

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1877.)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1878.

(2)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les divers produits constituant le revenu de l'État sont évalués dans leur ensemble pour l'exercice 1878, à la somme de fr. 255,644,860 »
 indépendamment de 3,400,000 »
 à provenir des aliénations extraordinaires d'immeubles,
 autorisées par différentes lois.

Le total des ressources prévues s'élève ainsi à fr. 259,044,860 »

Les dépenses des divers services sont estimées ainsi qu'il suit pour le même exercice :

Dotations	fr.	4,507,475	»
Dette publique		66,555,180	»
Justice		15,817,629	»
Affaires Étrangères.		1,749,085	»
Intérieur		19,837,528	»
Finances		13,226,550	»
Travaux publics.		81,730,387	»
Guerre.		41,065,000	»
Gendarmerie.		2,920,000	»
Non-Valeurs et Remboursements		1,126,000	»
		<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>	
		250,552,854	»

On peut donc prévoir un excédant des recettes sur les
 dépenses de fr. 8,712,026 »

ou après déduction des ressources spéciales un excédant de 5,512,026 francs.

Le Budget des Voies et Moyens pour 1877 a été voté au chiffre de 255,645,760 francs, comprenant une somme de 3,400,000 francs, comme produit probable d'aliénations extraordinaires d'immeubles.

Le projet de Budget pour 1878 s'élevant, comme on le voit ci-avant, à 259,044,860 francs (y compris également 3,400,000 francs pour aliénations) dépasse celui de l'exercice antérieur de 3,399,100 francs.

Voici l'explication des différences entre les évaluations faites pour les deux exercices.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

Foncier.

Le tableau suivant présente, pour chacune des cinq dernières années, l'augmentation du revenu cadastral et l'augmentation de l'impôt foncier.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	AUGMENTATION du revenu.	TAUX P. % de l'impôt.	AUGMENTATION de l'impôt.
1873	200,757,634	1,556,274	7	94,959
1874	204,204,246	3,536,612	7	247,563
1875	208,650,870	4,356,624	7	305,504
1876	505,352,076	4,702,106	7	320,147
1877	308,184,761	4,851,785	7	330,625

Le revenu imposable de 1878 peut être évalué à 312,900,000 francs, ce qui, au taux de 7 p. %, produira un impôt de 21,905,000 francs, supérieur de 350,000 francs à l'évaluation portée au Budget de 1877.

Personnel.

Le produit de la contribution personnelle pour les années 1872 à 1876 ainsi que les prévisions adoptées pour l'exercice 1877, sont indiqués dans le tableau ci-après :

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.
1872.	13,230,057	825,097
1875.	15,541,718	311,661
1874.	15,871,593	520,875
1875.	14,234,872	365,279
1876.	14,500,000	365,138
1877.	14,000,000 (prévisions)	200,349

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En tenant compte de ces résultats, on peut fixer à 15,300,000 francs le produit présumé de la contribution personnelle en 1878. Cette évaluation dépasse de 400,000 francs celle qui figure au Budget de 1877.

Droit de patente.

Tableau du produit des patentes pour chacune des années 1871 à 1876 :

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1871.	5,103,815	729,016	»
1872.	5,509,728	405,913	»
1873.	5,988,075	478,947	»
1874.	6,139,151	150,476	»
1875.	5,976,954	»	162,197
1876.	6,000,000 (Présumé)	25,046	»

Par suite de la stagnation des affaires, on croit devoir adopter pour prévisions de l'année 1878 le produit présumé du droit de patente de 1876, soit 6,000,000 de francs. C'est une diminution de 300,000 francs sur les prévisions admises pour 1877.

Redevances sur les mines.

Le tableau ci-après démontre que le produit des redevances sur les mines a subi des fluctuations considérables depuis 1872.

ANNÉES.	REVENUS.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1872	572,377	44,126	»
1873	1,251,171	658,794	»
1874	3,080,719	1,855,548	»
1875	1,059,570	»	2,047,149
1876	799,105	»	240,465
1877	1,000,000 (prévisions)	200,895	»

En présence de la diminution persistante du prix des charbons, on propose d'évaluer à 800,000 francs le produit présumé des redevances pour

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1878. Ce chiffre est égal au produit réalisé en 1876, mais il est inférieur de 200,000 francs aux prévisions portées au Budget de 1877.

Douanes.

Conformément à ce qui a été fait pour 1877, on propose de prendre pour base des évaluations de 1878 la moyenne des recettes des trois dernières années, le produit des deux années antérieures comprenant encore des droits sur les denrées alimentaires, supprimés par les lois du 22 décembre 1871 et du 3 janvier 1875.

Il a été perçu en 1874.	fr.	20,999,456	»
— en 1875.		21,525,016	»
— en 1876.		22,459,596	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	64,963,868	»
Soit en moyenne.	fr.	21,654,625	»

Cette moyenne pourrait être réduite à 21,640,000 francs et répartie comme il suit :

Au profit de l'État.	fr.	18,200,000	»
— du fonds communal.		3,440,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	21,640,000	»

La part de l'État serait ainsi augmentée de 600,000 francs comparative-ment à 1877.

Celle du fonds communal serait maintenue au chiffre inscrit dans le Budget de 1877, quoique les recettes de 1876 soient supérieures de 300,000 francs environ; mais cette augmentation est anormale; elle provient de ce qu'on a importé en 1876 des quantités extraordinaires de café, pour combler le déficit des importations des deux années précédentes.

La quote-part du fonds communal se subdiviserait comme il suit :

75 p. % de la recette sur le café	fr.	2,250,000	»
55 p. % — les bières		210,000	»
55 p. % — les eaux-de-vie étrangères		490,000	»
55 p. % — les sucres raffinés		490,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	3,440,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Accises.

Le tableau ci-après fait connaître, pour les divers produits soumis à l'accise, le montant des droits perçus en 1876, les prévisions adoptées pour 1877 et celles qui sont proposées pour 1878.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 déc. 1876.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admisés pour 1877.	proposées pour 1878.	de l'État.	du fonds communal.
Vins	5,265,819	4,550,000	4,700,000	5,055,000	1,645,000
Eaux-de-vie indigènes.	24,906,128	24,000,000	24,450,000	15,892,500	8,557,500
Bières	15,905,027	15,950,000	15,620,000	10,155,000	5,467,000
Vinaigres	51,955		50,000	19,500	10,500
Sucres	4,077,114	4,800,000	4,800,000	5,120,000	1,680,000
Glucoses	116,090	65,000	70,000	70,000	"
TOTAL. . . . fr.	50,898,155	49,565,000	49,670,000	52,510,000	17,560,000

Les droits d'accise sont évalués pour 1878 à la moyenne des recettes réalisées pendant les cinq dernières années. Toutefois on a écarté, pour établir la moyenne en ce qui concerne les eaux-de-vie indigènes, l'année 1872, pendant laquelle les recettes ont subi encore l'influence de l'augmentation des droits décrétée par la loi du 15 mai 1870.

Les prévisions adoptées pour 1878 comme recettes au profit de l'État, différent de celles qui ont été admises pour l'exercice 1877, savoir :

En ce qui concerne les vins de	97,500 en plus.
— — les eaux-de-vie	292,500 —
— — les glucoses.	5,000 —
— — les bières et vinaigres	195,000 en moins.

La recette sur les sucres est maintenue au chiffre de 5,120,000 francs.

Quant à la part du fonds communal, elle s'accroît de 52,500 francs sur les vins, de 157,500 francs sur les eaux-de-vie, et diminue de 105,000 francs sur les bières et vinaigres. Pas de changement quant aux sucres.

RECETTES DIVERSES.

Frais d'essai des matières d'or et d'argent.

La moyenne des frais d'essai perçus pendant les cinq années 1872 à 1876 ne s'élève qu'à 59,228 francs. Il y a, dès lors, lieu de mettre les prévisions

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pour 1878 en rapport avec les faits constatés. Le chiffre de 45,000 francs, adopté au Budget de 1877, est en conséquence réduit à 40,000 francs au Budget actuel.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Enregistrement.

Le produit des droits d'enregistrement a été comme il suit, pendant les années 1872 à 1876 :

1872.	22,236,878 francs.
1873.	24,059,725 »
1874.	23,611,967 »
1875.	24,278,519 »
1876.	23,593,702 »

La moyenne quinquennale est de 23,932,558 francs. Bien que la recette de 1875 ait dépassé 24 millions, et que celle de 1876 ait atteint plus de 23 1/2 millions, il semble prudent de ne pas élever les prévisions pour 1878 au delà de 24 millions. C'est d'ailleurs une augmentation de 500,000 francs sur celles qui ont été admises au Budget de 1877.

Greffe.

La moyenne quinquennale (1872-1876) des droits de greffe est de 592,575 francs. La recette de 1876 a atteint le chiffre de 440,841 francs. Les prévisions pour 1878 peuvent donc être fixées à 400,000 francs, soit une augmentation de 50,000 francs, comparativement à celles de 1877.

Hypothèques.

Les prévisions pour 1877 sont de 4,500,000 francs. Celles de 1878 sont portées à 4,400,000 francs, soit 100,000 francs d'augmentation. La moyenne quinquennale de la période 1872-1876 ne s'élève qu'à 4,373,925 francs. Mais le produit a atteint 4,558,281 francs en 1876. L'évaluation proposée n'a donc rien d'exagéré.

SUCCESSIONS.

A. *Droits de succession.* — Les recettes provenant des droits de succession proprement dits se sont élevées comme il suit, pendant la dernière période quinquennale :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1872	14,540,093 francs.
1873	13,452,257 »
1874	13,922,779 »
1875	14,305,554 »
1876	15,155,515 »

La moyenne est de 14,271,097 francs. Le produit présumé pour 1878 peut être porté à 14,300,000 francs, soit une augmentation de 400,000 francs sur les prévisions qui ont été adoptées pour 1877.

B. Droits de mutation en ligne directe. — Ces droits ont produit, savoir :

En 1872	2,750,729 francs.
En 1873	2,968,460 »
En 1874	2,574,524 »
En 1875	2,829,946 »
En 1876	3,503,895 »

La moyenne s'élève à 2,889,470 francs. Mais il est à remarquer que les années 1873 et 1876 ont donné un produit exceptionnellement élevé. Il serait donc prudent de les écarter, et de ne baser les prévisions de 1878 que sur la moyenne des trois années 1872, 1874 et 1875, qui est de 2,658,533 francs; mais comme le produit de 1875 dépasse déjà ce chiffre de près de 200,000 francs, les prévisions pour 1878 semblent pouvoir être fixées à 2,740,000 francs. Elles dépasseront ainsi de 170,000 francs celles de l'exercice 1877.

C. Droits dus par les époux survivants. — La moyenne quinquennale est de 279,595 francs. La recette de 1878 peut donc être évaluée à 280,000 francs, soit 10,000 francs en sus des prévisions admises pour 1877.

RÉCAPITULATION.

<i>A.</i> Droits de succession	fr.	14,300,000	»
<i>B.</i> » de mutation en ligne directe		2,740,000	»
<i>C.</i> » dus par les époux survivants		280,000	»
		<hr/>	
ENSEMBLE	fr.	17,320,000	»
Prévisions de 1877		16,740,000	»
		<hr/>	
Augmentation au Budget de 1878	fr.	580,000	»
		<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Timbre.

La moyenne quinquennale des recettes produites par les divers droits de timbre est de 5,308,372 francs. Les prévisions pour 1878 peuvent donc être portées à 5,300,000 francs; elles dépassent de 50,000 francs celles qui ont été portées au Budget de 1877.

Amendes en matière d'impôts.

Le produit constaté pendant les cinq dernières années donne une moyenne de 535,802 francs. En partant de cette base, la recette pour 1878 peut être évaluée à 530,000 francs. Augmentation de 50,000 francs sur 1877.

Amendes de condamnation en matières diverses.

Le produit de ces amendes subit de notables fluctuations. En voici les résultats pour les cinq dernières années :

1872	375,035 francs.
1873	550,757 »
1874	604,674 »
1875	450,526 »
1876	684,270 »

La moyenne est de 527,992 francs. Mais il est prudent de ne porter qu'à 500,000 francs les prévisions pour 1878, eu égard à la variabilité de cette branche de revenu. Le chiffre porté au Budget de 1877 est de 480,000 francs; c'est donc une augmentation de 20,000 francs.

PÉAGES.

Rivières et canaux.

Les péages sur les rivières et les canaux ont donné les recettes ci-après pendant les cinq dernières années :

1872	1,964,883 francs.
1873	1,753,413 »
1874	1,722,881 »
1875	1,682,998 »
1876	1,662,197 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La moyenne est de 1,737,274 francs. Mais on voit qu'elle est trop élevée pour être prise comme base rationnelle, à cause du chiffre exceptionnel de l'année 1872, qui dépasse de 300,000 francs le produit réalisé en 1876. Les prévisions pour 1878 ne semblent pas pouvoir être fixées à un chiffre supérieur à 1,700,000 francs, soit une diminution de 100,000 francs comparativement au Budget de 1877.

Chemins de fer.

Les prévisions de recettes de l'exercice 1877 ont été fixées à 83,000,000 de francs.

Par suite de la crise industrielle que nous traversons, il est vraisemblable que les recettes de l'année 1876 ne dépasseront pas . . fr. 80,500,000 »

La progression normale du produit des chemins de fer, d'après les faits constatés pendant les cinq dernières années, est de. fr. 2,500,000 »

Si cette progression se réalise en 1877, le produit de cette année atteindra vraisemblablement. fr. 82,800,000 »

En comptant sur la même progression en 1878 2,500,000 »

les prévisions pour cette année devraient être arrêtées à . fr. 85,100,000 »

Mais des lignes nouvelles seront mises en exploitation pendant ladite année, et, d'autre part, il est permis d'espérer une amélioration dans la situation actuelle du commerce et de l'industrie, qui donnera lieu à une reprise du trafic par les voies ferrées. L'Exposition universelle de Paris exercera également une influence favorable sur ce trafic. Il semble donc que la recette de 1878 peut être évaluée à 86,000,000 de francs.

Télégraphes électriques.

Le produit des télégraphes pour 1877 a été évalué à 2,400,000 francs. Le même chiffre devrait être maintenu pour 1878, si l'on ne pouvait compter sur une reprise des affaires, qui donnera lieu à une extension des correspondances télégraphiques. Comme pour les chemins de fer, l'Exposition de Paris doit également contribuer à cette extension. On peut donc prévoir une augmentation de 100,000 francs sur le produit présumé de 1877, et porter au Budget un chiffre de 2,500,000 francs.

Postes.

Le service des postes, pendant l'année 1876, a donné un revenu d'environ 9,500,000 francs. L'augmentation normale annuelle de ce revenu étant de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

220,000 francs, les prévisions de recette pour 1878 peuvent être fixées à 9,900,000 francs.

Une part de 41 p. % du produit des postes est attribuée au fonds communal. Mais ce tantième ne doit pas être prélevé sur la totalité du chiffre de 9,900,000 francs. Il y a lieu d'en déduire d'abord une somme de 150,000 francs, représentant le droit d'encaissement des effets de commerce, dont la totalité appartient à l'État. La quotité dévolue au fonds communal ne doit donc s'appliquer que sur un chiffre de 9,750,000 francs, soit, à raison de 41 p. %, 3,997,500 francs. La part revenant à l'État est ainsi de 5,902,500 francs.

Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.

L'évaluation de ce produit est fixée à 1,050,000 francs pour 1878, soit une diminution de 150,000 francs sur l'estimation portée au Budget de 1877. La moyenne de la dernière période quinquennale est de 1,036,986 francs. Ce chiffre justifie la réduction proposée.

CAPITAUX ET REVENUS.

DOMAINES.

Valeurs capitales.

En présence de la recette réalisée en 1876 (763,471 francs) l'évaluation du produit à réaliser en 1878 peut être portée à 700,000 francs, soit 100,000 francs de plus qu'au Budget de 1877.

Dépendances des chemins de fer.

La moyenne quinquennale du produit des dépendances des chemins de fer est de 172,450 francs. La recette de 1876 est de 211,543 francs. Il n'y a donc pas d'exagération à porter à 170,000 francs le produit probable de 1878, soit 50,000 francs d'augmentation sur les prévisions adoptées pour 1877.

Produits divers et accidentels.

La moyenne quinquennale de la période 1872-1876 est de 474,078 francs. Mais ce chiffre comprend le produit des examens universitaires, qui sont supprimés par la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur. On ne peut apprécier encore le revenu que procurera le droit d'entérinement des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

diplômes, formalité prescrite par cette loi. Il semble donc prudent de ne porter au Budget de 1878 pour les produits divers et accidentels qu'une somme de 420,000 francs, inférieure de 30,000 francs à l'estimation admise pour 1877.

Revenus des domaines.

Le produit moyen de la période quinquennale de 1872-1876 est de 918,666 francs. La recette de 1876 a atteint 1,064,116 francs. Les prévisions de 1878 peuvent donc être établies à 920,000 francs, chiffre à peu près égal à celui de la moyenne quinquennale, et supérieur de 90,000 francs à celui des prévisions portées au Budget de 1877.

TRAVAUX PUBLICS.

Abonnements au Moniteur, etc., perçus par l'administration des postes.

La recette réalisée en 1876 s'élève approximativement à 64,000 francs. Le produit de 1878 peut donc être évalué à 65,000 francs, soit une augmentation de 5,000 francs comparativement au chiffre porté au Budget de l'année dernière.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Produits des droits de pilotage.

Les produits des droits de pilotage ont augmenté d'environ 120,000 francs en 1876 (1,500,000 francs) comparativement à 1875 (1,379,199 francs). On croit pouvoir compter sur le maintien de cette progression et évaluer ainsi à 1,700,000 francs la recette de 1878; elle excéderait de 200,000 francs celle qui a été adoptée comme prévision pour 1877.

Droits de fanal.

Le produit des droits de fanal est également en progression. La recette de 1875 a été de 455,987 francs, tandis que celle de 1876 s'est élevée à 587,000 francs. Les prévisions pour 1877 ont été fixées à 500,000 francs. Celles de 1878 semblent pouvoir être portées à 550,000 francs.

Part réservée à l'État dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale.

La crise industrielle et commerciale qui persiste depuis bientôt trois ans, a considérablement affecté les bénéfices de notre principal établissement financier.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'État n'a reçu, pour sa quote-part des bénéfices de l'année 1876, qu'une somme de 807,483 francs, alors que les prévisions établies pour cet exercice, d'après les faits antérieurs et dans la supposition d'une reprise des affaires, avaient été portées à 2,100,000 francs.

Pour éviter de nouveaux mécomptes, il semble prudent de n'évaluer le revenu à percevoir en 1878 qu'à un million.

Produits du placement des fonds disponibles du Trésor.

La somme de 300,000 francs prévue du chef de ces placements par le Budget de 1876, a été dépassée de plus de 500,000 francs; la recette s'est élevée à 807,483 francs, et cela nonobstant l'abaissement du taux de l'es-compte sur la plupart des places étrangères.

Il est difficile de prévoir dès à présent l'importance des sommes dont le placement momentané pourra être effectué en 1878; mais on peut, vraisemblablement, compter pour cet exercice sur un produit de 800,000 francs. Cette somme dépasse de 500,000 francs celle qui figure au Budget de 1877.

REMBOURSEMENTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.

La moyenne quinquennale de ces remboursements est de 279,291 francs. Mais le produit est en progression constante. L'année 1872 n'avait donné qu'une recette de 247,712 francs, tandis que l'on constate une perception de 308,000 francs en 1876. L'évaluation pour 1878 peut donc être portée à 290,000 francs. Elle dépasse de 13,000 francs celle de 1877.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Remboursements d'avances faites par les divers départements.

En tenant compte des faits constatés pendant la période quinquennale 1872-1876, dont le chiffre moyen est de 600,933 francs, l'estimation du produit réalisable en 1878 peut être portée à 600,000 francs, soit 20,000 francs de plus que les prévisions de 1877.

Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.

Les prévisions admises au Budget de 1877 sont de 76,000 francs. Mais la recette de 1876 n'a guère dépassé 63,000 francs. En présence de la résolution

NOTE PRÉLIMINAIRE.

prise par le conseil provincial de Liège de renoncer à son abonnement, qui s'élevait à 5,180 francs, il n'est porté que 59,000 francs comme prévisions pour 1878.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES SPÉCIALES.

L'ensemble de ces ressources est maintenu pour 1878 au chiffre de 5,400,000 francs, prévu également comme réalisable en 1877, d'après la subdivision suivante :

1°	Produit de la vente de dunes	fr.	50,000	»
2°	» des terrains à Cureghem.		100,000	»
3°	» disponibles par suite de la suppression de places fortes (principal et intérêts) . . .		5,250,000	»
	TOTAL ÉGAL.	fr.	<u>5,400,000</u>	»

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(16)

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1877, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1878, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1878, est évalué à la somme de *deux cent cinquante-cinq millions six cent quarante-quatre mille huit cent soixante francs* (255,644,860 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872 et 1^{er} juin 1874, à la somme de *trois millions quatre cent mille francs* (3,400,000 francs).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1878.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***J. MALOU.**

POUR L'EXERCICE 1878.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECÈTTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1878.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	21,903,000		
13,274,000	} 15,300,000		
1,991,000			
35,000			
5,000,000	} 6,000,000		
1,000,000			
	800,000		
(1) 18,200,000	18,200,000		(1) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs; de 35 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 210,000 francs; de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 490,000 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 490,000 francs ensemble une somme de 3,440,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
(2) 3,053,000			(2) Déduction faite de 35 p. % du produit probable, soit, fr. 1,045,000
(3) 13,892,500			(3) Id. id. 8,557,500
(4) 10,172,500	} 52,310,000		(4) Id. id. 5,477,500
(5) 3,120,000			(5) Id. id. 1,680,000
70,000			
À REPORTER.	94,513,000		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
IMPOTS. (Suite.)		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Recettes diverses.	Frais d'essai des matières d'or et d'argent. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin, des entrepôts de l'État, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc.
		Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels). Greffe (Id. 30 id.). Hypothèques . (Id. 25 id.). Successions. . (Id. 50 id.).
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Droits, additionnels et amendes	Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.). Droit dû par les époux survivants (id.). Timbre Naturalisations Amendes en matière d'impôts Id. de condamnations en matières diverses
		PÉAGES.
TRAVAUX PUBLICS. .	Domaines. — Rivières et canaux	
	Chemin de fer	
	Télégraphes électriques.	
	Postes	Taxes des correspondances en général Droits sur les articles d'argent. Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842
	<i>Marine.</i> — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	

POUR L'EXERCICE 1878.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1878.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 94,513,000		
" 40,000		
" 100,000		
24,000,000	146,908,000	
400,000		
4,400,000		
14,500,000		
2,740,000		
280,000	52,255,000	
5,300,000		
5,000		
330,000		
500,000		
1,700,000	1,700,000	
86,000,000		
2,500,000	88,500,000	
5,548,500		
188,800	(1) 5,902,500	
165,200		
" 1,050,000		
A REPORTER. . . fr.	244,060,500	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 9,900,000 francs, comprenant une recette de 180,000 francs du chef des droits d'encaissement des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. 100 dévolue au fonds communal s'établit donc sur 9,720,000 francs, et s'élève ainsi à 3,987,500 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales) Forêts Dépendances des chemins de fer Établissements et services régis par l'État. Produits divers et accidentels Revenus des domaines.
TRAVAUX PUBLICS. .	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc , perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets) — de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations — des actes des commissariats maritimes — des droits de chancellerie. — des droits de pilotage — des droits de fanal — de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868) — des écoles de réforme
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale Produit du placement des fonds disponibles du Trésor Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1, n ^o 4. — Loi du 20 mai 1872.)

POUR L'EXERCICE 1878.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES, DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1878.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	244,060,500	
700,000		
800,000		
170,000	3,190,000	
180,000		
420,000		
920,000		
»	65,000	
»	90,000	
1,800,000	9,772,000	
100,000		
7,000		
1,700,000		
550,000		
40,000	6,427,000	
180,000		
1,000,000		
800,000		
250,000		
A REPORTER. . . . fr.	253,832,500	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables. Recouvrements d'avances faites par les divers Départements
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes Recettes diverses et accidentelles Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce. Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances Recette du chef d'ordonnances prescrites Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie.
<i>Ressources spéciales ou extraordinaires.</i>	
	1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.) 2° Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem 3° Prix de vente des immeubles devenus disponibles, par suite de la suppression de places fortes.

POUR L'EXERCICE 1878.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1878.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. fr.	253,832,500	
290,000)		
55,000)	345,000	
5,000)		
600,000)	605,000	
267,000)		
21,000)	288,000	
25,000)	1,812,560	
230,000)		
59,000)		
4,360)		
9,000)		
9,000)	574,560	
4,000)		
15,000)		
30,000)		
175,000)		
TOTAL. fr.	255,644,860	
50,000)		
100,000)		
3,250,000)	5,400,000	

(29)

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1872, 1873, 1874, 1875 ET 1876.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1872.	1873.	1874.
	IMPÔTS.			
	<i>Foncier</i>	20,258,082	20,353,005	20,600,533
	<i>Personnel</i>			
	{ principal			
	{ 15 centimes additionnels extraordinaires	15,230,057	15,541,718	13,871,503
	{ Frais d'expertise			
	<i>Patentes</i>			
	{ Principal	5,500,728	5,088,075	6,150,151
	{ 20 centimes additionnels extraordinaires			
	<i>Redevances sur les mines</i>			
	{ Principal	572,377	1,231,171	5,080,710
	{ 25 centimes additionnels			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Douanes</i> — Droits d'entrée	18,045,388	18,146,168	17,084,200
	{ Sel et eau de mer	"	"	"
	{ Vins étrangers	3,024,255	2,935,502	2,603,012
	{ Eaux-de-vie indigènes	11,015,046	15,247,355	15,501,742
	{ Bières et vinaigres	9,856,832	10,110,810	10,252,647
	{ Sucres	3,100,181	3,104,768	3,160,547
	{ Glucoses et autres sucres non cristallisables	47,926	58,526	61,736
	<i>Recettes diverses</i>			
	{ Frais d'essai de matières d'or et d'argent	46,541	45,098	30,282
	{ Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc.	88,223	92,566	81,270

POUR L'EXERCICE 1878.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1878.		Observations.
1875.	1876.		adoptées POUR L'EXERCICE 1877.	proposées POUR L'EXERCICE 1878.	En PLUS.	En MOINS.	
20,904,115	21,235,500	20,669,806	21,553,000	21,905,000	550,000	•	
14,254,872	14,500,000	13,875,648	14,900,000	15,500,000	400,000	•	
5,976,054	6,000,000	5,922,901	6,500,000	6,000,000	»	500,000	
1,059,570	799,105	1,545,788	1,000,000	800,000	»	200,000	
18,250,504	18,705,584	18,401,950	17,600,000	18,200,000	600,000	»	
»	»	»	»	»	»	»	
5,556,560	5,421,485	5,064,078	2,957,500	3,055,000	97,500	•	
16,549,161	16,425,000	14,907,660	15,600,000	15,892,500	292,500	»	
10,590,547	10,557,759	10,189,716	10,567,500	10,172,500	»	195,000	
5,064,182	5,000,000	5,085,955	5,120,000	5,120,000	•	»	
76,841	116,090	72,187	65,000	70,000	5,000	•	
35,908	50,464	59,258	45,000	40,000	•	5,000	
95,115	287,454	128,925	90,000	100,000	10,000	•	
A REPORTER			95,598,000	94,655,000	1,755,000	700,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1872.	1873.	1874.
	IMPÔTS (SUITE).			
	Enregistrement (principal et 50 centimes additionnels) . . .	22,256,878	24,030,725	25,611,067
	Greffe . . . { id. 50 id. id.) . . .	558,241	370,510	385,045
	Hypothèques . (id. 25 id. id.) . . .	4,157,854	4,454,375	4,562,005
	Successions . . (id. 50 id. id.) . . .	17,560,464	16,600,956	16,779,797
	Timbre	5,160,050	5,460,886	5,508,584
	Naturalisations	4,000	4,000	10,000
	Amendes en matières d'impôts	356,247	324,542	351,479
	— de condamnations en matières diverses	575,055	550,757	601,574
	PÉAGES.			
	<i>Domaines.</i> { Rivières et canaux	1,064,865	1,755,415	1,722,881
	{ Routes appartenant à l'État	5,505	5,850	5,251
	Chemin de fer	72,547,605	74,868,550	77,182,405
	Télégraphes électriques	1,705,736	1,878,360	2,015,141
	<i>Postes.</i> . . { Taxes des correspondances en général	4,723,594	4,702,101	5,199,855
	{ Droits sur les articles d'argents			
	{ Emoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842			
	<i>MARINE.</i> Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,186,482	1,044,855	1,045,074
	CAPITAUX ET REVENUS.			
	Domaines (valeurs capitales)	1,140,594	694,815	625,201
	Forêts	807,406	802,820	804,758
	Dépendances des chemins de fer l'État	178,552	156,192	157,064
	Établissements et services régis par l'État	108,525	119,724	125,016
	Produits divers et accidentels	412,482	448,425	495,555
	Revenus des domaines	855,996	924,217	856,280
	<i>TRAVAUX PUBLICS.</i> Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	55,544	53,454	56,771

POUR L'EXERCICE 1878.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1878.		Observations.
1875.	1876.		adoptées POUR L'EXERCICE 1877.	proposées POUR L'EXERCICE 1878.	En PLUS.	En MOINS.	
	REPORTfr.		95,508,000	94,053,000	1,755,000	700,000	
24,278,519	25,495,702	25,052,558	25,500,000	24,000,000	500,000	"	
410,108	440,881	592,575	370,000	400,000	50,000	"	
4,357,024	4,558,281	4,575,925	4,500,000	4,400,000	100,000	"	
17,599,619	18,960,006	17,440,162	16,740,000	(¹)17,320,000	580,000	"	(¹) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit :
5,265,848	5,548,505	5,508,572	5,250,000	5,500,000	50,000	"	Successions 14,300,000
15,000	7,000	8,000	5,000	5,000	"	"	Droits de mutation en ligne directe 2,740,000
510,952	346,011	355,802	500,000	550,000	50,000	"	Droits dus par les époux sur- vivants 280,000
450,526	684,270	527,992	480,000	500,000	20,000	"	<u>17,320,000</u>
1,682,998	1,602,197	1,757,274	1,800,000	1,700,000	"	100,000	
5,001	"	"	"	"	"	"	
76,393,919	80,500,000	76,258,492	85,000,000	86,000,000	1,000,000	"	
2,110,592	2,199,000	1,998,968	2,400,000	2,500,000	100,000	"	
5,352,505	5,610,045	5,125,576	5,581,400	5,902,500	521,100	"	
974,540	930,000	1,056,986	1,200,000	1,050,000	"	150,000	
629,866	765,471	770,407	600,000	700,000	100,000	"	
954,499	1,027,106	875,518	800,000	800,000	"	"	
179,521	211,345	172,450	140,000	170,000	50,000	"	
148,060	150,568	156,498	180,000	180,000	"	"	
485,771	552,156	474,078	450,000	420,000	"	30,000	
912,712	1,064,116	918,666	850,000	920,000	90,000	"	
57,271	64,000	57,084	60,000	65,000	5,000	"	
	A REPORTERfr.		245,584,400	247,515,500	4,711,100	980,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1872.	1873.	1874.
CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	78,050	82,201	91,647
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	1,505,015	1,407,950	1,525,510
	— des actes des commissariats maritimes	82,546	100,525	95,610
	— des droits de chancellerie	7,588	8,225	7,706
	— — de pilotage	1,264,165	1,447,701	1,458,145
	— — de fanal	547,781	439,869	454,156
	— de la fabrication des monnaies de cuivre	"	170,176	196,586
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	21,181	50,946	47,970
	— des écoles de réforme	180,649	132,829	158,865
	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	845,555	2,898,919	2,004,725
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	"	851,059	80,549
	Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne des billets au delà de 275 millions de francs (art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 10 mai 1872)	"	249,250	128,174
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	247,712	259,687	282,105
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	42,280	42,411	60,690
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat de comptes arrêtés par la Cour des comptes.— Déficit des comptables.	4,648	5,868	12,156
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	589,627	579,784	756,801
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achats de matières premières	551,292	205,245	289,905
	Abonnements des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	28,596	25,508	55,912
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	25,929	27,495	24,757
	Recettes diverses et accidentelles	289,840	490,826	449,595
	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	74,150	74,150	67,150
	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manoeuvres des écluses des bassins de commerce	"	"	"
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	"	"	"
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	12,612	18,655	14,459
	Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances	"	"	"
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie	175,000	175,000	175,000

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

MONTANT DES RÔLES

DE

LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE L'EXERCICE 1876.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1875.			MONTANT des RÔLES.	NOMBRE d'articles DES RÔLES.
	PROPRIÉTÉS non bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	Total.		
Anvers	11,981,729 66	15,527,808 »	27,509,537 66	1,911,661 26	79,052
Brabant	31,557,570 85	51,187,325 »	82,744,895 85	4,592,538 05	189,554
Flandre occidentale . .	25,521,721 05	10,691,575 »	36,015,096 05	2,520,910 73	95,702
Flandre orientale . .	27,884,759 20	14,564,629 »	42,449,388 20	2,071,482 11	162,049
Hainaut	57,725,550 62	18,821,266 »	56,544,616 62	5,958,114 29	206,270
Liège	19,858,686 64	15,192,553 »	35,051,219 64	2,455,585 03	118,450
Limbourg	10,529,848 15	2,247,559 »	12,777,407 15	894,412 96	82,466
Luxembourg	7,489,878 52	1,894,190 »	9,384,068 52	656,879 16	98,411
Namur	15,872,607 55	5,186,141 »	21,058,748 55	1,474,108 42	100,452
TOTAUX	188,220,151 98	115,112,824 »	303,332,975 98	21,253,492 91	1,150,166

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1876.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1876, SUR							
	LA VALLUR locative.	LES PORTES et fenêtres.	les FOYERS.	le MOBILIER.	LE RACHAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
					à 8 p. %.	à 12 p. %.		
Anvers	606,385 92	748,957 13	163,467 28	300,450 40	7,167 08	12,596 84	107,755 36	62,270 08
Brabant	1,159,350 64	1,024,887 77	304,008 85	679,772 14	1,921 12	2,218 80	257,866 12	144,710 62
Flandre occidentale.	385,766 06	505,608 11	130,085 80	173,485 42	4,546 80	7,452 44	72,887 72	78,909 46
— orientale.	502,820 56	724,280 06	163,657 04	228,414 01	5,270 44	15,938 20	101,155 54	95,887 14
Hainaut	451,646 56	605,085 28	207,200 06	208,330 48	"	"	87,351 42	90,557 08
Liège	322,951 66	420,127 65	147,551 08	182,782 "	6,799 02	8,556 92	100,440 84	56,976 28
Limbourg	40,022 "	87,218 50	28,152 "	34,139 03	"	"	22,717 92	16,915 86
Luxembourg	35,219 60	65,529 81	35,249 "	99,410 23	"	"	12,408 36	11,969 42
Namur	08,025 38	137,186 54	67,456 22	78,932 26	"	"	35,172 92	43,750 52
TOTAUX	5,572,070 38	4,488,878 63	1,255,598 17	1,915,724 47	25,714 96	46,543 20	777,745 20	601,825 46

(4) Y compris une somme de fr. 6 34 c^s, montant d'une cotisation d'office.

POUR L'EXERCICE 1878.

TOTAL	RENISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION , au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	Du quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	15 CENTIMES additionnels.	AMENDES.	FRAIS d'expertise.	TOTAL.	
2,008,815 05 (1)	255 42	481 22	714 04	2,008,140 39	301,214 89	•	5,250 59	2,314,585 87	55,253
3,554,742 04	4,536 01	1,508 61	6,514 62	3,528,607 42	529,276 51	•	9,202 56	4,067,086 49	84,112
1,407,809 87	2,515 15	1,746 81	4,261 06	1,403,547 01	210,516 01	2 12	3,548 70	1,617,414 74	67,642
1,857,410 89	356 89	295 91	652 80	1,856,758 09	275,498 70	1,058 76	4,122 01	2,117,418 22	80,493
1,759,987 78	2,505 54	474 54	2,980 08	1,757,007 70	260,527 25	•	6,001 10	2,005,626 05	95,152
1,245,956 25	1,601 07	990 86	2,591 05	1,243,544 50	186,496 67	•	2,292 64	1,432,155 01	53,120
239,065 91	•	•	•	259,065 91	55,858 24	•	900 26	275,025 41	13,014
189,786 42	•	•	•	189,786 42	28,468 73	•	492 46	218,747 61	12,598
480,510 64	50 79	58 08	108 87	480,401 77	72,058 31	•	1,055 15	553,515 21	22,527
12,084,104 81	11,798 87	5,646 03	17,444 90	12,666,659 91	1,899,915 57	1,040 88	52,855 05	14,600,451 21	484,800

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1876.

PROVINCES.	MONTANT du DROIT en PRINCIPAL.	20 GENTIMES ADDITIONNELS pour LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.
Anvers	607,795 71	135,553 05	801,540 74	45,110
Brabant	1,492,420 85	298,482 76	1,700,912 61	58,740
Flandre occidentale	596,527 25	79,503 45	475,850 68	45,156
Flandre orientale	609,021 06	121,795 87	750,815 85	55,406
Hainaut	775,202 26	155,051 18	950,255 44	78,640
Liège	645,705 82	128,755 22	772,441 04	45,981
Limbourg	82,466 95	16,491 27	98,958 20	11,115
Luxembourg	77,056 42	15,405 80	92,440 22	11,060
Namur	184,417 75	56,881 01	221,298 76	20,753
TOTAUX fr.	4,928,601 05	985,075 57	5,914,277 52	304,067

N. B. Les rôles supplétifs dont le montant n'est pas encore connu sont établis par approximation, d'après les rôles correspondants de 1875.

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES RÔLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1876.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			25 CENTIMES additionnels pour LE TRÉSOR.	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre d'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL			
Hainaut	9,745 "	424,888 82	434,631 82	108,657 50	543,289 58	180
Liège	5,225 44	188,552 50	193,777 94	48,444 11	242,222 05	202
Luxembourg	1,314 70	"	1,314 70	328 07	1,643 57	9
Namur	4,081 20	5,479 49	9,560 69	2,580 95	11,950 62	97
TOTAUX. . . . fr.	20,364 54	618,920 81	639,285 15	159,820 27	799,105 42	497

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 6.

État de développement des articles du Budget de l'exercice 1878,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1872.	1873.	1874.
CHAPITRE 1^{er}. — IMPOTS.			
Art. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement.</i> — (Principal et additionnels.)			
Actes			
{ civils	20,040,014 07	21,680,144 55	21,212,461 65
{ sous seing privé	702,260 67	791,340 46	809,110 59
{ judiciaires	680,893 00	734,153 02	722,117 53
{ d'huissiers	780,477 20	850,229 22	866,899 98
Lettres de noblesse	8,268 .	5,507 20	1,240 20
Permis de changer de nom de famille	964 00	551 20	157 80
TOTAUX fr.	22,236,878 44	24,059,725 45	23,611,067 55
Art. 2. — <i>Greffe.</i> — (Principal et additionnels.)			
Mise au rôle	60,286 .	65,270 .	70,225 33
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	297,954 92	507,259 99	512,817 57
TOTAUX fr.	358,240 92	570,509 99	585,042 90
Art. 5. — <i>Hypothèques.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits			
{ d'inscription	159,857 44	193,964 78	245,496 45
{ de transcription d'actes de mutation	4,017,096 84	4,240,408 42	4,116,598 07
TOTAUX fr.	4,157,854 28	4,454,575 20	4,562,095 42
Art. 4. — <i>Successions.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits			
{ de succession	14,284,775 .	13,063,307 52	13,510,505 30
{ de mutation par décès	255,518 18	368,929 85	402,778 84
— sur les successions en ligne directe	2,570,728 02	2,068,460 04	2,574,523 89
{ dus par les époux survivants	240,042 18	299,238 50	285,189 56
TOTAUX fr.	17,560,463 08	16,699,935 80	16,770,707 59

POUR L'EXERCICE 1878.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1878.	1876. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
21,922,078 09	25,495,701 50	119,662,791 46	25,952,558 »	
711,703 86				
729,239 19				
915,154 01				
1,929 20				
413 40				
24,278,518 65	25,495,701 59	119,662,791 46		

75,052 56	440,880 88	1,962,875 14	592,575 »
355,145 89			
410,198 45	440,880 88	1,962,875 14	

230,030 95	4,558,280 79	21,869,628 04	4,575,925 »
4,126,984 40			
4,357,024 35	4,558,280 70	21,869,628 04	

14,305,354 11	15,155,514 60	71,355,483 47	14,271,007 »
2,820,940 24	5,503,892 71	14,447,351 50	2,889,470 »
264,319 14	301,587 83	1,507,977 01	279,595 »
17,590,610 49	18,960,995 25	87,200,811 98	17,440,162 »

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1872.	1875.	1874.	
ART. 5. — <i>Timbre.</i>					
Débit	Timbres fixes	Passes-ports { à l'intérieur	44 "	12 "	10 "
		à l'étranger	18,560 "	9,128 "	5,008 "
		Permis de ports d'armes de chasse	556,288 "	575,760 "	580,576 "
	Timbres proportionnels pour effet de commerce	584,198 80	564,450 90	572,608 15	
	Timbres adhésifs { pour effets de commerce créés à l'étranger	payables en Belgique	291,082 01	516,621 95	296,182 15
à l'étranger		22,447 77	26,200 57	18,527 88	
	Timbres de dimension	1,955,665 75	1,948,417 "	1,957,208 60	
Visa	Timbres proportionnels		158,680 22	159,071 12	150,110 00
		— de dimension { autres que des journaux étrangers	24,050 45	28,775 82	24,104 51
	de journaux étrangers	626 45	686 44	716 11	
Extraordinaire	Timbres fixes	Warrants	151 "	150 25	126 50
		Feuilles de patente	1 80	"	"
	Timbres proportionnels	Effets de commerce	1,006,278 10	1,116,524 20	1,065,821 10
		Bons de caisse, billets au porteur, etc	249,257 06	410,905 70	375,168 77
		Effets, récépissés, obligations, etc	"	5,855 "	"
	— de dimension {	Coupures	"	11,046 50	"
		Papiers blancs pour actes, etc	287,206 65	278,098 15	258,011 50
Affiches	226,817 "	255,567 82	245,445 20		
TOTAUX fr.		5,160,659 04	5,460,885 51	5,508,584 25	

ART. 6. — *Naturalisation.*

Droits	de naturalisation ordinaire	4,000 "	4,000 "	10,000 "
	de grande naturalisation	"	"	"
TOTAUX fr.		4,000 "	4,000 "	10,000 "

ART. 7. — *Amendes en matière d'impôts.*

Doubles, triples droits, etc.	d'enregistrement	95,860 55	106,550 95	104,566 84
	de greffe	26 59	"	"
	d'hypothèque	10,912 72	14,508 56	11,105 01
	de succession	216,198 20	187,552 71	212,071 61
	de timbre	15,240 53	16,570 30	25,037 98
TOTAUX fr.		556,247 46	524,542 56	551,479 44

POUR L'EXERCICE 1878.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE	<i>Observations.</i>
1875.	1876. (au 31 decemb)	TOTAL.		
5,265,848 28	5,548,505 29	20,541,860 37	5,508,372 •	
5,265,848 28	5,548,503 20	26,541,860 37		

14,000 »	7,000 »	40,000 »	8,000 »
1,000 »			
15,000 »	7,000 »	40,000 »	

510,052 10	546,011 12	1,660,012 42	553,802 •
510,052 10	546,011 12	1,660,012 42	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1872.	1873.	1874.
ART. 8. — Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.			
Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor	569,358 35	544,795 61	593,219 09
} en totalité	5,796 63	5,961 48	6,354 95
} en partie			
TOTAUX fr.	373,034 98	550,757 09	601,574 04

CHAPITRE II. — PÉAGES.

ART. 1^{er}. — Canaux et rivières.

Canal de Liège à Maestricht	76,857 38	75,924 0	84,480 45
— de Maestricht à Bois-le-Duc	75,586 45	66,697 63	71,145 96
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	197,730 48	210,651 57	234,225 47
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	1,150 46	459 49	647 98
— — vers Hasselt	9,618 80	16,090 45	13,065 10
— — vers Turnhout	6,020 29	6,146 41	8,218 09
— — de Turnhout à Anvers par S ^t -Job-in-'t-Goor	4,376 04	5,583 75	8,079 68
Sambre	328,065 42	358,083 17	274,874 18
Canal de Charleroi à Bruxelles	480,987 11	583,656 30	402,011 93
— — — — — Embranchements	69,592 76	50,566 69	41,098 25
— de Mons à Condé	206,000 76	135,419 17	163,891 86
— de Pommerœul à Antoing	149,324 71	108,092 80	110,027 14
Canal de dérivation { Deynze à Schiplonck	10,780 16	9,813 56	7,745 39
de la Lys		Schiplonck à Balgerhoek	1,499 30
Canal de Roulers à la Lys	596 82	594 20	559 47
Canal de Gand à { Droit général	1,096 0	58,690 08	20,180 55
Ostende		— à la porte de Damme	590 20
Canal de Plasschendaele par Nieuport et Furnes vers la France	35,532 88	29,090 95	22,414 28
Canal du Moervaert	3,568 72	3,930 64	3,373 54
Petite-Nèthe canalisée	5,257 65	4,009 12	6,776 27
Canal de Gand à Terneuzen	24,090 06	22,852 43	24,519 93
Meuse	54,065 97	49,827 35	41,063 10
Ourthe	400 0	317 22	95 70
Escaut	66,082 95	54,312 0	55,081 80
Lys	32,687 42	35,993 51	35,116 20
Demer	1,227 01	939 16	1,157 06
Nèthe inférieure (pont de Waelhem)	360 0	360 0	360 0
Yser	10,655 53	8,209 92	5,643 36
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	706 96	285 62	375 83
Produits			
} des bacs, bateaux et passage d'eau	38,275 18	36,698 11	33,885 99
} des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	37,790 0	40,436 60	42,632 93
TOTAUX fr.	1,064,883 22	1,763,413 48	1,722,881 40

POUR L'EXERCICE 1878.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1875.	1876. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
426,005 99 4,320 27	684,270 27	2,650,002 04	527,002 •	
450,326 26				

1,682,097 83	1,662,107 15	8,786,573 08	1,757,274 •	
1,682,097 85	1,662,107 15	8,786,573 08		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1872.	1873.	1874.
ART. 2. — Routes appartenant à l'État.			
1 ^{re} classe. — Produits des barrières affermées et en régie.	"	"	"
2 ^e classe. — — — — —	5,394 74	5,850 "	5,250 80
TOTAUX. fr.	5,394 74	5,850 "	5,250 80

CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 1^{er}. — Domaines. — (Valeurs capitales.)

Prix de vente de biens immeubles. (Principal et intérêts.)	Lois des 27 mai 1837, 30 juin 1840, 5 juin 1841, 25 mars 1847, 8 juillet 1858, 26 mai 1859, 8 mai 1861, 25 mai 1863, 11 juin 1865, 18 juillet 1865, 14 septembre 1864, 14 août 1865, 4 juin 1866, 28 décembre 1867, 18 mai 1868, 27 mai 1868, 28 mai 1868, 2 octobre 1868, 31 mai 1870 et 2 octobre 1870	"	"	"
	Autres aliénations	91,872 64	36,644 85	2,602 20
	Loi du 14 juillet 1860	16,025 "	"	"
	— du 8 mai 1861	80,190 94	"	"
	— du 20 février 1871	141,751 94	"	"
	— du 28 juillet 1871	161,769 97	"	"
Produits.	de successions en déshérence.	179,265 05	120,661 41	66,645 49
	nets des épaves	1,007 87	986 56	815 49
	de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamé	5,274 64	6,542 80	4,459 84
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, cartes géologiques, etc.		9,065 75	8,591 90	6,177 51
	provenant du Département des Finances.	15,062 91	37,974 59	45,405 74
	— — de la Guerre.	104,662 54	140,964 55	140,582 05
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage.	— — de la Justice.	24,752 20	25,517 71	19,558 55
	— — des Travaux publics.	80,712 46	60,286 59	94,743 56
	— — de l'Intérieur.	19,521 70	5,781 05	6,028 75
	— — des Affaires Étrangères.	"	"	468 50
Remboursement des capitaux.	du fonds de l'industrie	"	"	"
	de créances ordinaires	127,000 "	148,588 42	144,559 "
Rachat et transfert de rentes.		674 57	1,965 79	269 50
Transaction en matière domaniale.		"	"	"
Domages-intérêts pour inexécution de convention. (Intérêts moratoires compris.)		20,582 21	20,526 56	21,216 40
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		220 "	250 "	559 67
Produits d'objets saisis et confisqués.		7,112 59	5,180 12	8,132 45
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis.		12 85	5 70	6 15
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. (Principal et intérêts.)	Canaux et rivières	20,494 04	2,145 81	14,361 51
	Routes.	36,619 "	38,021 25	49,075 68
TOTAUX. fr.		1,140,504 45	694,812 90	625,201 44

POUR L'EXERCICE 1878.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1875	1876. (au 31 decemb)	TOTAL		
" 5,000 84	" 4,754 20	20,250 58	5,250 "	
5,000 84	4,754 20	20,250 58		

620,866 11	765,470 98	3,852,055 88	770,407 "	
620,866 11	765,470 98	3,852,055 88		

POUR L'EXERCICE 1878.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1875.	1876. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
954,400 27	1,027,106 22	4,576,588 04	875,318 °	
954,400 27	1,027,106 22	4,576,588 04		

179,520 75	211,543 55	802,251 01	172,450 °
179,520 75	211,543 55	802,251 01	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES				
	1872.	1873.	1874.		
ART. 4. — Établissements et services régis par l'État.					
École militaire. — Pensions des élèves.	72,461 80	83,417 20	89,555 81		
École vétérinaire	Pensions {	des élèves.	500 »	»	»
		d'animaux malades.	6,770 60	7,184 60	5,656 65
		produit des ventes d'objets divers.	492 50	752 »	250 »
Bénéfices de la fonderie de canons	»	»	»		
Abonnement.	{	au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,498 »	15,590 »	15,414 »
		au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	»	»	»
		au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	»	»	»
Produit du <i>Monteur</i>	»	»	»		
— du Jardin Botanique de Bruxelles.	13,000 »	13,000 »	14,160 »		
TOTAUX. fr.	108,522 90	119,725 80	126,016 46		

ART. 5. — Produits divers et accidentels.

Produits.	des examens et visa des diplômes.	24,063 11.	24,007 56	27,009 09
	des diplômes des artistes vétérinaires.	20 »	»	720 »
	des brevets d'invention	130,750 »	158,400 »	155,020 »
	des jeux de Spa	»	»	»
	du quart des salaires sur transcriptions	38,321 81	57,552 45	37,580 75
	de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	61 »	»	»
	des examens universitaires.	111,858 49	118,857 18	120,205 52
Restitutions volontaires.	57 »	837 50	36 18	
Indemnité pour construction d'usines (forêts exceptées)	655 52	1,075 98	1,780 16	
Parts non réclamées dans les amendes attribuées.	28 91	4 75	1 58	
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	76 55	8 32	35 07	
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	97,115 07	127,506 74	149,928 15	
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	534 88	169 15	3,148 76	
Cautionnements judiciaires attribués à l'État	»	25 60	»	
TOTAUX. fr.	412,482 32	448,426 01	495,555 24	

POUR L'EXERCICE 1878.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>																		
1873.	1876. (au 31 décemb.)	TOTAL.																				
148,650 84	150,567 98	652,490 08	130,498 *	<p>On a éliminé de cet article les produits suivants des écoles de réforme de Ruysselede et de Beernaem :</p> <table> <tr> <td>1876.</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>1872.</td> <td>.....</td> <td>180,649 55</td> </tr> <tr> <td>1873.</td> <td>.....</td> <td>169,074 13</td> </tr> <tr> <td>1874.</td> <td>.....</td> <td>55,072 97</td> </tr> <tr> <td>1875.</td> <td>.....</td> <td>9,049 18</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>.....</td> <td>fr. 413,845 83</td> </tr> </table>	1876.	1872.	180,649 55	1873.	169,074 13	1874.	55,072 97	1875.	9,049 18	TOTAL.	fr. 413,845 83
1876.																				
1872.	180,649 55																				
1873.	169,074 13																				
1874.	55,072 97																				
1875.	9,049 18																				
TOTAL.	fr. 413,845 83																				
148,650 84	150,567 98	652,490 08																				

483,770 75	552,155 82	2,370,389 12	474,078 *
483,770 75	552,155 82	2,370,389 12	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1872.	1875.	1874.	
ART. 6. — Revenus des domaines.				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemin de fer non compris)	175,776 55	158,508 27	157,040 25	
Fermages de chasse.	1,451 »	2,852 67	2,551 49	
Génie militaire	Location de biens-fonds et de bâtiments	65,104 76	61,125 18	75,805 65
	Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,911 10	22,947 10	5,005 95
	Fermages de pêche et de chasse.	4,519 25	4,889 08	4,720 68
Arrérages de rentes	1,555 20	1,354 09	1,238 12	
Redevances pour concession de prises d'eau.	2,180 84	2,180 84	2,250 84	
Intérêts des capitaux.	du fonds de l'industrie nationale	27,458 67	3,950 64	30,556 05
	de créances ordinaires	90,558 42	84,061 25	80,218 75
Produits	de la calamine.	»	»	»
	des sablières et mines (forêts exceptées).	5,415 48	4,804 17	7,000 78
Location des terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	30,854 12	31,567 77	54,120 41
	Routes	945 65	1,051 02	1,041 22
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux	150,164 68	157,571 41	100,478 71
	Routes.	256,215 64	357,646 60	500,770 22
Droits de pêche (rivières et canaux)	58,547 11	49,906 70	47,765 10	
TOTAUX. fr.	835,906 51	924,216 59	856,280 20	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1^{er}. — Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.

Débets des comptables	»	»	»
Actes de chargement de divers chefs.	281 07	1,216 88	109 96
TOTAUX. fr.	281 07	1,216 88	109 96

ART. 2. — Déficit des comptables.

Recouvrements.	prélèvements sur les cautionnements.	5,840 06	5,266 77	9,702 88
	divers	527 25	1,584 61	2,545 54
TOTAUX. fr.		4,567 20	4,651 58	12,046 42

POUR L'EXERCICE 1878.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1875.	1876. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
912,711 05	1,064,116 50	4,593,550 55	913,666 "	
912,711 05	1,064,116 50	4,593,550 55		

14,671 08	4,587 50	20,866 58	4,175 "
14,671 08	4,587 50	20,866 58	

7,018 14	4,901 28	55,074 51	6,615 "
7,018 14	4,901 28	55,074 51	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1872.	1873.	1874.	
<i>Art. 5. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>					
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instance	556 61	205 57	114 86	
	Frais de surveillance de bois appartenant	212,158 85	202,365 10	198,402 14	
	aux communes et hospices				
	aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"	
	Remboursement et dégrèvement de contributions	51 48	26 79	61 59	
	5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie)	5,785 68	6,956 55	5,302 65	
	2 p. % sur les biens saisis (Hainaut, frais de garde)	"	"	"	
	Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères	44 55	50 65	42 75	
	Remboursement du prix de papier électoral	16,694 05	2,570 54	5,719 64	
	Retenues pour frais de perception de revenus provinciaux	"	"	"	
Remboursement des frais de perception dus par les sociétés de Mariemont et Bascoup	1,747 61	1,175 80	500 45		
Ministère de la Guerre. — Remboursement de prix de vente	"	1,285 15	"		
Ministère de la Justice.	Frais de justice	en matière criminelle et correctionnelle	110,613 74	120,110 81	150,063 15
		en matière de simple police	125,003 15	136,671 65	153,581 44
		militaire	2,104 95	1,116 14	887 52
Frais d'entretien de mendiants	21,445 08	12,585 02	9,028 01		
Ministère de l'Intérieur.	Remboursement de subsides	"	"	"	
	Frais de justice en matière de garde civique	6,729 02	6,067 40	7,785 17	
	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	"	"	"	
	Canal de la Campine. — Remboursement des frais de construc- tion du colateur	"	"	"	
Ministère des travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	40,446 81	42,861 22	200,517 08	
	Frais d'entretien de routes concédées	22,552 66	42,486 65	25,275 56	
	Remboursements divers	7,255 24	5,252 62	1,661 70	
	Construction de routes. — Expropriation de terrains. — Rem- boursement d'une consignation	"	"	"	
	Indemnités pour jouissance d'égouts	"	"	"	
	Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.	"	"	"	
Frais de relèvement de bateaux	"	"	"		
TOTAL. fr.		589,027 22	579,785 55	756,801 16	
<i>Ressources spéciales ou extraordinaires (*).</i>					
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles. (Lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872.)		500,000 "	508,550 90	682,741 66	
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		"	574,863 57	3,522,747 00	
TOTAL. fr.		500,000 "	973,203 56	4,205,489 56	

POUR L'EXERCICE 1878.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1875.	1876. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
652,051 52	426,308 70	3,004,662 19	600,933 *	
652,051 52	426,308 70	3,004,662 19		
1,527,166 94	577,605 17	3,485,821 70	697,164 *	
3,660,451 31	1,106,557 13	8,935,620 35	1,780,724 *	
4,906,588 25	1,744,160 30	12,410,442 11	2,483,888 *	

(*) Les prévisions pour 1878 ont été établies par rubrique du chapitre spécial créé par la loi du 1^{er} juin 1874 (*Moniteur* du 3).

· (56)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique de l'exercice 1877 s'élevait à.	fr.	65,071,815	47
Le projet de Budget de l'exercice 1878 présente, d'une part, des augmentations à concurrence de la somme de. . .		1,686,015	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	66,757,830	47
et d'autre part, des diminutions de.	fr.	402,650	»
		<hr/>	
Il s'élève ainsi à.	fr.	66,355,180	47
soit 1,283,565 francs de plus qu'en 1877.			

Les renseignements suivants justifient les différences en plus et en moins sur chacun des articles de ce dernier Budget.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICI DE LA DETTE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

	DIFFÉRENCES POUR 1878	
	en plus.	en moins.
ART. 8. — Crédit demandé pour 1878.	fr. 4,216,557	50
Crédit alloué pour 1877.	2,948,667	50
	<hr/>	
	1,267,890	»
En vertu de l'arrêté royal du 9 septembre 1876, pris en exécution de la loi du 27 mai précédent, des titres de la dette à 4 p. % doivent être émis, à concurrence d'un capital de 46 millions de francs, pour le paiement des travaux faits et des matériaux approvisionnés à pied d'œuvre sur les lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873.		
Le Budget de la Dette publique de l'exercice 1877 comprend les crédits nécessaires au paye-		
	<hr/>	
A REPORTER.	fr. 1,267,890	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1878

en plus	en moins.
---------	-----------

REPORT. . . . fr. 1,267,890 »	»
-------------------------------	---

ment des intérêts et à l'amortissement des capitaux délivrés et de ceux à délivrer à la Société de construction jusqu'au 31 octobre 1877.

Le Département des Travaux publics présume que le Trésor aura à payer en titres 4 p. $\frac{1}{2}$ %, du même chef, savoir :

1 ^o Du 1 ^{er} novembre 1877 au 30 avril 1878. fr.	7,254,000 »
2 ^o Du 1 ^{er} mai 1878 au 31 octobre suivant	10,937,000 »

Aux termes de la convention du 13 novembre 1876, approuvée par la loi du 19 décembre suivant, le Trésor est appelé à délivrer à la Banque de Belgique des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, pour le paiement de la ligne de chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach et de Tongres à Neerlinter.

D'après l'article 52 du cahier des charges, les travaux doivent être terminés trois ans après la date de la concession, soit le 19 mars 1878.

On évalue à 100,700 mètres la longueur de cette ligne. Le coût de chaque kilomètre étant de 142,500 francs, le capital en dette à 4 p. $\frac{1}{2}$ % à délivrer s'élèvera à environ 14,350,000 francs.

C'est afin de pourvoir au paiement des intérêts et à l'amortissement de ces divers capitaux ajoutés à l'emprunt à 4 p. $\frac{1}{2}$ % de 1871, que le crédit de l'article 8 a été augmenté.

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1875-1876 pour les dettes à 4 et à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %; les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles, qui, n'ayant pu être employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, sont demeurées acquises au Trésor.

A REPORTER. . . . fr. 1,267,890 »	»
-----------------------------------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES d'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employées et qui ont été versées au Trésor.	Observations
		DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.	CAPITAUX NOMINAUX rachetés.	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
4 p. %.	nov. 1875.	127,500 »	15,296 »	140,796 »	140,855 18	140,796 »	»	
	mai 1876.	127,500 »	16,112 »	143,612 »	142,975 58	143,612 »	»	
4 1/2 p. % 1 ^{re} sér.	nov. 1875.	158,660 46	2,250 »	140,910 46	»	»	140,910 46	
	mai 1876.	158,660 45	2,250 »	140,910 45	»	»	140,910 45	
— 2 ^e sér.	nov. 1875.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
	mai 1876.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
— 3 ^e sér.	nov. 1875.	353,642 25	5,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
	mai 1876.	353,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
— 4 ^e sér.	nov. 1875.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
	mai 1876.	164,738 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
— 5 ^e sér.	nov. 1875.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
	mai 1876.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
— 6 ^e sér.	nov. 1875.	194,090 25	1,302 75	195,393 »	»	»	195,393 »	
	mai 1876.	194,090 25	1,302 75	195,393 »	»	»	195,393 »	
		2,587,710 41	47,606 »	2,635,316 41	283,828 76	284,408 »	2,350,908 41	
TOTAL ÉGAL. . . fr.							2,635,316 41	

DIFFÉRENCES POUR 1878

en plus.	en moins.
----------	-----------

REPORT. . . fr.	1,267,890 »	»
-----------------	-------------	---

ART. 10. — Crédit alloué en
1877. fr. 778,000 »
Crédit demandé pour 1878. 426,000 »

» 352,000 »

L'annexe n° 9 établit que, par suite de remboursements effectués *anticipativement* en 1876 et de remboursements à faire en 1877, les bons du Trésor émis en vertu de la convention du 23 février 1875 qui resteront en circulation au 1^{er} janvier 1878 ne s'élèveront plus qu'à 10,650,000 francs.

A REPORTER. . . fr.	1,267,890 »	352,000 »
---------------------	-------------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1878

en plus.

en moins.

REPORT.	fr. 1,267,890 »	352,000 »
-----------------	-----------------	-----------

C'est à raison de cette réduction que le crédit relatif aux intérêts de la dette flottante subit une diminution de 552,000 francs.

ART. 16 et 17. — Les crédits demandés pour le service des obligations de la grande Compagnie du Luxembourg sont conformes aux tableaux d'amortissement (litt. *A* et *B*) annexés à la note à l'appui du Budget modifié de 1874, qui a été présenté à la Chambre le 27 novembre 1875. (*Documents*, n° 17.)

Ces crédits offrent, sur ceux de l'année 1877, d'une part, une augmentation de fr.	125 »	»
et d'autre part, une diminution de	»	650 »

ART. 21. — Crédit demandé pour 1878. fr.	895,000 »	
Crédit alloué en 1877	890,000 »	

	5,000 »	»
--	---------	---

Ce crédit, destiné au payement du minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1854 et de lois subséquentes, est réparti comme il suit :

Chemin de fer de la Flandre occidentale . . . fr.		» »
» de l'Entre-Sambre et Meuse. . .	140,000 »	
» de Manage à Wavre . . .	50,000 »	
» de Lierre à Turnhout	30,000 »	
» de Lichtervelde à Furnes	150,000 »	
» de Tongres à Bilsen	10,000 »	
» de Tongres à Glons	10,000 »	
Ligne de Virton	205,000 »	
» de Maeseyk.	150,000 »	
Canal de Bossuyt à Courtrai	190,000 »	
TOTAL. fr.	895,000 »	

Comparée à celle de l'année précédente, cette répartition présente les différences suivantes :

A REPORTER.	fr. 1,273,015 »	552,650 »
---------------------	-----------------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		DIFFÉRENCES POUR 1878	
		en plus.	en moins.
	• REPORT.	fr. 1,273,015 »	552,630 »
Augmentations :			
Entre-Sambre et Meuse	fr.	10,000 »	
Lichtervelde à Furnes		5,000 »	
Tongres à Bilsen		5,000 »	
Tongres à Glons		5,000 »	
	ENSEMBLE. fr.	<u>25,000 »</u>	
Diminution :			
Lierre à Turnhout.	fr.	20,000 »	
L'état formant l'annexe n° 11 du projet de Budget fait connaître les sommes payées pendant les années 1870 à 1875, du chef du minimum d'intérêt.			

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 23. — Crédit demandé pour			
1878	fr.	2,700,000 »	
Crédit alloué pour 1877.		<u>2,350,000 »</u>	
			550,000 »

Lorsqu'on a établi les évaluations de 1877 pour la rémunération en matière de milice, on ne connaissait que les résultats définitifs ci-après se rapportant au 4^e trimestre 1875, savoir :

Montant des mandats émis	fr.	597,370 »
» de la dépense réelle		<u>577,830 »</u>
Différence ou non-valeur (1)	fr.	<u>19,540 »</u>

soit 3-27 p. %.

Les mandats émis pour les quatre trimestres de 1876 se sont élevés ensemble à fr. 2,784,350 » mais les non-valeurs ne pouvant être déterminées qu'à la clôture de l'exercice (31 octobre 1877), on a appliqué à cette somme la proportion de 3-27 p. % indiquée ci-dessus, donnant 91,050 »

RESTE. fr. 2,693,300 »

A REPORTER. fr. 1,623,015 » 552,630 »

(1) On entend ici par non-valeurs, les mandats retirés parce que les ayants droit payent plus de 50 francs de contributions directes au profit de l'État, et les mandats prescrits parce que les intéressés n'en ont pas touché le montant dans les délais voulus (art. 5 et 8 de la loi du 5 avril 1875).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCES POUR 1878	
	en plus.	en moins.
RÉPORT.	1,625,015 »	352,650 »

Bien que le crédit ne soit pas limitatif, on a cru qu'il convenait d'en rapprocher le chiffre de la dépense présumée.

ART. 24. — Crédit demandé pour			
1878	fr.	7,993,000 »	
Crédit alloué pour 1877.		7,980,000 »	
		<hr/>	15,000 »

Les différences en plus et en moins qu'ont subies les diverses natures de pensions (voir le tableau formant l'annexe n° 12), se traduisent par une augmentation de 15,000 francs.

Les diminutions s'appliquent aux pensions accordées avant 1830, aux pensions civiles, de l'ordre de Léopold, de la marine (militaires), des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas, et notamment aux pensions militaires ordinaires dont la réduction s'élève à 50,000 francs.

Quant aux augmentations, elles portent pour une très-minime partie sur les pensions du Département de l'Intérieur et de la Cour des Comptes, et pour le surplus (50,000 francs) sur les pensions du Département des Travaux publics.

On fait remarquer à l'égard de cette dernière augmentation que le montant des pensions à servir au 1^{er} janvier 1877 dépassait déjà de 24,000 francs environ l'allocation demandée pour l'année 1877, et que la progression des admissions à la retraite est continue depuis plusieurs années.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DE DÉPÔT.

ART. 26. — Crédit demandé pour			
1878	fr.	853,000 »	
Crédit alloué pour 1877.		803,000 »	
		<hr/>	50,000 »
A REPORTER.	fr.	1,686,015 »	352,650 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		DIFFÉRENCES POUR 1878	
		on plus.	on moins
	REPORT. fr.	1,686,015 »	352,650 »
ART. 28. — Crédit alloué en			
1877 fr.	800,000 »		
Crédit demandé pour 1878.	750,000 »		
			50,000 »
	TOTAUX. fr.	1,686,015 »	402,650 »
	En déduisant le montant des diminutions de celui des augmentations, ce dernier dépasse le pre- mier de la somme de fr.		1,283,365 »

indiquée en tête de la présente note préliminaire.

Le tableau suivant fait connaître, par chapitre, les différences en charge tant ordinaires qu'extraordinaires, entre le Budget de 1878 et celui de l'exercice précédent.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1878.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1878.						
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.		
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.	
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.			
I.	Service de la dette proprement dite	51,709,255 59	779,560 08	52,488,815 47	52,981,020 59	427,560 08	53,409,180 47	1,272,565 »	»	»	352,000 »	920,565 »	»	»
II.	Rémunérations	10,291,000 »	630,000 »	10,950,000 »	10,661,000 »	632,000 »	11,293,000 »	370,000 »	»	»	7,000 »	563,000 »	»	»
III.	Fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations .	1,653,000 »	»	1,653,000 »	1,653,000 »	»	1,653,000 »	»	»	»	»	»	»	»
	TOTAL. . . fr.	63,653,255 59	1,418,560 08	65,071,815 47	65,295,620 59	1,050,560 08	66,335,180 47	1,642,565 »	»	»	359,000 »	1,935,565 »	»	»
								EN PLUS : fr. 1,642,565 »		EN MOINS : fr. 359,000 »				
								AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget fr.				1,283,565 »		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(65)

[No 92.]

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1878, est fixé à la somme de *soixante-six millions trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingts francs quarante-sept centimes* (fr. 66,555,180 47 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service			CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.	
		des intérêts.	de l'amortissement.	Total par dette.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.
	CHAPITRE I^{er}.					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1^{re} SECTION.					
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand- livre de la Dette publique à 2½ p. o/o, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842	5,498,990 78	•	5,498,990 78	5,498,990 78	•
2	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. o/o, 2 ^{me} série, restant en cir- culation au 1 ^{er} mai 1869, de l'em- prunt autorisé par la loi du 22 mars 1844, pour le rachat d'un capital de 169,512,000 francs de dette à 2½ p. o/o (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} no- vembre 1878)	5,037,882 50	•	5,037,882 50	5,037,882 50	•
	Dotation de l'amortissement : ½ p. o/o de 67,508,500 francs (mém. semestr.)	•	337,542 50	337,542 50	337,542 50	•
5	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans ex- pression de capital au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	•	•	•	80,598 14	•
4	Rentes viagères et anciens traitements d'attente	•	•	•	•	1,560 08
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (art. 20 et 25 dudit traité)	•	•	•	105,820 10	•
6	Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	•	•	•	21,164 02	•
	A REPORTER. . . . fr.	8,536,873 28	337,542 50	8,874,415 78	9,081,098 04	1,560 08

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.				
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CARGES ordinaires et per- manentes.	CARGES extraordinaires et temporaires.
		des intérêts.	de l'amortissement.			
	REPORT. . . . fr.	8,556,875 28	557,542 50	8,874,415 78	9,081,998 04	1,500 08
	5 ^{me} SECTION. <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878).	2,405,888 20	.	2,773,209 11		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	277,520 91			
	Intérêts du capital de 141.456.900 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1860, de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878).	0,565,560 50	"	7,072,845 "		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	707,284 50			
7	Intérêts du capital de 65,805,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878).	2,965,293 "	"	3,204,770 "	19,956,180 11	.
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	520,477 "			
	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878).	2,656,145 "	"	2,029,050 "		
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (mêmes semestres).	"	202,905 "			
	A REPORTER. . . . fr.	22,990,759 98	1,044,529 91	24,044,289 89	29,058,187 15	1,500 08

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.				
		SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	CARGES ordinaires et per- manentes.	CARGES extraordinaires et temporaires.
		des Intérêts	de l'amortissement.			
	REPORT. . . . fr.	22,999,750 98	1,944,529 91	24,944,280 89	20,038,187 15	1,500 08
7 suite.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1 ^o du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2 ^o du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3 ^o d'un capital de 15,865,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	3,497,085 50	"	3,886,515	3,886,515 "	"
	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (mêmes semestres)	"	588,651 50	5,886,515	5,886,515 "	"
8	A. Intérêts à 4 p. % de l'emprunt de 51,000,000 de francs, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 et des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1878 en vertu : 1 ^o de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent; 2 ^o de la loi du 19 décembre 1876 : Semest. au 1 ^{er} mai 1878, sur 90,059,500 francs 1,800,790 " Semestre au 1 ^{er} novemb. 1878, sur 100,970,500 francs 2,019,550 "	3,820,520 "	"	4,216,557 50	4,216,557 50	"
	B. Dotation de l'amortissement : Semest. au 1 ^{er} mai 1878, $\frac{1}{4}$ p. % de 68,455,500 francs. 171,158 75 Semestre au 1 ^{er} novemb. 1878, $\frac{1}{4}$ p. % de 90,059,500 francs 225,098 75	"	596,257 50	4,216,557 50	4,216,557 50	"
9	Intérêts à 5 p. % sur le capital nominal de 506,859,000 francs, émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 (<i>Moniteur</i> n° 120) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'article 1 ^{er} de celle du 29 avril 1875 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	9,205,770 "	"	9,810,488	9,810,488 "	"
	Dotation de l'amortissement : 20 c p. % de ce capital (mêmes semestres)	"	615,718 "	9,810,488	9,810,488 "	"
	TOTAUX.	59,525,555 48	5,545,116 91	42,866,650 59		
	À REPORTER. . . . fr.				43,074,252 05	1,500 08

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	45,074,252 05	1,560 08	
10	Intérêts, échéant en 1878, du capital restant en circulation des bons du Trésor émis en 1875	"	420,000 "	
	§ 2. Annuités diverses.			
11	Arrrages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1878 et au 1 ^{er} janvier 1879)	500,000 "	"	
12	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858).	672,350 "	"	
13	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 "	"	
14	Cinquième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa.	506,000 "	"	
15	Septième annuité (calculée à 4½ p. %, sur un capital de 15,600,000 francs), pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant.	612,000 "	"	
16	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la grande compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875 ap- prouvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75)	599,845 "	"	
17	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £), de cette compagnie	5,191,950 "	"	55,409,180 47
18	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie.	284,975 "	"	
19	Troisième annuité de rachat de la concession du chemin de fer de Dendre et Waes (<i>Crédit non limitatif</i>).	2,400,000 "	"	
	§ 5. Autres charges.			
20	Rente annuelle à 5% provenant du capital nominal de 1,409,654 fr. 96 c. accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indem- nités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1877 au 12 avril 1878)	42,287 74	"	
21	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 dé- cembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limi- tatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	895,000 "	"	
	A. Frais relatifs au service :			
	1° Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.)	89,500 "		
22	2° Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la conven- tion du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	6,000 "	103,000 "	
	B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conven- tions.	7,500 "		
	A REPORTER. fr.	52,081,020 50	427,500 08	

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL par chapitre.																																																																															
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.																																																																																
	REPORT. . . . fr.	52,081,020 30	427,500 08	53,400,180 47																																																																															
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.																																																																																		
25	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif.</i>) . . .	2,700,000 .	.																																																																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>Ordinaires.</th> <th>Extraordinaires.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.</td> <td>8,000 .</td> </tr> <tr> <td>— civiles</td> <td>22,000 .</td> </tr> <tr> <td>— militaires</td> <td>5,680,000 .</td> </tr> <tr> <td>— de l'ordre de Léopold.</td> <td>51,000 .</td> </tr> <tr> <td>Marine. — Pensions militaires</td> <td>35,000 .</td> </tr> <tr> <td>Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas</td> <td>1,000 .</td> </tr> <tr> <td>Secours sur le fonds dit de Waterloo.</td> <td>1,000 .</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Pensions civiles des divers Départements.</i></td> </tr> <tr> <td>24</td> <td>Affaires Étrangères.</td> <td>112,000 .</td> <td>.</td> <td>11,203,000 .</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Justice</td> <td>699,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Intérieur.</td> <td>450,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Travaux publics</td> <td>550,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Guerre</td> <td>80,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Finances.</td> <td>1,960,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cour des comptes.</td> <td>26,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><i>Pensions ecclésiastiques</i></td> <td>352,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Arriérés de pensions de toute nature.</td> <td>6,000 .</td> <td>.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>7,961,000 .</td> <td>32,000 .</td> <td></td> </tr> <tr> <td>25</td> <td>Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)</td> <td>.</td> <td>600,000 .</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>A REPORTER. fr.</td> <td>65,642,620 50</td> <td>1,059,500 08</td> <td>64,702,180 47</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	8,000 .	— civiles	22,000 .	— militaires	5,680,000 .	— de l'ordre de Léopold.	51,000 .	Marine. — Pensions militaires	35,000 .	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	1,000 .	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	1,000 .	<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>		24	Affaires Étrangères.	112,000 .	.	11,203,000 .		Justice	699,000 .	.			Intérieur.	450,000 .	.			Travaux publics	550,000 .	.			Guerre	80,000 .	.			Finances.	1,960,000 .	.			Cour des comptes.	26,000 .	.			<i>Pensions ecclésiastiques</i>	352,000 .	.			Arriérés de pensions de toute nature.	6,000 .	.				7,961,000 .	32,000 .		25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)	600,000 .			A REPORTER. fr.	65,642,620 50	1,059,500 08	64,702,180 47
CHARGES																																																																																			
Ordinaires.	Extraordinaires.																																																																																		
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	8,000 .																																																																																		
— civiles	22,000 .																																																																																		
— militaires	5,680,000 .																																																																																		
— de l'ordre de Léopold.	51,000 .																																																																																		
Marine. — Pensions militaires	35,000 .																																																																																		
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	1,000 .																																																																																		
Secours sur le fonds dit de Waterloo.	1,000 .																																																																																		
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>																																																																																			
24	Affaires Étrangères.	112,000 .	.	11,203,000 .																																																																															
	Justice	699,000 .	.																																																																																
	Intérieur.	450,000 .	.																																																																																
	Travaux publics	550,000 .	.																																																																																
	Guerre	80,000 .	.																																																																																
	Finances.	1,960,000 .	.																																																																																
	Cour des comptes.	26,000 .	.																																																																																
	<i>Pensions ecclésiastiques</i>	352,000 .	.																																																																																
	Arriérés de pensions de toute nature.	6,000 .	.																																																																																
		7,961,000 .	32,000 .																																																																																
25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances)	600,000 .																																																																																
	A REPORTER. fr.	65,642,620 50	1,059,500 08	64,702,180 47																																																																															

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL par chapitre.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	65,642,620 50	1,059,560 08	64,702,180 47
	CHAPITRE III.			
	INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.			
26	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 850,000 »	855,000 »	•	
	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »			
27	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la mi- lice nationale 50,000 »	50,000 »	•	1,655,000 •
28	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 750,000 » (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	750,000 »	•	
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.	65,205,620 39	1,059,560 08	66,355,180 47

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	a	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	5,408,990 78	o	5,408,090 78
2	a.	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844, pour le rachat d'un capital de 169,512,000 francs de dette à 2½ p. % (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	3,057,882 50	"	3,375,425 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % de 67,508,500 francs (1) (mêmes semestres) a)	"	557,542 50	
3	a	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	"	"	"
4	a.	Rentes viagères	"	"	"
	b.	Anciens traitements d'attente	"	"	"
2^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	a	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité)	"	"	"
6	a	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
7	1 ^o	a. Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c, à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	2,405,888 20	"	2,773,209 11
		b. Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (1) (mêmes semest.) b)	"	277,320 91	
8	2 ^o	a. Intérêts du capital de 141,456,000 francs, à 4½ p. %, 3 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1853 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	6,565,560 50	"	7,072,845 "
		b. Dotation de l'amortissement : ½ p. % de ce capital (1) (mêmes semestres) c)	"	707,284 50	
A REPORTER. fr.			17,398,321 98	1,322,147 91	18,720,469 89
<small>(1) Article 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).</small>					

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	
3,375,425 "	"	3,375,425 "	3,375,425 "	"	"	a) Annexe n° 1.
80,598 14	"	80,598 14	80,598 14	"	"	
"	290 24	1,560 08	1,560 08	"	"	
"	1,269 84			"	"	
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
						b) Annexe n° 2.
						c) Annexe n° 3.
9,081,998 04	1,560 08	9,083,558 12	9,083,558 12	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
		REPORT. fr.	17,598,321 98	1,322,147 91	18,720,469 89
3°	a.	Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	2,985,205	"	3,204,770
	b.	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (1) (mêmes semestres) d)	"	329,477	
4°	a.	Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	2,636,145	"	2,920,050
	b.	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % de ce capital (2) (mêmes semestres) e)	"	292,005	
5°	a.	Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1° du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres autorisée par la loi du 30 juin 1869; 2° du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870; 3° d'un capital de 15,863,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'État, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	3,497,685 50	"	3,886,315
	b.	Dotation de l'amortissement : $\frac{1}{2}$ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (2) (mêmes semestres) f)	"	388,631 50	
8	a.	Intérêts à 4 p. %, de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 et des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1878 en vertu : 1° de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent; 2° de la loi du 19 décembre 1876 : Semestre au 1 ^{er} mai 1878, sur 90,059,500 francs. 1,800,790 " Semestre au 1 ^{er} nov. 1878, sur 100,976,500 francs. 2,019,530 "	3,820,320	"	4,216,857 50
	b.	Dotation de l'amortissement g) : Semestre au 1 ^{er} mai 1878, $\frac{1}{4}$ p. % de 68,455,500 francs. 171,158 75 Semestre au 1 ^{er} nov. 1878, $\frac{1}{4}$ p. % de 90,059,500 francs. 225,098 75			
9	a.	Intérêts à 5 p. % sur le capital nominal de 306,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 (Moniteur n° 120) et de lois subséquentes prévues par le paragraphe final de l'article 1 ^{er} de celle du 29 avril 1875 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1878)	9,205,770	"	9,819,488
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^e p. % du ce capital (mêmes semestres) h)	"	613,718	
		TOTAUX.	39,523,533 48	3,343,116 91	42,866,650 39
10		Intérêts, échéant en 1878, du capital restant en circulation des bons du Trésor émis en 1875 i)			

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).

(2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (Moniteur n° 312), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.

A REPORTER. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,081,998 04	1,560 08	9,083,558 12	9,083,558 12	.	.	
						d) Annexe n° 4.
19,956,189 11	"	19,956,189 11	19,956,189 11	"	"	
						e) Annexe n° 5.
						f) Annexe n° 6.
4,216,557 50	"	4,216,557 50	2,048,667 50	1,267,890 "	"	
						g) Annexe n° 7.
9,819,488 "	"	9,819,488 "	9,819,488 "	"	"	
						h) Annexe n° 8.
"	426,000 "	426,000 "	778,000 "	"	352,000 "	
						i) Annexe n° 9.
43,074,252 65	427,580 08	43,501,792 72	42,585,902 73	1,267,890 "	352,000 "	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		§ 2. Annuités diverses.	
11	»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1878 et au 1 ^{er} janvier 1879)	
12	»	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n ^o 212.)	
13	»	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
14	»	Cinquième annuité due pour le rachat de la ligne de Pepinster à Spa. . . .	
15	»	Septième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15,000,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la Convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant. . . .	
16	»	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la grande compagnie du Luxembourg (Convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n ^o 73) j)	
17	»	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette compagnie j). . . .	
18	»	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie j)	
19	»	Troisième annuité de rachat de la concession du chemin de fer de Dendre et Waes (<i>Crédit non limitatif</i>). . . .	
		§ 3. Autres charges.	
20	»	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 06 c ^t accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1877 au 12 avril 1878)	
21	»	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) k). . . .	
	a.	Frais relatifs au service :	
		1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payment des intérêts, amortissement, contrôle, etc.)	89,500 »
22		2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la Convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant. . . .	6,000 »
	b.	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}	fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
43,074,252 65	427,560 08	43,501,702 73	42,585,002 75	1,267,800 "	352,000 "	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
672,550 "	"	672,550 "	672,550 "	"	"	
500,000 "	"	500,000 "	500,000 "	"	"	
306,000 "	"	306,000 "	306,000 "	"	"	
612,000 "	"	612,000 "	612,000 "	"	"	
500,845 "	"	500,845 "	500,720 "	125 "	"	
5,191,950 "	"	5,191,950 "	5,192,600 "	"	650 "	j) Annexe n° 10.
284,975 "	"	284,975 "	284,975 "	"	"	
2,400,000 "	"	2,400,000 "	2,400,000 "	"	"	
42,287 74	"	42,287 74	42,287 74	"	"	
895,000 "	"	895,000 "	800,000 "	5,000 "	"	k) Annexe n° 11.
105,000 "	"	105,000 "	105,000 "	"	"	
52,981,620 39	427,560 08	53,409,180 47	52,488,815 47	1,275,015 "	552,650 "	
AUGMENTATION. . . . fr.				920,565 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des dévelop- pements. articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
23	"	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif</i>)	"	"
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	8,000 "
	b.	— civiles	"	22,000 "
	c.	— militaires	3,680,000 "	"
	d.	— de l'ordre de Léopold.	31,000 "	"
	e.	Marine. — Pensions militaires	55,000 "	"
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	1,000 "
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000 "
Pensions civiles des divers Départements.				
24	h.	Affaires Étrangères	112,000 "	"
	i.	Justice	609,000 "	"
	j.	Intérieur.	450,000 "	"
	k.	Travaux publics	550,000 "	"
	l.	Guerre	80,000 "	"
	m.	Finances.	1,060,000 "	"
	n.	Cour des comptes	26,000 "	"
	o.	Pensions ecclésiastiques.	552,000 "	"
	p.	Arriérés de pensions de toute nature	6,000 "	"
			7,061,000 "	52,000 "
25	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances)		
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.	
CHAPITRE III.				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
26	a.	Intérêts, à 4 p. $\frac{1}{2}$, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.		850,000 "
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos		5,000 "
27	"	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.		
28	"	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.		
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
TOTAL DU CHAPITRE III.			fr.	

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,700,000 »	»	2,700,000 »	2,550,000 »	550,000 »	»	
7,961,000 »	52,000 »	7,995,000 » 1)				
			8,580,000 »	13,000 »	»	1) Annexe n° 12.
»	600,000 »	600,000 »				
10,661,000 »	652,000 »	11,293,000 »	10,950,000 »	365,000 »	»	

853,000 »	»	853,000 »	803,000 »	50,000 »	»
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»
750,000 »	»	750,000 »	800,000 »	»	50,000 »
1,653,000 »	»	1,653,000 »	1,653,000 »	50,000 »	50,000 »
DIFFÉRENCE. fr.				»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	74	Service de la dette proprement dite
II.	80	Rémunérations
III.	<i>Id.</i>	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
		TOTAUX. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
52,981,020 50	427,500 08	53,409,180 47	52,488,815 47	920,505 »	»	
10,661,000 »	652,000 »	11,295,000 »	10,950,000 »	565,000 »	»	
1,655,000 »	»	1,655,000 »	1,655,000 »	»	»	
65,295,620 50	1,050,500 08	66,355,180 47	65,071,815 47	1,285,505 »	»	

(84)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,A $4\frac{1}{2}$ POUR CENT.(2^me SÉRIE.)**FONDS D'AMORTISSEMENT**pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	} 169,345 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : $2\frac{1}{4}$ p. % de 25,500 francs	573 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : $\frac{1}{4}$ p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	168,771 25	} 169,345 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : $2\frac{1}{4}$ p. % de 25,500 francs	573 75	
TOTAL fr.		338,690 »

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	17,173,000 »
RESTANT DU CAPITAL. fr.	67,483,000 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

DETTE DE 95,442,852 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

(1^{re} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^t , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	158,660 45	} 140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^t , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	158,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	
TOTAL. fr.		<u>281,820 91</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr.	95,442,852 »
--	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	40,078,649 78
--	---------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>55,364,182 22</u>
---------------------------------	----------------------

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

(5^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	355,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs	3,870 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	355,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 172,000 francs	3,870 »	

TOTAL. fr. 715,024 50

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876, de la dette à 4 1/2 p. 0/0, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures. 16,330,400 »RESTANT DU CAPITAL. fr. 141,284,900 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

Dette de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
Emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

(4^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.

Semestre au 1^{er} mai 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêts du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 49,000 francs . . .	1,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 49,000 francs	1,102 50	
TOTAL. fr.		<u>331,682 »</u>

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capitaux primitifs. fr. 69,382,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 3,535,600 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 65,846,400 »

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 59,525,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(5^me SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	146,452 50
---	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 fr.	146,452 50
TOTAL. fr.	<u>292,905 »</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,525,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	744,000 »
RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>58,581,000 »</u>

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres éclus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,656,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,090 25	} 195,393 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,656,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,090 25	} 195,393 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	
TOTAL fr.		<u>390,786 »</u>

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capitaux primitifs fr. 77,763,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1870 185,100 »RESTANT DES CAPITAUX. fr. 77,578,200 »

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS

(de 1871)

et un capital de 6,845,500 francs, émis au 1^{er} novembre 1876 en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant,

A 4 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1876.*Semestre au 1^{er} mai 1876.*

Dotation : 1/4 p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt	fr. 127,500	} 145,612 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 808,600 francs	16,412	

Semestre au 1^{er} novembre 1876.

Dotation : 1/4 p. % de 51,000,000 de francs, montant du capital de l'emprunt	fr. ⁽¹⁾ 127,500	} 146,472 »
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 948,600 francs.	18,972	
TOTAL.	fr. 290,084	»

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capitaux primitifs	fr. 57,845,500	»
Dont il a été amorti pour l'emprunt :		
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1876 et jouissances antérieures	948,600	»
RESTANT DU CAPITAL.	fr. 56,894,900	»

(¹) La dotation d'amortissement du capital de 6,845,500 francs, mentionné plus haut, n'a pris cours qu'à partir du 1^{er} novembre 1876, conformément à l'article 3 de l'arrêté royal du 9 septembre même année (*Moniteur* n° 250).

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 8.

EMPRUNT DE 283,085,000 FRANCS,

capital émis au 1^{er} novembre 1876 en vertu de la loi
du 29 avril 1875.

(3 POUR CENT.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour le semestre échu le 1^{er} novembre 1876 (*).

Dotation : 40 e ^e p. % du capital de 283,085,000 francs	fr.	283,085	»
--	-----	---------	---

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1876.

Capital primitif	fr.	283,085,000	»	
Dont il a été amorti			»	
RESTANT DU CAPITAL		fr.	283,085,000	»

(*) La Dotation d'amortissement n'a pris cours qu'à partir du 1^{er} mai 1876, conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 29 avril 1875.

POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXÉ N° 9.

BONS DU TRÉSOR,

A 4 POUR 0/0 L'AN,

ÉMIS EN VERTU DE LA CONVENTION DU 23 FÉVRIER 1873.

Capital des Bons émis.	fr.	25,000,000	»
Bons remboursés <i>par anticipation</i> en 1876	fr.	5,550,000	»
Bons échéant en 1877 :			
1° Au 15 mars	fr.	4,133,000	»
2° Au 15 juin		3,100,000	»
3° Au 15 octobre.		1,567,000	»
		} 8,800,000 »	
ENSEMBLE.	fr.	14,350,000	»
Capital des Bons restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1878.	fr.	10,650,000	»

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 10.

TITRES ÉMIS PAR LA GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

Fonds d'amortissement de l'année 1876.

	NOMBRE de titres à rembourser.	TAUX de remboursement par titre.	TOTAL par catégorie de titres.
Obligations de 100 francs.	578	125 »	72,250 »
— 500 —	506	625 »	516,250 »
Actions privilégiées de 500 francs	25	600 »	15,800 »
Montant du fonds d'amortissement. fr.			402,500 »

Situation de l'amortissement au 31 décembre 1876.

	NOMBRE DE TITRES.			
	OBLIGATIONS		ACTIONS privilégiées de 500 francs de capital.	ACTIONS ordinaires de 500 francs de capital.
	de 100 francs de capital.	de 500 francs de capital.		
Titres émis par la Société	115,592	120,000	11,000	114,460
— remboursés par la Société	6,268	3,535	91	»
Titres restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1875.	107,124	116,465	10,909	(¹) 114,460
Titres sortis aux tirages au sort effectués pour l'amor- tissement des années 1875 à 1876.	2,180	1,911	86	
Titres restant à amortir au 1 ^{er} janvier 1877.	104,044	114,554	10,823	

Il en résulte que les titres remboursés ou à rembourser par suite des tirages au sort des années 1875 à 1876 s'élèvent, d'après le taux indiqué plus haut, à fr. 1,518,475 »
et que le montant des remboursements à effectuer pour les titres restant en cir-
culation au 1^{er} janvier 1877, est de fr. 91,208,050 »

(¹) Ces 114,460 actions ordinaires ont été remboursées par le Trésor, à raison de 550 francs par action, avec bonification d'une somme de 10 francs pour intérêts échus. (Décision ministérielle du 15 mars 1875, prise en exécution de l'article IV de la Convention du 31 janvier même année. *Moniteur* n° 75.)

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1870 à 1875.*

	ANNÉES					
	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.
la Flandre occidentale	161,624 01	50,911 51	51,765 50	(¹)	(¹)	(²)
l'Entre-Sambre-et-Meuse	354,401 "	151,770 07	156,513 55	151,554 50	140,557 72	158,194 09
Manège à Wavre	150,764 70	135,255 26	100,286 15	55,509 75	50,966 57	55,967 19
Lierre à Turnhout	151,419 95	92,175 07	71,069 85	66,858 48	66,687 05	50,274 "
Lichtervelde à Furnes	197,511 65	127,159 49	200,000 "	(³) 80,000 "	141,574 46	(⁴)
Tongres à Bilsen	18,204 57	57,987 16	(⁵)	(⁵)	(⁵)	(⁵)
— à Ans	6,006 45	2,614 74	(⁵)	(⁵)	(⁵)	(⁵)
Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe	450,000 "	450,000 "	(⁶) 450,000 "	(⁶)	(⁶)	(⁶)
Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg	350,000 "	350,000 "	(⁶) 247,677 39	(⁶)	(⁶)	(⁶)
Bastogne	70,000 "	70,000 "	(⁷) 70,000 "	(⁸)	(⁸)	(⁸)
Virton	"	"	"	122,208 04	204,614 59	204,614 59
Maeseyck	"	"	"	"	124,051 50	140,762 85
Canal de Bossuyt à Courtrai	199,529 42	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAL	1,890,162 55	1,647,855 10	1,547,912 40	655,710 75	909,111 07	773,815 12

(¹) D'après les comptes fournis pour les exercices 1873 et 1874, il n'est rien dû du chef de la garantie d'intérêt.

(²) Aucun compte de dépense n'a été fourni par ces deux sociétés pour l'année 1875.

(³) Le compte définitif de cet exercice sera incessamment soumis au visa de la Cour des comptes. La somme de 80,000 francs payée en 1875 à la Compagnie de Lichtervelde à Furnes ne constitue qu'un à-compte pour le 1^{er} semestre.

(⁴) Les comptes pour les années 1872 à 1875 sont en suspens par suite d'un différend entre le Gouvernement et la Compagnie, au sujet du nombre de billes à admettre en compte.

(⁵) De cette somme, 280,000 francs ont été liquidés au profit du Trésor et 170,000 francs au profit de la Compagnie du Luxembourg.

(⁶) Le minimum d'intérêt n'a été payé que jusqu'au 15 septembre.

(⁷) Cette somme a été entièrement liquidée au profit de l'État substitué à la Compagnie du Luxembourg.

(⁸) L'exploitation de ces lignes par l'État a mis fin au payement de la garantie.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1877.		Crédits demandés pour 1878.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850.	"	10,000	"	8,000	"	2,000 ⁰⁰
— civiles	"	26,000	"	22,000	"	4,000
— militaires	5,710,000	"	5,680,000	"	"	50,000
— de l'ordre de Léopold	52,000	"	51,000	"	"	1,000
— de la marine (Militaires)	40,000	"	55,000	"	"	5,000
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	2,000	"	1,000	"	1,000
— ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000	"	1,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
A. Affaires Étrangères	112,000	"	112,000	"	"	"
B. Justice	699,000	"	699,000	"	"	"
C. Intérieur	446,000	"	450,000	"	4,000	"
D. Travaux publics	500,000	"	550,000	"	50,000	"
E. Guerre	80,000	"	80,000	"	"	"
F. Finances	1,060,000	"	1,060,000	"	"	"
G. Cour des comptes	24,000	"	26,000	"	2,000	"
Pensions ecclésiastiques	552,000	"	552,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	0,000	"	0,000	"	"	"
TOTAUX. . . . fr.	7,941,000	59,000	7,961,000	52,000	56,000	43,000
	7,980,000		7,993,000		DIFFÉRENCE EN PLUS. 13,000	

III.**BUDGET DES DOTATIONS**

POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des dotations pour l'exercice 1878 s'élève à 4,507,475 francs. Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1877, une augmentation de 53,169 francs, somme qui se décompose comme il suit : 10,000 francs pour le Sénat, 33,169 francs pour la Chambre des Représentants et 10,000 francs pour le personnel des bureaux de la Cour des Comptes.

Cette dernière augmentation est justifiée par une note de la Cour des Comptes, ainsi conçue :

Par suite de la loi du 2 juillet 1875, la Cour des Comptes, à l'exemple des Départements ministériels, a été amenée à reviser son règlement, pour le mettre en harmonie avec les modifications apportées aux traitements du personnel de ses bureaux par la loi précitée.

On sait que les crédits affectés aux traitements des fonctionnaires, employés et gens de service des administrations centrales sont généralement calculés sur le pied du traitement médium fixé par leurs règlements organiques.

L'allocation destinée au personnel de nos bureaux étant loin d'atteindre le montant de ce médium, la Cour croit devoir solliciter au Budget de 1878 une augmentation de crédit de 10,000 francs, afin de lui permettre d'assurer à ses fonctionnaires et employés une rémunération plus en rapport avec celle des autres employés de l'État.

Le supplément d'allocation sollicité, non-seulement recevrait la destination indiquée ci-dessus, mais servirait aussi à augmenter de deux le nombre des employés, augmentation qui se justifie par les considérations suivantes :

L'achat et la mise en exploitation de nouvelles lignes de chemins de fer ont accru le nombre des comptables d'une manière considérable, et, comme

NOTE PRÉLIMINAIRE.

conséquence de l'extension de ces lignes, les dépenses payées sur crédits ouverts pour le paiement des salaires, qui, en 1871, ne s'élevaient qu'à 13,000,000 de francs, atteignent aujourd'hui un chiffre de près de 25 millions.

Il en est de même des dépenses soumises au visa préalable qui ont progressé en proportion du chiffre des Budgets.

La réorganisation de l'armée, la création de corps nouveaux, l'organisation du service des subsistances, du casernement des troupes, de la rémunération des miliciens (plus de 100,000 pièces par an), la caisse de remplacement, constituent aussi une augmentation de travail très-considérable.

Il en est de même de la Dette publique.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1878, à la somme de *quatre millions cinq cent sept mille quatre cent septante-cinq francs* (4,507,475 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***J. MALOU.**

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000	•	} 3,500,000 •
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000	•	
CHAPITRE II.				
5	Sénat	60,000	50,000	90,000 •
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	700,000	•	700,000 •
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	•	} 217,475 •
6	— du personnel des bureaux	125,525	•	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000	•	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200	•	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.		4,477,475	50,000	4,507,475 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
MEMBRES DE LA COUR.						
5	a.	Traitement du président	1	11,250	} 70,750	
	b.	— des conseillers	6	51,000		
	c.	— du greffier	1	8,500		
PERSONNEL DES BUREAUX.			8			
6	a.	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	44	125,525	125,525	•
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.						
7	a.	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			20,000	•
PENSIONS.						
8	a.	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse			1,200	•
TOTAL.				 fr.	

DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	.	70,750	70,750	.	.	
125,525	.	125,525	115,525	10,000	.	
20,000	.	20,000	20,000	»	.	
1,200	.	1,200	1,200	»	.	
217,475	.	217,475	207,475	10,000	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				10,000		

ANNEXE AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES

POUR L'EXERCICE 1878.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1876 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période; liste dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^o PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	
	Néant.	"	"	"	

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE	DATE	Observations.
				de l'arrête.	de l'extinction	
1	Marbais du Graty, A	Conseiller	2,711 »	17 nov. 1846.	5 janvier 1876	
2	Van Beneden, J.-B.	Sous-archiviste	1,885 »	5 août 1872.	18 juillet 1876.	

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1876, dix pensions s'élevant ensemble à fr.	25,277 »
Deux pensions se sont éteintes pendant l'année 1876, représentant un chiffre de	4,500 »
Il y a donc à servir, au 1 ^{er} janvier 1877, huit pensions s'élevant ensemble à	<u>18,681 »</u>

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1878.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1878 s'élèvent à . fr.	15,817,629	»
— votés — 1877, — à . .	15,908,889	»
	<hr/>	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . fr.	91,260	»

Les chapitres II, V, IX et X présentent les modifications suivantes :

CHAPITRE II.

	En moins.	En plus
ART. 8. — Par arrêté royal du 4 février 1877, le nombre des greffiers adjoints attachés à la cour d'appel de Liège a été porté à cinq et, d'autre part, il a été reconnu nécessaire de créer une nouvelle place de commis au parquet de cette cour. De ces deux chefs, il y a lieu d'augmenter cet article de fr.	—	—
ART. 9. — La somme de 11,000 francs portée comme charge extraordinaire pour couvrir la dépense d'ameublement des locaux destinés à la 3 ^e chambre de la cour d'appel de Liège n'a pas besoin d'être reproduite en 1878	11,000	»
ART. 10. — Il est équitable d'élever les traitements des secrétaires des parquets de 2 ^e et 3 ^e classes aux mêmes taux que ceux des greffiers adjoints de ces tribunaux. Cette mesure a déjà été adoptée pour les secrétaires des parquets de 1 ^{re} classe et d'appel. D'autre part, les traitements des commis des parquets de 1 ^{re} instance, fixés à 1,200 francs, sont insuffisants pour pourvoir aux nécessités de la vie; il y a également lieu de les élever : de ces deux chefs il est nécessaire d'augmenter l'allocation de	»	14,740

CHAPITRE V.

ART. 18. — Les travaux de construction de palais de justice pour lesquels il y a promesses	<hr/>	<hr/>
A REPORTER. fr.	11,000	20,740

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.		En plus.
	—		—
REPORT. fr.	11,000	»	20,740
de subsides ne seront pas terminés dans le cours de cet exercice ; l'allocation portée comme charge extraordinaire peut, en conséquence, être diminuée de	35,000	»	»

CHAPITRE IX.

ART. 44. — L'allocation de 60,000 francs, portée aux charges extraordinaires au budget de 1877, suffira pour l'achèvement des travaux d'agrandissement des écoles de réforme; elle peut disparaître en 1878

	60,000	»	»
--	--------	---	---

CHAPITRE X.

Le crédit de 6,000 francs, porté à l'art. 51^{bis} du Budget de 1877, suffira également pour le paiement des sommes dues aux entrepreneurs de la construction des prisons cellulaires de Furnes et d'Ypres; il n'y a, en conséquence, plus lieu de le reproduire.

	6,000	»	»
TOTAUX. fr.	112,000	»	20,740
DIMINUTION fr.	91,260	»	

(108)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1878, à la somme de quinze millions huit cent dix-sept mille six cent vingt-neuf francs (15,817,629 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	•	427,800 •
2	Litt. a. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service.	344,800	•	
	Litt. b. — de disponibilité.	•	7,000	
3	Matériel.	40,000	•	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000	•	
5	Frais de route et de séjour.	9,000	•	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	269,900	•	5,817,240 •
7	— Matériel	5,500	•	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	781,200	•	
9	— Matériel	24,000	•	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,818,640	•	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	918,000	•	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel.	22,250	•	77,870 •
13	— Matériel	2,000	•	
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,900	•	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	5,720	•	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif).	955,000	•	978,458 •
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,550	•	
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	10,000	8,108	
	A REPORTER. . . . fr.	5,286,260	15,108	5,301,568 •

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,286,260 »	15,108 »	5,501,568 »
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000 »	100,000 »	155,000 »
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annuaire parlementaires</i> , et travaux accessoires	240,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	5,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 »	»	282,500 »
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois	14,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du ministère de la justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 »	»	42,500
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 »	»	
	À REPORTER. . . . fr.	5,646,060 »	115,108 »	5,761,168 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	5,646,060 »	115,108 »	5,761,168 »
	CHAPITRE VIII.			
	CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	521,400 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures	4,500,000 »	»	
50	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	669,000 »	256,000 »	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	72,558 »	»	
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 »	»	5,771,261
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues. . .	1,000 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite. . .	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	200,000 »	»	
39	Subsides a) : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 ^o aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre. — b) Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	255,000 »	200,000 »	
40	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Ghel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire. . .	10,800 »	»	965,500
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	3,000 »	»	
42	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	50,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	252,700 »	»	
	A REPORTER. fr.	11,906,821 »	591,108 »	12,497,929

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	11,006,821 »	591,108 »	12,497,929 »
	CHAPITRE X.			
	PRISONS.			
	<i>SECTION 1^{re}. — Service économique.</i>			
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,200,000 »	»	
46	Gratifications aux détenus.	12,000 »	»	
47	Frais d'habillement des gardiens.	32,000 »	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 »	»	
49	Traitements des fonctionnaires et employés	814,350 »	»	
50	Frais d'impression et de bureau	10,000 »	»	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . .	170,000 »	»	
52	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction.	»	652,000 »	
53	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	47,000 »	5,232,900 »
	<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>			
54	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	150,000 »	»	
55	Gratifications aux détenus.	40,000 »	»	
56	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	»	
57	Traitements des fonctionnaires et employés	76,550 »	»	
	<i>SECTION 3. — Traitements de disponibilité.</i>			
58	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services	»	17,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	14,423,721 »	1,507,108 »	15,730,829 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	14,425,721 »	1,507,108 •	15,750,829 »
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
30	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 •
	CHAPITRE XII.			
60	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	1,800 •	6,800 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	14,508,721 •	1,508,908 »	15,817,629 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,
J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		CHAPITRE I^{er}.				
		ADMINISTRATION CENTRALE.				
			NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	»	Traitement du Ministre.	1	»	21,000	21,000
2	a.	— des fonctionnaires et employés.	108	»	544,800	544,800
	b.	— de disponibilité	1	»	7,000	7,000
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.		13,000	»	40,000
	b.	— Éclairage, chauffage de 90 foyers		16,000	»	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles		11,000	»	
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.				
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.				
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.				
		CHAPITRE II.				
		ORDRE JUDICIAIRE.				
		COUR DE CASSATION. — Personnel.				
6	a.	Premier président	1	16,000	16,000	269,900
	b.	Président de chambre	1	13,000	13,000	
	c.	Conseillers.	15	11,250	168,750	
	d.	Procureur général	1	16,000	16,000	
	e.	Avocats généraux	2	12,000	24,000	
	f.	Greffier en chef	1	7,000	7,000	
	g.	Greffiers adjoints	2	4,500	9,000	
	h.	Huissiers audienciers	6	750	4,500	
	i.	Messagers	2	1,520	2,640	
	j.	Secrétaire du parquet	1	4,000	4,000	
	k.	Employé	1	2,000	2,000	
	l.	Messenger et huissier de salle	1	1,520	1,520	
	m.	Concierge du palais de la Cour de cassation	1	1,520	1,520	
	n.	Augmentation éventuelle de la rémunération normale des littéras i et l	»	»	370	
		A REPORTER. fr.				

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
544,800	»	551,800	551,800	»	»	
»	7,000 »					
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
420,800	7,000 »	427,800	427,800	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
269,900	»	»	269,900	269,900	»	
269,900	»	»	269,900	269,900	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
					REPORT. fr.	
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	»	La Cour	»	3,280	} 5,500	
		Le parquet.	»	1,250		
		Mobilier pour la Cour de cassation	»	1,000		
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	5	11,250	33,750	
		Présidents de chambre	6	8,500	51,000	
		Conseillers.	55	7,500	412,500	
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	6	8,000	48,000	
		Substituts des procureurs généraux	6	7,000	42,000	
8	»	Greffiers en chef	3	5,000	} 781,200	
		Greffiers adjoints	15	4,000		60,000
		Secrétaires des parquets	3	4,000		12,000
		Employés	12	2,000		24,000
		Messagers des cours.	6	1,520		7,920
		Huissiers audienciers	12	700		8,400
		Concierges.	1	1,220		1,220
			2	1,100		2,200
		Messagers des parquets.	3	1,320		3,960
		<i>Matériel des Cours.</i>				
9	»	Cour d'appel de Bruxelles	»	8,000	} 24,000	
		— de Gand	»	5,000		
		— de Liège	»	6,500		
		Mobilier pour les trois Cours	»	4,500		
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.				
					REPORTER. fr.	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
269,900	»	269,900	269,900		»	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
781,200	»	781,200	775,200	6,000	»	
24,000	»	24,000	53,000	»	11,000	
1,080,600	»	1,080,600	1,085,600	6,000	11,000	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
1,080,600	»	1,080,600	1,085,600	6,000	11,000	
1,080,600	»	1,080,600	1,085,600	6,000	11,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
					REPORT. fr.	
					REPORT. fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neuschâteau, Turnhout et Ypres.</i>				
		Présidents	9	6,000	54,000	557,940
		Juges d'instruction	9	4,500	40,500	
		Juges	14	4,000	56,000	
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000	
		Substituts	9	4,000	36,000	
		Greffiers	9	3,200	28,800	
	c.	Greffiers adjoints	15	2,600	39,000	
		Secrétaires des parquets	9	2,600	23,400	
		Commis expéditionnaires	2	1,320	2,640	
		Huissiers audienciers	18	200	3,600	
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, S ^t -Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800	18,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix	204	3,000	612,000	918,000
		Greffiers	204	1,500	306,000	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

10
(suite).

11

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,080,600	»	1,080,600	1,085,600	6,000	41,000	
1,818,640	»	1,818,640	1,803,900	14,740	»	
918,000	»	918,000	918,000	»	»	
3,817,240	»	3,817,240	3,807,500	20,740	41,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				9,740		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				TOTAL par service
		NUMBER d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		
		CHAPITRE III.				
		JUSTICE MILITAIRE.				
		COUR MILITAIRE. — <i>Personnel.</i>				
				Charge		
				ORDINAIRE.	TEMPORAIRE.	
12	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»
		Secrétaire de l'auditeur général	1	3,000	3,000	»
		Huissier audencier	1	400	400	»
		Messagers	2	1,320	2,640	»
		Concierge	1	1,210	1,210	»
		<i>Matériel.</i>				
13	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	»
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.				
		Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»
14	»	Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	»
		Prévôts militaires	7	500	3,500	»
		Huissiers audenciers	7	200	1,400	»
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	4	420	1,680	»
			1	600	600	»
			2	720	1,440	»
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.						
		CHAPITRE IV.				
		FRAIS DE JUSTICE.				
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			922,000	»
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			33,000	»
17	a.	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			13,458	»
	b.	Traitement des préposés à la conduite des voitures cellulaires			10,000	»
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.						

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,250	»	22,250	22,250	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
49,900	»	49,900	49,900	»	»	
3,720	»	3,720	5,720	»	»	
77,870	»	77,870	77,870	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						
955,000	»	955,030	955,000	»	»	
15,550	8,108	23,458	23,458	»	»	
970,350	8,108	978,458	978,458	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires.
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1798; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	100,000	135,000	170,000	»	35,000	
35,000	100,000	135,000	170,000	»	35,000	
DIMINUTION. . . . fr.				35,000		
240,000	»	240,000	240,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,300	»	25,300	25,300	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
282,300	»	282,300	282,300	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1877, est inséré sous le n° 1 des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	>	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	>	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
29	>	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenu de cures
30	>	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	>	Traitements des pasteurs et employés
32	>	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
33	>	Traitements des ministres et employés
34	>	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
35	>	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
36	>	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
57	>	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
321,400	»	321,400	321,400	»	»	
62,011	»	62,011	62,011	»	»	
4,500,000	»	4,500,000	4,500,000	»	»	
669,000	256,000	925,000	925,000	»	»	
72,558	»	72,558	72,558	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
15,292	»	15,292	15,292	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	a) 11,000	11,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1876 fait l'objet de l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1877. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus.
30,000	»	b) 30,000	30,000	»	»	b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-médiocres, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
5,495,261	276,000	5,771,261	5,771,261	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
38	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays.
39	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre, b. Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.
40	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des asiles; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Cheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Frais d'entretien des enfants trouvés et abandonnés, ainsi que des aliénés et des sourds-muets dont le domicile de secours ne peut être déterminé (art. 3 de la loi du 14 mars 1876)
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
44	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service économique.		
45	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
46	»	Gratifications aux détenus
47	»	Frais d'habillement des gardiens
48	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
49	»	Traitements des fonctionnaires et employés
50	»	Frais d'impression et de bureau
51	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
51 ^{bis}	»
52	»	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction
53	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES,		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
235,000	200,000	455,000	455,000	»	»	
10,800	»	10,800	10,800	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
232,700	»	232,700	292,700	»	60,000	
765,500	200,000	965,500	1,025,500	»	60,000	
DIMINUTION. . . . fr.				60,000		
1,200,000	»	1,200,000	1,200,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
32,000	»	32,000	32,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
814,550	»	814,550	814,550	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	»	»	6,000	»	(¹) 6,000	
»	652,000	652,000	652,000	»	»	
»	47,000	47,000	47,000	»	»	
2,249,550	699,000	2,948,550	2,954,550	»	6,000	

(¹) Le crédit de 6,000 fr. porté à l'art. 51^{bis} du Budget de 1877, suffira pour parfaire le paiement des sommes dues aux entrepreneurs de la construction des prisons cellulaires de Furnes et d'Ypres.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.</i>		
54	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
55	»	Gratifications aux détenus
56	»	Frais d'impression et de bureau
57	»	Traitements des employés
TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.		
<i>SECTION TROISIÈME. — Traitements de disponibilité.</i>		
58	»	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
59	»	Mesures de sûreté publique.
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		
CHAPITRE XII.		
60	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
76,550	»	76,550	76,550	»	»	
267,550	»	267,550	267,550	»	»	
»	17,000	17,000	17,000	»	»	
2,516,900	716,000	3,232,900	3,258,900	»	6,000	
DIMINUTION.				6,000		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	116	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	124	Justice militaire
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice
V.	126	Palais de justice
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	128	Cultes
IX.	130	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	132	Frais de police
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
420,800 »	7,000 »	427,800 »	427,800 »	»	»	
3,813,240 »	»	3,813,240 »	3,807,500 »	9,740 »	»	
77,870 »	»	77,870 »	77,870 »	»	»	
970,350 »	8,108 »	978,458 »	978,458 »	»	»	
55,000 »	100,000 »	155,000 »	170,000 »	»	55,000 »	
282,500 »	»	282,500 »	282,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
5,493,261 »	276,000 »	5,771,261 »	5,771,261 »	»	»	
765,500 »	200,000 »	1,965,500 »	1,025,500 »	»	60,000 »	
2,516,900 »	716,000 »	3,232,900 »	3,238,900 »	»	6,000 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
14,508,721 »	1,308,908 »	15,817,629 »	15,908,889 »	9,740 »	101,000 »	
DIMINUTION. . . . fr.				91,260 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressort

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Byl, G.	16 juillet 1805	Greffier de justice de paix.
2	Pierlot, N.	25 mars 1822	Gardien de prison.
5	Samson, J.	10 mars 1828	Gardien de prison
4	De Hennault, N.	21 juillet 1809	Greffier de justice de paix
5	Defoor, F.	26 avril 1806.	Président de tribunal de 1 ^{re} instance.
6	Van Driessche, J.	17 février 1806	Juge de paix.
7	Vandewalle, F.	7 mars 1806	Juge de paix.
8	Claeys, C.	5 décembre 1805.	Greffier de justice de paix
9	Delombaerde, U.	16 mars 1806.	Greffier de justice de paix
10	Thirionet, C.	9 août 1820	Gardien de prison.
11	Fineuse, H.	14 avril 1806.	Juge de paix.
12	Janssens, S.	7 juillet 1814	Surveillant de prison
15	De Marteau, A.	5 avril 1811.	Pharmacien de prison
14	Lambert, H.	2 mai 1814	Greffier de justice de paix.
15	Gregoire, H.	27 juin 1806	Président de tribunal de 1 ^{re} instance
16	Collet, A.	15 mai 1806	Greffier de tribunal de 1 ^{re} instance.
17	Van Yperzeele, P.	10 juillet 1811	Gardien-chef de prison
18	Meunier, P.	28 juin 1805	Gardien de prison.
19	Vercauteren, C.	1 août 1806.	Vice-président de tribunal de 1 ^{re} instance.
20	De le Vingne, B.	25 août 1804.	Président de chambre de Cour d'appel
21	Usano, J.	9 janvier 1810.	Directeur de prison
22	Dewitt, D.	24 avril 1826.	Commis de prison
23	Lentacker, L.	26 août 1811.	Gardien-chef
24	Hemmer, J.	20 novembre 1822.	Gardien-chef.
25	Ramæckers.	20 juillet 1808	Directeur de prison

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

tissant au Département de la Justice, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1876.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
10 septembre 1875	Age avancé	44	5	2,100 »	1,400 »	
15 novembre 1875	Infirmités	25	8	1,296 66	512 »	
20 décembre 1875	Id.	25	6	1,295 »	495 »	
5 février 1876	Age avancé	57	9	2,200 »	1,277 »	
12 mars 1876	Id.	59	1	7,000 »	7,000 »	
26 mars 1876	Id.	55	5	5,200 »	5,200 »	
9 mars 1876	Id.	45	4	5,950 »	5,950 »	
6 mars 1876	Id.	43	2	1,800 »	1,195 »	
27 avril 1876	Id.	29	7	2,000 »	910 »	
15 avril 1876	Infirmités	24	5	1,598 66	596 »	
28 mai 1876	Age avancé	53	2	5,300 »	5,300 »	
12 juin 1876	Infirmités	55	6	1,650 »	850 »	
7 avril 1876	Id.	58	9	2,250 »	1,541 »	
19 mai 1876	Id.	59	6	1,650 »	1,002 »	
29 juin 1876	Age avancé	45	9	6,000 »	6,000 »	
10 juillet 1876	Id.	46	7	4,400 »	2,935 »	
14 juillet 1876	Id.	44	5	1,965 35	1,508 »	
15 juillet 1876	Id.	42	10	1,685 16	1,109 »	
13 août 1876	Id.	45	10	5,500 »	5,500 »	
11 septembre 1876	Id.	43	10	8,500 »	8,500 »	
8 septembre 1876	Id.	45	5	4,900 »	3,266 »	
20 septembre 1876	Infirmités	28	1	2,535 »	1,095 »	
28 août 1876	Age avancé	45	9	1,936 66	1,291 »	
5 septembre 1876	Infirmités	55	6	2,500 »	1,555 »	
31 août 1876	Age avancé	40	0	7,100 »	4,425 »	
TOTALfr.					63,984 »	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1870 294 pensions, montant à fr. 688,644 »
 Inscrites en 1876 . . . 25 pensions, s'élevant à fr. 65,984 »
 Éteintes en 1876 . . . 51 — — — 90,850 »
 Diminution, . . . 6 — — — fr. 26,846 » — — — 26,846 »
 Reste à servir au 1^{er} janvier 1877. . . . 288 — — — fr. 661,798 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Pretre, A.	8 mars 1805.	Desservant
2	Benats, J.	14 août 1814.	Id.
5	Vanderstegen, P.	1 ^{er} septembre 1800.	Id.
4	Bodart, D.	14 avril 1800.	Id.
5	Deldime, B.-E.	24 octobre 1810	Id.
6	Van Embden, B.	15 avril 1801.	Ministre du culte israélite
7	Bogaerts, G.	51 décembre 1812.	Vicaire général
8	Lagasse, N.	20 mars 1804	Curé
9	Dufour, J.	7 février 1805	Desservant
10	Journaux, F.	20 juillet 1810	Id.
11	Delhayc, J.	27 février 1807.	Id.
12	Collignon, J.	15 juin 1825.	Chapelain
13	Gilson, J.	5 novembre 1810	Desservant
14	Scheffermeyer, J.	14 mars 1807	Id.
15	Legrand, J.	50 décembre 1805.	Id.
16	Baar, P.	5 mai 1806	Id.
17	Daens, A.	21 octobre 1825.	Id.
18	Viggria, J.	5 septembre 1826	Id.
10	Ferauge, M.	22 novembre 1810	Id.
20	Sainmont, J.	17 juillet 1810	Vicaire
21	Moureau, A.	13 octobre 1812	Desservant
22	Vonkorff, G.	7 juillet 1815	Vicaire.
25	Van Boven, S.	8 juillet 1817	Curé
24	Caers, F.	11 août 1808.	Desservant.
25	Stulens, J.	15 mars 1800.	Id.
26	Renson, S.	25 avril 1810.	Id.
27	Vander Taelen, I.	22 février 1802.	Id.
28	Leirens, A.	5 février 1811.	Id.
20	Spoërlein, S.	5 décembre 1806.	Pasteur protestant.
50	Sibille, J.	22 mai 1811.	Desservant
51	Van Oorschot, N.	10 juin 1810.	Id.
52	Van Casteren, J.	15 mars 1805	Id.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1876.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
16 octobre 1875 . . .	Age avancé.	40	10	1,151 66	1,151 "	
5 novembre 1875. . .	Infirmités	54	8	987 50	811 "	
18 décembre 1875 . .	Age avancé.	50	1	1,200 "	1,200 "	
31 décembre 1875 . .	Id.	41	"	1,200 "	1,200 "	
31 décembre 1875 . .	Id.	40	"	1,100 "	1,100 "	
31 décembre 1875 . .	Infirmités	28	11	1,090 55	485 "	
29 septembre 1875 . .	Id.	52	6	5,200 "	2,590 "	
4 décembre 1875 . . .	Age avancé.	40	"	1,555 "	1,555 "	
31 janvier 1876. . . .	Id.	41	6	1,118 55	1,118 "	
2 décembre 1875. . . .	Id.	42	3	1,100 "	1,100 "	
21 février 1876. . . .	Id.	42	5	1,100 "	1,100 "	
31 janvier 1876. . . .	Infirmités	19	9	600 "	548 "	
31 mars 1876	Age avancé.	40	2	1,100 "	1,100 "	
30 mars 1876	Id.	41	8	1,100 "	1,100 "	
15 mars 1876	Id.	40	"	1,145 "	1,145 "	
5 novembre 1875. . . .	Id.	46	8	1,100 "	1,100 "	
15 mars 1876.	Infirmités	28	5	950 "	620 "	
28 janvier 1876. . . .	Id.	22	10	944 16	575 "	
30 avril 1876.	Age avancé.	40	4	1,100 "	1,100 "	
15 mars 1876	Infirmités	56	6	700 "	618 "	
2 mars 1876	Id.	56	1	1,052 49	915 "	
30 juillet 1876	Id.	17	8	620 "	540 "	
5 mai 1876	Id.	29	11	1,565 "	909 "	
24 mai 1876	Age avancé.	42	10	1,100 "	1,100 "	
5 mai 1876	Id.	48	10	1,200 "	1,200 "	
5 mars 1876	Id.	40	3	1,100 "	1,100 "	
24 juin 1876.	Id.	51	"	1,186 66	1,186 "	
15 juillet 1876	Id.	40	7	1,100 "	1,100 "	
25 juillet 1876	Id.	42	10	4,865 55	3,204 "	
9 août 1876.	Id.	41	8	1,100 "	1,100 "	
24 mai 1876	Infirmités	54	4	950 "	770 "	
20 juillet 1876	Age avancé.	46	4	766 66	766 "	
A REPORTER. . . .fr.					54,602 "	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
53	Thomas, H.	25 mars 1806.	Curé.
54	D'Olislaeger, J.	27 décembre 1805.	Desservant.
55	Bormans, J.	11 décembre 1806	Id.
56	Humer, J.	28 novembre 1808.	Id.
57	Simons, J.	12 février 1798.	Id.
58	Lallemand, M.	1 ^{er} novembre 1805	Id.
59	Peeters, F.	16 juillet 1801	Id.
40	Crevits, J.	9 février 1796.	Id.
41	Henaut, E.	6 mai 1810	Id.
42	Wennen, G.	20 janvier 1801.	Id.
43	Van Herck, J.	11 août 1800.	Id.
44	Strail, C.	9 décembre 1808.	Id.
45	Falise, J.	16 novembre 1819.	Id.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1878.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				REPORT . . . fr.	54,602 »	
19 septembre 1876 .	Age avancé	45	9	2,047 50	2,047 »	
22 septembre 1876 .	Id.	43	3	1,155 »	1,155 »	
18 septembre 1876 .	Id.	47	»	1,100 »	1,100 »	
30 septembre 1876 .	Id.	44	9	1,100 »	1,100 »	
28 septembre 1876 .	Id.	55	4	1,200 »	1,200 »	
30 septembre 1876 .	Id.	42	9	1,156 66	1,156 »	
22 septembre 1876 .	Id.	47	9	1,200 »	1,200 »	
11 octobre 1876 . .	Id.	51	4	1,200 »	1,200 »	
25 septembre 1876 .	Infirmités	36	»	1,100 »	955 »	
24 novembre 1876 . .	Age avancé	50	9	1,200 »	1,200 »	
14 novembre 1876 . .	Id.	55	6	1,200 »	1,200 »	
19 novembre 1876 . .	Id.	40	»	1,100 »	1,100 »	
30 novembre 1876 . .	Infirmités	52	7	950 »	715 »	
				TOTAL fr.	49,928 »	

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1876. 566 pensions, montant à fr. 528,256 »
 Inscrites en 1876. . . 45 pensions, s'élevant à fr. 49,928 »
 Éteintes en 1876. . . 48 — — 52,141 »
 Diminution . . . 3 — — 2,215 » — — — fr. 2,215 »
 Reste à servir au 1^{er} janvier 1877. . . 565 — — fr. 526,025 »

(242)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, voté pour l'exercice 1877, s'élève à	fr. 1,650,805 »
Les crédits demandés pour l'exercice 1878 montent à	1,749,085 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 98,280 »
	<hr/>

Le chiffre de cette augmentation ne doit pas être pris dans un sens absolu. D'une part, ainsi que cela a été expliqué dans la note justificative des amendements proposés au Budget de 1877 (*Documents parlementaires*, n° 4), les sommes reportées d'un Budget à l'autre seront versées au Trésor et viendront en déduction de l'augmentation ci-dessus indiquée. D'autre part, l'augmentation est calculée sur l'allocation du Budget ordinaire, allocation que des crédits supplémentaires ont, presque chaque année, accru dans une certaine proportion.

Grâce à l'augmentation proposée, les crédits supplémentaires ne seront plus nécessaires que dans des cas extrêmes et impossibles à prévoir.

Si l'on comparait l'augmentation à la moyenne des dépenses réelles (allocation ordinaire plus les crédits supplémentaires), elle ne serait que de fr. 55,682 66 c^s; c'est ce que les explications suivantes achèveront de faire ressortir.

ART. 51.

Le Gouvernement propose de porter l'allocation de l'article 51 de 70,500 francs à 120,000 francs. C'est une augmentation de 49,500 francs sur le crédit ordinaire. Mais comme ce crédit a été augmenté par des reports des exercices antérieurs et par des crédits supplémentaires, l'augmentation réelle semble devoir être calculée sur la moyenne annuelle des dépenses. Cette moyenne, pour les sept dernières années, en comptant que les crédits votés pour l'exercice 1876 soient complètement absorbés, est de fr. 80,742 54 c^s, ce qui réduirait l'augmentation demandée à fr. 59,257 46 c^s.

L'augmentation paraîtra minime, si la Chambre veut bien considérer que le tarif pour les frais de déplacement, annexé au règlement du 20 avril 1874, n'a pas été appliqué jusqu'ici; que ce tarif comporte, pour certaines catégories d'agents, des augmentations notables de dépenses; enfin, que depuis l'époque où le crédit budgétaire a été établi, il n'a subi aucune modification, bien que le nombre des agences diplomatiques et consulaires ait été augmenté.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les missions en Chine et au Japon occasionneraient à elles seules, en cas de mutations, une dépense presque égale au crédit actuel.

Depuis longtemps, l'exiguïté des ressources n'a pas permis au Gouvernement de confier aux agents des services extérieurs, et surtout aux consuls généraux, des explorations dans les pays où ils sont établis. Il pourrait être pourvu, dans certaine mesure, à cette lacune préjudiciable aux intérêts du commerce, si la somme demandée était votée. De plus, les évaluations budgétaires correspondraient plus exactement aux besoins réels.

ART. 35.

Le crédit proposé est de 110,000 francs. Sur l'allocation votée au Budget de 1877, c'est une augmentation de 35,780 francs.

Toutefois, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour le crédit qui figure à l'article 31, cette augmentation n'est qu'apparente. La moyenne des dépenses pour les sept dernières années s'élève à fr. 111,091 65 c^s. Il y aurait donc plutôt une diminution de fr. 1,091 65 c^s.

Mais le Gouvernement tient compte, dans ses propositions, des charges extraordinaires que des événements politiques ont imposées au Budget du Ministère des Affaires Étrangères, et il espère pouvoir, moyennant la somme demandée, venir en aide, plus efficacement que par le passé, aux nombreux Belges qui, trop souvent, se trouvent abandonnés sans secours dans des pays où la charité publique n'est qu'imparfaitement organisée.

ART. 37.

La somme demandée comme crédit ordinaire à cet article, pour l'exercice 1878, comprend une augmentation de 15,000 francs, si on la compare au crédit voté pour 1877. Le relevé des dépenses faites pendant les années 1870 à 1876 donne une moyenne annuelle de fr. 62,483 15 c^s. Il y aurait donc ici encore, en réalité, une diminution de fr. 2,483 15 c^s.

L'article 37 est grevé d'une dépense fixe de 15,000 francs pour une mission extraordinaire en Suisse. Les traitements de disponibilité peuvent, à un moment donné, constituer une charge assez lourde.

Mais ce qui rend surtout indispensable de porter le crédit à 60,000 francs, ce sont les dépenses qu'entraînent naturellement les conférences internationales dont la Belgique est le lieu de réunion, dépenses pour lesquelles il serait difficile de créer un crédit spécial, attendu que ces réunions, pas plus que les motifs qui les provoquent, ne peuvent, le plus souvent, être prévues.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères et de l'avis de notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1878, à la somme d'un million sept cent quarante-neuf mille quatre-vingt-cinq francs (1,749,085 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C^{te} D'ASPREMONT-LYNDEN.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	282,525 »
2	— du personnel des bureaux	187,525 »	5,000 »	
3	Matériel.	50,000 »	10,000 »	
4	Fonds secrets.	15,000 »	»	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles. . .	10,000 »	»	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission.</i>				
6	Allemagne.	58,000 »	»	755,000 »
7	Autriche-Hongrie	58,000 »	»	
8	Bésil	50,000 »	»	
9	Chine	58,000 »	»	
10	Danemark, Suède et Norwége	25,000 »	»	
11	Espagne	50,000 »	»	
12	États-Unis	50,000 »	»	
13	France	58,000 »	»	
14	Grande-Bretagne.	58,000 »	»	
15	Italie.	58,000 »	»	
16	Japon	58,000 »	»	
17	Pays-Bas	58,000 »	»	
18	Portugal	25,000 »	»	
19	Rome	26,000 »	»	
20	Russie	58,000 »	»	
21	Turquie.	26,000 »	»	
A REPORTER. . . . fr.		901,525 »	15,000 »	1,015,525 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	901,325 »	15,000 »	1,015,325 »
	CHAPITRE II (suite). <i>Traitements des conseillers ou secrétaires.</i>			
22	Allemagne.	11,000 »	»	
23	Autriche-Hongrie	11,000 »	»	
24	France.	11,000 »	»	
25	Grande-Bretagne.	11,000 »	»	
26	Italie.	8,500 »	»	
27	Pays-Bas	8,500 »	»	
28	Russie	11,000 »	»	
29	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	27,000 »	»	
	CHAPITRE III. CONSULATS.			
50	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	253,050 »	»	253,050 »
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.			
31	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	120,000 »	»	120,000 »
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
52	Traitement d'un chancelier à Paris	8,000 »	»	
53	— — à Constantinople	8,000 »	5,000 »	
54	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.	45,510 »	6,000 »	
55	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	110,000 »	»	202,510 »
56	Frais de chancellerie.	20,000 »	»	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
57	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	60,000 »	50,000 »	110,000 »
	A REPORTER. fr.	1,604,885 »	70,000 »	1,680,885 »

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,604,885 .	70,000 .	1,680,885 .
	CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.			
58	Frais divers et encouragements au commerce	42,800 .	"	60,000 .
59	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 .	"	
	CHAPITRE VIII. <i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
40	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 .	"	7,500 .
41	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 .	"	
42	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	3,000 .	"	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	1,675,085 .	76,000 .	1,740,085 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C^{te} D'ASPREMONT-LYNDEN.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(150)

DÉVELOPPEMENTS

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menues frais 18,100
	b.	Éclairage et chauffage 8,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 19,400
4	»	Fonds secrets.
5	»	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des chefs de mission.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — —
8	»	BRESIL — — — — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — —
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORVÈGE. — — — — —
11	»	ESPAGNE. — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — —
13	»	FRANCE — — — — —
14	»	GRANDE-BRETAGNE — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — — — — — d'un Ministre résident.
17	»	PAYS-BAS — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
18	»	PORTUGAL — — — — — d'un Ministre résident
19	»	ROME — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
20	»	RUSSIE — — — — —
21	»	TURQUIE. — — — — —
		A REPORTER. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
187,325	5,000	192,325	192,325	»	»	
36,000	10,000	46,000	46,000	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
267,325	15,000	282,325	282,325	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
634,000	»	634,000	634,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE II (SUITE).
		<i>Traitements des conseillers ou secrétaires.</i>
22	»	ALLEMAGNE . . . — Traitement d'un conseiller ou secrétaire
23	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — —
24	»	FRANCE — — — —
25	»	GRANDE-BRETAGNE . — — — —
26	»	ITALIE — — — —
27	»	PAYS-BAS — — — —
28	»	RUSSIE — — — —
29	»	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		CONSULATS.
30	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		FRAIS DE VOYAGE.
31	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.
32	»	Traitement d'un chancelier à Paris
33	»	— — — à Constantinople
34	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
35	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
36	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	»	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
38	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat d'échantillons et de documents commerciaux.
39	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET DÉPENSES ARRIÉRÉES.		
40	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement.
41	»	Secours à des fonctionnaires, employés, et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
42	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
60,000	50,000	110,000	97,000	13,000	»	
60,000	50,000	110,000	97,000	13,000	»	
42,800	»	42,800	42,800	»	»	
18,100	»	18,100	18,100	»	»	
60,900	»	60,900	60,900	»	»	
2,500	»	2,500	2,500	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	152	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Légations.
III.	154	Consulats
IV.	<i>ib.</i>	Frais de voyage
V.	<i>ib.</i>	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	156	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	<i>ib.</i>	Commerce, émigration.
VIII.	<i>ib.</i>	Pensions, secours et dépenses arriérées.
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
267,325 »	15,000 »	282,325 »	282,325 »	»	»	
733,000 »	»	733,000 »	733,000 »	»	»	
233,050 »	»	233,050 »	233,050 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	70,500 »	49,500	»	
191,510 »	11,000 »	202,510 »	166,730 »	35,780	»	
60,000 »	50,000 »	110,000 »	97,000 »	15,000	»	
60,900 »	»	60,900 »	60,900 »	»	»	
7,300 »	»	7,300 »	7,500 »	»	»	
1,673,085 »	76,000 »	1,749,085 »	1,650,805 »	98,280	»	
DIFFÉRENCE. . fr.				98,280		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1878.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1876, et des extinctions constatées pendant la même période, publiée en conformité de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

PENSIONS CONFÉRÉES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE.	DATE de L'ARRÊTÉ.	DATE DE L'ENTRÉE en jouissance.	Observations.
188	T' Kint, A.-P.-J. . . .	Envoyé extraordinaire et Ministre plénipoten- tiaire.	5,000	28 février 1876 .	1 ^{er} déc. 1875.	

PENSIONS ÉTEINTES.

					DATE de l'extinction.
97	D'Jong, P.-A.	Patron pilote de 2 ^{me} classe.	818	18 sept. 1862. .	1 ^{er} février 1876.
107	Demeyne, J.-J.	Patron pilote de 1 ^{re} classe.	1,121	12 août 1864. .	1 ^{er} août 1876.
122	Gœdts, F.-J.	Pilote de 1 ^{re} classe . .	1,560	15 mars 1866 .	1 ^{er} sept. 1876.
157	Pikevet, P.	Rameur du sauvetage .	98	5 juillet 1870 .	1 ^{er} octobre 1876.
175	Aernoudt, A.	Patron de feu flottant .	754	15 déc. 1871 .	1 ^{er} juin 1876.
		TOTAL. . fr.	4,131		

**PENSIONS MILITAIRES TRANSFÉRÉES AU DÉPARTEMENT
DES TRAVAUX PUBLICS.**

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION ANNUELLE	DATE de L'ARRÊTÉ.	Observations.
34	Laby, H.-J.	Mousse	275	7 mars 1849 .	
58	De Bauche, J.	Enseigne de vaisseau. .	1,350	8 août 1849. .	
45	Baillieu, F.-C.-L. . . .	Enseigne de vaisseau. .	907	50 nov. 1852. .	
55	Wauters, F.	Matelot de 1 ^{re} classe. .	275	50 nov. 1854. .	
60	Van Cauwenbergh, J.-F.	Matelot de 2 ^{me} classe. .	585	16 déc. 1856. .	
69	Schockcel, F.-J.	Capitaine lieutenant de vaisseau.	5,512	19 nov. 1858. .	
70	Vander Eecke, Ch.	Commissaire de marine de 2 ^{me} classe.	1,900	19 nov. 1858. .	
85	Plateau, F.-J.	Maître de manœuvre de 1 ^{re} classe.	557	29 mai 1860. .	
85	Janssens, S.	Veuve de Demacgt, J.-B. chauffeur.	110	29 sept. 1860 .	
90	Van Craenenbroeck, G.	Chauffeur	585	4 mai 1861. .	
91	Van Becelaere, B.-J. . .	Matelot de 5 ^{me} classe. .	360	28 juin 1861. .	
92	Sappenberghs, M.-A. . .	Veuve de Steenweghen, C. chauffeur.	110	27 sept. 1861 .	
95	Vanschoubroeck, F. . . .	Lieutenant de vaisseau de 2 ^{me} classe.	1,900	25 janvier 1862.	
95	Durant, F.-J.	Chirurgien-major. . . .	2,280	4 juillet 1862 .	
101	Wolter, M.	Commissaire de marine de 2 ^{me} classe.	1,900	24 février 1865 .	
112	Lauwers, J.-B.	Matelot de 1 ^{re} classe . .	275	12 août 1864. .	
128	Reiss, N.	Chirurgien aide-major .	1,190	10 août 1867. .	
143	Sinkel, J.-L.-E.	Lieutenant de vaisseau .	2,508	14 nov. 1869. .	
150	Vansteen, E.-D.	Chauffeur de 1 ^{re} classe .	585	22 mars 1870 .	
151	Seghers, J.	Enseigne de vaisseau. .	1,350	2 mai 1870. .	
152	Hoed, F.	Capitaine lieutenant de vaisseau.	2,760	2 mai 1870. .	
155	Picard, E.	Lieutenant de vaisseau .	2,850	5 juillet 1870 .	
165	Vuybert, J.-P.	Premier maître de manœuvre.	792	22 février 1871 .	
164	Larsen, L.-P.	Maître de manœuvre de 2 ^{me} classe.	512	22 février 1871 .	
165	Perlau, A.	Lieutenant de vaisseau .	1,900	5 déc. 1871. .	
		TOTAL. . . fr.	30,528		

SITUATION.

Lors de la présentation du Budget de 1877, le Département des Affaires Étrangères comptait 79 pensions s'élevant à fr.	92,716	»
Depuis cette époque, une pension a été conférée; elle est de	fr. 5,000	»
	<hr/>	
	ENSEMBLE.	fr. 97,716 »
Cinq pensions se sont éteintes; elles montent à	4,151	»
Vingt-cinq pensions militaires provenant de la marine ont été transférées au Département des Travaux Publics; elles ont figuré dans les listes antérieures pour une somme de	50,528	»
	<hr/>	54,659 »
	<hr/>	
Reste donc à servir pour les 50 pensions restant inscrites au Département des Affaires Étrangères.	fr. 63,057	»
	<hr/>	

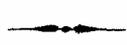
VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1878.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de l'exercice 1877 s'élevaient à.	fr. 19,893,663 15
Les crédits proposés pour 1878 montent à.	19,837,527 70
Le Budget de 1878 présente donc une diminution de fr.	56,135 45

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Ce chapitre n'a subi aucune modification.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

Pas de changement.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Aucun changement n'a été apporté à ce chapitre.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

Ce chapitre a subi le remaniement indiqué dans le rapport de la section centrale qui a examiné le projet de Budget de l'exercice 1877.

Les traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers provinciaux forment un article spécial.

On a groupé sous l'article 10 les traitements des employés, gens de service et gens de peine, en distinguant les provinces au moyen de litteras. La somme de 8,252 francs proposée à cet article est transférée au crédit du

NOTE PRÉLIMINAIRE.

personnel pour payer le salaire des gens de peine, dont le montant a été imputé jusqu'à présent sur le crédit du matériel.

Les modifications à introduire au Budget de 1878, en ce qui concerne les augmentations réglementaires à accorder aux employés des gouvernements provinciaux, n'ont pas encore pu être déterminées exactement. Elles seront présentées à la Chambre par voie d'amendements.

L'article 11 comprend les crédits alloués pour les frais de bureau, d'impression, de reliures, pour l'entretien du mobilier, du chauffage et d'éclairage des administrations provinciales, les dépenses diverses, les dépenses imprévues. Les provinces sont aussi désignées sous des lettres spéciales. On y a ajouté une somme de 14,250 francs, formant la troisième part du crédit demandé pour le renouvellement partiel du mobilier de M. le Gouverneur de la province de Liège, ainsi qu'une somme de 3,500 francs nécessaire pour couvrir les frais d'ameublement des anciens locaux du cadastre à approprier pour le service du gouvernement provincial de la Flandre orientale.

Aux articles 12 et 13, on a groupé sous des lettres distincts les traitements et les frais de bureau des commissaires d'arrondissement, ainsi que les traitements de leurs employés et les frais de route et de tournées.

On a porté sous un article spécial les crédits pour les frais de route des Gouverneurs, des membres des députations permanentes, etc., aux allocations du matériel des administrations provinciales; les frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement ont été maintenus à l'article spécial, avec les autres crédits destinés à cette branche d'administration.

Conformément à la déclaration qu'il a faite à la Chambre des Représentants, le Gouvernement s'occupe de la révision du tarif des frais de bureau des commissaires d'arrondissement et des traitements des employés des commissariats, suivant les diverses classes auxquelles ils appartiennent. On a maintenu provisoirement au projet de Budget de 1878 sous un même article le crédit voté en 1877, sous la réserve d'en faire la division par lettres dans les amendements qui seront présentés au projet de Budget soumis à la Chambre des Représentants, lorsque les chiffres respectifs à attribuer aux diverses classes auront pu être établis.

L'ensemble des augmentations portées au chapitre IV s'élève à 17,750 francs.

CHAPITRE V.

MILICE.

Pas de changement.

CHAPITRE VI.

GARDE CIVIQUE.

Aucun changement n'est à signaler.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VII.

FÊTES NATIONALES.

Ce chapitre n'a subi aucun changement.

CHAPITRE VIII.

DECORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

Aucun changement.

CHAPITRE IX.

LEGIION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.

Pas de changement.

CHAPITRE X.

AGRICULTURE.

Le subside de 30,000 francs demandé en 1877 en vue d'ouvrir une exposition provinciale à Anvers, disparaît en 1878.

Conformément à la demande de la section centrale qui a examiné le projet de Budget de 1877, le crédit de 75,500 francs affecté aux besoins du Jardin Botanique de l'État a été transféré au chapitre des *Lettres et sciences*.

CHAPITRE XI.

VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Pas de changement.

CHAPITRE XII.

INDUSTRIE.

Aucun changement n'est à signaler.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIII.

POIDS ET MESURES.

Une somme de 5,700 francs est demandée. Elle a pour objet de compléter le traitement auquel les vérificateurs des poids et mesures ont droit en vertu du règlement organique, et dont une partie a été accordée en 1877.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Ce chapitre n'a subi qu'une augmentation de 7,000 francs. Cette somme est destinée à couvrir les frais de rédaction du 9^{me} rapport triennal sur l'enseignement supérieur et les fournitures d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. Cette publication est faite en vertu de l'article 50 de la loi du 15 juillet 1849.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Une somme de 10,000 francs destinée à payer les frais de rédaction du 8^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen, ainsi que la fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale disparaît du Budget de 1878.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Les articles 95 et 96 du Budget de l'exercice 1877 ont été réunis comme se rattachant au même service, et forment l'article 69. litt a, du projet de Budget de 1878.

Le littéra b du même article porte un libellé nouveau conçu comme suit : « Augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin. » Un crédit de 4,000 francs est sollicité de la Législature pour couvrir cette dépense.

Une augmentation de 5,000 francs est demandée pour les dépenses du matériel des établissements normaux de l'État.

La somme de 25,000 francs destinée à payer les frais du cours temporaire de gymnastique institué à l'usage d'instituteurs et d'institutrices primaires

NOTE PRÉLIMINAIRE.

en fonctions, disparaît du Budget de 1878, sauf à rétablir ce chiffre par voie d'amendement si, après les cours temporaires de 1877, la nécessité en est reconnue.

Un crédit de 16,000 francs est demandé pour la création d'un cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices, pour les former à l'enseignement du dessin dans ces institutions.

La somme de 40,000 francs, destinée en 1877 à accorder des récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions, disparaît du projet de Budget de 1878.

Le crédit nécessaire pour accorder des secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension, a dû être porté de 40,000 francs à 50,000 francs.

Une somme de 12,000 francs disparaît du projet de Budget de 1878. Elle était destinée en 1877 à couvrir les frais de rédaction du 11^{me} rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire, et la fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale.

Les différences entre les divers crédits portés au chapitre XVI présentent une diminution de 42,000 francs.

CHAPITRE XVII.

LETTRES ET SCIENCES.

Les crédits extraordinaires de 3,200 et de 19,700 francs votés au Budget de 1877, en vue des travaux préparatoires d'une nouvelle carte géologique, d'un nouveau tirage des cartes de M. Dumont et des frais d'impression des notes manuscrites de ce savant, disparaissent du projet de Budget de 1878.

Conformément au vœu exprimé par la Législature lors de la discussion du Budget de 1877, le crédit de 78,500 francs, alloué pour le Jardin Botanique de l'État, est transféré du chapitre de l'*Agriculture* à celui des *Lettres et sciences*.

Une augmentation de 1,200 francs est demandée pour la nomination d'un employé au dépôt des archives de l'État, à Bruges, dont les collections ont reçu depuis quelques années de nombreux et importants accroissements.

CHAPITRE XVIII.

BEAUX-ARTS.

Une somme de 3,000 francs est sollicitée pour la restauration des œuvres d'art du Musée d'Anvers. La dotation de l'Académie des beaux-arts de cette ville sera augmentée du montant de ce crédit. L'administration communale

NOTE PRÉLIMINAIRE.

vient d'allouer une somme équivalente, à condition que le Gouvernement accorde de son côté, selon l'usage, une somme du même import.

Le crédit extraordinaire de 6,000 francs voté au Budget de 1877, en vue du concours international de chant d'ensemble à l'occasion du 50^{me} anniversaire de la fondation du Conservatoire royal de musique de Liège, disparaît du Budget de 1878.

Le reliquat de l'année 1875, montant à fr. 45,285 25 c^s, transféré au Budget de 1877 pour acquisitions d'œuvres d'art pour les Musées royaux de peinture et de sculpture, disparaît également en 1878.

Une somme de 400 francs est sollicitée à l'effet d'augmenter les traitements des surveillants du Musée royal d'armures et d'antiquités.

On fait figurer à l'article 105 un crédit de 40,000 francs destiné à couvrir les frais de l'exposition triennale des beaux-arts qui aura lieu en 1878. Le montant de ce crédit est égal à celui qui a été voté pour l'exposition de 1875.

L'ensemble des différents crédits compris au chapitre des beaux-arts comporte une diminution totale de fr. 7,885 43 c^s.

CHAPITRE XIX.**SERVICE DE SANTÉ.**

Il n'y a pas de changement.

CHAPITRE XX.**TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.**

Aucun changement n'a eu lieu.

CHAPITRE XXI.**DÉPENSES IMPRÉVUES.**

Les dépenses imprévues non libellées au Budget n'ont pas subi de modification.

TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		
		VOTÉS POUR L'EXERCICE 1877.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale.	452,045	4,000	456,045
II.	Pensions et secours	62,000	"	62,000
III.	Statistique générale	34,000	"	34,000
IV.	Frais d'administration dans les provinces.	1,570,178 41	5,500	1,575,678 41
V.	— — dans les arrondissements	417,100	"	417,100
VI.	Milice.	120,000	"	120,000
VII.	Garde civique.	58,820	"	58,820
VIII.	Fêtes nationales.	109,200	"	109,200
IX.	Décoration civique et récompenses pécuniaires.	15,000	"	15,000
X.	Légion d'honneur et Croix de fer.	"	222,000	222,000
XI.	Agriculture.	937,025	76,800	1,015,825
XII.	Voirie vicinale et hygiène publique	2,185,550	"	2,185,550
XIII.	Industrie.	367,650	"	367,650
XIV.	Poids et mesures.	108,050	"	108,050
XV.	Instruction publique. — Enseignement supérieur	1,182,520	24,590	1,207,110
XVI.	— — — moyen.	1,792,291	15,120	1,807,411
XVII.	— — — primaire.	8,058,720 29	43,570	8,102,290 29
XVIII.	Lettres et sciences	588,723	112,400	701,123
XIX.	Beaux-arts	1,222,948	150,285 45	1,373,233 45
XX.	Service de santé.	157,295	"	157,295
XXI.	Traitements de disponibilité.	"	38,982	38,982
XXII.	Dépenses imprévues	5,900	"	5,900
	Totaux. fr.	10,204,815 70	688,847 45	10,895,663 15

ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1877,
au Budget de 1878.

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1878.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1878 :					
Ordinaires.	Extraordin.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.		
456,045	»	456,045	»	»	»	»	»	»
62,000	»	62,000	»	»	»	»	»	»
34,000	»	34,000	»	»	»	»	»	»
1,787,278 41	21,250	1,808,528 41	»	»	17,750	»	17,750	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
120,000	»	120,000	»	»	»	»	»	»
58,820	»	58,820	»	»	»	»	»	»
109,200	»	109,200	»	»	»	»	»	»
15,000	»	15,000	»	»	»	»	»	»
»	222,000	222,000	»	»	»	»	»	»
861,525	46,800	908,525	»	105,500	»	»	»	105,500
2,185,550	»	2,185,550	»	»	»	»	»	»
567,650	»	567,650	»	»	»	»	»	»
113,750	»	113,750	5,700	»	»	»	5,700	»
1,206,710	7,000	1,213,710	»	»	7,000	»	7,000	»
1,792,291	3,120	1,795,411	»	»	»	10,000	»	10,000
8,044,090 29	16,000	8,060,090 29	35,000	65,000	»	12,000	35,000	77,000
650,425	114,500	770,025	76,700	»	25,000	22,000	101,700	22,000
1,226,548	139,000	1,565,548	3,400	»	40,000	51,285 45	43,400	51,285 45
157,295	»	157,295	»	»	»	»	»	»
»	38,982	38,982	»	»	»	»	»	»
5,900	»	5,900	»	»	»	»	»	»
19,228,875 70	608,652	19,837,527 70	120,800	170,500	89,750	96,185 45	210,550	266,685 45
							DIMINUTION. . . fr. 56,135 45	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1878, à la somme de *dix-neuf millions huit cent trente-sept mille cinq cent vingt-sept francs soixante-dix centimes* (fr. 19,837,527 70 c^s); conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, et frais du comité de législation et d'administration générale	354,285 "	"	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales	56,460 "	"	450,045 "
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500 "	"	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	16,000 "	"	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux; subvention complémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commissariats d'arrondissement sont affiliés	54,000 "	"	62,000 "
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	12,000 "	"	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales.	54,000 "	"	54,000 "
A REPORTER. fr.		552,045 "	"	552,045 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	552,045 »	•	552,045 •
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	455,800 »	•	
10	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers 76,485 08			
	— de Brabant 105,085 »			
	— de la Flandre occidentale 88,858 35			
	— de la Flandre orientale 108,445 »			
	— du Hainaut 105,622 »	768,190 41	3,500 »	
	— de Liège 85,785 »			
	— de Limbourg 62,910 »			
	— de Luxembourg 58,255 »			
	— de Namur 77,255 »			
11	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage, chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers 18,740 »			
	— de Brabant 20,000 »			
	— de la Flandre occidentale 18,150 »			
	— de la Flandre orientale 21,000 »			
	— du Hainaut 19,178 »	159,188 »	17,750 »	
	— de Liège 36,090 »			1,808,528 41
	— de Limbourg 12,740 »			
	— de Luxembourg 14,500 »			
	— de Namur 15,560 »			
12	Frais de route et de séjour des Gouverneurs, des membres des députations permanentes, des greffiers provinciaux et des employés des administrations provinciales	9,000 »	•	
15	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :			
	Traitements des commissaires 192,800 »			
	Frais de bureau 20,700 »	586,100 »	•	
	Traitements des employés 165,600 »			
14	Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement.	26,000 »	•	
	A REPORTER fr.	2,514,525 41	21,250 »	2,540,573 41

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	2,514,525 41	21,250 "	2,540,575 41
15	Révision des listes électorales; exécution des art. 51, 62, 68 et 105 du code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat d'ouvrages de droit administratif	5,000 "	"	
	CHAPITRE V. MILICE.			
16	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens	90,000 "	"	
17	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870 modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ouvrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses	50,000 "	"	120,000 "
	CHAPITRE VI. GARDE CIVIQUE.			
18	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impression et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers	20,200 "	"	
19	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers, et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 22	15,000 "	"	58,820 "
20	Personnel du magasin central	5,020 "	"	
	CHAPITRE VII. FÊTES NATIONALES.			
21	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 "	"	
22	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales, prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	60,200 "	"	109,200 "
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
23	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 "	"	15,000 "
	A REPORTER. fr.	2,602,545 41	21,250 "	2,623,505 41

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	REPORT	fr	2,002,343 41	21,250 »	2,023,593 41
	CHAPITRE IX				
	LÉGIION D'HONNEUR ET CROIX DE FER				
24	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer, des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864, subsides à leurs veuves ou orphelins, pensions de 250 francs en faveur des légionnaires, subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A l'essayer de nouvelles pensions, 2 ^o A augmenter les pensions des veuves de la Croix de fer, et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs		200,000 »		222,000 »
25	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles		22,000 »		
	CHAPITRE X				
	AGRICULTURE				
26	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 26 aux articles 27 et 29, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités)	240,000 »			
27	Service vétérinaire, police sanitaire, secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin, bourses	60,000 »			
28	Amélioration des races d'animaux domestiques Subsides aux provinces	85,000 »			
29	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture, traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture, subsides pour concours et expositions, encouragements aux comités et aux comices agricoles, encouragements aux publications agricoles et horticoles, frais résultant de la collation des décorations agricoles, frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture, dépenses diverses	150,700 »			908,325 »
50	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'Etat, traitements de disponibilité	97,500 »			
51	Matériel des établissements d'enseignement agricole ou horticole, frais des commissions de surveillance et des jurys, bourses, frais de conférences agricoles et horticoles	84,400 »			
52	Personnel du service des défrichements en Campine		20,800 »		
53	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847, pépinières d'arbres forestiers		20,000 »		
54	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, frais de la commission de surveillance, traitements de disponibilité	94,225 »			
55	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, bourses, jury vétérinaire	45,700 »	6,000 »		
	A REPORTER	fr	3,465,868 41	290,050 »	3,755,918 41

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT	fr 3,463,868 41	290,050 »	3,753,918 41
	CHAPITRE XI VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE			
36	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique, inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture, indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 »	»	2,185,550 »
	CHAPITRE XII INDUSTRIE			
37	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500 »	»	
38	Enseignement professionnel écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	270,000 »	»	
39	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle, voyages et missions, frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions, frais résultant de la collation des décorations industrielles, dépenses diverses, traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	16,450 »	»	567,650 »
40	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	18,500 »	»	
41	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , traitement du rédacteur du <i>Recueil</i>	8,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie</i>			
42	Traitement du personnel	22,500 »	»	
43	Matériel et frais divers	19,000 »	»	
	CHAPITRE XIII POIDS ET MESURES.			
44	Traitement des vérificateurs	72,750 »	»	
45	Frais de bureau et de tournées	55,000 »	»	115,750 »
46	Matériel — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	8,000 »	»	
	CHAPITRE XIV INSTRUCTION PUBLIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
47	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	6,000 »	»	
48	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat, traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art 9 § 5 de la loi du 15 juillet 1849)	857,580 »	»	
49	Bourses universitaires et de voyage, frais de concours pour la collation de ces bourses — Matériel des universités	274,660 »	»	
50	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres du jury central, frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres de la commission d'entierement des diplômés délivrés par les universités et par le jury central, agents ou employés attachés à la commission d'entierement, huissier du jury central, garde du matériel et matériel, etc, indemnités aux professeurs des universités de l'Etat, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876	46,470 »	»	1,915,710 »
	A REPORTER.	fr 7,315,528 41	290,050 »	7,604,578 41

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,313,528 41	290,050 "	7,603,578 41
51	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 "	"	
52	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement.	12,000 "	"	
55	Frais de rédaction du neuvième rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 de la loi du 15 juillet 1849).	"	7,000 "	
	CHAPITRE XV. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
54	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 "	"	
55	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	25,750 "	"	
56	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000 "	"	
57	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État.	99,705 "	"	
58	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 5 février 1865 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874.	28,200 "	"	
59	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	687,078 "	"	1,795,411 "
60	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	612,702 "	"	
	A REPORTER. fr.	8,805,051 41	297,050 "	9,102,101 41

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	8,805,051 41	297,050 *	9,429,989 41
61	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 *	•	
62	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne. Complément des subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	260,768 *	•	
63	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 *	•	
64	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi	•	3,120 *	
65	Traitements de disponibilité	18,000 *	•	
66	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.	8,000 *	•	
CHAPITRE XVI.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
67	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire; suppléments de traitement	58,000 *	•	
68	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	10,000 *	•	
69	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	72,000 *	•	
70	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin	252,670 *	•	
71	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	76,000 *	•	
72	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils; indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes.	144,900 *	•	
75	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28 § 2, de la loi).	516,700 *	10,000 *	8,060,000 29
	A REPORTER. fr.	10,249,089 41	516,170 *	17,400,079 70

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT	fr		
		10,249,080 41	316,170 .	17,490,079 70
74	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école, frais de construction, de surveillance et de contrôle, frais de confection de meubles et plans-types, frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution de la loi du 14 août 1875 et aux avances de fonds à faire aux communes, service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées, subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs, subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 25 septembre 1842, subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes), frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours (Exécution de l'art 24 du règlement général du 17 septembre 1866)	6,852,820 29	.	
75	Récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions — Achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires, publications périodiques et autres, intérêts pour l'instruction primaire, souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs, distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs missions, achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs. Dépenses relatives à l'organisation de musées et d'expositions scolaires. Dépenses imprévues. Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension, suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862	92,000 .	.	
CHAPITRE XVII				
LETTRES ET SCIENCES				
76	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, voyages et missions littéraires scientifiques ou archéologiques, fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale, subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gruet, Denis Sotiau et H. Van Peene, secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés, sociétés littéraires et scientifiques, prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851, souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires, acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences, dépenses diverses, encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical), publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers, continuation de la publication des actes des anciens états généraux, subside en faveur du théâtre national	121,000 .	25,500 .	
77	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours, publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> , rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, publication d'une biographie nationale — Publication de la correspondance du cardinal Gravelle.	91,075 .	24,000 .	
78	Observatoire royal, personnel, salaire des gens de service	12,000 .	.	
	À REPORTER	fr		
		17,427,982 70	365,670 .	17,490,079 70

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1878		TOTAL	
		CHARGES ordinaires et per manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires		
	REPORT	fr	17,427,982 70	505,670 »	17,490,079 70
79	Observatoire royal, frais de matériel, acquisition d'instruments, impressions	27,700 »	•		
80	Bibliothèque royale, personnel, frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	59,000 »	»		
81	Bibliothèque royale, matériel et acquisitions	50,000 »			
82	Musée royal d'histoire naturelle, personnel	59,500 »	»		
83	— — matériel et acquisitions	15,650 »	27,000 »		
84	Jardin Botanique de l'Etat. Dépenses du personnel, de matériel et de culture	75,500 »	»		779,925 »
85	Archives du royaume, personnel, frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	57,100	•		
86	Archives du royaume, matériel, atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	3,500 »		
87	Archives de l'Etat dans les provinces, personnel	17,400 »			
88	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> , frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées, frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale, dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces, subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes, aux établissements publics, dépenses diverses relatives aux archives, recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers, frais de classement, de copie et de transport, etc, inspection des archives communales	15,000 »	8,000 »		
89	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'Etat	»	3,500 »		
90	Bulletin bibliographique, traductions et analyses de publications faites à l'étranger		25,000 »		
CHAPITRE XVIII					
BEAUX-ARTS					
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc</i>					
91	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans, subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés, encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux arts, subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique, subsides à des fabricques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu, subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc, encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite, voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent, missions, secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés, frais relatifs aux grands concours, acquisition et reliure				
	REPORTER	fr	17,859,532 70	450,670 »	18,270,002 70

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION. DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	17,830,532 70	450,670 »	18,270,002 70
	d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; troisième annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers	271,000 »	50,000 »	
92	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
95	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses tant du personnel que du matériel	65,635 »	»	
94	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges.	245,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
95	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	127,010 »	»	
96	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	56,045 »	»	
97	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. — Dépenses diverses. — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	157,000 »	»	1,385,348 »
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
98	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	56,025 »	»	
99	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien et de surveillance des locaux du Palais ducal et du musée Wiertz; chauffage des locaux habités par le surveillant	55,985 »	34,000 »	
	A REPORTER. fr.	18,875,030 70	514,670 »	19,635,350 70

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	18,873,050 70	514,070 .	19,055,550 70
100	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	10,400 .	•	
101	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillo- graphique	25,500 .	5,000 .	
	<i>Monuments publics.</i>			
102	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événe- ments mémorables	50,000 .	•	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
103	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les res- sources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie, appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	70,000 .	10,000 .	
104	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothé- que, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	51,450 .	•	
105	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commis- saires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000 .	•	
106	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 .	•	
107	Exposition générale des beaux-arts de 1878	•	40,000 .	
	CHAPITRE XIX.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
108	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications rela- tives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. . .	127,000 .	•	157,205 .
109	Académie royale de médecine.	30,205 .	•	
	A REPORTER. . . . fr.	10,222,075 70	560,070 .	10,782,645 70

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	10,222,075 70	509,070 *	10,702,645 70
	CHAPITRE XX. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
110	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'article 110 à l'article 2 (<i>Personnel</i>).	*	38,982 *	38,982 *
	CHAPITRE XXI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
111	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 *	*	5,900 *
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	10,228,875 70	608,052 *	10,857,527 70

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 550,285 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale a) 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 50,500 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 3,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	a.	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux 27,000 »
	b.	— supplémentaire à la même caisse, à laquelle les employés des commis- sariats d'arrondissement sont affiliés. 7,000 »
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 12,000 »
	c.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. 17,000 »
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
354,285 »	»	354,285 »	354,285 »	»	»	
52,460 »	4,000 »	56,460 »	56,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
432,045 »	4,000 »	436,045 »	436,045 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.						
16,000 »	»	16,000 »	16,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
62,000 »	»	62,000 »	62,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.						
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.						

Voir annexe n° 1 l'état des pensions accordées
du 1^{er} janvier au 31 décembre 1876.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
9	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers provinciaux
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
	a.	Province d'Anvers 76,485 08
	b.	— de Brabant 105,085 »
	c.	— de la Flandre occidentale 88,858 35
	d.	— de la Flandre orientale 108,445 »
10	e.	— de Hainaut 105,622 »
	f.	— de Liège 85,785 »
	g.	— de Limbourg 62,910 »
	h.	— de Luxembourg 58,235 »
	i.	— de Namur 77,235 »
		Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :
	a.	Province d'Anvers 18,740 »
	b.	— de Brabant 20,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 18,150 »
	d.	— de la Flandre orientale 21,600 »
11	e.	— de Hainaut 19,178 »
	f.	— de Liège 36,690 »
	g.	— de Limbourg 12,740 »
	h.	— de Luxembourg 14,500 »
	i.	— de Namur 15,360 »
12	»	Frais de route et de séjour des Gouverneurs, des membres des députations permanentes, des greffiers provinciaux et des employés des administrations provinciales
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
433,800 »	»	433,800 »	433,800 »	»	»	
768,190 41	a) 3,500 »	771,690 41	763,458 41	b) 8,252 »	»	a) Cette somme sert à rémunérer l'employé chargé de classer et d'inventorier les archives provinciales de la Flandre orientale, qui ont été distraites des archives de l'État. Cette dépense n'est pas nouvelle. b) Cette somme est transférée du crédit du matériel à celui du personnel, pour payer le salaire des gens de peine, dont le montant a été imputé jusqu'à présent sur le crédit du matériel.
159,188 »	{ c) 14,250 » d) 3,500 » }	176,938 »	167,440 »	{ c) 14,250 » d) 3,500 » }	8,252 »	c) Cette somme forme la troisième part du crédit demandé pour le renouvellement partiel du mobilier de l'hôtel du Gouverneur de la province de Liège. d) La somme de 3,500 francs est demandée par M. le Gouverneur de la Flandre orientale, pour couvrir les frais d'ameublement des anciens locaux du cadastre, à approprier pour le service du gouvernement provincial.
9,000 »	»	9,000 »	9,000 »	»	»	
1,370,178 41	21,250 »	1,391,428 41	1,373,678 41	26,002 »	8,252 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :
13	a.	Traitements des commissaires (4 de 1 ^{re} classe, à 6,500 francs; 11 de 2 ^e classe, à 5,800 francs, et 20 de 3 ^e classe, à 5,150 francs) 192,800 »
	b.	Frais de bureaux (1 ^{re} classe 1,200 francs; 2 ^e classe 900 francs et 3 ^e classe 750 francs) 29,700 »
	c.	Traitements des employés 165,600 »
14	»	Frais de route et de tournées des commissaires d'arrondissement
15	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 31, 62, 68 et 103 du Code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat d'ouvrages de droit administratif.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		MILICE.
16	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins ou chirurgiens
17	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		GARDE CIVIQUE.
18	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers.
19	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signal; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisit ^{on} de théories, etc.
20	»	Personnel du magasin central
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,370,178 41	21,250 »	1,391,428 41	1,373,678 41	26,002 »	8,252 »	
386,100 »	»	386,100 »	386,100 »	»	»	
26,000 »	»	26,000 »	26,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
1,787,278 41	21,250 »	1,808,528 41	1,700,778 41	26,002 »	8,252 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				17,750 »		
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
20,200 »	»	20,200 »	20,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
5,620 »	»	5,620 »	5,620 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

Une somme de 5,600 francs pourra être transférée de l'art. 19 à l'art 22.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
21	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
22	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 24,200 »
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
23	»	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
24	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
<p style="font-size: small;">La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1^o à desservir de nouvelles pensions; 2^o à augmenter la pension des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elle atteigne le maximum de 1,200 francs; 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs.</p>		
25	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
69,200 »	»	69,200 »	69,200 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
AGRICULTURE.		
26	»	Indemnités pour bestiaux abattus
27	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui sont dans le besoin; bourses
28	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,500 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
29	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. 121,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; dépenses diverses 7,200 »
30	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
31	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
32	»	Personnel du service des défrichements en Campine
33	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
34	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 45,700 »
35	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
»	»	Jardin Botanique; frais du personnel, du matériel et de culture. (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	a) 240,000	240,000	»	»	a) Ces crédits ne sont pas limitatifs et ils peuvent, suivant les circonstances, être insuffisants. Comme on ne peut prévoir dès à présent le montant de la dépense réelle, le Gouvernement se réserve de demander ultérieurement les suppléments de crédits nécessaires, comme il l'a fait les années précédentes.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
156,700	»	156,700	186,700	»	b) 30,000	b) Le subside demandé en 1877, en vue d'ouvrir une exposition provinciale, à Anvers, disparaît en 1878.
97,500	»	97,500	97,500	»	»	
84,400	»	84,400	84,400	»	»	
»	20,800	20,800	20,800	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
94,225	»	94,225	94,225	»	»	
43,700	6,000	49,700	49,700	»	»	
»	»	»	75,500	»	c) 75,500	c) Le crédit affecté aux besoins de cet établissement a été transféré au chapitre des Lettres et Sciences.
861,525	46,800	908,325	1.013,825	»	105,500	
DIMINUTION. . . . fr.				105,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
36	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 35,550 »
TOTAL DU CHAPITRE XI fr.		
CHAPITRE XII.		
INDUSTRIE.		
37	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traite- ment du secrétaire du conseil. 8,000 »
38	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles 220,900 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
59	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
40	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
41	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
42	»	Traitement du personnel
43	a.	Laboratoire du musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 2,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,000 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
Différence . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
270,900	»	270,900	270,900	»	»	
16,450	»	16,450	16,450	»	»	
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
22,500	»	22,500	22,500	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
367,650	»	367,650	367,650	»	»	
Différence . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIII.		
POIDS ET MESURES.		
44	»	Traitements des vérificateurs
45	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
46	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		
CHAPITRE XIV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
47	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
48	{ a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . fr. 837,580 »
	{ b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
49	{ a.	Bourses 82,000 »
	{ b.	Matériel des universités 192,660 »
	{ a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres du jury central . . . 6,500 »
	{ b.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les universités et par le jury central . . . 10,000 »
50	{ c.	Traitement et indemnités aux agents ou employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; garde du matériel et matériel, etc. 15,000 »
	{ d.	Indemnités aux professeurs des universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876. 12,960 »
51	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
52	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
53	»	Frais de rédaction du 9 ^{me} rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 de la loi du 15 juillet 1849).
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
72,750	»	72,750	67,050	a) 5,700	»	a) L'augmentation proposée a pour but de compléter le traitement auquel les vérificateurs ont droit en vertu du règlement organique, et dont une partie seulement a été allouée en 1877.
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
113,750	»	113,750	108,050	5,700	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,700		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
857,580	»	857,580	857,580	»	»	
274,660	»	274,660	274,660	»	»	
46,470	»	46,470	46,470	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
»	7,000	7,000	»	7,000	»	
1,206,710	7,000	1,213,710	1,206,710	7,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				7,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
54	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
55	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
56	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège. (Personnel; bourses, etc.) 10,000 »
	c.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
57	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,630 »
	f.	Crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État. 2,863 »
58	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 3 février 1865 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel 26,200 »
	b.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874 2,000 »
	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval 62,394 »
59	c.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875) 316,284 »
	d.	Augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement 8,400 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
25,750	»	25,750	25,750	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
99,793	»	99,793	99,793	»	»	
28,200	»	28,200	28,200	»	»	
687,078	»	687,078	687,078	»	»	
852,821	»	852,821	852,821	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
60	a.	Écoles moyennes. — Crédit ordinaire 200,000 »
	b.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1873). 395,766 »
	c.	Augmentation de traitements aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État qui, étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement 16,956 »
61	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes »
62	a.	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré 250,000 »
	b.	Compléments de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du premier ou du second degré, pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement 10,768 »
65	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne. »
64	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi. »
65	»	Traitements de disponibilité »
66	»	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions. »
»	»	Frais de rédaction du 8 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale. (<i>Pour mémoire</i>). »
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
852,821	»	852,821	852,821	»	»	
612,702	»	612,702	612,702	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
260,768	»	260,768	260,768	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	5,120	5,120	5,120	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	»	»	»	»	10,000	
1,792,291	5,120	1,795,411	1,805,411	»	10,000	
DIMINUTION fr.				10,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
67	a.	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire. fr. 48,500
	b.	Suppléments de traitement 9,500
68	»	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
69	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
70	a.	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité. 228,670 »
	b.	Augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin. 4,000 »
71	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . . fr. 2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire 6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices 6,000 »
72	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux 24,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées 15,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite 500 »
	g.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils 71,000 »
	h.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraord., ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes. 20,400 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
72,000	»	72,000	72,000	»	»	
232,670	»	232,670	228,670	a) 4,000	»	a) Voir la note explicative n° 2.
76,000	»	76,000	76,000	»	»	
144,900	»	144,900	144,900	»	»	
602,570	»	602,570	598,570	4,000	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
602,570 »	»	602,570 »	598,570 »	4,000	»	
516,700 »	16,000	552,700 »	536,700 »	(a) 5,000 (b) 16,000	c) 25,000	a) L'allocation de 40,000 francs portée au Budget de 1877 est insuffisante. Les dépenses pour le matériel des établissements normaux pendant la même année dépasseront ce chiffre. Si l'on tient compte de l'organisation des écoles normales de l'État à Liège et à Mons et de l'accroissement constant des dépenses dans les autres écoles normales de l'État, on peut sans exagération, évaluer à 45,000 francs la somme nécessaire pour faire face aux besoins du service. b) Le crédit de 380,000 francs n'est que provisoire ; il devra être nécessairement augmenté, par suite de la nouvelle école normale de Mons et de l'accroissement toujours progressif de la population des écoles normales de l'État, ainsi que des écoles normales agréées pour la formation d'instituteurs. Le chiffre définitif de ce crédit ne sera connu qu'à la fin de l'exercice courant. c) Ce crédit disparaît en 1878. d) Voir la note explicative n° 2.
6,852,820 20	»	6,852,820 20	6,852,820 20	»	»	e) Cette somme est égale au montant du crédit de 1877, mais il est à prévoir qu'elle sera insuffisante. C'est seulement dans le courant de l'année 1878 que le montant réel de la dépense pour cette même année sera connu.
92,000 »	»	92,000 »	122,000 »	g) 10,000	f) 40,000	f) Ce crédit disparaît en 1878. g) Voir la note explicative n° 3.
»	»	»	12,000 »	»	h) 12,000	h) Ce crédit disparaît en 1878.
8,044,090 20	16,000	8,060,090 20	8,102,090 20	55,000	77,000	
DIMINUTION. . . . fr.				42,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
a) LETTRES ET SCIENCES.		
76	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale 40,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851. 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 39,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . 20,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers . . . 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
	i.	Subside en faveur du théâtre national 15,000 »
77	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et liquidations extraordinaires, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. 66,073 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	»	Frais d'un nouveau tirage des cartes géologiques, copie et impression de documents de feu M. Dumont. (<i>Pour mémoire.</i>) e) »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
78	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.
79	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions
80	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général.
81	»	— matériel et acquisitions
A REPORTER. . . . fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
121,000	b) 23,500	144,500	144,500	»	»	a) Voir la note explicative n° 7.
91,073	c) 24,000	115,073	137,975	»	d) 22,900	b) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. g, h et i.
42,000	»	42,000	42,000	»	»	c) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. c, d et e.
27,700	»	27,700	27,700	»	»	d) Les crédits extraordinaires de 3,200 et de 19,700 francs votés au Budget de 1877, en vue des travaux préparatoires d'une nouvelle carte géologique, d'un nouveau tirage des cartes de Dumont et des frais d'impression des notes manuscrites de ce savant, disparaissent du Budget de 1878.
59,000	»	59,000	59,000	»	»	
50,000	»	e) 50,000	50,000	»	»	e) Un engagement de 3,000 francs grève ce crédit, du chef de l'acquisition d'un missel sur vélin, enrichi de miniatures du commencement du XVI ^{me} siècle.
390,773	47,500	438,273	461,173	»	22,900	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
390,773 »	47,500 »	438,273 »	461,173 »	15,000 »	22,900 »	
59,500 »	»	59,500 »	59,500 »	»	»	
15,650 »	27,000 »	42,650 »	42,650 »	»	»	
75,500 »	»	75,500 »	»	a) 75,500 »	»	a) Cette somme a été transférée du chapitre de l'agriculture à celui des lettres et sciences, conformément au vœu exprimé lors de la discussion du Budget de 1877.
57,100 »	»	57,100 »	57,100 »	»	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
47,400 »	»	47,400 »	46,200 »	b) 1,200 »	»	b) Cette augmentation est demandée en vue de la nomination d'un employé au dépôt des Archives de l'État à Bruges, dont les collections ont reçu depuis quelques années de nombreux et importants accroissements. Le personnel actuel, qui ne se compose que d'un conservateur et d'un conservateur adjoint, ne répond plus aux exigences du service.
15,000 »	8,000 »	25,000 »	25,000 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
»	25,000 »	25,000 »	»	c) 25,000 »	»	c) Voir la note explicative n° 4.
665,423 »	114,500 »	779,923 »	701,123 »	101,700 »	22,900 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				78,800 »		d) Voir la note explicative n° 5.
271,000 »	50,000 »	321,000 »	521,000 »	»	»	e) Voir le tableau annexe n° 6.
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
291,000 »	50,000 »	341,000 »	341,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
		<i>REPORT fr.</i>	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
93	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État, destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien	
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 193,000 »	
94	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	20,000 »
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
95	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
96	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses	b) 119,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	13,000 »
97	c.	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés	8,000 »
	d.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats	8,000 »
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses	6,000 »
	f.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	3,000 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
98	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	21,125 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	6,600 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture.	8,300 »
		<i>A REPORTER. fr.</i>	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
291,000	50,000	541,000	341,000	»	»	
65,635	»	65,635	62,635	a) 3,000	»	a) La partie de la dotation de l'Académie réservée pour les restaurations des œuvres du Musée est insuffisante. Nombre d'œuvres réclamant d'urgence des restaurations importantes. La ville d'Anvers, tenant compte de cette situation, vient d'allouer, en vue des dépenses de l'espèce, une augmentation de 3,000 francs, à condition que le Gouvernement accorde de son côté et selon l'usage une somme du même import.
245,000	»	245,000	245,000	»	»	
127,010	»	127,010	127,010	»	»	
56,043	»	56,043	56,043	»	»	
157,000	»	157,000	163,000	»	b) 6,000	b) Le crédit extraordinaire de 6,000 francs voté au Budget de 1877 en vue du concours international de chant d'ensemble à l'occasion du 50 ^{me} anniversaire de la fondation du Conservatoire royal de musique de Liège, disparaît au Budget de 1878.
36,025	»	36,025	36,025	»	»	
977,715	50,000	1,027,715	1,030,715	3,000	6,000	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
977,713	50,000	1,027,713	1,030,713 »	3,000 »	6,000 »	
55,985	54,000	89,985	135,270 45	»	a) 45,285 45	a) Reliquat de l'année 1875 transféré au Budget de 1877; qui disparaît en 1878.
16,400	»	16,400	16,000 » b)	400	»	b) Cette somme est destinée à l'augmentation des traitements des surveillants du Musée.
25,500	5,000	30,500	30,500 »	»	»	
c) 30,000	»	30,000	30,000 »	»	»	c) Voir le tableau annexe n° 7.
76,000	10,000	86,000	86,000 »	»	»	
31,450	»	31,450	31,450 »	»	»	
6,000	»	6,000	6,000 »	»	»	
7,500	»	7,500	7,500 »	»	»	
»	40,000	40,000	»	d) 40,000	»	d) Somme égale au crédit voté pour l'exposition de 1875.
1,226,548	139,000	1,365,548	1,375,235 45	43,400	51,285 45	
DIMINUTION fr.				7,885 45		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 7,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 66,000 »
108	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses . . . 37,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 12,000 »
109	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE XIX. fr.
CHAPITRE XX.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
110	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.
CHAPITRE XXI.		
111	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
127,000	»	127,000	127,000	»	»	
50,295	»	50,295	50,295	»	»	
157,295	»	157,295	157,295	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	58,982	58,982	58,982	»	»	
»	58,982	58,982	58,982	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 110 à l'art 2 (Personnel).

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	186	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale.
IV.	188	Frais de l'administration dans les provinces
V.	190	Milice
VI.	<i>ib.</i>	Garde civique.
VII.	192	Fêtes nationales
VIII.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	194	Agriculture
XI.	196	Voirie vicinale et hygiène publique.
XII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIII.	198	Poids et mesures
XIV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XV.	200	— — — — — moyen
XVI.	204	— — — — — primaire
XVII.	208	Lettres et sciences
XVIII.	210	Beaux-arts
XIX.	216	Service de santé.
XX.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité.
XXI.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
436,045 »	»	436,045 »	436,045 »	»	»	
62,000 »	»	62,000 »	62,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
1,787,278 41	21,250 »	1,808,528 41	1,790,778 41	17,750 »	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
861,525 »	46,800 »	908,325 »	1,015,825 »	»	105,500 »	
2,185,550 »	»	2,185,550 »	2,185,550 »	»	»	
367,650 »	»	367,650 »	367,650 »	»	»	
113,750 »	»	113,750 »	108,050 »	5,700 »	»	
1,206,710 »	7,000 »	1,213,710 »	1,206,710 »	7,000 »	»	
1,792,291 »	3,120 »	1,795,411 »	1,805,411 »	»	10,000 »	
8,044,090 29	16,000 »	8,060,090 29	8,102,090 29	35,000 »	77,000 »	
650,423 »	114,500 »	779,923 »	701,123 »	101,700 »	22,900 »	
1,226,348 »	139,000 »	1,365,348 »	1,373,233 45	43,400 »	51,285 45	
157,295 »	»	157,295 »	157,295 »	»	»	
»	38,982 »	38,982 »	38,982 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
19,228,875 70	608,652 »	19,837,527 70	19,893,663 15	210,550 »	266,685 45	
DIMINUTION. . . . fr.				56,135 45		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Lempereur	Jean-Pierre.	31 juillet 1842 .	Ancien professeur à l'école moyenne de l'État.
2	Fouquet	Charles-Félix.	20 mai 1814 . .	Professeur à l'Athénée royal de Hasselt. . .
3	Wens	Pierre-Jean.	11 juin 1827 . .	Maître de calligraphie à l'Athénée royal de Bruges.
4	Hins	Désiré-Joseph.	22 mai 1808 . .	Directeur de l'école moyenne de l'État à Virton.
5	Courtois	Auguste-Adolphe	16 octobre 1815.	Proviseur à l'école normale de l'État à Nivelles.
6	Linden	Eugène-Mathieu-Godefroid.	4 nov. 1815. .	Professeur de religion à l'école des humanités de Liège.
7	Gantier	Bernard-Joseph.	19 janv. 1810 .	Maître de gymnastique à l'école moyenne de Malines.
8	Haesen	Gérard	5 avril 1808. .	Maître de gymnastique à l'Athénée royal de Mons.
9	Rigo	Nicolas	2 nov. 1810 . .	Chef de division à l'administration provinciale de Liège.
10	Bertrand.	Henri-Félicien	10 fév. 1807 . .	Maître de musique à l'école moyenne de Virton.
11	Bernimolin.	Henri-François	15 mars 1807 .	1 ^{er} commis au gouvernement provincial de Liège.
12	Chefnay	Gilles-Léonard	2 nov. 1806. .	3 ^e commis à l'administration provinciale de Liège.
13	Jacob	Auguste-Gérard-César-Désiré.	1 déc. 1807. .	Chef de bureau au Gouvernement provincial de Liège.
14	De Pachtere	Joseph	31 octob. 1792.	Portier concierge à l'Athénée royal de Bruges.
15	Dubois.	Adolphe-Joseph	12 avril 1811. .	Palefrenier au haras de l'État.
16	Ladwion	Paul-Joseph	19 sept. 1817 .	Directeur de l'école moyenne de l'État à Saint-Ghislain.
17	De Cuyper	Charles-Joseph-Édouard .	20 juillet 1808 .	Greffier de la province d'Anvers.
18	Schoeters	Auguste-Jean-François . .	27 déc. 1814. .	Directeur de l'école normale de l'État à Lierre.
19	De Bellefroid.	Hyacinthe	28 mars 1800 .	Membre de la députation permanente du conseil provincial du Limbourg.
20	Le Mer	Barbe	5 mars 1807. .	Balayeuse à la Chambre des Représentants .

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1876.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	Mois.	Francs.	Francs.			
10	"	1,250 "	416 "	Révision	15 mai 1875 . .	
41	5	5,545 "	2,270 "	Age avancé.	4 janvier 1876 .	Il jouit, en outre, d'une pension de 92 francs à charge de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.
22	11	435 "	175 "	Infirmités	Id.	
52	10	4,566 "	2,062 "	Age avancé.	Id.	Idem 327 francs, idem.
51	7	3,482 "	1,852 "	Id.	Id.	
20	4	2,522 "	812 "	Infirmités	Id.	Idem 42 francs, idem.
32	1	426 "	221 "	Age avancé.	8 février 1876 .	
47	4	892 "	594 "	Id.	25 février 1876 .	
44	1	4,000 "	3,066 "	Id.	5 avril 1876 . .	
10	6	860 "	279 "	Infirmités	16 mai 1870 . .	
48	"	2,035 "	1,550 "	Age avancé.	24 mai 1876 . .	
40	5	982 "	608 "	Id.	Id.	
46	4	2,570 "	1,715 "	Id.	15 juin 1876 . .	
15	3	750 "	268 "	Infirmités	21 juin 1876 . .	
46	11	1,000 "	666 "	Age avancé.	4 juillet 1876 .	
57	1	5,925 "	2,102 "	Id.	18 juillet 1876 .	
45	5	6,550 "	4,366 "	Id.	Id.	
35	8	4,298 "	2,411 "	Id.	Id.	
54	"	5,661 "	1,914 "	Id.	16 août 1876 . .	
32	8	817 "	410 "	Id.	12 octobre 1876 .	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
21	Schampaerts	Adrien	4 juillet 1810 .	Palefrenier à l'école de médecine vétérinaire de l'État.
22	Deroy	Étienne	5 août 1815. .	Portier concierge à l'école moyenne de l'État.
23	Duprez	François-Joseph-Ferdinand.	21 oct. 1807. .	Professeur à l'Athénée royal de Gand. . . .
24	Kerstenne	Antoine	14 août 1808. .	Maître de musique et de gymnastique à l'école moyenne.
25	Debruyne	Joseph	18 déc. 1807. .	Inspecteur provincial de l'enseignement primaire.
26	Courtois	Constantin	2 mars 1802. .	Inspecteur provincial de l'enseignement primaire.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	Mois.	Francs.	Francs.			
32	1	1,146 »	565 »	Age avancé	14 novembre 1876.	
18	5	1,420 »	256 »	Révision	30 novembre 1876.	
44	1	4,537 »	2,891 »	Age avancé	Id.	
23	9	691 »	275 »	Infirmités	41 décembre 1876.	
41	11	6,000 »	4,000 »	Age avancé	Id.	
48	7	6,000 »	4,000 »	Id.	19 décembre 1876.	
TOTAL des 26 pensions. .fr.			39,526 »			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1876, 276 pensions, montant àfr. 441,587 »
 26 pensions ont été accordées pendant l'année 1876, elles s'élèvent àfr. 39,526 »
 21 pensions se sont éteintes pendant la même année, elles s'élèvent à 35,205 »

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de 4,231 »

De manière qu'au 1^{er} janvier 1877, il y avait à servir 281 pensions s'élevant à 445,818 »

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

ART. 70, litt. b. — Augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales, munis d'un diplôme ou certificat pour l'enseignement du dessin (4^e trimestre 1878) 4,000 »

ART. 73, litt. f. — Cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices, pour les former à l'enseignement du dessin dans ces institutions; frais de route et de séjour aux personnes appelées à ce cours; jury pour la délivrance d'un certificat de capacité. 16,000 »

Fr. 20,000 »

On demande à la Législature un crédit au Budget de 1878 pour les premières mesures de l'organisation de l'enseignement du dessin dans les établissements publics d'instruction.

D'après les vues du Conseil de perfectionnement, ces mesures sont les suivantes :

1^o Institution d'un cours temporaire pour la formation des professeurs actuellement attachés :

- A. Aux écoles normales primaires ;
- B. Aux écoles normales moyennes du degré inférieur ;
- C. Aux écoles moyennes ;
- D. Aux athénées et collèges.

2^o Institution d'un diplôme pour l'enseignement du dessin dans ces différentes catégories d'établissements ;

3^o Admission à l'examen, pour l'obtention de ce diplôme ou d'un certificat de capacité, de toutes les personnes ayant assisté au cours temporaire ;

4^o Octroi immédiat à ceux des professeurs en fonction qui obtiendront le certificat ou diplôme, d'une augmentation convenable de traitement.

Dès à présent, on peut évaluer à 20,000 francs les dépenses qui résulteront de ces mesures en 1878.

La somme dont il s'agit a été répartie en portant 4,000 francs à l'article 70 et le restant du crédit, soit 16,000 a été rattachée à l'article 73 du projet de Budget.

De nouveaux calculs pourront être faits d'ici à l'époque où le projet de Budget de 1878 sera discuté, et s'il y a lieu de modifier en plus ou en moins les évaluations qui précèdent, des amendements seront proposés en conséquence.

Pour le moment il s'agit de consacrer le principe d'organisation.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

Art. 75, litt. c. — Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension.	fr.	40,000
On propose de porter le crédit à	»	50,000
Soit une augmentation de	»	10,000

Le crédit de 40,000 francs porté jusqu'ici au Budget est complètement insuffisant, en présence du nombre considérable de demandes dont l'administration est saisie. Ainsi, en 1876, le Gouvernement a accordé à 500 personnes une somme globale de 44,985 francs, soit à peu près 150 francs en moyenne; 25 à 50 demandes de secours ont dû être ajournées faute de fonds.

De nouvelles demandes se produisent tous les jours. On n'y fait droit que lorsqu'il y a des misères réelles à soulager. Encore les secours sont-ils insuffisants. C'est ainsi que des veuves ayant à leur charge une nombreuse famille, ne peuvent obtenir que 100, 150, tout au plus 200 francs. On propose d'augmenter le crédit de 10,000 francs et de le porter à 50,000 francs. Il s'agit en effet d'une question d'humanité.

A l'occasion d'un rapport fait à la Chambre des Représentants, sur des pétitions d'instituteurs pensionnés tendantes à obtenir que la loi du 16 mai 1876 leur fût rendue applicable, M. le Ministre de l'Intérieur, répondant à une demande de M. le baron Kervyn de Lettenhove, a prononcé les paroles suivantes :

« L'honorable M. Kervyn engage le Ministre à solliciter des Chambres
 » un crédit plus ou moins considérable pour venir en aide aux anciens insti-
 » tuteurs. Messieurs, ce crédit figure au Budget de l'Intérieur; s'il est insuf-
 » fisant, nous verrons dans quelle mesure nous pourrions solliciter des
 » Chambres leur bienveillant concours. »

L'augmentation proposée est donc suffisamment justifiée, tant par la déclaration faite par M. le Ministre à la Chambre des Représentants, qu'à cause des nombreux besoins qui surgissent chaque jour.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 4.

ART. 90. — *Bureau de traduction* : 23,000 francs.

Le mouvement scientifique et littéraire qui se manifeste de nos jours, et auquel participent dans des proportions diverses presque toutes les nations du globe, donne naissance à une foule considérable de recueils qui sont comme les registres où viennent s'insérer, à mesure qu'elles se produisent, les inventions, les découvertes qui constituent les progrès de la civilisation.

La part que notre pays prend à ce mouvement n'est pas aussi importante que le comportent la situation géographique et l'aptitude des populations de la Belgique aux travaux de l'intelligence. En effet, nous ne profitons pas autant que nous le pourrions des ressources que nous offrent les nombreuses publications qui voient le jour à l'étranger, surtout lorsqu'elles ne sont point écrites en langue française. Ce n'est pas tout d'avoir rassemblé à grands frais ces trésors de la science dans un dépôt accessible à tous, l'expérience démontre qu'il faut encore solliciter le public à en tirer parti.

C'est en vue de remédier à ce mal que le Gouvernement a conçu l'idée de créer un recueil spécial, sorte de revue cosmopolite, qui aurait pour objet de faire connaître, au fur et à mesure de leur apparition, le sommaire de tous les articles intéressants que publient les meilleurs revues en toutes langues, d'en donner l'analyse et au besoin, la traduction *in extenso*. Ce recueil serait un grand secours pour tous les hommes voués aux études, et qui n'auraient ni le loisir ni la facilité de compulsier eux-mêmes toutes les revues étrangères pour y chercher ce qui peut les intéresser.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE EXPLICATIVE N° 5.

LETTRES, SCIENCES, BEAUX-ARTS.

Observation générale.

Ainsi que l'administration l'a déjà fait remarquer à diverses reprises, le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits de 1877 et de 1878, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature.

Ces engagements éventuels seront mentionnés au Budget de 1879, si ce Budget est lui-même grevé de ce chef.

Si ce Budget n'est pas grevé, les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir aux Chambres, en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 6.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de
(Art. 91, litt. B, et

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a)	PART des COMMUNES, des PAROISSES d'ECCLÉSIASTIQUES, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1875.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	100,000 »
— de l'église St-Phoeben, à Liège.	14,000 »	9,660 »	4,334 »	8,055 »
— — (Dépenses supplémentaires).	9,105 »	5,065 »	6,150 »	»
— de l'église St-Anne, à Gand.	97,000 »	61,726 »	55,274 »	»
— des Halles d'Ypres (Grande salle).	120,000 »	96,000 »	24,000 »	58,400 »
— de l'Université de Gand (dépenses supplément ^{es}).	64,376 »	49,168 98	15,207 02	18,449 »
— de la chapelle des comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame à Courtrai (Restauration à imputer sur le crédit voté à cet effet.)	25,500 »	12,750 »	12,750 »	8,650 »
— de l'hôtel de ville de Courtrai (Salle gothique du rez-de-chaussée)	46,000 »	36,800 »	9,200 »	56,800 »
— de l'église St-Quentin à Hasselt	20,000 »	10,000 »	10,000 »	»
A REPORTER. fr.	605,071 »	404,175 98	101,895 02	210,554 »

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.
art. 102, litt. B.)

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1876.	de 1877.	de 1878.	à venir.	
12,500 »	12,500 »	»	»	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,011 »	»	»	»	
1,532 50	1,532 50	»	»	
b) 6,858 »	6,858 »	6,858 »	41,152 »	b) Contrat du 25 novembre 1875. M. Conneel s'engage à exécuter trente-neuf grands panneaux historiés en vue de l'ornementation de l'église Notre-Dame à Gand. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs. L'artiste s'engage en outre à terminer le travail dans un délai de neuf années à partir du 1 ^{er} janvier 1876.
c) 9,600 »	9,600 »	9,600 »	28,800 »	c) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, artiste chargé du travail, s'engage à exécuter douze compositions qui représenteront les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres, depuis le gouvernement des Forestiers jusqu'à l'avènement de Philippe le Hardi. M. Pauwels s'engage, en outre, à terminer le travail dans un délai de dix ans à partir du 1 ^{er} janvier 1872.
d) 20,848 98 et à venir.	»	»	»	d) Les paiements sont subordonnés au degré d'avancement du travail. Ils sont effectués comme il suit pour ce qui concerne les travaux de M. Detaye : 1° 2,000 après approbation du carton de chaque composition ; 2° 2,000 après exécution sur mur de l'ébauche ; 3° 2,458 après achèvement de chaque composition. On ne peut prévoir à l'avance les sommes à payer sur chaque exercice. M. Lagye se trouvant, par suite de motifs de santé, dans l'impossibilité de continuer son œuvre, l'Administration a confié les travaux à M. Cluyssenacr. Un contrat, intervenu le 25 octobre 1875, a fixé à nouveau et aux chiffres suivants, le prix des peintures à effectuer par cet artiste, qui comprennent trois grands panneaux représentant : 1° le moyen âge ou l'église caractérisée par la papauté, l'empire et la scolastique ; 2° l'établissement du dogme ; 3° la renaissance et la réforme. Le prix du travail est fixé à 45,000 francs, à savoir : 20,792 francs 98 c pour l'État, et pour la ville fr. 15,207 02 c. Les paiements seront effectués au fur et à mesure du degré d'avancement du travail à raison de fr. 11,493 50 c par composition, savoir : 5,000 francs pour le carton ; 5,000 francs pour l'ébauche, et fr. 5,493 50 c pour l'achèvement. Le Département de l'Intérieur et la ville interviendront proportionnellement dans chaque paiement. Toutefois une somme de fr. 10,519 52 c sera réservée sur la part de la ville, pour n'être soldée qu'après le complet achèvement de l'œuvre.
e) 1,275 »	1,275 »	1,550 »	»	e) Suivant contrat.
f) »	»	»	»	f) Contrat du 28 juillet 1872. Ces travaux, exécutés par MM. Guffens et Swertz, sont terminés.
g) 3,333 33	3,333 33	3,333 34	»	g) Contrat du 16 août 1876. Les parts d'intervention de de l'État et autres parties contractantes sont payables par tiers, selon le degré d'avancement des travaux.
57,758 81	35,008 85	21,341 54	60,952 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES des PAROISSES D'ÉGLISES, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1875.
REPORT. fr.	605,071 »	404,175 98	191,895 02	210,354 »
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept	50,000 »	50,000 »	»	31,500 »
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur) . . .	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Grande salle du Palais Ducal.	58,000 »	58,000 »	»	25,000 »
Chapelle des Comtes de Flandre de l'église Notre-Dame de Courtrai (exécution d'un panneau).	12,000 »	12,656 »	264 »	12,656 »
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale	20,000 »	20,000 »	»	4,000 »
TOTALS. fr.	750,971 »	506,811 98	195,159 02	283,400 »

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1877.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1876.	de 1877.	de 1878.	à venir.	
37,758 81	35,098 83	21,341 54	09,952 •	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
h) 9,250 •	9,250 •	•	•	h) Contrat du 15 juin 1872. M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. La liquidation de la part de l'État aura lieu au fur et à mesure du degré d'avancement des œuvres, suivant les clauses inscrites dans la convention. Le conseil de fabrique de l'Église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.
i) 666 67	666 67	666 60	•	i) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail. Le chiffre inscrit comme charge de 1874, savoir : fr. 666 67 c, n'est qu'une approximation. Il est possible, en effet, que la somme des travaux exécutés cette année justifie le paiement d'une seconde annuité, peut-être même de la subvention totale.
j) 13,000 •	•	•	•	j) Contrat du 21 janvier 1873. M. Ernest Slingeneyer s'engage à exécuter une composition mesurant 8 ^m 16 de largeur sur 6 ^m 72 de hauteur, destinée à la paroi du fond de la salle du Palais Ducal. Cette composition représentera des hommes célèbres qui, à divers titres et aux différentes époques de l'histoire, ont contribué à donner de l'éclat au nom belge. Le paiement aura lieu en trois annuités au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre, suivant conditions stipulées au contrat.
k) •	•	•	•	k) Les sacrifices que s'imposent les administrations locales intéressées pour d'autres travaux d'ornementation ou de décoration de cet édifice (vitreaux, etc.) justifient le chiffre de la subvention du Département. La somme sera payée après l'achèvement des travaux.
l) 4,000 •	4,000 •	4,000 •	4,000 •	l) Contrat du 30 juillet 1873. M. Carlier s'engage à peindre pour cette décoration quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 3 ^m 50, et représentant les grandes époques de l'art. Il recevra pour l'exécution de l'œuvre 20,000 francs, qui seront payés sur divers Budgets, au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux, de la manière suivante : 1° 1,000 francs après l'approbation de l'esquisse de chaque composition ; 2° 2,000 francs pour l'ébauche en grandeur d'exécution, et 3° 2,000 francs après achèvement de chaque composition et son placement au lieu de sa destination.
84,675 48	49,015 50	26,018 •	73,952 •	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 7.

DÉSIGNATION.	DEPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT.	PART des établissements ou administrations intéressées	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1874.
Buste en marbre de Doloens, destiné à l'Académie de médecine.	2,000 »	2,000 »	»	a) 2,000 »
Buste en marbre de l'anatomiste Philippe Verheyen, destiné à l'Académie de médecine.	1,000 »	1,000 »	»	b) 1,000 »
Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation	2,000 »	2,000 »	»	1,000 »
Console destinée au buste du baron de Gerlache.	225 »	225 »	»	»
Buste en marbre de Defaeqz, destiné à la Cour de cassation.	2,000 »	2,000 »	»	e) 2,000 »
Buste de Vésale, destiné à l'Académie de médecine	2,000 »	2,000 »	»	1,000 »
Buste d'Hippocrate, destiné à l'Académie de médecine. (Imputable sur crédit général, commandes et acquisitions d'œuvres d'art, etc.)	1,400 »	1,400 »	»	h) 1,400 »
Buste de feu M. le vicomte de Nieuport, pour l'Académie royale des lettres, des sciences et des beaux-arts	2,000 »	2,000 »	»	i) 2,000 »
Buste de feu le colonel Dandelin, pour l'Académie royale de Belgique.	2,000 »	2,000 »	»	j) 2,000 »
Buste de feu Quetelet, pour l'Académie royale de Belgique.	2,000 »	2,000 »	»	k) 1,000 »
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	28,000 »	28,000 »	»	16,000 »
Monument à Van de Weyer, à Louvain	70,000 »	20,000 »	»	»
Statue de feu la Reine Louise-Marie à Philippeville.	45,000 »	m) 20,000 »	25,000 »	»
Buste du botaniste Vanderspieghel, pour l'Académie de médecine	2,000 »	2,000 »	»	»
TOTAUX.fr.	162,525 »	87,525 »	25,000 »	50,300 »

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir : Vanhelmont, Agneessens, Van Eyck, monument à Wiertz, R. P. Desmet à Termonde La part d'intervention de l'État en ce qui concerne les monuments à élever à la mémoire de Van Eyck à Bruges est fixée à 22,500 francs, du R. P. Desmet à Termonde à 8,000 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1878.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1875.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1870.	1877.	à venir.	
				NOTE GÉNÉRALE.
				Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
"	"	"	"	a) Contrat du 25 mai 1872. — La somme de 2,000 francs est payable par moitié, la 1 ^{re} après approbation du modèle, la seconde après livraison du buste.
"	"	"	"	b) Contrat du 12 juillet 1872. — Payable par moitié : 1 ^o après approbation du modèle; 2 ^o après livraison du buste.
"	c) 1,000 " (Liquidé.)	"	"	c) Contrat du 8 juillet 1872. — Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernement et par la Cour de cassation; la seconde après remise du buste. M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre.
"	d) 225 " (Liquidé.)	"	"	d) Travail confié à M. Sopers, sculpteur à Bruxelles.
"	"	"	"	e) Contrat du 27 juin 1872. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
g) 1,000 "	"	"	"	g) Contrat du 8 juillet 1875. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
"	"	"	"	h) Contrat du 20 juin 1875. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
"	"	"	"	i) Contrat du 15 mars 1874. — Soldé sur l'exercice 1874.
"	"	"	"	j) Contrat du 20 juillet 1874. — Le buste est exécuté et le prix en a été soldé en 1870.
1,000 "	"	"	"	k) Contrat du 31 mai 1874. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
l) "	"	12,000 "	"	l) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles.
10,000 "	10,000 " (Liquidé.)	(éventuellement; subside complémentaire.)	"	Les bas-reliefs représenteront : 1 ^o La prise de Jérusalem; 2 ^o la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.
7,865 "	"	"	"	m) La part de l'État sera acquittée en 3 paiements.
"	"	n) 2,000 "	"	n) Contrat du 15 juillet 1876. — Le travail est confié à M. Deckers. Le prix sera acquitté par moitié aux conditions ordinaires.
10,865 "	11,225 "	14,000 "	"	

Des subsides partiels sont alloués de ce chef d'après le degré d'avancement des travaux et dans les limites des crédits.
En ce qui concerne les autres projets de monuments, des arrangements définitifs ne sont pas encore conclus, mais il y a lieu de supposer que des décisions pourront être prises sans trop tarder.

(234)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Travaux publics pour l'exercice 1877, tel qu'il vient d'être amendé, forme un total de fr. 81,757,534 »
Celui de l'exercice 1878 qui accompagne la présente note est proposé à la somme de 81,730,387 »

Il offre, par conséquent, sur le précédent, une diminution de fr. 27,147 »

Mais il est à peine nécessaire de réitérer ici la réserve que le Département des Travaux publics est obligé de faire chaque année, en présentant le Budget de l'exercice futur.

Dans les conditions où ce Budget doit être élaboré, c'est-à-dire, sans que celui de l'exercice courant soit voté et puisse, par conséquent, servir de base aux prévisions de dépenses d'un exercice qui ne s'ouvrira que dans dix mois; sans pouvoir, d'un autre côté, apprécier les besoins nouveaux qui se révéleront pendant ce laps de temps, on ne peut formuler que des évaluations provisoires et nécessairement sujettes à révision pour l'époque où la Législature pourra les examiner utilement.

Voici, en résumé, les changements que présente le Budget de 1878 comparativement à celui de 1877, et qui se traduisent en une diminution de 27,147 francs.

PONTS ET CHAUSSÉES.

	Augmentation.	Diminution.
Routes fr.	60,000 »	»
Bâtiments civils	»	52,500 »
Canaux et rivières.	»	381,650 »
Ports et côtes	153,500 »	»
	<u>213,500 »</u>	<u>434,150 »</u>
DIMINUTION. fr.	220,650 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHEMINS DE FER, ETC.

	Augmentation.	Diminution.
Voies et Travaux fr.	81,400 »	»
Traction et matériel	12,850 »	»
Transports	67,350 »	»
Postes.	24,053 »	»
Télégraphes.	7,850 »	»
	<hr/>	
AUGMENTATION . . . fr.	193,503 »	»
	<hr/>	
DIMINUTION FINALE . . . fr.	27,147 »	»
	<hr/>	

Les augmentations proposées pour l'administration des chemins de fer, etc., consistent uniquement dans des compléments d'allocations pour le personnel, dont la première partie est demandée au projet de Budget de 1877. Il n'y a donc pas lieu de fournir actuellement de nouvelles explications pour les justifier. Le vote de la Législature sur le Budget de 1877, ainsi que les nécessités de service qui se manifesteront d'ici à la fin de l'année, permettront de proportionner plus exactement, à cette époque, les évaluations budgétaires aux besoins auxquels il faudra pourvoir en 1878.

En ce qui concerne le service des ponts et chaussées, les crédits ont été établis aussi exactement que le permettait la connaissance, nécessairement fort incomplète, des travaux d'entretien et d'amélioration qu'il y aura lieu de faire exécuter l'année prochaine.

Sous réserve également des modifications qu'il sera jugé nécessaire d'y apporter, le Département croit devoir fournir, dès à présent, quelques explications qui permettent de se rendre compte des propositions de crédits formulées, pour ce service, au projet de Budget de 1878.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 7. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de . fr. 4,508,228 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. Entretien ordinaire des routes en 1878 et entretien de nouvelles sections	fr. 2,808,228 »
B. Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et de reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	500,000 »
C. Travaux de construction et de rectification de routes, et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières	1,000,000 »
TOTAL.	fr. <u>4,308,228 »</u>

A. — Entretien ordinaire.

La somme demandée est de	fr. 2,808,228 »
Allocation de 1877	2,748,228 »
DIFFÉRENCE EN PLUS	fr. <u>60,000 »</u>

Cette différence résulte de la mise à l'entretien, en 1878, de 28 nouvelles sections de routes de grande voirie.

Les crédits repris sous les litt. B et C étant la reproduction de ceux qui figurent au Budget depuis plusieurs années, on croit pouvoir se référer aux explications qui ont été fournies antérieurement.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Crédit demandé : 41,000 francs.

Cette somme est égale à celle portée au Budget depuis un grand nombre d'années et destinée à l'exécution des plantations nouvelles et au renouvellement d'anciennes.

2^e SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers; achat d'immeubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.*

Somme demandée : 350,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce crédit est égal à celui qui a été porté aux Budgets depuis 1874.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments des Musées, du palais des Académies, aux bâtiments et serres du Jardin Botanique à Bruxelles, aux toitures et gouttières de plusieurs hôtels et bâtiments civils; établissement de paratonnerres; construction de trottoirs le long du mur de clôture des terrains dépendants de l'École de médecine vétérinaire de l'État à Cureghem.*

Crédit demandé : 280,500 francs.

A. — *Musées.*

Somme demandée : 115,000 francs.

Elle est nécessaire pour continuer les travaux extraordinaires d'amélioration que réclament lesdits bâtiments, pour achever l'appropriation d'une partie des salles occupées par les Académies et destinées au Musée des tableaux modernes, pour établir une galerie dans les locaux actuels du secrétariat de la commission du Musée, et pour commencer les travaux d'appropriation des locaux qu'occupent la bibliothèque des Académies à l'effet d'y installer le dépôt des manuscrits.

B. — *Palais des Académies.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Un premier crédit de 35,000 francs a été porté au projet de Budget de 1877; un second crédit de 50,000 francs est nécessaire pour continuer ces travaux.

C. — *Travaux d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments, serres, etc., du Jardin Botanique, à Bruxelles.*

Somme demandée : 32,500 francs.

La somme demandée est destinée à la reconstruction de la grande serre à fougères, au renouvellement d'une partie du pavement de la terrasse, etc.

D. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils, à Bruxelles.*

Crédit demandée : 60,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme est indispensable pour continuer notamment le renouvellement des toitures et gouttières de plusieurs hôtels et bâtiments de l'État, ainsi que le placement de paratonnerres.

E. — *École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem.*

Somme demandée : 23,000 francs.

Un crédit a été alloué au Budget de 1876 pour la construction d'un mur de clôture des terrains dépendants dudit établissement.

Il reste à construire un trottoir le long de ce mur; la dépense à en résulter est évaluée à 23,000 francs.

5^e ET 4^e SECTIONS. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS; — DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAU.

Avant de fournir la justification des allocations, on croit utile d'indiquer, pour les services compris dans ces deux sections, les différences que présentent, dans leur ensemble, les crédits demandés au Budget de 1878 avec ceux qui sont portés au Budget amendé de 1877.

Le tableau ci-dessous résume ces différences.

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	MONTANT DES CRÉDITS.		DIFFÉRENCE pour 1878.	
	1878.	1877.	En plus.	En moins.
Travaux d'entretien ordinaire des canaux et rivières. . .	857,000	882,250	"	25,250
— — — extraordinaire des canaux et rivières. . .	1,094,150	1,379,150	"	285,000
— — — d'amélioration des canaux et rivières.	354,200	425,600	"	71,400
Plantations	25,000	25,000	"	"
Bacs et bateaux de passage.	35,000	35,000	"	"
Travaux d'entretien ordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	309,500	359,500	"	50,000
Travaux d'entretien extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	455,500	502,000	153,500	"
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	501,000	271,000	30,000	"
TOTAUX.fr.	3,431,350	3,659,500	183,500	411,050
Les crédits des 3 ^{me} et 4 ^{me} sections se balancent donc par une augmentation de . . .fr.			228,150	"

qui se subdivise de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	AUGMENTA- TIONS.	DIMINUTIONS.
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des canaux et rivières	»	310,250 »
— d'amélioration des canaux et rivières	»	71,400 »
— d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . .	123,500 »	»
— d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	30,000 »	»
TOTAUX . . . fr.	153,500 »	381,650 »
AUGMENTATION finale comme ci-dessus . . . fr.		228,150 »

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,951,150 francs.

Ce crédit se répartit de la manière suivante :

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — Meuse.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dragages et enlèvements d'atterrissements dans la province de Namur	14,500 »	42,000 »
2° Travaux analogues dans la province de Liège	127,000 »	6,000 »
3° Travaux d'entretien ordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg	20,000 »	»
4° Renouvellement, pour cause de vétusté, des portes d'amont et d'aval des écluses situées à la fonderie de canons à Liège et à Visé	»	28,000 »
A REPORTER . . . fr.	161,500 »	76,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordi- naires et temporaires.
REPORT. fr.	464,500 »	76,000 »
<i>B. — Rivière et canal de l'Ourthe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	11,200 »	27,500 »
<i>C. — Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas, et reconstruction des ponts-tournants	42,000 »	46,000 »
2° Renouvellement, pour cause de vétusté, des portes d'amont et d'aval de l'écluse de garde, à Liège, et des parties intermédiaires de l'écluse de Haccourt	»	21,000 »
<i>D. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dragages et entretien des plantations.	30,000 »	20,000 »
2° Remplacement des ponts-tournants en bois, d'Eysden, Dilsen et Neeroeteren, par des ponts- tournants en fer	»	42,000 »
Les ponts actuels sont en mauvais état.		
<i>E. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>		
1 ^{re} SECTION.		
1° Travaux d'entretien ordinaire; dévase- ments; entretien des plantations.	18,000 »	»
2 ^{me} SECTION.		
2° Travaux d'entretien ordinaire.	25,000 »	»
3° Reconstruction, pour cause de vétusté, de portes de certaines écluses.	»	20,000 »
A REPORTER. fr.	287,700 »	252,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
	—	—
REPORT. . . . fr.	287,700 »	252,500 »
3 ^{me} SECTION.		
4 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	55,000 »	»
5 ^o Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs, entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention du 16-26 août 1858. Part de l'État	5,600 »	»
6 ^o Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et dévasement du chenal d'accès à l'Escaut.	28,000 »	»
F. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.		
Travaux d'entretien ordinaire, dévasements et entretien des plantations	8,000 »	»
G. — Canal d'embranchement vers Hasselt.		
Travaux d'entretien ordinaire, dévasements et entretien des plantations	26,000 »	»
H. — Canal d'embranchement vers Turnhout.		
Travaux d'entretien ordinaire.	6,600 »	»
I. — Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.		
Travaux d'entretien ordinaire.	20,000 »	»
J. — Sambre canalisée.		
PROVINCE DE HAINAUT.		
Travaux d'entretien ordinaire	80,000 »	»
PROVINCE DE NAMUR		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; travaux de curage et de draguage, etc.	4,700 »	30,000 »
A REPORTER. . . . fr.	499,600 »	282,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	499,600 »	282,500 »
K. — Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; dragages, curages; alimentation par machines à vapeur; fonctionnement du brise- glace, entretien des plantations	65,000 »	13,000 » .
2° Renouvellement, pour cause de vétusté, de trois paires de portes d'écluses	»	6,000 »
3° Grosses réparations aux bâtiments de l'État.	»	1,500 »
4° Grosses réparations des maçonneries et des charpentes des écluses, peinture, goudron- nage, etc.	»	12,000 »
5° Reconstruction du tablier métallique du pont qui livre passage au chemin de fer raccor- dant l'établissement de la Providence à la station de Marchiennes	»	25,000 »
6° Travaux de terrassement pour remettre les digues de quelques biefs à leur niveau réglemen- taire	»	2,000 »
7° Renouvellement d'une barque brise-glace.	»	5,500 »
8° Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont-levis en bois existant sur l'écluse de Mar- chienne-au-Pont	»	12,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
L. — Escaut.		
PROVINCE DE HAINAUT.		
Travaux d'entretien ordinaire	10,000 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; grosses réparations; dévasements	15,000 »	15,700 »
PROVINCE D'ANVERS.		
Travaux d'entretien ordinaire.	21,000 »	»
A REPORTER. . . fr.	610,600 »	375,200 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	610,600 »	375,200 »

M. — Canal de Mons à Condé.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations	16,000 »	8,000 »
2° Dragage de la cunette du canal	»	16,000 »
3° Renouvellement des portes d'amont de l'écluse de Jemappes	»	5,500 »
4° Renouvellement des portes d'aval de l'écluse de la Malmaison	»	5,500 »

N. — Canal de Pommerœul à Antoing.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations; alimentation par machine à vapeur	20,000 »	27,500 »
2° Grosses réparations des maçonneries d'écluses	»	4,500 »
3° Reconstruction du pont de Callenelle	»	45,000 »
4° Curage d'une partie de la cunette du canal afin de procurer à la navigation un tirant d'eau de 2 ^m 10	»	18,000 »

O. — Lys.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire qui sont à charge de la Belgique	9,600 »	9,000 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Belgique).	500 »	150 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements éventuels; grosses réparations, etc.	10,000 »	17,500 »
A REPORTER. fr.	666,500 »	529,850 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
	—		—
REPORT fr.	666,500	»	529,850 »
<i>P. — Canal de dérivation de la Lys, de Doynze à la mer du Nord.</i>			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; consolidation des berges, dévasements.	10,000	»	23,000 »
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont-levis en bois situé à Landegem	»		10,000 »
3° Renouvellement de poutrelles aux barrages de Nevele, de Schipdonck et de Balgerhoeke.	»		6,800 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements	20,000	»	10,000 »
5° Continuation des travaux de reconstruction en pierres maçonnées au mortier de ciment, des revêtements en fascines des jetées qui bordent le chenal de l'écluse à la mer, à Heyst, au débouché du canal, et de reconstruction au mortier de ciment, du perré établi sur les talus de la digue joignant les chenaux des écluses de Heyst. Les revêtements existants se trouvent en très-mauvais état et leur entretien est très-coûteux; leur reconstruction en maçonnerie réduira beaucoup les frais d'entretien.	»		70,000 »
<i>Q. — Canal de Roulers à la Lys.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	12,000	»	6,000 »
<i>R. — Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.</i>			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements	9,600	»	18,000 »
A REPORTER. fr.	718,100	»	675,650 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
	—		—
REPORT. . . . fr.	718,100	»	673,650 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	18,000	»	10,000 »
3° Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État)	»		2,000 »
4° Dévasement de la partie du canal qui tra- verse la ville de Bruges.	»		30,000 »
5° Réparation de murs de quai à l'amont du pont des Moulins dans la traverse de Bruges. . .	»		5,000 »
S. — Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	3,000	»	4,000 »
T. — Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit de Langeleed.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; grosses réparations	6,000	»	2,000 »
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont en bois de Slype établi sur le canal de Plas- schendaele à Nieuport	»		45,000 »
U. — Canal de Gand à Terneuzen.			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire; reconstruction de murs de quai; répara- tion de talus et dévasements éventuels.	7,000	»	34,500 »
V. — Canal de Selzaete à la mer du Nord.			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
1° Travaux d'entretien ordinaire	7,500	»	»
A REPORTER. . . . fr.	759,600	»	806,150 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	759,600 »	806,150 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaires	22,000 »	16,000 »
3° Continuation des travaux de reconstruction au mortier de ciment, des perrés établis sur les talus du chenal de l'écluse maritime à Heyst.	»	70,000 »
L'expérience a démontré que les perrés non maçonnés ne résistent pas à l'action de la mer dans les gros temps.		
Le crédit pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est demandé, comme précédemment, sous la réserve du droit de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres (voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exercice 1865).		
W. — Canaux le Moervaert et la Zuidleede.		
1° Travaux d'entretien ordinaire.	2,900 »	»
2° Travaux de dévasement.	»	15,000 »
Ces travaux de dévasement sont nécessaires dans l'intérêt de la navigation.		
X. — Durme.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements	400 »	3,000 »
Y. — Dendre.		
Entretien des plantations situées entre Alost et Termonde, et des ouvrages militaires établis entre l'écluse de décharge sous le chemin de halage et le batardeau le Quintje à Termonde	750 »	»
Z. — Rupel.		
Travaux d'entretien ordinaire.	5,000 »	»
A REPORTER. . . . fr.	790,650 »	910,150 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	790,650 »	910,150 »
A'. — <i>Senne.</i>		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État	2,000 »	»
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.	350 »	»
B'. — <i>Dyle et Demer.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire.	29,000 »	»
C'. — <i>Petite Nèthe canalisée.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire.	15,000 »	»
2° Reconstruction de l'écluse n° 2	»	180,000 »
La construction des écluses de la petite Nèthe remonte à quarante ans. Ces écluses ont été construites d'après un système économique avec des bajoyers en bois. L'écluse n° 4 a été reconstruite en 1870 ; celle n° 1 en 1873, et celle n° 2 se trouve dans un état de vétusté tel qu'il sera indispensable de la reconstruire en 1878.		
D'. — <i>Grande Nèthe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire.	12,000 »	»
BASSIN DE L'YSER.		
E'. — <i>Yser.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	8,000 »	4,000 »
TOTAUX.	857,000 »	1,094,150 »
TOTAL des sommes demandées pour travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dépenses d'exploitation des canaux et rivières . fr.		
	1,951,150 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1878 pour l'exécution des travaux d'amélioration aux canaux et rivières se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 58,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR

1° Construction de perrés et d'enrochements pour défendre contre les corrosions certaines parties des berges ; pavage de parties du chemin de halage et travaux divers d'amélioration fr. 10,000 »

PROVINCE DE LIÈGE

2° Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empièrrements de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés et établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc. 20,000 »

PROVINCE DE LIMBOURG.

3° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas ; amélioration des chemins de halage, bermes, et travaux divers d'amélioration 20,000 »

4° Construction d'une maison pour servir d'habitation à un garde-rivière 8,000 »

Il est également nécessaire de donner une habitation aux gardes-rivière de la Meuse. Ils n'ont que le traitement des gardes du canal de Maestricht à Bois-le-Duc et ils ne peuvent se procurer un logement convenable pour eux et leurs familles.

TOTAL. . . fr. 58,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Rivière et canal de l'Ourthe.*

Somme demandée : 4,300 francs.

Cette somme est destinée à l'achèvement des travaux d'amélioration prévus au Budget 1877.

ART. 14. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse à Visé.*

Somme demandée : 25,000 francs.

1 ^o Travaux de revêtement des berges du canal dépourvus d'ouvrages défensifs et travaux divers d'amélioration.	15,000	»
2 ^o Construction de deux magasins, l'un à Liège et l'autre à Visé	10,000	»
TOTAL. fr.	25,000	»

ART. 15. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution des travaux pour renforcer des contre-digues; travaux divers d'amélioration.

ART. 16. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 8,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration sur la 1^{re} section du canal.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à la consolidation éventuelle des digues et contre-digues, et à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à renforcer éventuellement les digues et contredigues du canal, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 19. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Construction de perrés, consolidation de talus, empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration. 10,000 »

PROVINCE DE NAMUR.

2° Construction de perrés, empierrement ou pavage du chemin de halage, pour faciliter la traction des bateaux; construction d'aqueducs et travaux secondaires d'amélioration 5,000 »

TOTAL. fr. 15,000 »

ART. 20. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 11,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement et établissement de pavages aux abords des ponts, des écluses, et empierrement des digues 1,500 »

2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières et de puits avec pompes. 6,000 »

3° Travaux divers d'amélioration; garde-corps, clôtures, construction de perrés, etc. 4,000 »

Ces travaux formeront la continuation des ouvrages prévus aux Budgets précédents.

TOTAL. fr. 11,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 21. — *Escaut.*

Somme demandée : 7,800 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux divers d'amélioration 7,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE

2° Travaux secondaires d'amélioration. 800 »

TOTAL. . . fr. 7,800 »ART. 22. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 36,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration 6,000 »

2° Travaux de consolidation de talus 10,000 »

TOTAL. . . fr. 16,000 »ART. 23. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 42,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation de talus 8,000 »

2° Construction d'un quai en deçà du pont-levis de Roucourt 18,400 »

De nouvelles sucreries s'étant établies dans les environs de

A REPORTER. . . fr. 26,400 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 26,400 »

Roucourt, il convient de construire en cet endroit un quai pour permettre les nombreux déchargements qui s'y opèrent.

3° Construction d'un pont-levis sur le canal de Pommerœul à Antoing, destiné au passage des voitures en remplacement de la passerelle pour piétons existant à Harchies 16,000 »

TOTAL. . . . fr. 42,400 »

ART. 24. — *Lys.*

Somme demandée : 9,700 francs.

Cette somme sera répartie de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la construction d'aqueducs et de buses, en vue d'améliorer le chemin de halage entre le passage d'eau d'Akkerghem à Gand et la limite de la Flandre occidentale. 6,700 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2° Travaux divers d'amélioration 3,000 »

TOTAL. . . . fr. 9,700 »

ART. 25. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 4,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 26. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de Commerce à Gand.*

Somme demandée : 65,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Travaux secondaires d'amélioration et achat de terrain pour l'élargissement du chemin de halage du canal de raccordement . . . 4,500 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues entre Bruges et Ostende, pavages et travaux divers d'amélioration 9,000 »

Ces travaux formeront la continuation de ceux exécutés au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.

3^o Travaux à exécuter aux abords de la porte de Damme, à Bruges, dans le but de modifier le régime des eaux et de rectifier la route vers les Pays-Bas 30,000 »

Ces travaux consistent dans la reconstruction du pont fixe situé entre l'ancien et le nouveau sas. Ils compléteront les ouvrages déjà exécutés à la porte de Damme à Bruges au moyen du crédit porté au Budget de 1875.

4^o Amélioration des chemins de halage 25,000 »

Ces chemins sont en plusieurs endroits impraticables pendant la saison des pluies.

TOTAL. . . . fr. 68,500 »

ART. 27. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 500 francs.

Travaux secondaires d'amélioration.

Cette somme est sollicitée sous la réserve des droits de répétition de l'État à charge des deux Flandres.

ART. 28. — *Canaux le Moervaert et la Zuidleede.*

Somme demandée : 500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 29. — *Rupel.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 30. — *Dyle et Démer.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 31. — *Yser.*

Somme demandée : 56,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux de rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés	6,000 »
<p>Ces travaux sont nécessaires pour consolider les talus de la rivière dans les endroits les plus menacés. Ils formeront la continuation de ceux entrepris au moyen de crédits alloués aux Budgets précédents.</p>	
2° Diguettes de halage et passerelles le long du Haut-Yser.	50,000 »
<p>Ces travaux sont destinés à consolider les diguettes existantes. Les passerelles construites en bois doivent être reconstruites en fer sur culées en maçonnerie.</p>	
TOTAL. . . . fr.	56,000 »

ART. 32. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux, est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents.

ART. 33. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme est égale à celles allouées pour le même objet aux Budgets précédents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

4^e SECTION. — PORTS ET CÔTES.

ART. 54. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 795,000 francs.

Conformément aux précédents, on croit pouvoir se borner à justifier les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance, et qui ne figuraient pas aux Budgets antérieurs.

Le crédit pétitionné se répartit de la manière suivante :

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port, et grosses réparations aux habitations des agents préposés à la manœuvre des écluses de chasse dites « française et militaire » fr.	70,000	»	5,000
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de Commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821 (part de l'État).	1,000	»	500
3 ^o Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans . .	10,000	»	»
4 ^o Dragages dans le nouveau bassin d'échouage le long de l'estacade d'Ouest, aux postes de stationnement des navires, dans le chenal d'accès à l'écluse des bassins de Commerce et dans l'avant-port.	25,000	»	25,000
Il est nécessaire de draguer fréquemment le bassin d'échouage des bateaux de pêche, les postes de stationnement des navires et le chenal d'accès à l'écluse des bassins, pour permettre l'exploitation du port dans des conditions convenables. En outre, comme les séries des chasses du fond du port ont été souvent interrompues par suite de diverses circonstances et, entre autres, par les travaux exécutés aux bassins, il est nécessaire de draguer certaines parties de			
A REPORTER. fr.	106,000	»	30,500

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	106,000 »	30,500 »
 l'avant-port où les vases condensées sont difficilement attaquées par les courants de chasse.		
5° Recreusement et approfondissement du bassin de retenue de l'écluse de chasse française, et consolidation des talus de ce bassin, au moyen de revêtements en briques	»	150,000 »
Des crédits ont été portés aux Budgets précédents pour ces travaux, qui doivent mettre le bassin en état de répondre à sa destination.		
6° Recreusement et approfondissement du bassin de retenue de l'écluse Léopold	»	100,000 »
Ce bassin et notablement envasé; il est nécessaire de le recreuser pour en tirer un parti convenable.		
Des crédits ont été portés aux Budgets précédents pour commencer ce travail.		
7° Reconstruction en pierres maçonnées au mortier de ciment de la partie extrême de la jetée basse en fascinages de l'estacade Ouest	»	35,000 »
Cette jetée en fascinages exige un entretien dispendieux. Elle est en très-mauvais état. Il convient de la reconstruire en pierres.		
<i>B. — Port de Nieuport.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire	45,000 »	»
2° Reconstruction en maçonnerie de briques et mortier de ciment, d'une partie de la jetée basse établie en arrière de l'estacade d'Est du chenal (5° partie).	»	50,000 »
Quatre crédits sont portés aux Budgets de 1874, de 1875, de 1876 et de 1877 pour l'exécution de ces travaux.		
<i>C. — Port de refuge de Blankenberghe.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	35,000 »	10,000 »
A REPORTER. . . . fr.	186,000 »	375,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordina. et temporaires.
REPORT. fr.	186,000 »	375,500 »
2° Continuation des travaux de construction de perrés en moellons et mortier de ciment, en remplacement des revêtements en fascinages établis sur les talus qui limitent le chenal et le bassin d'échouage »		
		30,000 »
Les revêtements en fascinages sont d'un entretien fort coûteux, et ne présentent pas une résistance suffisante.		
D. — Côtes.		
Travaux d'entretien	150,000 »	»
E. — Phares et fanaux.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre.	3,500 »	2,000 »
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, du feu de marée à Nieupoort et de l'habitation du gardien de ce feu.	»	18,000 »
TOTAUX. fr.	339,500 »	425,500 »
TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux. fr.	765,000 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent comme il suit :

ART. 33. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 200,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Travaux de défense des dunes entre Ostende et Maria-kerke fr.	100,000 »
A REPORTER. fr.	100,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE,

REPORT. . . . fr. 100,000 »

Les travaux de défense des dunes formeront la continuation de ceux exécutés les années précédentes, et sont commandés par l'intérêt de la sécurité du littoral.

2^o Continuation des travaux d'enlèvement des maçonneries de l'ancienne écluse de Slykens; dévasement de l'arrière-port. 100,000 »

Des crédits sont portés aux Budgets de 1874, de 1875, de 1876, et de 1877 pour l'exécution de ces travaux.

TOTAL. . . . fr. 200,000 »

ART. 36. — Côtes.

... Somme demandée : 90,000 francs.

Cette somme est destinée à la continuation, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, des travaux de construction de perrés en maçonnerie, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer.

ART. 37. — Phares et Fanaux.

Somme demandée : 11,000 francs.

Cette somme se répartit comme il suit :

1^o Travaux secondaires et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux. fr. 1,000 »

2^o Installation, sur l'estacade d'Est du port d'Ostende, du service des signaux de marée; construction, sur la même estacade, d'un abri pour le signaleur. 10,000 »

Par suite des nouvelles constructions élevées sur la digue de mer, qui masquent la vue des navires venant de l'Ouest, il est nécessaire que cette installation soit reportée sur l'estacade d'Est.

TOTAL. . . . fr. 11,000 »

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut..

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics
et de l'avis de notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exer-
cice 1878, est fixé à la somme de *quatre-vingt-un millions
sept cent trente mille trois cent quatre-vingt-sept francs*
(81,730,587 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peu-
vent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires
ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. BEERNAERT.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(262)

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	•	
2	— des fonctionnaires et employés.	1,436,015	•	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	53,250	•	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	145,000	•	1,803,925 •
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	110,000	•	
6	Honoraires des avocats du Département	58,800	•	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.				
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	4,308,228	•	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	41,000	•	
SECTION 2. — Bâtiments civils.				
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	330,000	•	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils	"	280,500	•
A REPORTER. . . . fr.		6,503,153	•	1,803,925 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	6,503,153 »	280,500 »	1,803,925 »
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	857,000 »	1,004,150 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	»	58,000 »	
15	Rivière et canal de l'Ourthe	»	4,300 »	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	»	25,000 »	
15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	»	10,000 »	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	»	8,000 »	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	»	3,000 »	
18	— — vers Hasselt.	»	10,000 »	
19	Sambre canalisée.	»	15,000 »	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	»	11,500 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut	»	7,800 »	
22	Canal de Mons à Condé	»	16,000 »	
23	— de Pommerœul à Antoing	»	42,400 »	
24	Lys	»	9,700 »	
25	Canal de Roulers à la Lys	»	4,000 »	
26	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.	»	63,500 »	10,377,860 »
27	— de Selzaete à la mer du Nord	»	500 »	
28	Canaux le Moervaert et la Zuidlede.	»	500 »	
29	Rupel	»	2,000 »	
30	Dyle et Demer.	»	3,000 »	
	A REPORTER. fr.	7,360,153 »	1,072,850 »	12,181,785 »

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,360,155 »	1,672,850 »	12,181,785 »
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
31	Yser.	»	50,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
32	Plantations nouvelles	25,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
33	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	35,000 »	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
34	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'admini- stration des ports, côtes, phares et fanaux	339,500 »	425,500 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
35	Port d'Ostende	»	200,000 »	
36	Côtes.	»	90,000 »	
37	Phares et fanaux.	»	11,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
38	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudi- cations	40,500 »	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
39	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	845,050 »	25,500 »	
40	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et sur- veillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes- canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	926,687 »	67,100 »	
41	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du ser- vice spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	61,945 »	»	
42	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; mis- sions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	9,635,835 »	2,545,050 »	12,181,785 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	9,055,835 •	2,545,950 •	12,181,785 •
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
43	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	41,110 •	•	
44	— — — Frais de route	500 •	•	
45	— — — Matériel	1,800 •	•	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
46	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	277,200 •	•	
47	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et mis- sions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 •	•	
48	Confection de la carte générale des mines	•	19,000 •	401,410 •
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
49	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 •	•	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
50	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 •	•	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.			
51	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,010,700 •	•	
52	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	6,965,560 •	•	
53	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,822,412 •	•	
54	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles; objets divers, loyers de locaux.	2,595,870 •	154,000 •	
	A REPORTER. fr.	24,228,587 •	2,718,950 •	12,588,195 •

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	24,228,587 •	2,718,950 •	12,583,195 •
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	958,280 •	•	
56	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	11,274,600 •	•	
57	Primes d'économie et de régularité.	350,000 •	•	
58	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,100,000 •	•	
59	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	7,513,025 •	•	
	SECTION 3. — Transports.			
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	7,143,830 •	•	
61	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	5,116,510 •	•	
62	Primes pour encourager la marche régulière des convois	280,000 •	•	
63	Frais d'exploitation	1,882,000 •	•	
64	Camionnage	1,500,000 •	•	
65	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	600,000 •	•	
66	Redevances aux compagnies	20,600 •	•	
	SECTION 4. — Postes.			
67	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	2,214,800 •	•	
68	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes .	2,834,903 •	•	
69	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlan- tique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements parti- culiers au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)	731,300 •	•	
70	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (<i>Credit non limitatif</i>).	10,000 •	•	66,037,122 •
71	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	631,200 •	•	
72	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250 •	•	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
73	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,647,550 •	•	
74	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	709,400 •	•	
75	Entretien	240,000 •	•	
	A REPORTER. fr.	74,780,255 •	2,718,950 •	78,620,317 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	74,780,255 .	2,718,050 "	78,620,517 .
	SECTION 7. — Services en général.			
70	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	252,804 .	.	
77	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	154,068 "	.	
78	Matériel et fournitures de bureau.	678,240 "	.	
79	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Admi- nistration.	20,000 "	.	
80	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse.	24,000 .	.	
81	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.	5,000 .	.	
	(Les crédits portés aux articles 2, 51, 55, 60 et 76, pourront être réu- nis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.) Les crédits portés aux articles 67 et 73 pourront également être réunis.			
	CHAPITRE V.			
	MARINE.			
82	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	760,721 .	.	
85	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indem- nités à des agents non salariés	160,200 .	.	2,982,570 .
84	Remises.	900,000 .	.	
85	Subsides.	40,045 .	.	
86	Traction et matériel.	1,075,504 .	.	
	CHAPITRE VI.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
87	Frais de route et de séjour.	1,000 "	.	
88	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . .	1,000 .	.	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,200 .
89	Frais de route et de séjour.	500 .	.	
90	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900 "	.	
	CHAPITRE VII.			
91	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	74,000 .	74,000 .
	A REPORTER. . . . fr.	78,870,937 .	2,702,050 .	81,665,887 .

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	78,870,937 »	2,792,950 »	81,663,887 »
	CHAPITRE VIII.			
92	Pensions : premier terme	19,000 »	»	19,000 »
	CHAPITRE IX.			
05	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	20,500 »	»	20,500 »
	CHAPITRE X.			
94	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 »	»	18,000 »
	TOTAL DU BUDGET. . . . fr.	78,937,437 »	2,792,950 »	81,730,387 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. BEERNAERT.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(270)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre
	a.	Secrétariat général fr. 122,000 »
	b.	Régie 68,000 »
2	c.	Traitements des fonctionnaires et employés. { Ponts et chaussées et mines 166,250 »
	d.	{ Chemins de fer, postes et télégraphes 1,055,055 »
	e.	{ Surveillance des chemins de fer concédés 44,110 »
5	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.
4	»	Traitements des huissiers, messagers et con- { Cabinet, Secrét. général, Ponts et chaussées 53,650 »
		cierges, et salaires des hommes de peine, des { Chemins de fer, etc. 91,450 »
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
6	»	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1878 fr.
7	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.
	c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières.
8	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares. — Acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. fr.
10	»	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments des Musées, du palais des Académies, aux toitures et gouttières de divers bâtiments civils, aux bâtiments et aux serres du Jardin Botanique, à Bruxelles; établissement de paratonnerres; construction de trottoirs le long du mur de clôture des terrains dépendant de l'École de médecine vétérinaire de l'État, à Cureghem
	»	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils. (Pour mémoire.)
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
1,450,015 »	»	1,450,015 »	1,450,015 »	»	»	
55,250 »	»	55,250 »	55,250 »	»	»	
145,060 »	»	145,060 »	145,060 »	»	»	
110,000 »	»	110,000 »	110,000 »	»	»	
38,000 »	»	38,000 »	38,000 »	»	»	
1,805,925 »	»	1,805,925 »	1,805,925 »	»	»	
2,808,228 »	»	2,808,228 »	2,748,228 »	»	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	60,000 »	»	
1,000,000 »	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	
41,000 »	»	41,000 »	41,000 »	»	»	
4,549,228 »	»	4,549,228 »	4,289,228 »	60,000 »	»	
350,000 »	»	350,000 »	350,000 »	»	»	
»	280,500 »	280,500 »	»	280,500 »	»	
»	»	»	355,000 »	»	355,000 »	
350,000 »	280,500 »	650,500 »	685,000 »	280,500 »	355,000 »	
DIMINUTION . . fr.				52,500 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Rivière et canal de l'Outhe
c.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
d.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
e.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
f.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
g.		— — vers Hasselt
h.		— — vers Turnhout.
i.		— de Turnhout à Anvers, par S ^t -Job in 't Goor.
j.		Sambre canalisée.
k.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut
m.		Canal de Mons à Condé
n.		— de Pommerœul à Antoing.
o.		Lys
11	p.	Canal de dérivation de la Lys.
	q.	— de Roulers à la Lys
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
	s.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	t.	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal dit <i>de Langelaed</i>
	u.	— de Gand à Terneuzen
	v.	— de Selzaete à la mer du Nord.
	w.	Canaux le Moervaert et la Zuidleede
	x.	Durme
	y.	Dendre
	z.	Rupel
	a'.	Senne
	b'.	Dyle et Demer
	c'.	Petite Nêthe canalisée.
	d'.	Grande Nêthe.
BASSIN DE L'YSER.		
	e'.	Yser
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
101,500	76,000					
11,200	27,500					
42,000	67,000					
50,000	62,000					
100,600	20,000					
8,000	.					
26,000	.					
6,600	.					
20,000	.					
84,700	50,000					
65,000	77,000					
40,000	15,700					
16,000	55,000					
20,000	95,000					
19,000	26,650					
50,000	119,800	1,051,150	2,261,400	.	310,250	
12,000	6,000					
27,600	65,000					
3,000	4,000					
6,000	47,000					
7,000	54,500					
20,500	86,000					
2,000	15,000					
400	3,000					
750	.					
5,000	.					
2,350	.					
20,000	.					
15,000	180,000					
12,000	.					
8,000	4,000					
857,000	1,004,150	1,051,150	2,261,400	.	310,250	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	Construction de perrés et d'enrochements pour défendre contre les corrosions certaines parties des berges ; pavage de parties du chemin de halage et travaux divers d'amélioration.
		PROVINCE DE LIÈGE.
12	b.	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés et établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes, etc.
	d.	Construction d'une maison pour servir d'habitation à un garde-rivière
		<i>Rivière et canal de l'Ourthe.</i>
13	•	Achèvement des travaux d'établissement d'une passe navigable à l'île des Lions, à l'aval de l'écluse n° 3, à Sawheid et à l'îlot des Aguesses, et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
14	a.	Travaux de revêtement des berges du canal dépourvus d'ouvrages définitifs
	b.	Construction d'un magasin-hangar, à Liège et à Visé.
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
15	•	Travaux de renforcement de contre-digues et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
16	•	Travaux divers d'amélioration à exécuter à la 1 ^{re} section du canal
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
17	•	Travaux de renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux secondaires d'amélioration
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1877.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
857,000 »	1,094,150 »	1,951,150 »	2,201,400 »	»	310,250 »	
»	10,000 »					
»	20,000 »	58,000 »	133,000 »	»	77,000 »	
»	20,000 »					
»	8,000 »					
»	4,500 »	4,500 »	12,200 »	»	7,9	
»	15,000 »	25,000 »	42,000 »	»	17,000 »	
»	10,000 »					
»	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	8,000 »	8,000 »	8,000 »	»	»	
»	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»	»	
857,000 »	1,202,450 »	2,059,450 »	2,471,600 »	»	412,150 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
18	"	Travaux de renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Sambre canalisée</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	Construction de perrés, empiérement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration
19		PROVINCE DE NAMUR.
	b.	Construction de perrés, empiérement, pavage du terre-plein de l'écluse de Bauce, placement de tablettes neuves en pierre de taille, sur le perré de soutènement dans la traverse de Namur, etc.
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
	a.	Élargissement et établissement de pavage aux abords des ponts, des écluses, etc.; empiérement de digues
20	b.	Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières, etc., de puits avec pompe
	c.	Travaux divers d'amélioration; garde-corps, clôtures; construction de perrés, etc.
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT
	a.	Travaux divers d'amélioration
21		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	b.	Travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
	a.	Travaux divers d'amélioration
22	b.	Travaux de consolidation de certaines parties de talus.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES- ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
857,000 »	1,202,450 »	2,059,450 »	2,471,600 »	»	412,150 »	
»	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	10,000 »					
		15,000 »	45,000 »	»	30,000 »	
»	5,000 »					
»	1,500 »					
»	6,000 »	11,500 »	23,000 »	»	11,500 »	
»	4,000 »					
»	7,000 »					
		7,800 »	58,200 »	»	50,400 »	
»	800 »					
»	8,000 »					
»	10,000 »	10,000 »	0,000 »	10,000 »	»	
857,000 »	1,262,750 »	2,119,750 »	2,613,800 »	10,000 »	504,050 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
25	a.	Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation de talus
	b.	Construction d'un quai en deçà du pont-levis de Roucourt
	c.	Construction d'un pont-levis destiné au passage des voitures, en remplacement de la passerelle pour piétons existant à Harchies
		<i>Lys.</i>
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
24	a.	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la construction d'aqueducs et de buses, en vue d'améliorer le chemin de halage entre le passage d'eau d'Akbergem, à Gand, et la limite de la Flandre occidentale.
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
	b.	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>
25	a.	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.</i>
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	a.	Travaux secondaires d'amélioration et achat éventuel de terrains pour l'élargissement du chemin de halage du canal de raccordement
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
26	b.	Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende
	c.	Travaux à exécuter aux abords de la porte de Damme, à Bruges, dans le but de modifier le régime des eaux et de rectifier la route vers les Pays-Bas (2 ^e partie).
	d.	Amélioration des chemins de halage entre le pont de la Chapelle, à Slykens, et le pont de la partie dite <i>de Bruges</i> , à Ostende (1 ^{er} crédit)
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France et canal d'écoulement dit de Langeleed.</i>
	a.	(Pour mémoire).
		<i>Canal de Selzaets à la mer du Nord.</i>
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
27	a.	Travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canaux le Moervaert et la Zuidleede.</i>
28	a.	Travaux secondaires d'amélioration.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
857,000 »	1,262,750 »	2,119,750 »	2,613,800 »	10,000 »	504,050 »	
»	8,000 »	42,400 »	2,000 »	40,400 »	»	
»	18,400 »					
»	16,000 »					
»	6,700 »	9,700 »	4,200 »	5,500 »	»	
»	3,000 »					
»	4,000 »	4,000 »	4,000 »	»	»	
»	1,500 »					
»	9,000 »	65,500 »	21,500 »	44,000 »	»	
»	30,000 »					
»	25,000 »					
»	»	»	25,000 »	»	25,000 »	
»	500 »	500 »	3,000 »	»	2,500 »	
»	500 »	500 »	500 »	»	»	
857,000 »	1,585,350 »	2,242,350 »	2,674,000 »	99,000 »	531,650 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Rupel.</i>
29	°	Continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives, et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Dyle et Demer.</i>
30	°	Travaux divers d'amélioration
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
31	a.	Rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés entre Dixmude et Nieuport
	b.	Achèvement des diguettes de halage et des passerelles établies le long du Haut-Yser
		<i>Plantations.</i>
32	»	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
33	°	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
34	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport.
	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
857,000 »	1,385,350 »	2,242,350 »	2,074,000 »	99,000 »	531,550 »	
»	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	6,000 »	56,000 »	6,000 »	50,000 »	»	
»	50,000 »					
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
917,000 »	1,448,350 »	2,365,350 »	2,747,000 »	149,900 »	531,550 »	
DIMINUTION. . fr.				381,650 »		
106,000 »	315,500 »	765,000 »	641,500 »	123,500 »	»	
45,000 »	50,000 »					
35,000 »	40,000 »					
160,000 »	»					
3,500 »	20,000 »					
339,500 »	425,500 »	765,000 »	641,500 »	123,500 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
35	a.	Travaux de défense des dunes entre Ostende et Mariakerke
	b.	Continuation des travaux d'enlèvement des maçonneries de l'ancienne écluse de Slykens; dévasement de l'arrière-port
		CÔTES.
36	•	Travaux de construction de perrés en maçonnerie en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer
		PHARES ET FANAUX.
37	a.	Travaux secondaires et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux
	b.	Installation, sur l'estacade d'Est du port d'Ostende, du service des signaux de marée; construction sur la même estacade d'un abri pour le signaleur.
		TOTALS DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BÂTIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
38	•	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc. frais d'adjudications fr.
		TOTALS DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BÂTIMENTS CIVILS.
39	•	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
40	•	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées
41	•	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils; frais d'habillement des gardiens des monuments
42	•	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
539,500 *	425,500 *	763,000 *	641,500 *	123,500 *	.	
.	100,000 *	200,000 *	180,000 *	20,000 *	.	
.	100,000 *					
.	90,000 *	90,000 *	90,000 *	.	.	
.	1,000 *	11,000 *	1,000 *	10,000 *	.	
.	10,000 *					
539,500 *	726,500 *	1,066,000 *	912,500 *	153,500 *	.	
40,500 *	.	40,500 *	40,500 *	.	.	
40,500 *	.	40,500 *	40,500 *	.	.	
845,050 *	23,500 *	868,550 *	868,550 *	.	.	
926,687 *	67,100 *	993,787 *	993,787 *	.	.	
51,045 *	.	51,045 *	51,045 *	.	.	
12,000 *	.	12,000 *	12,000 *	.	.	
1,855,682 *	90,600 *	1,920,282 *	1,920,282 *	.	.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtimens civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
43	.	Personnel du conseil des mines. — Traitemens.
44	.	— — — — — Frais de route.
45	.	— — — — — Matériel.
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
46	.	Traitemens et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
47	.	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
48	.	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
49	.	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
50	.	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragemens et subventions; essais et expériences.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
4,340,228 »	»	4,340,228 »	4,280,228 »	60,000 »	»	
350,000 »	280,500 »	630,500 »	685,000 »	»	52,500 »	
917,000 »	1,448,350 »	2,565,350 »	2,747,000 »	»	381,650 »	
559,500 »	726,500 »	1,086,000 »	912,500 »	153,500 »	»	
40,500 »	»	40,500 »	40,500 »	»	»	
1,855,682 »	90,600 »	1,926,282 »	1,926,282 »	»	»	
7,851,910 »	2,545,950 »	10,577,860 »	10,508,510 »	213,500 »	454,150 »	
DIMINUTION. . . . fr.				220,050 »		
41,110 »	»	41,110 »	41,110 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	»	
1,800 »	»	1,800 »	1,800 »	»	»	
277,200 »	»	277,200 »	277,200 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	19,000 »	19,000 »	19,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
582,410 »	10,000 »	401,410 »	401,410 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
51	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	d.	Indemnités, frais de déplacement, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
52	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Gardes-excentriques, gardes-signaux et gardes-barrières des stations
	c.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
55	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
54	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
	d.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
184,715 »	»	1,010,700 »	900,300 »	11,400 »	»	Complément de deux crédits, l'un de 7,000 francs et l'autre de 17,000 francs, justifiés au projet de Budget amendé de 1877. (Voir page 9 n° 76 des <i>Doc. parl.</i> , session de 1876-1877).
655,324 »	»					
163,217 »	»					
77,444 »	»					
4,560,515 »	»	6,983,360 »	6,913,360 »	70,000 »	»	Complément d'un crédit porté pour moitié au projet de Budget amendé de 1877 et justifié à la page 10, n° 76 des <i>Doc. parl.</i> , session de 1876-1877.
2,422,845 »	»					
1,758,706 »	»	3,822,412 »	3,822,412 »	»	»	
1,845,741 »	»					
217,965 »	»					
1,694,050 »	»	2,547,870 »	2,547,870 »	»	»	
482,900 »	154,000 »					
95,920 »	»					
121,000 »	»					
14,210,342 »	154,000 »	14,364,342 »	14,282,942 »	81,400 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
55	a.	Direction centrale du service.
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
56	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général, à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel.
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.).
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
57	a.	Pour économie constatée dans l'emploi du combustible
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
58	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
59	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
107,485 »	»	958,280 »	945,430 »	12,850 »	»	Complément de deux crédits, l'un de 28,8 francs et l'autre de 3,000 francs, justifiés : projet du Budget amende de 1877. (Voir pa 11 n° 76 des <i>Doc. parl.</i> , session de 1876-1877)
487,523 »	»					
222,692 »	»					
50,580 »	»					
2,590,820 »	»	11,274,600 »	11,274,600 »	»	»	
3,325,160 »	»					
1,540,900 »	»					
590,060 »	»					
3,399,760 »	»					
127,551 »	»	350,000 »	350,000 »	»	»	
222,449 »	»					
4,120,000 »	»	5,100,000 »	5,100,000 »	»	»	
980,000 »	»					
5,041,625 »	»	7,513,025 »	7,513,025 »	»	»	
2,471,400 »	»					
25,105,905 »	»	25,105,905 »	25,183,055 »	12,850 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
60	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement; intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et des manœuvres :</i>		
61	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-convois à l'essai, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
62	»	<i>Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
63	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Usage de la station d'Herbesthal et des stations mixtes appartenant aux compagnies.
	d.	Redevances aux compagnies de Mariemont et de Bascoup
64	»	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile des marchandises
65	»	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.
66	»	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour l'usage de leur matériel sur les lignes de l'État.</i>
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
514,525	"					
2,228,676	"					
		7,143,850	7,076,500	67,350	"	Complément de deux crédits, l'un de 46,350 francs, l'autre de 110,000 francs; ils sont justifiés au projet de Budget amende de 1877. (Voir pages 12 et 13 n° 76 des <i>Doc. parl.</i> , session de 1876-1877.)
4,193,917	"					
206,952	"					
3,256,272	"					
1,570,719	"	5,116,510	5,116,510	"	"	
280,519	"					
280,000	"	280,000	280,000	"	"	
1,140,800	"					
450,200	"					
		1,882,000	1,882,000	"	"	
217,000	"					
65,000	"					
1,300,000	"	1,300,000	1,300,000	"	"	
600,000	"	600,000	600,000	"	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
16,342,360	"	16,342,360	16,275,010	67,350	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
67	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de sous-perception, et bureaux mixtes (chemins de fer et postes)
	c.	Bureaux ambulants
	d.	Auxiliaires
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
68	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs)
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception)
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc, dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
69	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employés en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (<i>credit non limitatif</i>).
70	»	Indemnités et remboursement du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).
71	a.	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
72	»	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
73	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacement et d'intérims, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
74	»	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
75	»	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
292,405	"	"				
1,050,115	"	"				
235,500	"	2,214,800	2,206,050	8,750	"	Complément d'un crédit de 26,180 francs, justifié au projet de Budget amendé de 1877. (Voir page 15 n° 76 des Doc. parl., session de 1876-1877.)
50,800	"	"				
73,478	"	"				
068,220	"	2,854,003	2,819,600	15,503	"	
1,574,252	"	"				
418,075	"	"				
450,100	"	"				
63,050	"	"				
66,825	"	731,500	731,500	"	"	
16,425	"	"				
125,000	"	"				
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
507,700	"	"				
35,500	"	651,200	651,200	"	"	
5,250	"	5,250	5,250	"	"	
6,425,453	"	6,425,453	6,401,400	24,053	"	
202,692	"	"				
1,584,858	"	1,647,550	1,639,700	7,850	"	Complément d'un crédit de 24,850 francs, justifié au projet de Budget amendé de 1877. (Voir page 17 n° 76 des Doc. parl., session de 1876-1877.)
709,400	"	709,400	709,400	"	"	
240,000	"	240,000	240,000	"	"	
2,596,950	"	2,596,950	2,580,100	7,850	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
<i>SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
76	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacement et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
77	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmon'son, etc.
78	*	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses</i>
79	*	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration.</i>
80	*	<i>Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.</i>
81	*	<i>Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.</i>
<p>(Les crédits portés aux articles 2, litt. d, 51, 55, 60 et 76, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</p> <p>(Les crédits portés aux articles 67 et 73 pourront également être réunis.)</p>		
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux		
2 ^e — — Traction et matériel		
3 ^e — — Transports		
4 ^e — — Postes		
5 ^e — — Télégraphes		
6 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)		
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>																																																																																																	
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																		
222,674 »	»	252,804 »	252,804 »	»	»																																																																																																		
50,150 »	»						44,700 »	»	134,008 »	134,008 »	»	»		32,568 »	»	57,000 »	»	678,240 »	»	678,240 »	678,240 »	»	»		20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»		24,000 »	»	24,000 »	24,000 »	»	»		3,000 »	»	3,000 »	3,000 »	»	»		1,112,112 »	»	1,112,112 »	1,112,112 »	»	»		14,210,542 »	154,000 »	14,364,542 »	14,282,942 »	81,400 »	»		25,195,905 »	»	25,195,905 »	25,183,055 »	12,850 »	»		16,542,360 »	»	16,542,360 »	16,275,010 »	67,350 »	»		6,425,453 »	»	6,425,453 »	6,401,400 »	24,053 »	»		2,596,950 »	»	2,596,950 »	2,589,100 »	7,850 »	»		1,112,112 »	»	1,112,112 »	1,112,112 »	»	»		65,883,122 »	154,000 »	66,037,122 »	65,843,619 »	193,503 »	»		AUGMENTATION. . . . fr.	
44,700 »	»	134,008 »	134,008 »	»	»																																																																																																		
32,568 »	»																																																																																																						
57,000 »	»						678,240 »	»	678,240 »	678,240 »	»	»		20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»		24,000 »	»	24,000 »	24,000 »	»	»		3,000 »	»	3,000 »	3,000 »	»	»		1,112,112 »	»	1,112,112 »	1,112,112 »	»	»		14,210,542 »	154,000 »	14,364,542 »	14,282,942 »	81,400 »	»		25,195,905 »	»	25,195,905 »	25,183,055 »	12,850 »	»		16,542,360 »	»	16,542,360 »	16,275,010 »	67,350 »	»		6,425,453 »	»	6,425,453 »	6,401,400 »	24,053 »	»		2,596,950 »	»	2,596,950 »	2,589,100 »	7,850 »	»		1,112,112 »	»	1,112,112 »	1,112,112 »	»	»		65,883,122 »	154,000 »	66,037,122 »	65,843,619 »	193,503 »	»		AUGMENTATION. . . . fr.				193,503 »								
678,240 »	»	678,240 »	678,240 »	»	»																																																																																																		
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»																																																																																																		
24,000 »	»	24,000 »	24,000 »	»	»																																																																																																		
3,000 »	»	3,000 »	3,000 »	»	»																																																																																																		
1,112,112 »	»	1,112,112 »	1,112,112 »	»	»																																																																																																		
14,210,542 »	154,000 »	14,364,542 »	14,282,942 »	81,400 »	»																																																																																																		
25,195,905 »	»	25,195,905 »	25,183,055 »	12,850 »	»																																																																																																		
16,542,360 »	»	16,542,360 »	16,275,010 »	67,350 »	»																																																																																																		
6,425,453 »	»	6,425,453 »	6,401,400 »	24,053 »	»																																																																																																		
2,596,950 »	»	2,596,950 »	2,589,100 »	7,850 »	»																																																																																																		
1,112,112 »	»	1,112,112 »	1,112,112 »	»	»																																																																																																		
65,883,122 »	154,000 »	66,037,122 »	65,843,619 »	193,503 »	»																																																																																																		
AUGMENTATION. . . . fr.				193,503 »																																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
82	a.	Direction centrale du service
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
83	o	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
84	o	Remises aux comptables, aux distributeurs des coupons et aux courriers des malles-postes, aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
85	o	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins :
<i>Traction et matériel :</i>		
86	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
91,800 »	»					
353,000 »	»					
		769,721 »	769,721 »	»	»	
311,515 »	»					
12,800 »	»					
169,200 »	»	169,200 »	169,200 »	»	»	
900,000 »	»	900,000 »	900,000 »	»	»	
49,945 »	»	49,945 »	49,945 »	»	»	
750,000 »	»					
290,204 »	»					
1,500 »	»	1,078,504 »	1,078,504 »	»	»	
2,000 »	»					
23,800 »	»					
2,962,370 »	»	2,962,370 »	2,962,370 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
87	"	Frais de route et de séjour.
88	"	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
89	"	Frais de route et de séjour.
90	"	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
91	"	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS.		
92	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
SECOURS.		
93	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
94	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 93
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manents.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	»	
4,900 »	»	4,900 »	4,900 »	»	»	
7,200 »	»	7,200 »	7,200 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
17,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
12,000 »	»					
29,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	272	Administration centrale
II.	<i>id.</i>	Ponts et chaussées
III.	286	Mines
IV.	288	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes
V.	298	Marine
VI.	300	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics
VII.	<i>id.</i>	Traitements de disponibilité
VIII.	<i>id.</i>	Pensions
IX.	<i>id.</i>	Secours.
X.	<i>id.</i>	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,803,925 »	»	1,803,925 »	1,803,925 »	»	»	
7,831,910 »	2,545,950 »	10,377,860 »	10,598,510 »	»	220,650 »	
582,410 »	19,000 »	401,410 »	401,410 »	»	»	
65,883,122 »	154,000 »	66,037,122 »	65,843,619 »	193,503 »	»	
2,062,570 »	»	2,062,570 »	2,062,570 »	»	»	
7,200 »	»	7,200 »	7,200 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
29,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
78,937,437 »	2,792,950 »	81,730,387 »	81,757,534 »	193,503 »	220,650 »	
DIMINUTION. . . . fr.				27,147 »		

(304)

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1878.

TABLEAU

des personnes admises à la pension, à charge du Trésor public, depuis le 1^{er} avril 1876 jusqu'au 31 mars 1877, dressé conformément à l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1503	Trift, J.	Facteur rural.	28 août 1875.	Hal	30 avril 1815.
1504	Lemmen, F.-F.	Chef de section	6 sept. 1875.	Termonde.	29 juill. 1820.
1505	Vanlooy, Ch.	Facteur de perception	30 nov. 1875.	Itegem	12 sept. 1810.
1506	Vanmulders, M.	Facteur rural.	Id.	Welle	8 oct. 1827.
1507	Grosfils, J.-L.	Commis-chef au chemin de fer.	2 déc. 1875.	Liège.	25 juill. 1805.
1508	Dassesse, L.-N.	Percepteur des postes.	21 id.	Fontaine-l'Évêque	2 avril 1810.
1509	Collette, H.-J.	Facteur rural.	27 id.	Amay	15 déc. 1810.
1510	Vandermeyle, J.	Pilote.	14 id.	Dordrecht.	9 déc. 1814.
1511	Vanderheyden, J.	Id.	10 id.	Anvers	21 fév. 1835.
1512	Georis, A.-A.	Percepteur des postes	30 sept 1872.	En Catalogne	8 juin. 1815.
1513	Van Antwerpen, J.-B.	Capitaine des steamers de pas- sage.	6 août 1875.	Boom	18 fév. 1808.
1514	Richard, J.	Facteur rural.	30 nov. 1875.	Neuschâteau.	29 nov. 1810.
1515	Gérard, L.	Agréé.	31 déc. 1875.	Saint-Georges	10 mars 1799.
1516	Buyek, P.	Facteur rural.	21 fév. 1875.	Eecloo	18 janv. 1800.
1517	Dewilde, J.-F.	Facteur de perception	27 id.	Saint-Gilles-Waes.	24 sept. 1800.
1518	Vroome, H.-P.	Commissaire maritime	1 ^{er} id.	Nieuport	25 oct. 1809.
1519	Caluwarts, Ch.-A.	Eclusier-receveur	22 mars 1873.	Lierre	7 fév. 1804.
1520	Goedert, Ch.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	6 mars 1876.	Esch s/la Sûre	19 janv. 1808.
1521	Bertrand, E.-J.	Facteur rural.	21 id.	Walcourt	14 mai 1816.
1522	Demeire, J.-L.-J.	Pilote	25 id.	Anvers	2 août 1818.
1523	Schot, G.	Patron-canoïer.	25 id.	Berg-op-Zoom.	15 fév. 1810.
1524	Rouneau, J.-F.	Facteur de perception	17 avril 1876	Pottes	19 août 1815.
1525	Zuber, F.-J.	Ingénieur en chef des ponts et chaussées	5 id.	Muihausen	27 juill. 1814.
1526	De Stein d'Altenstein, G.-M.-E.	Commis à l'Administration cen- trale.	10 id.	Baisieux	15 janv. 1818.
1527	Crespelle, J.	Ingénieur des ponts et chaussées.	5 id.	Péruwelz	2 nov. 1821.
1528	Dumont, H.-J.	Facteur rural.	25 id.	Cincy	5 juin 1831.
1529	Struckhof, F.-H.	Pilote auxiliaire.	28 mars 1876.	Holdorf.	9 juill. 1813.
1530	Hofkens, L.	Facteur rural.	21 id.	Wuestwezel	9 sept. 1816.
1531	Bienfait, X.-J.	Id.	31 id.	Sivry	31 déc. 1810.
1532	Loquet, Ch.-L.	Id.	21 id.	Bellem	5 oct. 1832.
1533	Blondiau, P.-J.	Chef de section	20 avril 1876.	Bernissart.	25 fév. 1815.
1534	Bodart, F.-J.-A.	Facteur rural.	25 id.	Hermeton	7 mars 1816.
1535	Daurv, H.-J.	Id.	30 id.	Wellin	26 août 1816.
1536	Lamquet, P.-L.	Chef de station	4 id.	Bruxelles	6 déc. 1817.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours					
26 4 »	7 8 »	34 » »	840 17	Art. 3 et 8	506	1 sept. 1875.	25 mars 1876.
»	34 2 »	34 2 »	3,805 33	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	2,046	1 oct. 1875.	Id.
32 1 »	6 10 »	38 11 »	1,165 53	Art. 1 ^{er} , 8 et 15	775	1 déc. 1875.	Id.
25 8 »	»	25 8 »	865 33	Art. 3 et 8, § 2	402	Id.	Id.
»	34 2 »	34 2 »	2,905 »	Art. 8, § 1 et 13 et loi du 27 mai 1856	1,976	1 janv. 1876.	Id.
»	32 5 »	32 5 »	2,700 »	Art. 1 et 8, § 1	1,346	Id.	Id.
29 8 »	» 9 »	30 5 »	855 83	Art. 1 et 8	471	Id.	Id.
»	33 » »	33 » »	2,500 »	Art. 5, 9 et 13	1,066	Id.	Id.
25 » »	5 3 »	30 5 »	2,450 »	Art. 3 et 8	1,300	Id.	Id.
»	35 5 »	35 5 »	2,500 »	Art. 8, § 1 ^{er} et art. 47	1,362	1 oct. 1872.	28 mai 1876.
»	45 5 »	45 5 »	2,510 »	Art. 8, § 1 ^{er} et art. 13	1,073	1 sept. 1875.	Id.
59 1 »	6 11 »	40 » »	854 17	Art. 1, 8 et 13	369	1 déc. 1875.	Id.
»	40 8 »	40 8 »	1,305 »	Art. 8, § 1 ^{er} et loi du 27 mai 1856.	854	1 janv. 1876.	Id.
39 5 »	»	39 5 »	870 83	Art. 1, 8, § 2 et art. 15	580	1 mars 1876.	Id.
58 » »	»	58 » »	1,170 83	Id.	780	Id.	Id.
»	32 9 »	32 9 »	2,230 »	Art. 1 et 8, § 1	1,123	Id.	Id.
»	29 6 »	29 6 »	1,277 50	Art. 3 et 8, § 1	579	1 avril 1876.	Id.
»	37 5 »	37 3 »	3,571 07	Art. 1 et 8, § 1	2,046	Id.	Id.
26 3 »	1 10 »	28 1 »	860 85	Art. 3 et 8	455	Id.	Id.
30 11 »	7 8 »	38 7 »	2,500 »	Art. 3, 8 et 13	1,066	Id.	Id.
30 » »	» 5 »	30 5 »	1,800 »	Art. 3 et 8	993	Id.	Id.
30 8 »	11 10 »	42 0 »	1,175 83	Art. 3, 8 et 13	783	1 mai 1876.	Id.
22 5 15	12 9 15	35 3 »	8,900 »	Art. 3 et 8	4,841	Id.	Id.
»	20 10 »	20 10 »	2,400 »	Art. 3 et 8, § 1	1,101	Id.	Id.
»	30 2 »	30 2 »	5,766 67	Id.	2,676	Id.	Id.
22 8 »	»	22 8 »	875 83	Art. 3 et 8, § 2	560	Id.	Id.
10 » »	» 5 »	10 5 »	700 »	Art. 3, 8 et 14	175	1 avril 1876.	21 août 1876.
26 » »	» 3 »	26 3 »	850 »	Art. 5 et 9	490	Id.	Id.
27 2 »	1 5 »	28 7 »	860 83	Art. 3 et 8	445	Id.	Id.
11 10 »	2 4 »	14 2 »	860 83	Id.	216	Id.	Id.
»	30 » »	30 » »	3,200 »	Art. 5 et 9	2,030	1 mai 1876.	Id.
32 8 »	7 9 »	40 5 »	875 83	Art. 3, 8 et 13	583	Id.	Id.
31 10 »	7 6 »	39 4 »	850 »	Id.	506	Id.	Id.
5 3 »	25 1 »	25 4 »	3,300 »	Art. 3 et 8	1,486	Id.	Id.
A REPORTER. . . fr.					38,808		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1537	Rancy, J.-F.	Facteur rural.	30 avril 1876.	S'-Nard	1 ^{er} août 1822.
1538	Aelewaeters, J.-B.	Pilote auxiliaire.	20 mai 1876.	Malines	27 nov. 1811.
1550	Deconinck, J.-H.	Pilote	Id.	Liezele	18 mai 1815.
1540	Thuyt, F.-F.	Chauffeur au chemin de fer	18 id.	Ostende	6 août 1815.
1541	Boels, F.-L.	Élève pilote.	20 id.	Adinkerke	31 août 1847.
1542	François, Ch.-J.	Facteur rural.	7 juin 1876.	Léglise	30 mai 1820.
1545	Peturkenne, A.-J.	Facteur des postes	16 id.	Liège	18 juin 1838.
1544	Grosfils, J.-J.-A.	Ingénieur principal	4 juill. 1876.	Id.	5 avril 1807.
1545	Brotcorne, J.-B.	Surveillant au chemin de fer.	25 janv. 1876.	Wodecq	30 sept. 1801.
1546	Titeux, J.-J.-E.	Messenger piéton.	30 avril 1876.	S'-Hubert.	11 mars 1802.
1547	Le Bourgeois, E.-F.	Officier de police au chemin de fer.	13 id.	Schaerbeek	20 fév. 1850.
1548	De Copinck, P.	Facteur de station	18 mai 1876.	Astene	21 déc. 1822.
1549	Martinet, A.-N.	Éclusier	30 juin 1876.	Uccle	16 juin 1811.
1550	Carez, M.	Ingénieur en chef des ponts et chaussées.	2 id.	Cerfontaine	31 mai 1815.
1551	Hougardy, L.-N.	Facteur rural.	16 id.	Villers-le-peuplier	24 déc. 1815.
1552	Jonckheere, L.-J.	Facteur des postes	7 id.	Moere.	25 oct. 1820.
1553	Roelans, J.-F.	Éclusier receveur.	14 juill. 1876.	Lierre.	31 mars 1807.
1554	Moreeuw, A.-R.-R.	Facteur des postes	31 id.	Bruges	31 juill. 1811.
1555	Leroy, A.-A.	Facteur rural.	20 id.	Anderlues	16 mars 1841.
1556	Wantzel, Ch.-F.-G.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	1 ^{er} août 1876.	Corbach	19 mars 1805.
1557	Defawe, J.-J.-E.-F.	Conducteur des ponts et chaussées	Id.	Verviers	17 mai 1807.
1558	Trouet, J.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	Id.	Thibessart	4 janv. 1808.
1559	Liagre, A.-J.	Facteur rural.	27 id.	Reckem	4 fév. 1810.
1560	Guiot, E.	Facteur des postes	4 sept. 1876.	Huy	1 ^{er} déc. 1820.
1561	Bosman, A.	Id.	Id.	Wetteren.	30 id.
1562	Dubois, V.-G.	Garde au chemin de fer.	4 avril 1876.	Braffe.	23 janv. 1841.
1563	Diegerick, F.-J.	Conducteur principal des ponts et chaussées.	1 ^{er} août 1876.	Wacken	23 fév. 1807.
1564	Thon, P.-L.	Éclusier	28 id.	Dour	3 janv. 1800.
1565	Dejardin, M.-F.-J.	Percepteur des postes.	1 ^{er} oct. 1876.	Braives	18 mai 1811.
1566	Godfroid, L.-Ch.	Id.	Id.	Vienne	8 oct. 1811.
1567	Lepoivre, P.-J.	Facteur rural.	12 id.	Lens	27 juin 1819.
1568	Depotter, A.-M.-A.	Vérificateur des postes	31 id.	Gand	24 déc. 1821.
1569	Waugrand, Ph.	Facteur des postes	12 id.	Mons	10 oct. 1822.
1570	De Booserie, Ch.-F.	Id.	6 id.	Harlebeke	5 juill. 1828.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Séduentaires et militaires.						
				REPORT. . . . fr.	58,898		
24 9 "	3 2 "	27 11 "	844 17	Art. 5 et 8	421	1 ^{er} mai 1876.	21 août 1876.
29 6 "	" 6 "	30 " "	600 "	Id.	526	1 ^{er} juin 1876.	Id.
34 3 "	" 8 "	34 11 "	2,500 "	Id.	1,582	Id.	Id.
55 9 "	" "	55 9 "	1,500 "	Art. 5 et 8, § 2.	975	Id.	Id.
" "	" "	4 0 "	1,500 "	Art. 5 et 9.	575	Id.	Id.
29 9 "	7 4 "	37 1 "	880 85	Art. 5 et 8.	575	1 ^{er} juill. 1876.	Id.
6 5 "	9 9 "	16 " "	900 "	Id.	237	Id.	Id.
" "	45 9 "	43 9 "	6,355 55	Art. 1 ^{er} , 8, § 1, et art. 15. . . .	4,155	1 ^{er} août 1876.	Id.
" "	34 9 "	34 9 "	1,500 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	801	1 ^{er} fév. 1876.	25 oct. 1876.
28 11 "	1 1 "	30 " "	841 67	Art. 1 ^{er} et 8	456	1 ^{er} mai 1876.	Id.
" "	14 9 "	14 9 "	1,500 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	295	Id.	Id.
" "	24 5 "	24 3 "	1,505 "	Id.	505	1 ^{er} juin 1876.	Id.
" "	57 3 "	37 3 "	1,100 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	650	1 ^{er} juill. 1876.	Id.
11 8 "	21 4 "	55 " "	8,000 "	Art. 5, 8 et loi du 26 mai 1850 .	4,322	Id.	Id.
29 8 "	8 4 "	38 " "	880 85	Art. 5, 8 et 15	587	Id.	Id.
25 9 "	6 2 "	51 11 "	1,059 17	Art. 5 et 8.	585	Id.	Id.
" "	50 4 "	50 4 "	1,545 92	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	721	1 ^{er} août 1876.	Id.
40 6 "	" 8 "	41 2 "	1,085 55	Art. 1 ^{er} , 8 et 15.	722	Id.	Id.
6 7 "	5 7 "	10 2 "	791 67	Art. 5, 8 et 14.	175	Id.	Id.
" "	41 11 "	41 11 "	5,696 67	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	2,383	1 ^{er} sept. 1876.	Id.
2 1 "	59 1 "	41 2 "	5,055 55	Art. 1 ^{er} et 8	1,951	Id.	Id.
" "	40 4 "	49 4 "	5,946 67	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 15	2,651	Id.	Id.
51 10 "	10 4 "	42 2 "	860 "	Art. 1 ^{er} , 8 et 15.	575	Id.	Id.
54 10 "	" "	34 10 "	1,088 55	Art. 5 et 8, § 2.	689	1 ^{er} oct. 1876.	Id.
51 6 "	" 4 "	51 10 "	962 50	Art. 5 et 8.	556	Id.	Id.
8 1 "	4 4 "	12 5 "	1,495 55	Id.	319	1 ^{er} mai 1876.	7 fév. 1877.
6 6 17	54 11 15	41 6 "	5,946 67	Art. 1 ^{er} et 8	2,592	1 ^{er} sept. 1876.	Id.
" "	46 8 "	46 8 "	975 "	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 15	650	Id.	Id.
" "	51 " "	31 " "	1,840 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	877	1 ^{er} nov. 1876.	Id.
" "	40 6 "	40 6 "	2,708 35	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,687	Id.	Id.
26 7 "	" " "	26 7 "	872 50	Art. 5 et 8, § 2.	421	Id.	Id.
" "	55 6 "	55 6 "	5,500 "	Art. 5, 8, § 1 ^{er} et 59	1,911	Id.	Id.
28 8 "	4 " "	52 8 "	1,170 85	Art. 5 et 8.	682	Id.	Id.
10 5 "	8 6 25	27 11 "	1,190 85	Id.	576	Id.	Id.
				A REPORTER. . . . fr.	75,951		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de l'arrêté d'admission à la retraite.	LIEU de NAISSANCE.	DATE de NAISSANCE.
1571	Dubrunfaut, J-B.	Facteur rural	12 oct. 1876.	Néchin	15 mai 1853.
1572	Morice, F-J.	Id.	22 nov. 1876.	Tintigny	4 avril 1808.
1575	Kuhn, J.	Pontonier	14 id.	Maestricht	25 juin 1811.
1574	Deblock, A-F.	Facteur de perception.	24 id.	Oostroosbeke	18 août 1820.
1575	Van Maele, L.	Facteur rural	24 id.	Theurout.	4 mars 1825.
1576	Sperlaeken, J-J.	Pilote	22 id.	Breedene.	6 juin 1834.
1577	Legros, J-B.	Chef de station	31 déc. 1876.	Tournai	10 août 1808.
1578	Sibick, C-J.	Pilote	15 id.	Anvers	28 mars 1812.
1579	Verschueren, J-G.	Id.	15 id.	Id.	2 janv. 1817.
1580	Groetaers, G-N.	Directeur général des ponts et chaussées et des mines.	2 janv. 1877.	Bruxelles.	25 déc. 1813.
1581	Didden, A.	Chef de dépôt principal au chemin de fer.	9 id.	Id.	Id.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1814 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires						
				REPORT. fr.	75,951		
			900 "	Art. 5 et 9.	580	1 ^{er} nov. 1876.	7 fév. 1877.
20 4 "	10 1 "	30 5 "	848 55	Art. 1 ^{er} , § 8	445	1 ^{er} déc. 1876.	Id.
"	57 1 "	57 1 "	778 75	Art. 1 ^{er} et 8, § 1.	444	Id.	Id.
22 0 "	" 5 "	25 2 "	1,009 17	Art. 5 et 8.	425	Id.	Id.
26 1 "	" 6 "	26 7 "	874 17	Id.	421	Id.	Id.
18 11 "	" 11 "	19 10 "	2,000 "	Id.	716	Id.	Id.
"	42 1 "	42 1 "	2,840 "	Art. 1 et 8, § 1	1,858	1 ^{er} janv. 1877.	Id.
55 6 "	" 5 "	35 0 "	2,500 "	Art. 3 et 8.	1,625	Id.	Id.
50 9 "	" 7 "	51 4 "	2,500 "	Id.	1,420	Id.	Id.
2 7 21	47 0 10	50 5 "	10,000 "	Art. 1 ^{er} , 8 et 15	5,000	1 ^{er} fév. 1877.	Id.
"	42 8 "	42 8 "	5,000 "	Art. 3 ^{et} 8, § 1 ^{er}	3,282	Id.	Id.
TOTAL. fr.					91,905		
Les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} avril 1876 au 31 mars 1877, au nombre de 57, s'élèvent ensemble à					48,557		
RESTE. fr.					43,546		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 31 mars 1877, les pensions inscrites au nombre de 1581, s'élèvent à					1,115,062		
Et les pensions éteintes, au nombre de 900, à					564,171		
RESTE. fr.					550,891		

(312)

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1878 est établi sur une force moyenne de 45,093 hommes et de 8,949 chevaux.

La force moyenne qui a servi de base au Budget primitif de l'exercice 1877, était de 45,063 hommes et de 8,949 chevaux.

Il y a donc pour l'exercice 1878 une augmentation de 28 hommes, provenant de la création des emplois de commis du génie, qui a été proposée par amendement au Budget de 1877.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1878, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 294,500 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire.	fr. 158,400	»
Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains	80,000	»
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	7,100	»
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc.	51,500	»
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie	500	»
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre	8,000	»
Remboursements divers.	9,000	»
SOMME ÉGALE.	fr. 294,500	»

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1878 s'élèvent comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes. . fr. 40,877,195	»	} 41,063,000	»
Dépenses extraordinaires et temporaires. 183,805	»		
Le crédit général voté pour l'exercice 1877 se monte à	41,036,800	»	»
Le Budget de 1878 présente donc une augmentation de fr.	26,200	»	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour plusieurs articles du Budget de 1878 et ceux alloués pour l'exercice 1877.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1877.	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
4	Matériel de l'Administration centrale	5,000 »	»
11	Service pharmaceutique	7,500 »	»
15	Traitement et solde de la cavalerie	»	10,374 50
14	Traitement et solde de l'artillerie	»	3,500 »
17	Personnel de l'École militaire	25,000 »	»
18	Dépenses d'Administration de l'École militaire	1,500 »	»
25	Fourrages en nature	»	912 50
26	Frais de route et de séjour	10,000 »	»
51	Frais de représentation	»	10,000 »
52	Pensions et secours	»	1,000 »
55	Dépenses imprévues	»	15 »
	TOTAL. . . . fr.	52,000 »	25,800 »
	RESTE AUGMENTATION NETTE . . . fr.		26,200 »

Les différences indiquées ci-dessus sont expliquées dans les notes données ci-après sur les divers articles du Budget auxquels elles se rapportent.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 4. — *Matériel du Ministère de la Guerre.*

Augmentation fr. 5,000 »

Le crédit porté à l'article 4 du Budget de la Guerre s'élève à 30,000 francs, et ne suffit plus pour couvrir les dépenses qui concernent l'entretien et le renouvellement du mobilier de l'hôtel et des bureaux, le chauffage et l'éclairage, les impressions, les fournitures de bureau, etc.

Ce n'est qu'en apportant dans ce service une économie presque sordide, que le Département de la Guerre parvient, non sans peine, à restreindre les dépenses dans la limite de ce crédit; aussi peut-on remarquer que le mobilier des bureaux et d'une partie de l'hôtel, non-seulement ne présente aucune espèce de luxe ou de confort, mais qu'il est, en général, dans un état de délabrement peu convenable.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une nouvelle charge assez importante est venue depuis deux ans grever le crédit alloué à l'article 4 du Budget : c'est celle qui résulte de l'impression des registres et des formules qui doivent être mis à la disposition de toutes les autorités communales, pour assurer le rappel des miliciens et la prompte mobilisation de l'armée, conformément à l'arrêté royal du 18 octobre 1874, n° 3618.

Le Département de la Guerre n'a pu faire face à ces dépenses qu'en demandant des crédits supplémentaires assez élevés, pour couvrir le déficit des exercices 1875 et 1876, et c'est afin de ne plus devoir recourir à cet expédient qu'une augmentation de crédit de 5,000 francs est demandée au Budget de 1878.

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HOPITAUX.

ART. 11. — *Service pharmaceutique.*

Augmentation.	fr.	<u>7,500 »</u>
-----------------------	-----	----------------

Le crédit porté à l'article 11 du Budget a été réduit, à partir de l'année 1871, de 132,000 francs à 127,500 francs, et ce dernier chiffre n'a pas été augmenté depuis cette époque, bien que les effectifs moyens des troupes aient été majorés dans une assez forte proportion, par suite de la réorganisation de 1874.

D'un autre côté, la valeur de certains médicaments, dont on fait un usage fréquent, a subi depuis quelque temps un renchérissement notable.

Enfin, l'organisation du service médical des pensionnés (officiers et veuves d'officiers) résidant à Bruxelles et dans les faubourgs de la capitale, et l'extension du service sanitaire confié à des médecins civils, dans les petites garnisons occupées par les écoles régimentaires, occasionnent d'assez fortes dépenses.

Toutes ces causes réunies ont, depuis deux ans, rendu insuffisant le crédit alloué pour le service pharmaceutique, et le Département de la Guerre se voit obligé de porter au Budget une augmentation de crédit de 7,500 francs, afin de ne pas devoir demander à l'avenir un crédit supplémentaire pour couvrir le déficit.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Diminution nette.	fr.	<u>10,374 80</u>
---------------------------	-----	------------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1877.	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
1° Suppression du traitement d'un capitaine instructeur porté aux Budgets antérieurs par mesure transitoire. Ce traitement est éteint par suite du décès du titulaire.		
1 capitaine commandant-instructeur à 5,100 francs fr. 5,100 »		
A DÉDUIRE : 1/2 p. ‰ pour médicaments. 25 50		
		5,074 50
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
2° Suppression du crédit porté aux Budgets antérieurs pour l'indemnité de casernement des chevaux de troupe de la cavalerie en garnison à Gand, attendu que cette ville s'est placée, depuis le 21 juillet 1876, sous le régime de l'article 1 ^{er} de la loi du 22 juin 1875, qui met à charge de l'État les frais du casernement des troupes		5,329 »
3° Déduit en moins sur vacances et congés pour arrondir le chiffre normal de l'article 15.	29 »	.
TOTAUX. fr.	29 »	10,403 50
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		10,574 50

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Diminution nette. fr. 5,500 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1877.	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
1° Suppression du crédit porté aux Budgets antérieurs pour l'indemnité de casernement des chevaux de troupe de l'artillerie, en garnison à Gand, attendu que cette ville s'est placée, depuis le 21 juillet 1876, sous le régime de l'article 1 ^{er} de la loi du 22 juin 1875, qui met à charge de l'État les frais du casernement des troupes.		5,555 20
2° Déduit en moins sur vacances et congés, pour arrondir le chiffre de l'article 14.	55 20	.
TOTAUX. fr.	55 20	5,555 20
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		5,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17, litt. c. — *Solde des élèves de l'École militaire.*

Augmentation.	fr.	25,000	»
-----------------------	-----	--------	---

Depuis deux ans, le Département de la Guerre a dû augmenter dans une assez forte proportion le nombre des élèves admis à l'École militaire pour la section des armes spéciales, afin d'être en mesure de compléter l'effectif organique des officiers de ces armes, et de plus, il a dû porter de fr. 1 90 c^s à 2 francs l'allocation journalière affectée à la solde, nourriture, entretien, etc., de tous les élèves de cette école.

Ces circonstances ont rendu insuffisant le crédit alloué pour la solde des élèves au Budget de 1876, et obligeront encore le Département de la Guerre à demander un crédit supplémentaire pour le même service, pendant l'exercice 1877.

Les évaluations faites, d'après le mouvement probable des promotions qui sont à l'école en ce moment et de celles qui y seront admises en 1877 et 1878, démontrent que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses de la solde des élèves pendant l'exercice 1878, s'élèvera approximativement à fr. 156,822 »

En tenant compte des extinctions qui se produisent ordinairement parmi les élèves par décès, démissions, etc., et des reliquats que peuvent présenter les autres crédits portés à l'art. 17, on peut admettre que ce chiffre sera diminué d'environ 3,522 »

RESTE.	fr.	153,300	»
----------------	-----	---------	---

Le crédit porté au litt. c de l'article 17 des Budgets antérieurs n'est que de		108,500	»
--	--	---------	---

Reste à porter en plus au Budget de 1878		25,000	»
--	--	--------	---

Cette augmentation de dépense sera naturellement compensée pour le Trésor, par un accroissement de recettes, du chef de la pension de 800 francs par an, que payent les élèves, en vertu de l'article 18 de la loi du 18 mars 1838.

ART. 18, litt. a. — *Dépenses d'administration de l'École militaire.*

Augmentation.	fr.	4,500	»
-----------------------	-----	-------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est demandée pour les dépenses ci-après, SAVOIR :

1 ^o Frais de bureau	fr.	500	»
2 ^o Chauffage et éclairage		1,500	»
3 ^o Achat de livres et d'instruments, achat et entretien du mobilier, etc.		1,000	»
4 ^o Achat et entretien des appareils et du cabinet de physique.		1,500	»
TOTAL.		fr.	4,500

Ces accroissements de dépenses se justifient par les considérations suivantes :

1^o L'augmentation considérable du nombre des élèves occasionne des dépenses plus élevées pour imprimés, fournitures de bureau, etc. ; lorsque les frais de bureau ont été fixés à 2,000 francs, ce nombre était de 180, et il est actuellement de 258.

2^o Les dépenses pour chauffage et éclairage s'étendent à un plus grand nombre de locaux, depuis que le personnel de l'école est plus nombreux ; en outre, il a été reconnu nécessaire, dans l'intérêt de la santé des élèves, de chauffer les dortoirs pour combattre le froid et l'humidité, ce qui ne se faisait pas antérieurement ;

3^o Les dépenses pour achat et entretien du mobilier s'élèvent nécessairement à mesure que le personnel augmente, et depuis deux ans le Département de la Guerre a dû demander des crédits supplémentaires pour pouvoir mettre le mobilier à la hauteur des besoins du service ;

4^o Le crédit extraordinaire de 5,600 francs qui a été alloué au Budget de 1878, pour l'installation du cabinet de physique de l'École militaire dans le local de la Cambre, a permis d'apporter à la situation de ce cabinet les améliorations les plus urgentes et les plus indispensables ; mais il reste encore beaucoup à faire pour mettre la collection d'instruments et d'appareils au niveau de la science, et pour la faire sortir de l'état d'infériorité où elle se trouve, par rapport aux autres établissements d'instruction supérieure.

L'allocation d'un nouveau subside extraordinaire ne remédierait au mal que d'une manière passagère, car la science marche, et il ne se passe pas d'année où l'on ne voie se produire, soit des appareils nouveaux, soit des perfectionnements notables apportés à des appareils anciens ; un subside annuel et permanent, analogue à celui qui est alloué pour le même objet aux Universités de l'État, est indispensable pour donner à l'École militaire les moyens de se tenir toujours au courant des progrès de la science.

C'est dans cet ordre d'idées qu'un crédit de 1,500 francs est demandé au Budget de 1878, pour achat d'instruments et d'appareils destinés au cabinet de physique de l'École militaire et pour l'entretien dudit cabinet.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 19. — *Personnel des établissements de l'artillerie.*

Le chiffre du crédit porté à l'article 19 du Budget de 1878 est le même que celui qui a été alloué aux Budgets antérieurs, mais la répartition en a été modifiée comme il suit :

	EN PLUS qu'au Budget de 1877.	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
1° Suppression du crédit porté comme charge extraordinaire et temporaire pour le supplément de solde alloué à un officier général qui, depuis sa mise à la pension, a continué de remplir les fonctions de directeur de l'École de tir . . .	"	5,400 "
2° Augmentation des crédits alloués pour le personnel des divers établissements de l'artillerie, afin de pouvoir renforcer le nombre des employés qui est insuffisant, et d'améliorer la position de quelques employés qui comptent de longs et bons services et dont les chances d'avancement sont très-limitées, savoir :		
Manufacture d'armes fr. 475 "	6,000 "	"
Fonderie de canons 1,025 "		
Arsenal de construction 1,800 "		
École de tir 1,800 "		
5° Réduction des indemnités allouées au personnel de l'École de pyrotechnie. . .	"	600 "
BALANCE. fr.	6,000 "	6,000 "

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS (1).

ART. 25. — *Fourrages en nature.*

Diminution. fr. 942 50

(1) La valeur des denrées alimentaires et fourragères est toujours beaucoup plus élevée que celle qui sert de base, depuis plusieurs années, à la fixation du prix porté au Budget de la Guerre, pour les rations de pain, de viande et de fourrages.

Le Département de la Guerre a néanmoins maintenu au Budget de 1878 les prix portés pour ces rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la Législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'année, si le renchérissement des denrées se maintient de telle sorte, que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Provenant de la suppression de deux rations fortes de fourrages, portées au Budget de 1877, comme charge extraordinaire et temporaire, pour un capitaine instructeur de cavalerie (décédé) dont l'emploi est supprimé et qui ne doit pas être remplacé.

ART. 26. — *Frais de route et de séjour.*

Augmentation fr. 10,000 »

Le crédit de 400,000 francs qui est alloué à l'article 26 du Budget pour les frais de route et de séjour, n'a pas été augmenté lorsque l'armée a été réorganisée en 1874, bien que le nombre des officiers ait été porté à cette époque de 2,985 à 3,225; soit en plus 242 officiers.

Cette augmentation d'effectif a eu naturellement pour conséquence d'imposer de plus lourdes charges au crédit qui est affecté aux frais de voyage des officiers, et depuis deux ans le Département de la Guerre a éprouvé les plus grandes difficultés pour limiter les dépenses au chiffre de l'allocation budgétaire.

Il n'a pu y parvenir qu'en restreignant, outre mesure, les missions à l'intérieur du pays, et en supprimant presque complètement les missions qui étaient antérieurement confiées à des officiers, pour aller étudier à l'étranger les modifications apportées à l'organisation des armées, les perfectionnements introduits dans le matériel, les inventions nouvelles, etc.

Ces voyages d'instruction, qui se font sur une très-large échelle dans toutes les armées de l'Europe, sont indispensables pour tenir les officiers au courant des progrès réalisés dans l'art de la guerre, et il est hautement désirable que le Département de la Guerre ne soit pas obligé, par le manque de ressources, de maintenir leur suppression.

C'est surtout dans ce but qu'une augmentation de crédit de 10,000 francs est demandée au Budget de 1878; cette charge nouvelle sera du reste compensée par une réduction équivalente sur l'article 31 du Budget (*Frais de représentation*).

CHAPITRE IX.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 31. — *Frais de représentation.*

Diminution fr. 10,000 »

Depuis deux ans le Département de la Guerre a introduit de notables économies dans les dépenses pour frais de représentation, en supprimant les indemnités qui étaient allouées, à ce titre, aux officiers généraux chargés de l'inspection générale des corps de troupe, et en modifiant le système qui avait été suivi jusqu'alors, pour la répartition des indemnités accordées aux offi-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ciers qui exercent un commandement au camp de Beverlöö, pendant les périodes de manœuvres.

Le crédit de 30,000 francs qui est alloué au Budget pour ce service a présenté un reliquat assez élevé en 1875 et en 1876, et il peut être réduit sans inconvénients d'une somme de 10,000 francs, que le Département de la Guerre propose d'allouer en plus au crédit affecté aux frais de route et de séjour, pour les motifs indiqués plus haut dans la note relative à l'article 26 du Budget.

CHAPITRE X.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 52. — *Pensions et secours.*

Diminution nette. fr. 1,000 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1877	EN MOINS qu'au Budget de 1877.
<i>Charges extraordinaires et temporaires.</i>		
Suppression du secours annuel accordé à la veuve d'un officier de l'armée des Indes qui est décédée le 15 avril 1876	»	1,058 20
<i>Charges ordinaires et permanentes.</i>		
Augmentation portée au litt A. (Pensions temporaires) pour arrondir le chiffre de l'article 52	58 20	»
TOTALS. . . fr.	58 20	1,058 20
RESTE DIMINUTION NETTE. . . fr.	<u>1,000 »</u>	

CHAPITRE XI.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 53. — *Dépenses imprévues.*

Diminution. fr. 15 »

pour arrondir le chiffre total du Budget.

Le Ministre de la Guerre,
S. THIEBAULD.

PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1878, est fixé à la somme de *quarante et un millions soixante-trois mille francs* (41,063,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1878, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1879.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	.	} 441,810 .
2	— des fonctionnaires et employés civils	130,810	.	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000	.	
4	Matériel	55,000	.	
5	Dépôt de la Guerre	40,000	150,000	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	860,600	.	} 1,416,000 .
7	— des provinces et des places	299,400	.	
8	— du service de l'intendance	256,000	.	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	290,500	.	} 1,008,000 .
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	582,500	.	
11	Service pharmaceutique	135,000	.	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	15,508,000	.	} 24,105,347 .
13	— de la cavalerie	5,688,900	50,447	
14	— de l'artillerie	5,218,000	.	
15	— du génie	1,269,500	.	
16	— du bataillon d'administration	680,500	.	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
A REPORTER fr.		26,880,710	180,447	27,061,157

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	26,880,710 .	180,447 .	27,061,157 .
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	268,600 .	•	} 311,400 .
18	Dépenses d'administration	42,800 .	•	
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
19	Traitement du personnel des établissements	66,375 .	•	} 1,082,555 .
20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 .	•	
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
21	Matériel du génie	1,460,000 .	•	1,460,000 .
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.				
22	Pain et viande	5,410,600 .	•	} 10,845,208 .
23	Fourrages en nature	5,550,000 .	4,818 .	
24	Casernement des hommes	685,000 .	•	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 .	•	
26	Frais de route et de séjour	110,000 .	•	
27	Transports généraux	65,000 .	•	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 .	•	
29	Remonte	812,790 .	•	
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
30	Traitements divers et honoraires	158,700 .	•	} 178,700 .
31	Frais de représentation	20,000 .	•	
	A REPORTER. fr.	40,751,755 .	185,205 .	40,937,020 .

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	40,751,755 »	183,265 »	40,937,020 »
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	110,460 »	540 »	111,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,980 »	»	14,980 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET fr.	40,877,195 »	185,805 »	41,063,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	•	Traitement du Ministre fr.	21,000	"
2	"	— de 44 fonctionnaires et employés civils. 135,075	159,810	"
	"	— des huissiers, messagers et gens de service. 24,155		
5	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	"
	"	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	55,000	"
	"	Chauffage et éclairage 13,000		
	"	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 20,000		
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
Charges ordinaires et permanentes				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes fr. 19,000	40,000	"
	"	Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
Charges extraordinaires et temporaires.				
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000	40,000	150,000
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			201,810	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	»	»	
159,810 »	»	159,810 »	»	»	
16,000 »	»	16,000 »	»	»	
55,000 »	»	50,000 »	5,000 »	»	
190,000 »	»	190,000 »	»	»	
441,810 »	»	436,810 »	5,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
		EFFECTIF.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		SOMMES.	CRÉDITS.		
		CHAPITRE II.			
		ÉTATS-MAJORS.			
		<i>État-major général.</i>			
		Officiers généraux.			
		SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	50	Lieutenants généraux, à fr. 18,500 . fr. 166,500 .	
		18	54	Généraux-majors, à 12,700 . . . 228,600 .	
		27	90		395,100 .
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,975 50	393,124 50
		SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800 . fr. 29,600 .	
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à . . . 10,180 . . . 40,640 .	
		6	14		70,240 .
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 351 20	69,888 80
a.				TOTAL fr. 465,013 50	
				A DÉDUIRE :	
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr. 18,500 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 92 50	18,407 50
					444,005 80
				A AJOUTER :	
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants gé- néraux fr. 2,000 .	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 10 .	1,990 .
				RESTE fr. 446,595 80	
		Corps d'état-major.			
		4	12	Colonels, à fr. 9,500 fr. 58,000 .	
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100 28,400 .	
		8	16	Majors, à 6,500 50,400 .	
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100 91,800 .	
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400 52,800 .	
		40	96		281,400 .
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 1,507 .	280,095 .
		70	200		REPORTER fr. 706,688 80

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	DITTE A des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT.	fr. 706,688 80	
		79	200	Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp, et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVOIR :		
				1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr. 1,500 .		
				5 — — — de 2 ^e classe . . . à. . . 1,000 . . . 5,000 .		
				6 — — — de 3 ^e classe . . . à. . . 850 . . . 5,100 .		
				6 lieutenants d'infanterie. à. . . 850 . . . 5,100 .		
				1 lieutenant d'artillerie à. . . 575 . . . 575 .		
				1 capitaine en 1 ^{er} du génie à. . . 500 . . . 500 .		
				1 lieutenant du génie. à. . . 375 . . . 375 .		
				<hr/>	17,730 .	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments	88 75	
					<hr/>	17,661 25
		79	249	TOTAL.	fr. 724,350 05	
				Indemnité de vivres de campagne.		
				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,846 45	
				Indemnité de fourrages.		
				e. 242 chevaux \times 365 = 88,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'	fr. 114,829 .	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division	474 50	
					<hr/>	115,303 50
						860,600 .
				Frais de bureau.		
				f. 2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs.	fr. 4,000 .	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 .	
				2 — — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 . } 2,700 .		
				{ 1 à 1,200 . }		
				4 — — des divisions d'infanterie, à	600 . . 2,400 .	
				2 — — de cavalerie, à	600 . . 1,200 .	
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à	500 . . 8,000 .	
					<hr/>	10,100 .
				A REPORTER.	fr.	860 600 .

6 (suite).

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				Report. fr.	860,600 •
			État-major des provinces et des places.		
			État-major des provinces.		
	a.	5 10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800 •	
		• 9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 •	
		5 10		55,300 •	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50	
					55,023 50
			État-major des places.		
	b.	5	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500	37,500 •
		4	— de 2 ^e — , à	5,500	22,000 •
		0	— de 3 ^e — , à	4,500	40,500 •
		2 (a) 6	Majors, à	5,800	7,600 •
		0	Adjutants de 1 ^{re} classe, à	5,150	28,550 •
		8	— de 2 ^e — , à	2,525	20,200 •
		4	— de 3 ^e — , à	2,100	8,400 •
				104,550 •	
		41 6	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	822 75	
					103,727 25
		48 25			
			Aumôniers.		
	c.		Traitement des aumôniers et desservants	44,950 •	
					209,400 •
			Indemnité de vivres de campagne.		
	d.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,066 75	
			Indemnité de fourrages.		
	e.		25 chevaux \times 565 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c.	11,862 50	
			Frais de bureau.		
	f.	9	commandants de province b).	9,600 •	
		1	— de place, à	1,200	1,200 •
		2	— — , à	1,000	2,000 •
		1	— — , à	800	800 •
		7	— — , à	500	3,500 •
		10	— — , à	400	4,000 •
		6	— — , à	240	720 •
		5	— — , à	150	750 •
		2	— — , à	100	200 •
				22,770 •	
			A REPORTER. fr.		1,160,000 •

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
860,600 »	860,600 »	•	•	
				a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
299,400 •	299,400 •	•	•	
				b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.
1,160,000 •	1,160,000 •	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE				
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.			
				REPORT. fr.	1,160,000 "	"		
		<i>Intendance militaire a).</i>						
		Effectif.						
		TRAIITEMENT.						
		Donnes. Chevaux						
		1	2	Intendant en chef, à fr.	12,700	12,700	"	
		5	"	Intendants de 1 ^{re} classe, à	9,500	28,500	"	
		6	"	— de 2 ^{me} id, à	7,100	42,600	"	
a.		12	12	Sous-intendants de première classe, à	6,500	75,600	"	
		15	"	— de deuxième classe, à	4,600	59,800	"	
		35	14			219,200	"	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments.		1,096	"	
						218,104	"	
		Indemnité de vivres de campagne.						
b.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)				1,255	"	
							256,000	"
		Indemnité de fourrages.						
c.		14 chevaux \times 365 = 5.110 journées d'indemnité représentative, a fr. 1 50 c ^t				6,645	"	
d.		Frais de bureau b)				30,000	"	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				1,416,000	"	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																														
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																															
1,160,000 •	1,160,000 •	•	•	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th> </tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td rowspan="3">} 35</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td rowspan="2">} 150</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>38</td> <td rowspan="3">} 150</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 150</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	} 35	— de 1 ^{re} classe	3	— de 2 ^{me} —	6	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	} 150	— de 2 ^{me} —	13	Capitaines quartiers-maitres	38	} 150	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	75	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	37			35	(*) 150	185
COMPOSITION ORGANIQUE.																																		
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																
Intendant en chef	1	} 35																																
— de 1 ^{re} classe	3																																	
— de 2 ^{me} —	6																																	
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	} 150																																
— de 2 ^{me} —	13																																	
Capitaines quartiers-maitres	38	} 150																																
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	75																																	
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	37																																	
		35	(*) 150	185																														
256,000 •	256,000 •	•	•																															
1,416,000 •	1,416,000 •	•	•																															

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.		
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).		
				Traitement des officiers de santé.		
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		4	•	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	34,000	•
		7	•	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	49,700	•
		1	•	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
		20	•	— adjoints, à 2,025	52,500	•
a.		1	•	Pharmacien principal, à 5,500	5,500	•
		12	•	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	50,400	•
		12	•	— de 2 ^e classe, à 3,250	59,000	•
		12	•	— de 3 ^e classe, à 2,800	35,000	•
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,500	5,500	•
		71	3		287,100	•
				A déduire $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments.	1,455 50	
					285,604 50	
9				Indemnité de vivres de campagne.		
	b.			Indemnités de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,412	•
				Indemnité de fourrages.	200,500	•
	c.			5 chevaux \times 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^e	1,425 50	
				Frais de bureau.		
	d.			Inspecteur général du service de santé.	2,000	•
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
10				650,500 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 89 centimes. fr. 578,945	578,945	•
				4,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.	5,555	•
					582,500	•
				Service pharmaceutique.		
11				Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	135,000	•
				TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	1,008,000	•

(342 bis)

1876-77

N° 92

Infanterie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 12,675,577 .		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 565 = 92,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 50 c. 120,525 .		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 .		
		Logement et nourriture.		
			13,508,000 .	
12 (suite).	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		————— 44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 .		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 .		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 .		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 .		
		1 école d'enfants de troupe. 800 .		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 .		
		————— 285,000 .		
		A REPORTER. fr. 13,508,000 .		

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,308,000	»	15,308,000	»	»	
15,308,000	»	15,308,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	13,508,000	•
		EFFECTIF.		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>		
		Traitement, solde et accessoires.		
		560 640 Officiers de tous grades fr. 1,425,735 50		
		5,680 4,840 Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,003,003 20		
		6,040 5,480		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire . fr. 18,000 •		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500 •		
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverdo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000 •		
13	a.	Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs 75,000 •		
		<u>3,556,238 70</u>		
		Charge temporaire :		
		Traitement de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :		
		Six capitaines commandants à 5,100 francs 30,600 •		
		A DÉDUIRE ½ p. ‰ 155 •		
		<u>30,447 •</u>		
		TOTAL. fr. 3,586,685 70		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 93,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. fr. 78,572 •		
		Pour vacances et petites permissions 44,560 70		
		<u>122,032 70</u>		
		<u>3,464,653 •</u>		
		A REPORTER. fr. 3,443,753 •	13,308,000	•

(346 bis)

1876-77

N° 92

Cavalerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
15,308,000	»	15,308,000	»	»	
15,308,000	»	15,308,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 3,443,755 *	13,308,000 *	•
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 *		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 *		
			5,888,900 *	30,447 *
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées.		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 52,400		
		42,400 journées, à fr. 1 25 c' fr. 55,000 *		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 57,600 *		
		TOTAL. fr. 3,719,347 *		
		A REPORTER. fr. 10,996,900 *	10,996,900 *	30,447 *

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,508,000	13,508,000	»	»	»	
5,710,347	5,729,721 50	»	10,374 50		
17,027,347	17,037,721 50	»	10,374 50		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE		
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	
				REPORT. fr.	10,996,900 »	30,447 »
			<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>			
			Traitement, solde et accessoires.			
			ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
			<i>Officiers.</i>			
		5	Colonels, à	9,500 . . . fr.	47,500 »	
		5	Lieutenants-colonels, à	7,100	35,500 »	
		5	Majors, à	6,500	31,500 »	
		7	Capitaines commandants, à	4,600	32,200 »	
		11	— en second de 2 ^e classe, à	5,500	58,500 »	
		5	Majors commandants du matériel, à	5,500	27,500 »	
		1	Garde d'artillerie principal, à	4,600	4,600 »	
		8	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à	5,700	29,600 »	
		8	— de 2 ^e —, à	2,700	22,000 »	
		8	— de 5 ^e —, à	2,100	16,800 »	
		63			285,700 »	
		38				
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments		1,428 50	
			RESTE fr.	234,271 50		
			<i>Sous-officiers et employés.</i>			
		30	Conducteurs de 1 ^{re} classe, à	1,500 . . . fr.	45,000 »	
		50	— de 2 ^e —, à	1,500	39,000 »	
		5	Maitres artificiers, à	1,500	7,500 »	
		1	Contrôleur principal, à	3,150	3,150 »	
		5	— de 1 ^{re} classe, à	2,075	8,025 »	
		3	— de 2 ^e —, à	2,200	6,600 »	
		4	Réviseurs, à	1,875	7,500 »	
		76			116,775 »	
			<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>			
		502	Officiers de tous grades		1,937,024 19	
		7,860	Sous-officiers, brigadiers et soldats		2,695,820 45	
		8,562				
		2,856				
			Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire		35,000 »	
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers		1,500 »	
			— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres		8,000 »	
			Première mise de petit équipement à allouer à 2,058 miliciens et 200 volontaires à incorporer, soit { 644 hommes à cheval, à 50 fr. 32,200 » 1,814 — à pied, à 36 58,104 »		90,504 »	
					5,167,595 14	
			A DÉDUIRE :			
			Pour 123,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes		90,447 »	
			Pour vacances et petites permissions		85,049 34	
					175,496 34	
					4,994,098 80	
			A REPORTER. fr.	4,994,098 80	16,996,900 »	30,447 »

(350 bis)

1876-77

N° 92

Artillerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,027,347	•	17,037,721 50	•	10,374 50	
17,027,347	•	17,037,721 50	•	10,374 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 4,994,008 80	16,996,900	50,447
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux × 565 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^t fr. 18,051		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,020 20		
		Moyens de transport.		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000	5,218,000	
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 5,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000		
		— — à Brasschaet (id.). 22,800		
		20,800 journées, à fr. 1 95 c ^t . . . fr. 37,250		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction ⁽¹⁾.		
	f.	Inspecteur général. fr. 2,500		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400		
		Inspecteur des armes de guerre. 500		
		Directeur de la fonderie de canons 500		
		Sept régiments, à 9,000 francs 63,000		
		Bataillon du train et compagnies spéciales. 6,800	75,700	
		A REPORTER. fr. 22,214,000	50,447	

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,027,347	x	17,037,721 50	»	10,374 50	
5,218,000	»	5,221,500 »	»	3,500 »	
22,245,347	»	22,259,221 50	»	13,874 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	22,214,000 »	30,447 »
		<i>Traitement et solde du génie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
		<i>Officers.</i>		
		Colonels, à 9,500 . . fr. 98,500 »		
		Lieutenants-colonels, à 7,100 42,600 »		
		Majors, à 6,500 57,800 »		
		Capitaines en 1 ^{re} , à 4,600 78,200 »		
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à 5,700 40,700 »		
		Lieutenants, à 2,875 51,625 »		
			259,425 »	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. 0/0 pour médicaments 1,297 12		
		RESTE. 958,127 88		
		<i>Gardes.</i>		
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . fr. 22,400 »		
		— de 2 ^e —, à 2,800. . . . 19,600 »		
		— de 1 ^{re} classe, à 2,525 30,500 »	119,100 »	
		— de 2 ^e —, à 2,100. . . . 25,200 »		
		— de 3 ^e —, à 1,800. . . . 21,600 »		
		<i>Commis.</i>		
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,400 . fr. 19,200 »		
		— de 2 ^e —, à 2,100. . . . 8,400 »		
		— de 1 ^{re} classe, à 1,800. . . . 7,200 »	51,000 »	
		— de 2 ^e —, à 1,500. . . . 9,000 »		
		— de 3 ^e —, à 1,200. . . . 7,200 »		
		<i>Employés</i>		
		Éclusiers, à 1,525. . . . 6,625 »		
		Portiers. 400. . . . 5,200 »		
		Agents de casernement, à 240. . . . 9,560 »	24,585 »	
		— —, à 150. . . . 5,400 »		
		TOTAL. . . . 452,812 88		
		<i>Régiment.</i>		
		Officiers de tous grades. 518,561 69		
		Sous-officiers et soldats. 446,955 20		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire 2,000 »		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 800 »		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 2,000 »		
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs. 18,920 »		
			1,240,029 77	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 22,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes. 14,718 »		
		Pour vacances et petites permissions 13,243 27		
			27,961 27	
		RESTE. 1,212,068 50		
		A REPORTER. fr. 1,212,068 50	22,214,000 »	30,447 »

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1^o D'un état-major particulier;

2^o D'un régiment formé de 5 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

1 compagnie de télégraphistes de campagne;

3 ^o De 5 compagnies spéciales,	}	1	—	—	de place et d'artificiers;	
savoir :		1	—	—	de pontonniers de place;	
		1	—	—	—	de chemin de fer;
		1	—	—	—	d'ouvriers;

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										MONTANT				
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		12 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	3 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	DÉPÔT.		TOTALS.		TRAIITEMENT annuel.	par GRADE.	par CATÉGORIE.	
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.				
<i>État-major du régiment.</i>															
Colonel	1	10	»	»	»	»	»	»	»	1	10	0,500	»	9,500	
Lieutenant-colonel	1	10	»	»	»	»	»	»	»	1	10	7,100	»	7,100	
Majors	3	6	»	»	»	»	»	»	»	4	7	6,300	»	6,300	
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	5,100	»	5,100	
Lieutenants adjudants-majors	3	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	2,875	»	8,625	
Lieutenant ou sous-lieutenant officier d'armement.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875	
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800	»	3,800	
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2,462 50	»	2,462 50	
Capit. administrat ^r d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,450	»	3,450	
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	6,300	»	6,300	
— de bataillon de 1 ^{re}	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200	
— — 2 ^e	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250	
<i>Compagnies.</i>															
Capitaines en 1 ^{er}	»	»	12	12	1	1	1	1	»	18	»	4,600	»	82,800	
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	»	»	18	18	1	1	1	1	»	16	»	3,700	»	59,200	
Lieutenants	»	»	18	18	1	1	1	1	»	18	»	2,875	»	81,750	
Sous-lieutenants	»	»	18	18	1	1	1	1	»	18	»	2,475	»	44,550	
	12	11	48	8	4	4	3	8	1	87	12			238,500	
												TOTAL		320,162 50	
														A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments	1,600 81
														RESTE	318,561 69

1) Officiers de l'arme 81
Comptables 3 }
Médecins 3 } 87

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.								NOMBRE de jours.	SOLDE journalier.	MONTANT	
	PETIT ÉTAT-MAJOR.	12 COMPAGNIES de sapeurs mineurs.	3 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.	TOTALS.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
<i>Petit état-major.</i>												
Adjudants sous-officiers	5	»	»	»	»	»	»	5	1,095	5 25	3,588 75	
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	»	1	365	2 50	912 50	
Sergent garde-magasin	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2 15	784 75	
Sergent-clairon	1	»	»	»	»	»	»	1	365	2 44	890 60	
Caporaux-clairons	3	»	»	»	»	»	»	3	1,095	1 15	1,259 25	
Sergent armurier	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	»	2	2	750	» 95	693 50	8,884 10
<i>Compagnies.</i>												
Sergents-majors	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 50	16,425	»
Premiers sergents	»	12	2	1	1	1	1	18	6,370	2 30	15,111	»
Sergents fourriers	»	12	2	1	1	1	1	18	6,370	2 15	14,125 50	»
Sergents	»	60	10	3	3	3	3	88	52,120	2 15	69,058	»
Caporaux	»	190	16	8	8	8	8	168	61,320	» 95	68,254	»
Clairons	»	36	4	2	2	2	2	48	17,520	» 85	14,892	»
Soldats de 1 ^{re} classe	»	252	42	21	21	21	»	357	130,305	» 76	97,728 75	»
— de 2 ^e classe	»	108	78	39	39	39	»	665	241,095	» 63	182,456 85	»
	8	972	156	78	78	78	20	1390	507,350		438,051 10	
											TOTAL	446,955 20

(354)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,245,547	22,259,221 50	"	15,874 50	
22,245,547	22,259,221 50	"	15,874 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 1,212,068 50	22,214,900 »	30,447 »
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 37 chevaux X 365 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c'. fr. 17,356 50		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000 »		
			1,209,500 »	
		Logement et nourriture.		
d.		Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,500		
		—— 3,100 journées, à fr. 1 25 c'. 5,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
e.		Inspecteur général. 2,500 »		
		2 directeurs dans les divisions territoriales 5,000 »		
		Commandants du génie dans les places 19,000 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 »		
		—— 34,000 »		
		A REPORTER. fr.	23,484,400 »	30,447 »
		(1) École régimentaire et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,245,347	• 22,259,221 50		•	13,874 50	
1,269,500	• 1,269,500		•	"	
23,514,847	• 23,528,721 50		"	13,874 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	25,484,400 "	50,447 "
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr.	170,214 50	
	00	Commis aux écritures	84,000 "	
	760	Sous-officiers et soldats	562,970 60	
a.	894			
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	10,000 "	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 "	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500 "	
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	5,450 "	
			644,535 10	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 2,560 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	2,550 "	
		Pour vacances et petites permissions	4,505 10	
			7,055 10	
		RESTE. fr.	657,500 "	
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs	36,900 "	
c.		Frais d'administration	5,000 "	680,500 "
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	600 "	"
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500 "	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,164,900 "	50,447 "

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés	TOTAL.	Officiers	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	"	"	"	1,852	25,571	27,423
" 13. — Cavalerie	"	"	"	500	5,080	6,040
" 14. — Artillerie	65	76	139	502	7,860	8,362
" 15. — Génie	54	106	220	87	1,500	1,477
" 16. — Bataillon d'administration	"	"	"	74	820	894
	117	242	559	2,875	41,521	44,106

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° D'un état-major (Administration centrale) ;

2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, savoir. } 1^{re} section : Hôpitaux.
2^e — — Boulangeries.
3^e — — Boucheries.
4^e — — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitements annuel.	MONTANT			
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulangeries.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.		
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100	»		
Officiers d'administrat ^{ns}	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	4	17	3,000	51,000	»	
	de 2 ^e id.	1	5	5	5	4	18	2,500	45,000	»	
	de 3 ^e id.	»	5	5	5	5	19	2,200	41,800	»	
	de 4 ^e id.	»	5	6	5	5	19	1,800	34,200	»	
Totaux.	5	21	21	11	18	74			177,100	»	
A déduire 1/2 p. 100 pour médicaments.									885	50	
Reste. fr.										176,214	50
<i>Commis.</i>											
Commis aux écritures.	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	50	1,450	45,500	»	
	de 2 ^e id.	10	9	»	6	5	50	1,350	40,500	»	
Totaux.	19	18	1	11	11	60		Total fr.		84,000	

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT			
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulangeries.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par GRADE.	par CATÉGORIE.		
Hôpitaux.												
Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} classe.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829	25		
Id. 2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825	50		
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099	75		
Id. 2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548	50		
Portiers de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551	65		
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765	25		
Cuisiniers 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551	65		
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765	25		
Tisanners. 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551	65		
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765	25		
Infirmiers 1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	32,521	50		
Id. 2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1	29,565	»		
Totaux.											150,354	20
Boulangeries.												
Sergents surveillants.	»	»	20	»	»	20	7,500	2 21	16,135	»		
Brigadiers	»	»	22	»	»	22	10,220	1 60	16,352	»		
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520	»		
Id. de 2 ^e id.	»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,190	»		
Totaux.											82,125	»
Boucheries.												
Sergents surveillants.	»	»	»	12	»	12	4,380	2 21	9,679	80		
Brigadiers	»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008	»		
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512	»		
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272	»		
Totaux.											46,471	80
Fourrages.												
Sergents surveillants.	»	»	»	»	20	20	7,500	2 21	16,135	»		
Brigadiers	»	»	»	»	22	22	8,030	1 60	12,848	»		
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,900	1 20	26,280	»		
Id. de 2 ^e id.	»	»	»	»	120	120	45,800	1 10	48,180	»		
Totaux.											105,441	»
État-major.												
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	2	750	» 82	»	898		
Totaux. fr.	4	270	168	96	222	760	178,120		362,070	60		

358²)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,514,847	*	25,528,721 50	"	13,874 50	
680,500	"	680,500	"	"	
24,195,347	*	24,209,221 50	"	13,874 50	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		A CADEMIIE MILITAIRE.		
		<i>École militaire.</i>		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant. fr. 5,000 *		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 examinateurs permanents. 6,000 "		
		1 instructeur 800 "		
		2 instructeurs adjoints 1,000 "		
		4 inspecteurs des études 6,000 "		
		1 secrétaire. 2,400 "		
		1 dessinateur 3,000 "		
		1 aumônier. 2,500 "		
		1 médecin 800 "		
		1 mécanicien 2,200 "		
	a.	1 préparateur de chimie 2,200 "		
		1 vauemestre conservateur des bâtiments 500 "		
		1 garde conservateur du matériel 560 "		
		1 conservateur des modèles 360 "		
		1 infirmier 600 "		
		1 portier 1,425 "		
		7 hommes de peine 4,200 "		
		5 clairons 547 50		
		1 surveillant à l'école d'équitation. 400 "		
		2 brigadiers et 32 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,535 "		
		40,825 50		
		Corps enseignant.		
		8 professeurs militaires. 9,000 *		
		10 — civils 42,500 "		
	b.	11 répétiteurs militaires 9,000 "		
		3 — civils 2,125 "		
		3 maîtres militaires 2,800 "		
		5 — civils 8,500 "		
		75,925 "		
		Solde des élèves.		
	c.	Solde des élèves de l'École militaire. 133,209 50	268,600 "	
		<i>École de guerre.</i>		
		État-major et corps enseignant.		
		1 commandant. 1,500 *		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 professeurs civils 5,250 "		
	d.	3 maîtres civils. 5,050 "		
		9 professeurs militaires 8,650 "		
		2 maîtres militaires 500 "		
		1 secrétaire 600 "		
		20,550 "		
		A REPORTER. fr. 268,600 *		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1877.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
268,600 »	245,600 »	25,000 »	»	
268,600 »	245,600 »	25,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	268,600 •	•
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 •	
		Chauffage et éclairage	14,000 •	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 •	
		Indemnité aux travailleurs	755 •	
		Ménage des domestiques : 11 hommes, à 50 centimes par jour.	2,007 50	
a.		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,100 •	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 •	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	9,030 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments du cabinet de physique.	1,500 •	
		<u>34,900 •</u>		
18		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 •	42,800 •
		Chauffage et éclairage	2,600 •	
		Indemnité aux travailleurs	450 •	
b.		Ménage des domestiques: 5 hommes, à 50 c par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 •	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,900 •</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	311,400 •	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
268,600 »	243,600 »		25,000 »	•	
42,800 »	58,300 »		4,500 »	•	
311,400 »	281,900 »		29,500 »	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,675 »	66,375 »	.
	b.	— — de la fonderie de canons 23,875 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 20,025 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 »		
	e.	— — de l'école de tir 5,400 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'Etat 261,835 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 79,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 85,886 25		
		Salaire des ouvriers 238,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		524,686 23		
		A DEDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . fr. 20,000 »		
		504,686 23		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
e.		<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 »		
		Menues dépenses 1,850		
		93,339 79		
A REPORTER. fr. 810,428 11			66,375 »	.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1877.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 »	66,375 »			
66,375 »	66,375 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 810,428 11	66,375 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 60,451 80		
		Salaires des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,016,180 »	»
		————— 160,351 89		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,082,555 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 »		66,375 »	•	•	
1,016,180 »		1,016,180 »	•	•	
1,082,555 »		1,082,555 »	•	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^o DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
	a.	Bâtiments militaires fr. 293,035 •		
		Ouvrages de fortification 41,854 •		
		Ouvrages mixtes 17,545 •		
		————— 352,452 •		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
	b.	Bâtiments militaires fr. 606,125 •		
		Ouvrages de fortification 187,565 •		
		Ouvrages mixtes 59,560 •		
21		————— 855,048 •	1,460,000 •	
	c.	Frais de surveillance générale 42,000 •		
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 •		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 •		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 40,000 •		
	g.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 12,500 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	1,460,000 •	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DÉSIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemenement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtimens militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alost</td> <td>2,600</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,900</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,500</td> </tr> <tr> <td>Anvers (ville)</td> <td>31,400</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>35,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>64,400</td> </tr> <tr> <td>Anvers (Tête de Fland.)</td> <td>1,350</td> <td>800</td> <td>100</td> <td>540</td> <td>3,218</td> <td>»</td> <td>6,008</td> </tr> <tr> <td>Anvers (fortin de Berchem).</td> <td>685</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,225</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,910</td> </tr> <tr> <td>Anvers (enceinte)</td> <td>20,000</td> <td>12,000</td> <td>900</td> <td>41,000</td> <td>150,000</td> <td>»</td> <td>203,900</td> </tr> <tr> <td>Anvers (camp retranché)</td> <td>10,500</td> <td>7,000</td> <td>500</td> <td>172,800</td> <td>25,000</td> <td>17,800</td> <td>233,600</td> </tr> <tr> <td>Anvers (camp retranché de la rive gauche).</td> <td>200</td> <td>50</td> <td>250</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>Anvers (Bas-Escaut)</td> <td>3,600</td> <td>3,900</td> <td>7,000</td> <td>9,000</td> <td>6,000</td> <td>20,000</td> <td>49,500</td> </tr> <tr> <td>Arlon</td> <td>1,170</td> <td>»</td> <td>178</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,348</td> </tr> <tr> <td>Ath</td> <td>1,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,060</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,560</td> </tr> <tr> <td>Audenarde</td> <td>4,200</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,500</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,500</td> </tr> <tr> <td>Beverloo</td> <td>23,735</td> <td>»</td> <td>1,673</td> <td>89,144</td> <td>»</td> <td>1,000</td> <td>115,552</td> </tr> <tr> <td>Bouillon</td> <td>937</td> <td>»</td> <td>177</td> <td>1,738</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,852</td> </tr> <tr> <td>Brasschaet</td> <td>3,800</td> <td>»</td> <td>405</td> <td>16,400</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>20,605</td> </tr> <tr> <td>Bruges</td> <td>7,675</td> <td>»</td> <td>25</td> <td>8,200</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12,900</td> </tr> <tr> <td>Bruxelles</td> <td>29,082</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>27,456</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>56,808</td> </tr> <tr> <td>Charleroi</td> <td>2,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>Courtrai</td> <td>750</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,730</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>4,480</td> </tr> <tr> <td>Diest (ville)</td> <td>2,002</td> <td>3,021</td> <td>193</td> <td>3,685</td> <td>2,935</td> <td>»</td> <td>13,736</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>1,500</td> <td>460</td> <td>358</td> <td>1,375</td> <td>830</td> <td>»</td> <td>4,305</td> </tr> <tr> <td>Gand</td> <td>20,000</td> <td>»</td> <td>150</td> <td>22,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>42,150</td> </tr> <tr> <td>Hasselt</td> <td>4,860</td> <td>»</td> <td>270</td> <td>3,435</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,565</td> </tr> <tr> <td>Huy</td> <td>1,317</td> <td>»</td> <td>197</td> <td>283</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,707</td> </tr> <tr> <td>Liege (ville)</td> <td>18,060</td> <td>»</td> <td>1,120</td> <td>20,178</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>36,358</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>2,838</td> <td>2,310</td> <td>1,071</td> <td>13,238</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>19,477</td> </tr> <tr> <td>— (Chartreuse)</td> <td>2,162</td> <td>2,053</td> <td>740</td> <td>1,005</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>5,960</td> </tr> <tr> <td>Lievre</td> <td>4,206</td> <td>65</td> <td>30</td> <td>4,137</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8,458</td> </tr> <tr> <td>Louvain</td> <td>7,345</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>16,746</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>24,091</td> </tr> <tr> <td>Malines</td> <td>11,600</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12,150</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>23,750</td> </tr> <tr> <td>Mariembourg</td> <td>700</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,895</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>2,595</td> </tr> <tr> <td>Menin</td> <td>1,410</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>9,100</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>10,510</td> </tr> <tr> <td>Mons</td> <td>4,088</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>3,906</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>7,974</td> </tr> <tr> <td>Namur (ville)</td> <td>14,740</td> <td>»</td> <td>700</td> <td>2,052</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>17,492</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>6,000</td> <td>4,865</td> <td>215</td> <td>910</td> <td>14,380</td> <td>»</td> <td>26,370</td> </tr> <tr> <td>Ostende</td> <td>4,820</td> <td>»</td> <td>100</td> <td>9,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>13,920</td> </tr> <tr> <td>Philippeville</td> <td>1,400</td> <td>»</td> <td>100</td> <td>5,642</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>7,142</td> </tr> <tr> <td>Saint-Bernard</td> <td>2,900</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>18,138</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>17,978</td> </tr> <tr> <td>Saint-Nicolas</td> <td>900</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>250</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,150</td> </tr> <tr> <td>Saint-Trond</td> <td>558</td> <td>»</td> <td>193</td> <td>232</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>985</td> </tr> <tr> <td>Termonde</td> <td>4,700</td> <td>3,350</td> <td>250</td> <td>18,600</td> <td>5,000</td> <td>760</td> <td>29,640</td> </tr> <tr> <td>Tirlemont</td> <td>3,850</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>9,284</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>13,134</td> </tr> <tr> <td>Tournai</td> <td>11,888</td> <td>»</td> <td>488</td> <td>8,006</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>20,382</td> </tr> <tr> <td>Vilvorde</td> <td>8,395</td> <td>»</td> <td>210</td> <td>5,035</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>13,640</td> </tr> <tr> <td>Ypres</td> <td>9,000</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12,400</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>21,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>293,083</td> <td>41,854</td> <td>17,345</td> <td>606,125</td> <td>187,363</td> <td>39,560</td> <td>1,185,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>382,482</td> <td></td> <td></td> <td>835,048</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemenement, etc.			Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Alost	2,600	»	»	1,900	»	»	4,500	Anvers (ville)	31,400	»	»	35,000	»	»	64,400	Anvers (Tête de Fland.)	1,350	800	100	540	3,218	»	6,008	Anvers (fortin de Berchem).	685	»	»	1,225	»	»	1,910	Anvers (enceinte)	20,000	12,000	900	41,000	150,000	»	203,900	Anvers (camp retranché)	10,500	7,000	500	172,800	25,000	17,800	233,600	Anvers (camp retranché de la rive gauche).	200	50	250	»	»	»	500	Anvers (Bas-Escaut)	3,600	3,900	7,000	9,000	6,000	20,000	49,500	Arlon	1,170	»	178	»	»	»	1,348	Ath	1,500	»	»	2,060	»	»	3,560	Audenarde	4,200	»	»	4,500	»	»	8,500	Beverloo	23,735	»	1,673	89,144	»	1,000	115,552	Bouillon	937	»	177	1,738	»	»	2,852	Brasschaet	3,800	»	405	16,400	»	»	20,605	Bruges	7,675	»	25	8,200	»	»	12,900	Bruxelles	29,082	»	»	27,456	»	»	56,808	Charleroi	2,000	»	»	»	»	»	2,000	Courtrai	750	»	»	3,730	»	»	4,480	Diest (ville)	2,002	3,021	193	3,685	2,935	»	13,736	— (citadelle)	1,500	460	358	1,375	830	»	4,305	Gand	20,000	»	150	22,000	»	»	42,150	Hasselt	4,860	»	270	3,435	»	»	8,565	Huy	1,317	»	197	283	»	»	1,707	Liege (ville)	18,060	»	1,120	20,178	»	»	36,358	— (citadelle)	2,838	2,310	1,071	13,238	»	»	19,477	— (Chartreuse)	2,162	2,053	740	1,005	»	»	5,960	Lievre	4,206	65	30	4,137	»	»	8,458	Louvain	7,345	»	»	16,746	»	»	24,091	Malines	11,600	»	»	12,150	»	»	23,750	Mariembourg	700	»	»	1,895	»	»	2,595	Menin	1,410	»	»	9,100	»	»	10,510	Mons	4,088	»	»	3,906	»	»	7,974	Namur (ville)	14,740	»	700	2,052	»	»	17,492	— (citadelle)	6,000	4,865	215	910	14,380	»	26,370	Ostende	4,820	»	100	9,000	»	»	13,920	Philippeville	1,400	»	100	5,642	»	»	7,142	Saint-Bernard	2,900	»	40	18,138	»	»	17,978	Saint-Nicolas	900	»	»	250	»	»	1,150	Saint-Trond	558	»	193	232	»	»	985	Termonde	4,700	3,350	250	18,600	5,000	760	29,640	Tirlemont	3,850	»	»	9,284	»	»	13,134	Tournai	11,888	»	488	8,006	»	»	20,382	Vilvorde	8,395	»	210	5,035	»	»	13,640	Ypres	9,000	»	»	12,400	»	»	21,400					293,083	41,854	17,345	606,125	187,363	39,560	1,185,500						382,482			835,048		
DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemenement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Alost	2,600	»	»	1,900	»	»	4,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Anvers (ville)	31,400	»	»	35,000	»	»	64,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Anvers (Tête de Fland.)	1,350	800	100	540	3,218	»	6,008																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Anvers (fortin de Berchem).	685	»	»	1,225	»	»	1,910																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Anvers (enceinte)	20,000	12,000	900	41,000	150,000	»	203,900																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Anvers (camp retranché)	10,500	7,000	500	172,800	25,000	17,800	233,600																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Anvers (camp retranché de la rive gauche).	200	50	250	»	»	»	500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Anvers (Bas-Escaut)	3,600	3,900	7,000	9,000	6,000	20,000	49,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Arlon	1,170	»	178	»	»	»	1,348																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Ath	1,500	»	»	2,060	»	»	3,560																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Audenarde	4,200	»	»	4,500	»	»	8,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Beverloo	23,735	»	1,673	89,144	»	1,000	115,552																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Bouillon	937	»	177	1,738	»	»	2,852																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Brasschaet	3,800	»	405	16,400	»	»	20,605																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Bruges	7,675	»	25	8,200	»	»	12,900																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Bruxelles	29,082	»	»	27,456	»	»	56,808																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Charleroi	2,000	»	»	»	»	»	2,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Courtrai	750	»	»	3,730	»	»	4,480																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Diest (ville)	2,002	3,021	193	3,685	2,935	»	13,736																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
— (citadelle)	1,500	460	358	1,375	830	»	4,305																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Gand	20,000	»	150	22,000	»	»	42,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Hasselt	4,860	»	270	3,435	»	»	8,565																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Huy	1,317	»	197	283	»	»	1,707																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Liege (ville)	18,060	»	1,120	20,178	»	»	36,358																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
— (citadelle)	2,838	2,310	1,071	13,238	»	»	19,477																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
— (Chartreuse)	2,162	2,053	740	1,005	»	»	5,960																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Lievre	4,206	65	30	4,137	»	»	8,458																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Louvain	7,345	»	»	16,746	»	»	24,091																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Malines	11,600	»	»	12,150	»	»	23,750																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Mariembourg	700	»	»	1,895	»	»	2,595																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Menin	1,410	»	»	9,100	»	»	10,510																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Mons	4,088	»	»	3,906	»	»	7,974																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Namur (ville)	14,740	»	700	2,052	»	»	17,492																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
— (citadelle)	6,000	4,865	215	910	14,380	»	26,370																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Ostende	4,820	»	100	9,000	»	»	13,920																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Philippeville	1,400	»	100	5,642	»	»	7,142																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Saint-Bernard	2,900	»	40	18,138	»	»	17,978																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Saint-Nicolas	900	»	»	250	»	»	1,150																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Saint-Trond	558	»	193	232	»	»	985																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Termonde	4,700	3,350	250	18,600	5,000	760	29,640																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Tirlemont	3,850	»	»	9,284	»	»	13,134																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Tournai	11,888	»	488	8,006	»	»	20,382																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Vilvorde	8,395	»	210	5,035	»	»	13,640																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
Ypres	9,000	»	»	12,400	»	»	21,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
				293,083	41,854	17,345	606,125	187,363	39,560	1,185,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
					382,482			835,048																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
1,460,000	1,460,000	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
1,460,000	1,460,000	»	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 14,190,785 rations de pain, à 16 centimes. fr. 2,270,525 60		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 101,225 60		
		RESTE. fr. 2,169,300 »		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 14,175,577 rations, à 24 centimes. fr. 3,402,138 48	5,419,600 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 151,838 48		
		3,250,300 »		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c. fr. 1,910,318 75		
		1,514,585 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c. 1,665,823 50		
		3,042,640 c)		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 46,142 25		
		RESTE. fr. 3,530,000 »		
25		<i>Charge temporaire.</i>		
	b.	Fourrages pour les chevaux de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire :	3,530,000 »	4,818 »
		12 chevaux à ration légère : 4,380 journées à fr. 1 10 c. fr. 4,818 »		
		A REPORTER. fr. 8,940,600 »		4,818 »

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	8,940,600 •	4,818 •
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 9 août 1888.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 •		
		30,000 — à une — 15 — 450,000 •		
		474,000 •		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,000,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 130,000 •		
		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 1,992,085 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 39,841 70	685,000 •	•
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 3,158 30		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 36,000 •		
		39,158 30		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 40,000 •		
		Cavalerie. 47,000 •		
		Artillerie. 12,000 •		
		Génie. 900 •		
		Bataillon d'administration 100 •		
		100,000 •	100,000 •	• •
		A REPORTER. fr.	9,782,600 •	4,818 •

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																		
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																			
8,954,418	•	8,955,530 50	•	912 50	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie fr.</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td>RESTE</td> <td>14,841,285</td> </tr> </tbody> </table> <p>31,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation 11,388,000 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 1,138,800 » RESTE 10,249,200 » b) Fournitures appartenant aux communes 2,600,000 » c) — — à l'État 1,992,085 » TOTAL ÉGAL. 14,841,285</p>	JOURNÉES.		Infanterie fr.	9,333,415	Cavalerie	2,073,200	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL	14,960,985	A déduire les journées de marche	119,700	RESTE	14,841,285
JOURNÉES.																							
Infanterie fr.	9,333,415																						
Cavalerie	2,073,200																						
Artillerie	2,868,900																						
Génie	507,350																						
Bataillon d'administration	178,120																						
TOTAL	14,960,985																						
A déduire les journées de marche	119,700																						
RESTE	14,841,285																						
683,000	»	683,000	»	»																			
100,000	»	100,000	»	»																			
9,757,418	»	9,758,530 50	•	912 50																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	9,732,000 »	4,818 »
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr 105,000 »	} 110,000 »	.
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc	05,000 »	.
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	.
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{12}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{7}$ pour l'artillerie.)</i>		
		Achat de chevaux		
29	a.	484 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. . fr. 401,720 »	} 802,700 »	.
		161 — de guides, à 950. . . 149,750 »		
		115 — de selle d'artillerie, à 950. . . 105,090 »		
		225 — de trait — , à 650. . . 146,250 »		
		983		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »	812,700 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	10,838,390 »	4,818 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,737,418	»	9,758,550 50	»	912 50	
110,000	»	100,000	10,000	»	
65,000	»	65,000	»	»	
118,000	»	118,000	»	»	
812,700	»	812,700	»	»	
10,843,208	»	10,854,120 50	10,000	912 50	
AUGMENTATION. . fr.			9,087 50		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
1° Pour motifs de santé.				
	47	1 Colonel à	6,575	6,575
		7 Majors, à	4,125	28,875
		16 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	45,600
		8 — de 2 ^e — , à	2,550	20,400
		3 — de 3 ^e — , à	2,300	7,080
		7 Lieutenants, à	1,800	12,600
		5 Sous-lieutenants, à	1,575	7,875
		TOTAL.	128,805	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	644 02	128,160 98
2° Par mesure d'ordre.				
a.		2 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,900	3,800
		2 — de 2 ^e — , à	1,700	3,400
		2 — de 3 ^e — , à	1,575	3,150
		7 Lieutenants, à	1,200	8,400
		2 Sous-lieutenants, à	1,050	2,100
		TOTAL.	20,850	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	104 25	158,700
			20,745 75	
3° Employés civils.				
		5 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	2,850	2,850
Honoraires.				
b.		Honoraires d'avocats et frais de procédure	6,945 27	
Frais de représentation.				
31		Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale		20,000
TOTAL DU CHAPITRE IX.			fr.	178,700

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
	158,700 »	158,700 »	»	»	
	20,000 »	30,000 »	»	10,000 »	
	178,700 »	188,700 »	»	10,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° ^s DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
32	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 85,460 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 7,000 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 20,000 »		
		110,460 »	110,460 »	540 »
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr. 110,460 »	110,460 »	540 »
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget ; Achat de décorations militaires ; Secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre	14,080 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	14,080 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
111,000 »	112,000 »	»	1,000 »	
111,000 »	112,000 »	»	1,000 »	
14,980 »	14,995 »	»	15 »	
14,980 »	14,993 »	»	13 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	330	Administration centrale	291,810	150,000
II.	332	États-majors.	1,416,000	»
III.	340	Service de santé des hôpitaux	1,008,000	»
IV.	342	Solde des troupes	24,164,900	30,447
V.	360	Académie militaire	311,400	»
VI.	364	Établissements et matériel de l'artillerie	1,082,355	»
VII.	368	Matériel du génie	1,460,000	»
VIII.	370	Pain, viande, fourrages et autres allocations	10,838,330	4,318
IX.	376	Traitements divers et honoraires	178,700	»
X.	378	Pensions et secours.	110,460	540
XI.	ib.	Dépenses imprévues	14,980	»
TOTAUX			fr. 40,877,195	185,805

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
441,810	°	436,810	°	5,000	°
1,416,000	°	1,410,000	°	"	"
1,008,000	°	1,000,500	°	7,500	°
24,105,547	°	24,200,221 50	°	"	13,874 50
511,400	°	281,000	°	29,500	°
1,082,555	°	1,082,555	°	"	"
1,460,000	°	1,460,000	°	"	"
10,845,208	°	10,834,120 50	°	9,087 50	°
178,700	°	188,700	°	"	10,000 °
111,000	°	112,000	°	"	1,000 °
14,980	°	14,995	°	"	15 °
41,065,000	°	41,036,800	°	51,087 50	24,887 50
AUGMENTATION . . . fr.			26,200 °		

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1876 jusqu'au 31 décembre 1876.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1876. 10 janvier.	Riga N.-J.	Portier à l'arsenal de construction.	54	54	5	9	Infirmités	1,160 *	611 *
15 mars.	Van Boom, G.	Chef de bureau.	72	45	5	16	Grand âge	4,858 *	3,258 *
30 octobre.	Van Ginderachter, J.-T.	Professeur émérite à l'école militaire.	65	36	1	26	Id.	7,000 *	5,000 *
TOTAL. fr.								8,849 *	

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier 1876 jusqu'au 31 décembre 1876.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre	d'in- scription					
101	92	Majois, A.-J.	18 février 1876.	Décès	981 *	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1876. — 156 pensions inscrites . . . fr. 183,021 107 pensions éteintes . . . 101,825 — 49 — restent à servir. fr. 81,196
102	150	Allo, P.-R.-F.	2 mai 1876.	Id.	1,560 *	
103	146	Rossel, P.-J.	23 mai 1876.	Id.	175 *	
104	154	Pelgrims, J.-M.	16 juin 1876.	Id.	5,000 *	
105	119	Faivre, J.	16 juin id.	Id.	482 *	
106	116	Rigaux,	29 déc. 1874.	Id.	560 *	
107	154	Riga, N.-J.	14 octobre 1876.	Id.	611 *	
TOTAL. fr.					6,078 *	

IX.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1878 est basé sur un effectif de 1,774 hommes et de 1,222 chevaux;

L'effectif qui a servi de base au Budget de l'exercice 1877, était de 1,731 hommes et de 1,182 chevaux;

Il y a donc pour 1878 une augmentation de 43 hommes et de 40 chevaux.

Cette différence, qui est détaillée au tableau ci-dessous, est due :

1° Aux dispositions de l'arrêté royal du 18 avril 1876, n° 4268, qui a modifié la composition des brigades de Seraing et de Mouscron, et qui a créé de nouvelles brigades à Oostmalle et à Modave;

2° Aux dispositions qui seront prises pour augmenter le Corps de 1 maréchal des logis pour la seconde lieutenance de Bruxelles, et de 32 brigadiers, destinés à remplacer les militaires qui sont actuellement distraits du service des brigades, pour faire les fonctions de secrétaire près des commandants des 32 districts militaires.

DÉSIGNATIONS.	MARÉCHAUX des logis		BRIGADIERS		GENDARMES		TOTAUX			
	à cheval.	à pied.	à cheval.	à pied.	à cheval.	à pied.	hommes	chevaux.		
<i>Augmentations.</i>										
Brigade de Seraing	1	"	"	"	6	"	7	7		
Brigade de Mouscron	1	"	"	"	"	2	3	1		
Brigade d'Oostmalle et de Modave	"	"	"	2	"	6	8	"		
Deuxième lieutenance de Bruxelles	1	"	"	"	"	"	1	1		
Trente-deux districts militaires	"	"	32	"	"	"	32	32		
TOTAUX	3	"	32	2	6	8	51	41		
<i>Diminutions.</i>										
Brigade de Seraing	"	1	"	"	"	6	7	"		
Brigade de Mouscron	"	"	1	"	"	"	1	1		
TOTAUX	"	1	1	"	"	6	8	1		
Différences	Augmentations		3	"	31	2	6	2	43	40
	Diminutions		"	1	"	"	"	"		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 76,353 75

trahaient leurs chevaux, le Département de la Guerre n'avait aucune donnée sur le montant probable de cette dépense, et il en a évalué le chiffre d'une manière approximative.

Mais d'après les faits qui sont aujourd'hui constatés, et qui ont nécessité pour l'exercice 1876 une demande de crédit supplémentaire, il y a lieu de porter à 12,000 francs le crédit ordinaire alloué au litt. *k*; soit une augmentation de. . . . 9,000 »

4° Diminué en moins sur vacances et congés, pour arrondir le chiffre total du Budget 1,646 25

TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . . fr. 87,000 »

Le prix des rations de fourrages est encore évalué au Budget de 1878, aux taux portés pour ces rations aux Budgets antérieurs, bien que la valeur des denrées fourragères n'ait pas cessé d'être beaucoup plus élevée.

Si le renchérissement de ces denrées se maintient pendant l'exercice 1878, le Département de la Guerre devra demander à la Législature un crédit supplémentaire, pour couvrir l'insuffisance de l'allocation portée au litt. *b* du Budget de la Gendarmerie.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1878 est fixé à la somme de *deux millions neuf cent vingt mille francs* (2,920,000 francs).

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS

ARTICLE.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE									
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.								
		GENDARMERIE. a)										
		EFFECTIF.										
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>50</td> <td>64</td> </tr> <tr> <td>1,724</td> <td>1,158</td> </tr> <tr> <td>1,774</td> <td>1,222</td> </tr> </tbody> </table>	HOMMES.	CHEVAUX.	50	64	1,724	1,158	1,774	1,222		
HOMMES.	CHEVAUX.											
50	64											
1,724	1,158											
1,774	1,222											
		Traitement, solde et accessoires.										
		Officiers de tous grades fr. 200,293 50										
		Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 1,975,909 25										
		TOTAL. 2,176,202 75										
a.		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire. 60,000 »										
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :										
		60 hommes à cheval, à 400 francs 24,000 »										
		40 — à pied, à 150. francs 6,000 »	50,000 »									
		TOTAL. 2,206,202 75										
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 5,514 50										
		2,260,688 25										
		Fourrages.										
		23,560 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c'. 50,568 »										
		101,835 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 25 c'. 127,295 75										
b.		520,835 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 10 c' 352,018 50										
		TOTAL. 510,580 25										
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 7,520 50										
		503,059 95										
		Entretien de la buffeterie et du harnachement.										
		566 gendarmes à pied, à 1 franc par an. 566 »										
c.		1,158 — à cheval, à 2 francs par an. 2,316 »	2,882 »									
		1,724										
		2,020,000 »										
		Casernement des hommes.										
d.		620,260 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 51,465 »										
		Casernement des chevaux.										
e.		422,670 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes. 16,906 80										
		Dépenses diverses.										
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers. 58,000 »										
g.		Moyens de transport aux troupes en marche 4,000 »										
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 15,000 »										
i.		Armement et munitions. 12,000 »										
k.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée 12,000 »										
l.		Transport de fonds, d'effets, etc 1,000 »										
m.		Dépenses imprévues, non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc. 5,000 »										
		TOTAL. fr. 2,020,000 »										

DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1878.

1878.	CÉRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																		
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																			
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																						
				a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:																																																																																																																																																																																																																																		
				Officiers.																																																																																																																																																																																																																																		
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>Général major (1)</td> <td>1,098</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>730</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors.</td> <td>2,190</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td> <td>730</td> <td>8,500 »</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maître</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,480 »</td> <td>3,480 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>8,110</td> <td>3,500 »</td> <td>38,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>»</td> <td>11</td> <td>Lieutenants</td> <td>4,018</td> <td>5,280 »</td> <td>35,750 »</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>8,030</td> <td>2,930 »</td> <td>64,900 »</td> </tr> <tr> <td>48</td> <td>2</td> <td>64</td> <td></td> <td>23,360</td> <td></td> <td>201,300 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>50</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 1,006 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Reste fr. 200,293 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,000 francs.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>65</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>23,725</td> <td>23,725</td> <td>3 90</td> <td>92,327 50</td> </tr> <tr> <td>29</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>10,585</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>32,813 50</td> </tr> <tr> <td>177</td> <td>177</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>64,605</td> <td>64,605</td> <td>3 60</td> <td>232,578 »</td> </tr> <tr> <td>79</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>28,855</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>83,621 50</td> </tr> <tr> <td>905</td> <td>905</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>329,895</td> <td>329,895</td> <td>3 25</td> <td>1,071,185 75</td> </tr> <tr> <td>458</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>167,170</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>443,000 50</td> </tr> <tr> <td>1,724</td> <td>1,158</td> <td></td> <td>629,260</td> <td>422,070</td> <td></td> <td>1,978,909 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER: Chevaux d'officier. 23,360</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL GÉNÉRAL. 446,030</td> </tr> <tr> <td>2,020,000</td> <td>2,853,000</td> <td>87,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,020,000</td> <td>2,853,000</td> <td>87,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	5	Général major (1)	1,098	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »	5	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	8,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maître	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,480 »	3,480 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	8,110	3,500 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	11	»	11	Lieutenants	4,018	5,280 »	35,750 »	22	»	22	Sous-lieutenants	8,030	2,930 »	64,900 »	48	2	64		23,360		201,300 »			50											A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 1,006 50							Reste fr. 200,293 50							(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,000 francs.							Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.							<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>65</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>23,725</td> <td>23,725</td> <td>3 90</td> <td>92,327 50</td> </tr> <tr> <td>29</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>10,585</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>32,813 50</td> </tr> <tr> <td>177</td> <td>177</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>64,605</td> <td>64,605</td> <td>3 60</td> <td>232,578 »</td> </tr> <tr> <td>79</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>28,855</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>83,621 50</td> </tr> <tr> <td>905</td> <td>905</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>329,895</td> <td>329,895</td> <td>3 25</td> <td>1,071,185 75</td> </tr> <tr> <td>458</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>167,170</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>443,000 50</td> </tr> <tr> <td>1,724</td> <td>1,158</td> <td></td> <td>629,260</td> <td>422,070</td> <td></td> <td>1,978,909 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER: Chevaux d'officier. 23,360</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL GÉNÉRAL. 446,030</td> </tr> <tr> <td>2,020,000</td> <td>2,853,000</td> <td>87,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,020,000</td> <td>2,853,000</td> <td>87,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière	MONTANT.	de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	65	65	Maréchaux des logis à cheval	23,725	23,725	3 90	92,327 50	29	»	— — à pied	10,585	»	3 10	32,813 50	177	177	Brigadiers à cheval	64,605	64,605	3 60	232,578 »	79	»	— à pied	28,855	»	2 90	83,621 50	905	905	Gendarmes à cheval	329,895	329,895	3 25	1,071,185 75	458	»	— à pied	167,170	»	2 65	443,000 50	1,724	1,158		629,260	422,070		1,978,909 25							A AJOUTER: Chevaux d'officier. 23,360							TOTAL GÉNÉRAL. 446,030	2,020,000	2,853,000	87,000					2,020,000	2,853,000	87,000				
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																
1	»	5	Général major (1)	1,098	12,700 »	12,700 »																																																																																																																																																																																																																																
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »																																																																																																																																																																																																																																
5	»	6	Majors.	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																																																																																																																																																
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	8,500 »	5,500 »																																																																																																																																																																																																																																
»	1	»	— quartier-maître	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																																																																																																																																																
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,480 »	3,480 »																																																																																																																																																																																																																																
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	8,110	3,500 »	38,500 »																																																																																																																																																																																																																																
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																																																																																																																																																
11	»	11	Lieutenants	4,018	5,280 »	35,750 »																																																																																																																																																																																																																																
22	»	22	Sous-lieutenants	8,030	2,930 »	64,900 »																																																																																																																																																																																																																																
48	2	64		23,360		201,300 »																																																																																																																																																																																																																																
		50																																																																																																																																																																																																																																				
						A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 1,006 50																																																																																																																																																																																																																																
						Reste fr. 200,293 50																																																																																																																																																																																																																																
						(1) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10,000 francs.																																																																																																																																																																																																																																
						Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																																																																																																																																																
						<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>65</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>23,725</td> <td>23,725</td> <td>3 90</td> <td>92,327 50</td> </tr> <tr> <td>29</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>10,585</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>32,813 50</td> </tr> <tr> <td>177</td> <td>177</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>64,605</td> <td>64,605</td> <td>3 60</td> <td>232,578 »</td> </tr> <tr> <td>79</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>28,855</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>83,621 50</td> </tr> <tr> <td>905</td> <td>905</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>329,895</td> <td>329,895</td> <td>3 25</td> <td>1,071,185 75</td> </tr> <tr> <td>458</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>167,170</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>443,000 50</td> </tr> <tr> <td>1,724</td> <td>1,158</td> <td></td> <td>629,260</td> <td>422,070</td> <td></td> <td>1,978,909 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER: Chevaux d'officier. 23,360</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAL GÉNÉRAL. 446,030</td> </tr> <tr> <td>2,020,000</td> <td>2,853,000</td> <td>87,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,020,000</td> <td>2,853,000</td> <td>87,000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière	MONTANT.	de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	65	65	Maréchaux des logis à cheval	23,725	23,725	3 90	92,327 50	29	»	— — à pied	10,585	»	3 10	32,813 50	177	177	Brigadiers à cheval	64,605	64,605	3 60	232,578 »	79	»	— à pied	28,855	»	2 90	83,621 50	905	905	Gendarmes à cheval	329,895	329,895	3 25	1,071,185 75	458	»	— à pied	167,170	»	2 65	443,000 50	1,724	1,158		629,260	422,070		1,978,909 25							A AJOUTER: Chevaux d'officier. 23,360							TOTAL GÉNÉRAL. 446,030	2,020,000	2,853,000	87,000					2,020,000	2,853,000	87,000																																																																																																																																
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																																																																																																																																																		
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,716 »																																																																																																																																																																																																																																
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																																																																																																																																																
65	65	Maréchaux des logis à cheval	23,725	23,725	3 90	92,327 50																																																																																																																																																																																																																																
29	»	— — à pied	10,585	»	3 10	32,813 50																																																																																																																																																																																																																																
177	177	Brigadiers à cheval	64,605	64,605	3 60	232,578 »																																																																																																																																																																																																																																
79	»	— à pied	28,855	»	2 90	83,621 50																																																																																																																																																																																																																																
905	905	Gendarmes à cheval	329,895	329,895	3 25	1,071,185 75																																																																																																																																																																																																																																
458	»	— à pied	167,170	»	2 65	443,000 50																																																																																																																																																																																																																																
1,724	1,158		629,260	422,070		1,978,909 25																																																																																																																																																																																																																																
						A AJOUTER: Chevaux d'officier. 23,360																																																																																																																																																																																																																																
						TOTAL GÉNÉRAL. 446,030																																																																																																																																																																																																																																
2,020,000	2,853,000	87,000																																																																																																																																																																																																																																				
2,020,000	2,853,000	87,000																																																																																																																																																																																																																																				

(390)

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1877 a été voté par la Législature au chiffre de fr.	15,174,970 »
Le projet de Budget présenté pour l'exercice 1878 s'élève à	15,226,550 »
Soit une augmentation de fr.	<u>51,580 »</u>

Cette augmentation se justifie par les considérations suivantes :

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit voté pour 1877. fr.	788,750 »
Crédit demandé pour 1878	796,750 »
En plus au projet de Budget de 1878. fr.	<u>11,000 »</u>

Cette somme de 11,000 francs est nécessaire, d'une part, pour permettre de régulariser la position d'un certain nombre de fonctionnaires et employés de l'administration centrale des contributions directes, douanes et accises, et de compléter les cadres du personnel de cette administration; d'autre part, pour accorder à un fonctionnaire de l'administration centrale de l'enregistrement et des domaines l'augmentation de traitement à laquelle il aura droit en 1878, en vertu de l'article 16 de l'arrêté organique du 31 décembre 1875.

Le renforcement du personnel attaché à l'administration centrale des contributions est devenu indispensable, par suite de l'extension incessante des affaires dont l'examen rentre dans les attributions des divers services dont elle se compose. Cette extension est la conséquence naturelle de la progression des impôts dont cette administration doit assurer l'assiette et la perception.

ART. 9. — *Magasin général des papiers.*

Crédit porté au Budget de 1877 fr.	192,000 »
Crédit demandé pour 1878	197,000 »
AUGMENTATION. . . . fr.	<u>5,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation porte exclusivement sur le litt. a des développements de l'article 8 du Budget, relatif aux papiers à timbrer.

Depuis 1871, le crédit destiné à l'achat de ces papiers est resté fixé à 80,000 francs. Mais cette somme est devenue insuffisante en présence du développement toujours croissant du débit des papiers timbrés, constaté d'ailleurs par l'augmentation correspondante de la recette des droits de timbre. La somme de 5,000 francs demandée permettra d'assurer l'approvisionnement régulier de l'atelier général de Bruxelles.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS
LES PROVINCES.ART. 14. — *Service des contributions directes, des accises
et de la comptabilité.*

Crédit porté au Budget de 1877.	fr. 1,981,400 »
Crédit demandé pour 1878	1,984,400 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 3,300 »
	<hr/>

La somme de 3,300 francs, demandée en plus pour l'exercice 1878, se subdivise comme il suit.

1° Litt. e des développements. — *Traitements des commis aux écritures.* — Création de deux emplois de cette catégorie, dont un de 3^e classe, au traitement de 1,600 francs, et un de 4^e classe, à 1,300 francs, pour le premier bureau des douanes de Bruxelles, dont les opérations acquièrent chaque année plus d'importance, comme le prouve l'augmentation des recettes ci fr. 2,900 »

2° Litt. §g. — *Indemnités de résidence.* — La création de deux emplois de commis aux écritures entraîne l'allocation à chacun des titulaires de l'indemnité de résidence fixée par les règlements à 200 francs, ci 400 »

TOTAL ÉGAL.	fr. 3,300 »
	<hr/>

ART. 16. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit porté au Budget de 1877.	fr. 5,155,250 »
Crédit demandé pour 1878	5,156,450 »
	<hr/>
AUGMENTATION.	fr. 3,200 »
	<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un crédit sera demandé prochainement à la Législature, pour la construction d'un bateau à vapeur destiné à la surveillance de la navigation sur l'Escaut. Il importe de donner à la douane les moyens de prévenir les débarquements clandestins, et d'empêcher que les navires et bateaux ne pénètrent dans l'intérieur du pays en fraudant les droits dus au trésor.

Dans la pensée que les Chambres voudront bien donner leur assentiment à ce projet, et afin de pouvoir assurer le service du bateau à vapeur dès qu'il aura pu être construit, une augmentation de 3,200 est demandée à l'art. 16 du Budget. Cette somme représente les traitements :

1° D'un machiniste	fr.	2,000	»
2° D'un chauffeur		1,200	»
TOTAL ÉGAL.		fr.	<u>3,200</u> »

ART. 20. — *Frais de bureau et de tournées.*

En prévision des dépenses que doivent entraîner, en 1878, le déplacement, la restauration et le renouvellement partiel du mobilier de certaines directions provinciales, une augmentation de 4,580 francs est demandée à l'article 20 du Budget, comme charge extraordinaire et temporaire.

ART. 23. — *Frais d'expertise en matière de douane.*

D'après la législation en vigueur les particuliers peuvent requérir l'expertise pour la détermination de la valeur des marchandises déclarées à l'importation. L'administration jouit du même droit, quand elle ne juge pas convenable de prononcer immédiatement la préemption des marchandises dont la valeur déclarée est inférieure d'une certaine quotité à la valeur réelle. Les frais d'expertise sont à la charge des déclarants ou de l'État, suivant que la valeur constatée excède ou n'excède pas de 5 p. %, celle qui a été énoncée par les importateurs.

Depuis quelque temps, la douane est obligée de recourir fréquemment à l'expertise, pour déjouer les tentatives de fraude. Il en résulte nécessairement une augmentation de dépenses. L'accroissement du crédit de l'article 23 à concurrence de 4,000 francs, est jugé nécessaire pour y faire face.

ART. 24. — *Matériel.*

Crédit porté au Budget de 1877	fr.	146,000	»
Crédit demandé pour 1878.		161,000	»
AUGMENTATION.		fr.	<u>15,000</u> »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le loyer des locaux à l'usage de la douane sur les frontières, et notamment celui des bureaux de recette, ont augmenté dans des proportions assez notables. Il en est de même des frais d'entretien, d'ameublement, de chauffage et d'éclairage. D'autre part, il y a lieu de prévoir les dépenses de consommation (charbon, huile, graisse, etc.) du bateau à vapeur à construire pour la surveillance de l'Escaut.

L'accroissement des dépenses de ces divers chefs est évalué à 15,000 francs.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 27. — Forêts. — Traitements.

Crédit porté au Budget de 1877	fr.	368,480	»
Crédit demandé pour 1878.		371,480	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	3,000	»
		<hr/>	

Cette augmentation est demandée pour faire face au traitement affecté à deux emplois de garde-général adjoint, créés par arrêté royal du 16 octobre 1876.

ART. 50. — Matériel.

Crédit porté au Budget de 1877	fr.	55,000	»
Crédit demandé pour 1878.		58,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION		2,500	»
		<hr/>	

Cette somme représente l'indemnité allouée à titre de frais de loyer, par arrêté du 26 juin 1876, au directeur de l'Enregistrement et des Domaines de la province du Brabant.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.



COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1878, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1877.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1877.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1878.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1878.							
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.			
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.		
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.								
I.	Administr. centrale	1,240,050	20,000	1,260,050	1,256,050	20,000	1,276,050	10,000	"	"	"	10,000	"	"	
II.	— de la trésorerie, etc.	216,500	"	216,500	216,500	"	216,500	"	"	"	"	"	"	"	
III.	— des contributions, etc.	11,079,805	90,720	11,170,525	11,105,505	95,500	11,200,605	25,500	"	4,580	"	50,080	"	"	
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,428,445	21,450	2,449,895	2,455,045	21,450	2,455,595	5,500	"	"	"	5,500	"	"	
V.	Pensions et secours.	40,000	"	40,000	40,000	"	40,000	"	"	"	"	"	"	"	
VI.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice	50,000	"	50,000	50,000	"	50,000	"	"	"	"	"	"	"	
VII.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"	"	
	TOTAUX. . . fr.	15,042,800	152,170	15,174,970	15,089,800	156,750	15,226,550	47,000	"	4,580	"	51,580	"	"	
								DIFFÉRENCES. fr.		EN PLUS : 47,000		EN PLUS : 4,580		EN PLUS : 51,580	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1878, est fixé à la somme de *quinze millions deux cent vingt-six mille cinq cent cinquante francs* (15,226,550 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	1,276,050 .
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité.	778,750 "	18,000 "	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 "	2,000 "	
4	Frais de tournées.	7,000 "	"	
5	Matériel.	143,000 "	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 "	"	
7	Service de la monnaie	16,100 "	"	
8	Magasin général des papiers	197,000 "	"	
9	Documents statistiques	18,000 "	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	170,000 "	"	216,500 .
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	46,500 "	"	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements.	349,250 "	"	11,200,605 .
13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	657,700 "	"	
14	— des contributions di- { Traitements fixes	1,983,900 "	500 "	
15	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. { nités (crédit non limitatif)	2,040,700 "	"	
16	— des douanes et de la recherche maritime	5,151,950 "	4,500 "	
17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	25,000 "	2,500 "	
18	Suppléments de traitement	260,225 "	"	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	"	82,000 "	
20	Frais de bureau et de tournées	85,580 "	6,000 "	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	579,000 "	"	
22	Police douanière	5,000 "	"	
23	Frais d'expertise en matière de douanes (crédit non limitatif).	6,000 "	"	
24	Matériel.	161,000 "	"	
A REPORTER. . . . fr.		12,577,855 "	115,300 "	12,693,155 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,577,855 "	115,500 "	12,693,155 "
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	470,190 "	"	2,455,395 "
26	— — du domaine	150,275 "	7,450 "	
27	— — forestier	571,480 "	"	
28	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,217,000 "	"	
20	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	60,000 "	"	
50	Matériel.	55,500 "	"	
51	Dépenses du domaine	78,000 "	14,000 "	
52	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 "	"	
35	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 "	"	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 "	"	40,000 "
35	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	12,000 "	"	
	CHAPITRE VI.			
	SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
36	Administration centrale. — Personnel. — Traitement.	10,000 "	"	30,000 "
37	— — Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses	10,000 "	"	
58	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle.	10,000 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 "	"	8,000 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.	15,089,800 "	136,750 "	15,226,550 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(400)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1878.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	>	Traitement du Ministre.												
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service												
	b.	Traitements de disponibilité												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">52,500</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">71,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	52,500	2,000	18,500	»	71,000	2,000		
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
52,500	2,000													
18,500	»													
71,000	2,000													
4	>	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">63,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">60,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">143,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	63,000	»	20,000	»	60,000	»	143,000	»
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
63,000	»													
20,000	»													
60,000	»													
143,000	»													
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	>	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Frais pour le service du contrôle.												
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,700</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16,100</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	5,700	»	7,800	»	2,000	»	600	»	16,100	»
4,200	»													
5,700	»													
7,800	»													
2,000	»													
600	»													
16,100	»													
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878,

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
778,750	18,000	796,750	785,750	11,000	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,400	»	16,400	16,400	»	»	
1,041,050	20,000	1,061,050	1,050,050	11,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).			
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>			
			CHARGES		
			ordinaires	extraordin.	
8	a.	Papiers à timbrer	85,000	»	
	b.	Papier électoral	15,000	»	
	c.	Autres papiers de toute espèce.	97,000	»	
			197,000	»	
		<i>Documents statistiques.</i>			
9	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»	
	b.	— de publication	6,000	»	
			18,000	»	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
			TRAITEMENT	CHARGES	
			par an.	ordinaires	extraordin.
10	a.	Traitements des directeurs et agents	32	160,400	»
	b.	— des agents auxiliaires	»	9,600	»
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.		46,500	»
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.			

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,041,050	20,000	1,061,050	1,050,050	11,000	»	
197,000	»	197,000	192,000	5,000	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,256,050	20,000	1,276,050	1,260,050	16,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				16,000		
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
46,500	»	46,500	46,500	»	»	
216,500	»	216,500	216,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'articles.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinares. extraordin.		
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
<i>Surveillance générale.</i>							
12	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	5	1 ^{re}	6,500	32,500	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	d.	— du sous-inspecteur spécial	1	»	Max. 5,500 Min. 4,500	5,500	»
	e.	— du contrôleur id.	1	»	Max. 4,200 Min. 3,150	4,200	»
	f.	— du sous-contrôleur id.	1	»	2,650	2,650	»
	g.	— d'un chimiste-avisur.	1	»	Max. 4,000 Min. 3,200	4,000	»
			3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
	h.	— des premiers commis de direction.	3	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
			14	1 ^{re}	Max. 3,100 Min. 2,500	39,200	»
i.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500	»	
		21	3 ^e	1,700	35,700	»	
		25	4 ^e	1,500	32,500	»	
j.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000	»	
			107			349,250	»
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
13	a.	Traitements des inspecteurs	2	»	6,500	13,000	»
	b.	— des contrôleurs.	6	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	25,200	»
			6	2 ^e	3,600	21,600	»
			6	3 ^e	3,150	18,900	»
	c.	— des géomètres	58	1 ^{re}	2,650	155,700	»
			58	2 ^e	2,150	124,700	»
			65	3 ^e	1,700	110,500	»
			67	4 ^e	1,500	87,100	»
d.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	105,000	»	
			268			657,700	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
349,250	»	349,250	349,250	»	»	
657,700	»	657,700	657,700	»	»	
1,006,950	»	1,006,950	1,006,950	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
					REPORT.	fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
14	a.	Traitements des contrôleurs	26	1 ^{re}	5,000	130,000	»
			26	2 ^e	4,200	109,200	»
			26	3 ^e	3,600	93,600	»
			26	4 ^e	3,150	81,900	»
	b.	— des sous-contrôleurs	26	»	2,150	55,900	»
			3	1 ^{re}	9,000	27,000	»
			4	2 ^e	7,500	30,000	»
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée.	3	3 ^e	6,000	18,000	»
			5	4 ^e	4,700	23,500	»
			5	5 ^e	3,600	18,000	»
			13	6 ^e	2,800	36,400	»
			19	7 ^e	2,100	59,900	»
			23	1 ^{re}	3,150	72,450	»
	d.	— des vérificateurs.	26	2 ^e	2,650	68,900	»
			33	3 ^e	2,100	69,300	»
			44	4 ^e	1,600	70,400	»
	e.	— des commis aux écritures	30	1 ^{re}	2,300	69,000	»
			30	2 ^e	1,900	57,000	»
			35	3 ^e	1,600	56,000	»
			36	4 ^e	1,300	46,800	»
		185	1 ^{re}	1,650	305,250	»	
f.	— des commis des accises	185	2 ^e	1,300	240,500	»	
		95	3 ^e	1,100	104,500	»	
		95	4 ^e	1,000	95,000	»	
g.	Indemnités de résidence.	»	»	»	65,400	500	
		999	1,983,900	500	
15	a.	Remises proportionnelles et indemnités (542 agents)				1,918,200	»
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes .				66,500	»
	c.	— — pour copies des rôles des contributions directes .				56,000	»
		(Crédits non limitatifs.)				2,040,700	»
						A REPORTER.	fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,006,950	»	1,006,950	1,006,950	»	»	
1,983,900	500	1,984,400	1,981,100	3,300	»	
2,040,700	»	2,040,700	2,040,700	»	»	
5,031,550	500	5,032,050	5,028,750	3,300	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).						
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>						
			Nombre d'AGENTS.	CLASSES	TRAITEMENT par an	CHARGES ordinaires extraordinaires
16	a.	Traitement de l'inspecteur général du service actif des douanes sur les chemins de fer.	1	»	9,000	9,000 »
	b.	Traitement de l'inspecteur provincial au port d'Anvers.	1	»	} <i>Max.</i> 6,500 } <i>Min.</i> 6,000	6,500 »
	c.	— des contrôleurs	15	1 ^{re}	} <i>Max.</i> 5,000 } <i>Min.</i> 4,200	64,600 »
	d.	— des lieutenants	16	2 ^e	3,600	57,600 »
	e.	— des sous-lieutenants	18	3 ^e	3,150	56,700 »
	f.	— des brigadiers	40	»	2,150	86,000 »
	g.	— des sous-brigadiers.	50	»	1,950	97,500 »
	h.	— des préposés	446	»	1,550	691,500 »
	i.	— des préposés temporaires.	521	»	1,200	625,200 »
	j.	— des matelots	960	»	1,100	1,056,000 »
	k.	— des mousses	960	»	1,000	960,000 »
	l.	— du machiniste du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1062	»	900	955,800 »
	m.	— du chauffeur du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	500	»	900	187,500 »
	n.	Service de la masse d'habillement	54	1 ^{re}	1,200	40,800 »
	o.	Indemnités de résidence.	30	2 ^e	1,100	33,000 »
			4	»	700	2,800 »
			1	»	2,000	2,000 »
			1	»	1,200	1,200 »
			»	»	»	8,600 »
			»	»	»	209,850 4,500
			4660	5,151,950 4,500
<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>						
17	»	Traitements des essayeurs	3	1 ^{re}	3,500	10,500 »
			3	2 ^e	3,100	9,300 »
			2	3 ^e	2,600	5,200 2,300
			8	25,000 2,300
A REPORTER. fr.						

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,051,550	500	5,052,050	5,028,750	3,300	,	
3,151,980	4,500	3,156,480	3,153,280	3,200	»	
25,000	2,300	27,300	27,300	,	,	
10,208,500	7,300	10,215,800	10,209,300	6,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>		
18	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
19	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
20	a.	Frais de bureau	32,100	6,000
	b.	Frais de tournées	53,480	»
			85,580	6,000
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	31,200	»
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	82,300	»
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	58,000	»
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000	»
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	4,500	»
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000	»
21	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	55,000	»
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	4,000	»
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000	»
	j.	Frais d'escorte de la douane	25,000	»
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires	60,000	»
			579,000	»
		A REPORTER. fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaire et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
10,208,500	7,300	10,215,800	10,209,300	6,500	»	
260,225	»	260,225	260,225	»	»	
»	82,000	82,000	82,000	»	»	
85,580	6,000	91,580	87,000	4,580	»	
379,000	»	379,000	379,000	»	»	
10,933,305	95,300	11,028,605	11,017,525	11,080	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. . . . fr.																
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).																
		<i>Police douanière.</i>																
22	»	Mesures de police douanière																
23	»	Frais d'expertise en matière de douane. (<i>Credit non limitatif</i>)																
		<i>Matériel.</i>																
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">30,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">105,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18,600</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">161,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinares.	extraordin.	30,000	»	105,000	»	18,600	»	7,000	»	400	»	161,000	»
CHARGES																		
ordinares.	extraordin.																	
30,000	»																	
105,000	»																	
18,600	»																	
7,000	»																	
400	»																	
161,000	»																	
24	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.																
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations																
	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.																
	d.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .																
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement																
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,933,505	95,500	11,028,605	11,017,525	11,080	>	
5,000	>	5,000	5,000	>	>	
6,000	>	6,000	2,000	4,000	>	
161,000	>	161,000	146,000	15,000	>	
11,105,505	95,500	11,200,605	11,170,525	50,080	>	
AUGMENTATION. . . fr.				30,080		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.						
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>						
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordinaires.		
	a.		9	8,000	72,000	»
	b.		6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
			6 2 ^e cl.	6,500	39,000	»
	c.		12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
			12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
			12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
	d.		9	3,500 à 4,500	36,000	»
	e.		19	1,700 à 2,600	59,290	»
25	f.		2	1,200 à 1,600	3,200	»
	g.		4	2,300 à 2,600	9,600	»
	h.		4	»	2,100	»
	i.		1	5,000	3,000	»
	j.		1	3,200	3,200	»
	k.		»	»	2,400	»
	l.		31	1,100 à 2,000	47,900	»
	m.		»	»	6,500	»
			128		470,190	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT réglementaire par an.	CHARGES ordinaires extraordinaires		
				Report. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	Max. 3,500	3,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	2,090	»
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>				
	d.	Receveurs	7	id. 3,500	20,430	»
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle.	15	id. 1,500	3,520	»
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	id. 1,500	1,265	»
	g.	Garde-canal messager	1	id. 1,500	193	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs	2	id. 3,500	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs	11	id. 1,500	7,150	»
	j.	Messagers gardes-canal.	2	id. 1,500	2,365	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,970	»
	l.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
	m.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	330	»
		<i>Meuse.</i>				
	n.	Percepteurs	5	id. 2,100	4,620	»
		<i>Escaut.</i>				
	o.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	2,970	»
	p.	Percepteur.	1	id. 2,100	1,100	»
		<i>Demer.</i>				
	q.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	385	»
	r.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Lys.</i>				
	s.	Éclusiers-receveurs	7	id. 1,500	2,530	»
	t.	Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	385	»
		A REPORTER.	74		67,743	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
Domaines. — Traitements (suite).			Nombre d'agents.	TRAITEMENT réglementaire. par an.	CHARGES ordinaires. extraord.	
		REPORT.	74	67,743	»
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	u.	Percepteurs	2	Max. 2,100	1,650	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,595	»
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,705	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	y.	Receveur	1	id. 5,500	2,400	»
	z.	Percepteur	1	id. 2,100	770	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	5,344	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	id. 1,500	440	»
	cc.	Gardes-canal messagers.	5	id. 1,500	415	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,265	»
	ee.	Pontonnier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	2,420	»
	gy.	Gardes-canal messagers.	2	id. 1,500	385	»
		<i>Yser et canal de Plasschendaete.</i>				
	hh.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,520	»
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>				
	ii.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	550	»
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>				
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,045	»
		<i>Ourthe.</i>				
	kk.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,650	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,200 à 4,500	24,600	»
	mm.	Sous-contrôleur	1	2,000	2,640	»
		A REPORTER.	132	118,265	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CREDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		ALIMENTATION	DIMINUTION	
470,190	>	470,190	470,190	>	>	
470,190	>	470,190	470,190	>	>	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
470,190	»	470,190	470,190	»	»	
130,275	7,450	137,725	137,725	»	»	
371,480	»	371,480	368,480	3,000	»	
1,217,000	»	1,217,000	1,217,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,248,945	7,450	2,256,395	2,253,395	3,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.															
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).																
		<i>Matériel.</i>																
			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>3,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>53,100</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>13,400</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>55,500</td> <td>»</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinaires	extraordin.	5,500	»	3,500	»	53,100	»	13,400	»	55,500	»
CHARGES																		
ordinaires	extraordin.																	
5,500	»																	
3,500	»																	
53,100	»																	
13,400	»																	
55,500	»																	
30	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	5,500	»														
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	3,500	»														
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	53,100	»														
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	13,400	»														
			55,500	»														
		<i>Dépenses du domaine.</i>																
			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tbody> <tr> <td>21,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>10,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>3,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>43,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>78,000</td> <td>14,000</td> </tr> </tbody> </table>		21,000	»	»	10,000	10,000	»	3,500	»	43,000	4,000	500	»	78,000	14,000
21,000	»																	
»	10,000																	
10,000	»																	
3,500	»																	
43,000	4,000																	
500	»																	
78,000	14,000																	
31	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	21,000	»														
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances	»	10,000														
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	10,000	»														
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,500	»														
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.	43,000	4,000														
	f.	Frais de vente et autres actes.	500	»														
			78,000	14,000														
32	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État																
33	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (Ce crédit n'est point limitatif)																
		TOTAL DU CHAPITRE IV.																

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,248,945	7,450	2,256,395	2,253,395	3,000	»	
53,500	»	53,500	53,000	2,500	»	
78,000	14,000	92,000	92,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,455,945	21,450	2,455,395	2,449,895	5,500	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
34	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
55	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
36	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.
37	»	— Matériel. — Frais de déplacement. — Indemnités diverses
38	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
39	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	538	Administration centrale
II.	402	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	404	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	416	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	426	Pensions et secours
VI.	ib.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,256,050 »	20,000 »	1,276,050 »	1,260,050 »	16,000 »	»	
216,500 »	»	216,500 »	216,500 »	»	»	
11,105,503 »	95,300 »	11,200,603 »	11,170,525 »	30,080 »	»	
2,453,945 »	21,450 »	2,455,395 »	2,449,895 »	5,500 »	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
15,089,800 »	136,750 »	15,226,550 »	15,174,970 »	51,580 »	»	
AUGMENTATION. fr.				51,580 »		

(430)

ANNEXES
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1878.

ANNEXE N° 1.

LISTE
DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1876,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1^o Pensions de retraite accordées

D'ORDRE.	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	âge.	
1	4595	24 mars 1876	Brigadier des douanes.	22	05	Veuf.	0	0	Age avancé.
2	4594	Id.	Commis des accises.	29	05	Marié.	0	0	Id.
3	4593	Id.	Timbreur.	45	66	Veuf.	0	0	Infirmités.
4	4596	Id.	Receveur des contributions.	20	08	Marié.	0	0	Age avancé.
5	4597	Id.	Commis des accises.	25	66	Id.	0	0	Id.
6	4598	Id.	Garde forestier.	55	78	Veuf.	0	0	Id.
7	4599	Id.	Receveur de l'enregistrement.	26	44	Célibataire.	0	0	Infirmités.
8	4600	Id.	Garde forestier.	25	05	Marié.	4	16 14 12 5	Age avancé.
9	4601	Id.	Sous-lieutenant des douanes.	20	05	Id.	0	0	Id.
10	4602	17 juin 1876	Conservateur des hypothèques.	26	03	Id.	0	0	Id.
11	4603	24 mars 1876	Contrôleur des contributions.	24	04	Célibataire.	0	0	Infirmités.
12	4604	Id.	Vérificateur des douanes en disponibilité.	20	05	Marié.	1	0	Age avancé.
13	4605	Id.	Commis des accises.	18	05	Id.	0	0	Id.
14	4606	Id.	Commis aux écritures.	19	61	Id.	1	14	Infirmités.
15	4607	Id.	Brigadier des douanes.	19	57	Id.	0	0	Id.
16	4608	Id.	Id.	24	61	Id.	2	17 15	Id.
17	4609	Id.	Id.	19	62	Id.	2	17 15	Id.
18	4610	Id.	Matelot des douanes.	26	62	Id.	1	17	Id.
19	4611	Id.	Id.	26	61	Id.	0	0	Id.
20	4612	Id.	Préposé des douanes.	27	51	Id.	0	0	Id.
21	4613	Id.	Id.	25	57	Veuf.	0	0	Id.
22	4614	Id.	Id.	27	65	Marié.	0	0	Age avancé.
23	4615	Id.	Id.	25	65	Id.	0	0	Id.
24	4616	Id.	Id.	19	65	Id.	0	0	Id.
25	4617	17 juin 1876	Id.	18	63	Id.	2	15 12	Infirmités.
26	4618	Id.	Receveur des contributions.	19	65	Id.	0	0	Age avancé.
27	4619	24 mars 1876	Préposé des douanes.	20	48	Célibataire.	0	0	Infirmités.
28	4620	Id.	Sous-lieutenant des douanes.	22	01	Marié.	0	0	Id.
29	4621	Id.	Id.	22	05	Id.	0	0	Age avancé.
30	4622	Id.	Brigadier des douanes.	23	55	Célibataire.	0	0	Infirmités.
31	4623	Id.	Préposé des douanes.	19	52	Marié.	1	11	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1876.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASÉS DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,450	41 5 "	"	"	41 5 "	953	1 ^{er} janv. 1876.	13	Maximun.
1,220	36 5 "	"	"	36 5 "	807	Id.	"	
1,550	"	25 0 "	"	25 0 "	550	Id.	"	
6,684	"	47 6 "	"	47 6 "	3,500	Id.	15	Id.
1,550	40 10 "	"	"	40 10 "	1,020	Id.	13	Id.
204	42 11 "	"	"	42 11 "	136	Id.	15	Id.
2,780	"	18 3 "	"	18 3 "	780	Id.	"	
520	40 3 "	"	"	40 3 "	219	1 ^{er} fév. 1876.	13	Id.
1,765	38 2 25	"	1 11 7	40 2 "	1,176	Id.	15	Id.
0,089	"	39 "	"	50 "	3,500	1 ^{er} mars 1876.	15	Id.
3,000	"	40 11 "	"	40 11 "	3,147	Id.	"	
3,000	"	35 8 "	8 5 "	43 11 "	2,000	Id.	13	Id.
1,535	34 7 "	"	9 5 "	44 "	1,023	Id.	13	Id.
2,225	26 2 "	16 2 "	"	42 4 "	1,482	Id.	15	Id.
1,435	32 6 "	"	6 2 "	38 8 "	956	Id.	15	Id.
1,435	37 2 "	"	"	37 2 "	956	Id.	13	Id.
1,435	33 7 "	"	7 10 "	41 5 "	956	Id.	15	Id.
1,123	35 7 "	"	"	35 7 "	726	Id.	"	
1,123	32 5 "	"	"	32 3 "	638	Id.	"	
1,023	25 6 "	"	"	25 6 "	437	Id.	"	
1,025	33 7 "	"	"	33 7 "	624	Id.	"	
1,023	37 5 "	"	"	37 5 "	682	Id.	"	
1,023	33 4 "	"	5 10 "	39 2 "	682	Id.	13	Id.
1,025	38 11 "	"	8 10 "	47 9 "	682	Id.	15	Id.
1,025	38 6 "	"	5 5 "	43 11 "	682	Id.	59 et 13	Id.
2,670	"	45 2 "	"	45 2 "	1,786	Id.	Id.	Id.
1,023	19 7 "	"	"	19 7 "	364	Id.	"	
1,835	38 10 "	"	"	38 10 "	1,223	Id.	15	Id.
1,855	42 4 "	"	"	42 4 "	1,223	Id.	15	Id.
1,435	27 5 "	"	"	27 5 "	715	Id.	"	
1,023	25 6 "	"	3 "	28 6 "	521	Id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE	de registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS. EMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publiques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre	âge.	
52	4624	24 mars 1876.	Préposé des douanes	31	61	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
53	4625	Id.	Id.	23	54	Id.	»	»	Id.
54	4626	17 juin 1876.	Id.	19	46	Id.	1	16	Id.
55	4627	Id.	Receveur des contributions	18	72	Veuf	»	»	Age avancé . .
56	4628	Id.	Id.	10	68	Marié	»	»	Id.
57	4629	Id.	Receveur de l'enregistrement	25	65	Id.	»	»	Id.
58	4630	Id.	Garde forestier	10	65	Id.	»	»	Id.
59	4631	Id.	Id.	43	71	Id.	»	»	Infirmités . .
40	4632	Id.	Receveur des contributions	24	60	Id.	»	»	Age avancé . .
41	4635	Id.	Préposé des douanes	28	65	Veuf	»	»	Id.
42	4634	8 sept. 1876.	Inspecteur des eaux et forêts	20	66	Marié	»	»	Id.
43	4635	17 juin 1876.	Brigadier des douanes	21	65	Id.	»	»	Id.
44	4636	Id.	Id.	34	72	Id.	»	»	Id.
45	4637	Id.	Commis aux écritures	10	65	Id.	»	»	Id.
46	4638	Id.	Commis des accises en disponibilité.	18	65	Id.	»	»	Id.
47	4639	Id.	Commis des accises	25	69	Id.	»	»	Id.
48	4640	8 sept. 1876.	Géomètre du cadastre	51	65	Id.	»	»	Id.
49	4641	17 juin 1876.	Brigadier des douanes	28	68	Id.	»	»	Id.
50	4642	10 août 1876.	Id.	19	67	Id.	1	15	Id.
51	4643	8 sept. 1876.	Id.	18	66	Id.	»	»	Id.
52	4644	17 juin 1876.	Id.	22	66	Id.	1	13	Id.
53	4645	Id.	Id.	21	48	Id.	4	13 11 6 4	Infirmités . .
54	4646	Id.	Préposé des douanes	21	53	Id.	5	17 15 13 9 6	Id.
55	4647	8 sept. 1876.	Id.	19	59	Id.	4	9 6 3 1	Id.
56	4648	17 juin 1876.	Id.	19	63	Id.	2	16 14	Id.
57	4649	Id.	Id.	10	65	Id.	1	17	Age avancé . .
58	4650	8 sept. 1876.	Id.	35	68	Id.	4	17 15 13 10	Id.
59	4651	10 août 1876.	Garde forestier	10	54	Id.	2	10 9	* Infirmités . .
60	4652	17 juin 1876.	Id.	19	64	Id.	»	»	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,023	30 8 "	"	"	30 8 "	570	1 ^{er} mars 1876.	"	
1,023	30 8 "	"	"	30 8 "	570	Id.	"	
986	10 6 "	"	1 "	17 6 "	310	Id.	"	
2,214	20 2 "	17 6 "	4 10 "	42 6 "	1,476	Id.	59 et 15	Maximum.
3,384	"	40 7 "	"	40 7 "	2,256	1 ^{er} avril 1876.	13	Id.
5,753	"	30 6 "	"	30 6 "	3,483	Id.	"	
205	25 4 "	"	0 6 "	34 10 "	124	1 ^{er} mai 1876.	"	
564	27 2 "	"	"	27 2 "	278	Id.	"	
2,577	27 6 "	17 5 "	"	44 11 "	1,718	Id.	13	Id.
1,926	36 8 "	"	"	36 8 "	684	Id.	13	Id.
5,630	8 7 "	36 5 "	"	45 "	3,755	1 ^{er} juin 1870.	15	Id.
1,442	43 6 "	"	"	43 6 "	961	Id.	13	Id.
3,042	"	37 5 "	"	37 5 "	1,751	Id.	"	
2,228	27 " "	6 10 "	10 8 "	44 6 "	1,485	Id.	13	Id.
1,500	52 9 10	"	13 1 20	45 11 "	1,000	Id.	13	Id.
1,542	34 1 "	"	"	34 1 "	955	Id.	"	
1,800	"	35 6 "	"	35 6 "	927	Id.	"	
1,442	40 0 "	"	"	40 0 "	961	Id.	"	
1,307	37 11 "	"	9 10 "	47 9 "	931	Id.	13	Id.
1,302	56 8 "	"	10 3 "	46 11 "	928.	Id.	13	Id.
1,442	30 2 18	"	4 6 12	45 9 "	961	Id.	13	Id.
1,442	27 1 "	"	"	27 1 "	710	Id.	"	
1,028	31 11 "	"	"	31 11 "	596	Id.	"	
1,028	31 10 21	"	7 9 9	39 8 "	685	Id.	13	Id.
1,028	32 6 "	"	11 5 "	43 11 "	685	Id.	13	Id.
1,028	38 4 17	"	6 " 13	44 5 "	685	Id.	13	Id.
1,028	33 2 "	"	"	33 2 "	610	Id.	"	
411	19 3 "	"	3 " "	22 3 "	176	Id.	"	
558	34 " "	"	7 7 "	41 7 "	372	Id.	13	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite		hommes.	acc.	
61	4653	10 août 1876 .	Lieutenant des douanes	24	68	Veuf	"	"	Age avancé. .
62	4654	17 juin 1876 . .	Sous-lieutenant des douanes . . .	21	66	Marié	2	17 14	Id. . . .
63	4655	8 sept. 1876 . .	Brigadier des douanes	20	61	Id.	"	"	Infirmités . .
64	4656	Id.	Sous-brigadier des douanes	19	65	Id.	"	"	Age avancé. .
65	4657	Id.	Préposé des douanes	22	65	Id.	"	"	Id. . . .
66	4658	17 juin 1876 . .	Id.	26	59	Id.	4	15 12 9 5	Infirmités . .
67	4659	8 sept. 1876 . .	Commis aux écritures	21	60	Id.	"	"	Id. . . .
68	4660	Id.	Id.	39	70	Id.	1	14	Age avancé. .
69	4661	Id.	Agent du Trésor	29	68	Id.	"	"	Id. . . .
70	4662	Id.	Receveur des contributions	24	68	Id.	"	"	Id. . . .
71	4663	Id.	Id.	40	64	Id.	1	7	Infirmités . .
72	4664	Id.	Id.	25	68	Id.	"	"	Age avancé. .
73	4665	Id.	Receveur de l'enregistrement . . .	26	71	Id.	"	"	Id. . . .
74	4666	Id.	Directeur général des contribu- tions.	28	75	Id.	"	"	Id. . . .
75	4667	Id.	Receveur des contributions	21	70	Veuf	"	"	Id. . . .
76	4668	2 déc. 1876 . . .	Id.	21	65	Célibataire .	"	"	Id. . . .
77	4669	2 fév. 1877 . . .	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	26	71	Marié	"	"	Id. . . .
78	4670	2 déc. 1876 . . .	Commis des accises	25	66	Id.	5	10 13 11 8 4	Id. . . .
79	4671	Id.	Lieutenant des douanes	21	61	Id.	"	"	Infirmités . .
80	4672	8 sep. 1876 . . .	Sous-lieutenant des douanes . . .	21	65	Id.	6	17 15 15 10 8 5	Age avancé. .
81	4673	2 déc. 1876 . . .	Brigadier des douanes	21	65	Id.	2	14 9	Id. . . .
82	4674	Id.	Id.	24	65	Id.	4	16 15 19 5	Id. . . .
83	4675	Id.	Sous brigadier des douanes	19	65	Veuf	1	15	Id. . . .
84	4676	Id.	Préposé des douanes	28	67	Marié	4	16 14 12 9	Id. . . .
85	4677	Id.	Id.	20	61	Id.	4	14 12 9 6	Infirmités . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASÉS DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
2,042	45 6 "	"	"	45 6 "	1,561	1 ^{er} juin 1876.	13	Maximum.
1,842	40 11 12	"	5 8 18	44 8 "	1,228	Id.	13	Id.
1,412	53 7 "	"	6 4 "	59 11 "	941	Id.	13	Id.
1,128	45 11 "	"	"	45 11 "	752	Id.	15	Id.
1,028	43 2 "	"	"	43 2 "	685	Id.	13	Id.
1,028	52 0 "	"	"	52 0 "	607	Id.	"	
2,228	16 1 "	16 8 "	5 7 "	38 4 "	1,414	Id.	"	
2,250	"	50 4 "	"	50 4 "	1,040	1 ^{er} juill. 1876.	"	
7,000	"	58 11 "	"	58 11 "	4,191	Id.	"	
5,812	"	45 0 "	"	45 0 "	2,541	Id.	13	Id.
2,007	"	15 1 "	"	15 1 "	405	Id.	"	
2,905	14 1 "	51 5 "	"	45 6 "	1,956	Id.	13	Id.
4,866	"	45 " "	"	45 " "	5,244	1 ^{er} août 1876.	15	Id.
10,253	"	45 9 "	"	45 9 "	5,000	Id.	15	Id.
5,066	20 11 "	20 " "	"	40 11 "	2,044	1 ^{er} sept. 1876.	13	Id.
6,047	"	44 6 "	"	44 0 "	5,500	Id.	15	Id.
3,861	" 9 "	50 1 "	"	50 10 "	1,859	Id.	"	
1,550	43 4 "	"	"	43 4 "	1,035	Id.	"	
2,050	40 5 "	"	"	40 5 "	1,306	Id.	13	Id.
1,850	44 4 "	"	"	44 4 "	1,233	Id.	15	Id.
1,325	52 9 8	"	6 10 22	59 8 "	885	Id.	15	Id.
1,450	39 9 "	"	"	39 9 "	966	Id.	13	Id.
1,133	51 2 26	"	14 4 4	45 7 "	755	Id.	13	Id.
1,053	58 6 "	"	"	58 6 "	688	Id.	13	Id.
1,053	50 " "	"	7 11 "	57 11 "	688	Id.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES		FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 15 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
		ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT les pensions.			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NONBRES.	ÂGE	
86	4678	2 déc.	1876.	Préposé des douanes	19	62	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
87	4679	Id.	.	Id.	20	59	Id.	"	"	Id.
88	4680	Id.	.	Id.	21	31	Marié	1	6	Id.
89	4681	Id.	.	Id.	24	35	Célibataire .	"	"	Id.
90	4682	Id.	.	Contrôleur des douanes	21	70	Marié	1	"	Age avancé .
91	4683	Id.	.	Receveur des contributions	22	56	Id.	2	{ 17 12	Infirmités . .
92	4684	Id.	.	Brigadier forestier	25	62	Id.	"	"	Id.
93	4685	Id.	.	Sous-lieutenant des douanes	21	65	Id.	"	"	Age avancé .
94	4686	2 février	1877.	Receveur de l'enregistrement	20	05	Id.	"	"	Id.
95	4687	2 déc.	1876.	Préposé des douanes	25	00	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
96	4688	Id.	.	Id.	16	60	Marié	"	"	Id.
97	4689	Id.	.	Receveur de l'enregistrement	10	50	Célibataire .	"	"	Id.
98	4690	Id.	.	Garde forestier	34	75	Marié	"	"	Age avancé .
99	4691	Id.	.	Contrôleur des contributions	51	72	Id.	"	"	Id.
100	4692	Id.	.	Lieutenant des douanes	22	50	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
101	4693	Id.	.	Receveur des contributions	54	05	Marié	"	"	Age avancé .
102	4694	Id.	.	Id.	21	65	Veuf	"	"	Id.
105	4695	Id.	.	Id.	24	65	Marié	"	"	Id.
104	4696	Id.	.	Receveur de l'enregistrement	28	70	Célibataire .	"	"	Id.
105	4697	2 février	1877.	Second commis de direction (enre- gistrement).	22	54	Marié	1	8	Infirmités . .
106	4698	2 déc.	1876.	Vérificateur des douanes	10	65	Id.	"	"	Age avancé .
107	4699	Id.	.	Id.	20	65	Id.	"	"	Id.
108	4700	Id.	.	Receveur des contributions	19	65	Id.	"	"	Id.
109	4701	2 février	1877.	Lieutenant des douanes	21	62	Id.	1	15	Infirmités . .
110	4702	Id.	.	Sous-lieutenant des douanes	25	68	Id.	"	"	Age avancé .
111	4703	Id.	.	Brigadier des douanes	27	65	Id.	2	{ 17 15	Id.
112	4704	Id.	.	Id.	26	68	Id.	2	{ 14 8	Id.
113	4705	Id.	.	Id.	18	60	Id.	2	{ 16 13	Id.
114	4706	Id.	.	Id.	21	62	Id.	"	"	Infirmités . .
115	4707	Id.	.	Sous-brigadier des douanes	19	61	Id.	"	"	Id.
116	4708	Id.	.	Id.	25	63	Id.	5	{ 15 13 9	Id.
117	4709	Id.	.	Préposé des douanes	20	52	Id.	"	"	Id. et accident.
118	4710	Id.	.	Id.	20	44	Célibataire .	"	"	Infirmités . .
119	4711	Id.	.	Id.	25	52	Veuf	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,055	52 7 "	"	7 10 "	40 5 "	688	1 ^{er} sept. 1876.	15	Maximum.
1,055	55 9 "	"	"	35 9 "	655	Id.	"	
966	10 8 "	"	"	10 8 "	187	Id.	"	
946	10 10 "	"	"	10 10 "	186	Id.	"	
3,600	55 8 "	"	9 7 "	45 5 "	2,400	Id.	15	Id.
2,000	27 9 "	6 4 "	"	54 1 "	1,205	Id.	"	
775	57 7 "	"	"	37 7 "	516	Id.	15	Id.
1,850	45 6 "	"	"	45 6 "	1,255	Id.	15	Id.
5,156	"	50 5 "	"	50 5 "	2,877	Id.	"	
1,055	37 5 "	"	"	37 5 "	688	Id.	15	Id.
1,055	55 " "	"	7 4 "	40 4 "	688	Id.	15 et 59	Id.
5,720	"	58 2 "	"	58 2 "	2,184	25 sept. 1876.	59	Id.
465	59 5 "	"	"	59 5 "	510	1 ^{er} oct. 1876.	15	Id.
5,000	"	40 8 "	"	40 8 "	5,128	Id.	"	
2,052	56 11 "	"	"	56 11 "	1,568	Id.	15	Id.
2,188	"	50 6 "	"	50 6 "	1,026	Id.	"	
5,145	10 5 "	35 10 "	"	44 5 "	5,450	Id.	15	Id.
2,000	26 8 "	15 10 "	"	40 6 "	1,355	Id.	15	Id.
7,595	"	41 2 "	"	41 2 "	3,500	Id.	15	Id.
2,570	"	51 5 "	"	51 5 "	1,195	1 ^{er} nov. 1876.	"	
1,556	28 5 6	6 8 "	10 6 24	45 8 "	1,024	Id.	15	Id.
2,555	57 4 "	7 5 "	"	44 7 "	1,705	Id.	15	Id.
3,102	15 1 16	18 " "	12 8 14	45 10 "	2,068	Id.	15	Id.
2,057	40 5 "	"	"	40 5 "	1,371	1 ^{er} déc. 1876.	15	Id.
1,857	41 5 "	"	5 9 "	45 2 "	1,258	Id.	15	Id.
1,457	38 6 "	"	"	58 6 "	971	Id.	15	Id.
1,457	42 2 "	"	"	42 2 "	971	Id.	15	Id.
1,457	34 10 "	"	9 10 "	44 8 "	971	Id.	15	Id.
1,457	41 5 "	"	"	41 5 "	971	Id.	15	Id.
1,158	52 11 28	"	7 9 2	40 9 "	758	Id.	15	Id.
1,158	58 2 "	"	"	58 2 "	758	Id.	15	Id.
4,100	25 1 "	"	6 " "	51 1 "	716	Id.	5 et 9	Accident.
958	10 " "	"	10 " "	20 " "	314	Id.	"	
1,058	20 1 "	"	"	20 1 "	379	Id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS		DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS. REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
D'ORDRE	du registre des pensions			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		SOMME	AGE	
		Ans.	Ans.			Ans.			
120	4712	2 fév. 1877.	Préposé des douanes	21	61	Marié . . .	°	°	Infirmités . .
121	4713	Id. . .	Id.	27	65	Id.	°	°	Age avancé .
122	4714	Id. . .	Id.	20	65	Id.	°	°	Id.
123	4715	Id. . .	Id.	19	67	Id.	°	°	Id.
124	4716	Id. . .	Brigadier des douanes	28	61	Id.	°	°	Infirmités . .
125	4717	Id. . .	Id.	26	50	Id.	3	16 15 12	Id.
126	4718	Id. . .	Préposé des douanes	21	64	Veuf	°	°	Id.
127	4719	Id. . .	Directeur des contributions	10	71	Marié	°	°	Age avancé .
128	4720	Id. . .	Sous-lieutenant des douanes . . .	21	59	Id.	°	°	Infirmités . .
129	4721	Id. . .	Sous-brigadier des douanes	23	65	Id.	°	°	Age avancé .
130	4722	Id. . .	Brigadier des douanes	24	69	Veuf	°	°	Id.
131	4723	Id. . .	Id.	23	68	Marié	°	°	Id.
132	4724	Id. . .	Id.	27	66	Id.	°	°	Id.
133	4725	Id. . .	Id.	25	65	Id.	°	°	Id.
134	4726	Id. . .	Id.	20	66	Id.	1	15	Id.
135	4727	Id. . .	Id.	10	65	Id.	°	°	Id.
136	4728	Id. . .	Préposé des douanes	19	66	Id.	1	15	Id.
137	4729	Id. . .	Id.	30	66	Id.	1	15	Id.
138	4730	Id. . .	Id.	19	65	Célibataire .	°	°	Id.
139	4731	Id. . .	Contrôleur des contributions . . .	26	68	Id.	°	°	Id.
140	4732	Id. . .	Préposé des douanes	26	65	Marié	°	°	Id.
141	4733	Id. . .	Brigadier des douanes	22	65	Id.	°	°	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 31 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,038	40 2 "	"	"	40 2 "	602	1 ^{er} déc. 1876.	13	Maximum.
1,038	38 2 "	"	"	38 2 "	602	Id.	13	Id.
1,058	35 10 "	"	8 2 "	42 " "	602	Id.	13	Id.
1,038	35 8 "	"	8 11 "	44 7 "	602	Id.	13	Id.
1,457	32 6 "	"	"	32 6 "	860	Id.	"	
1,457	35 5 "	"	"	35 5 "	880	Id.	"	
1,038	41 11 "	"	"	41 11 "	602	Id.	13	Id.
8,000	52 0 "	"	"	52 6 "	5,000	Id.	13	Id.
1,857	38 2 "	"	"	38 2 "	1,238	Id.	13	Id.
1,138	41 5 "	"	"	41 5 "	758	Id.	13	Id.
1,457	40 5 "	"	4 5 "	44 10 "	971	Id.	13	Id.
1,457	44 6 "	"	"	44 6 "	971	Id.	13	Id.
1,457	39 1 "	"	"	39 1 "	971	Id.	13	Id.
1,362	40 7 "	"	"	40 7 "	908	Id.	13	Id.
1,457	38 3 28	"	7 7 2	45 11 "	971	Id.	13	Id.
1,457	38 3 27	"	7 0 3	46 1 "	971	Id.	13	Id.
1,038	42 2 "	"	4 " "	46 2 "	602	Id.	13	Id.
1,038	36 7 "	"	"	36 7 "	600	Id.	"	
1,038	33 5 "	"	0 3 "	42 8 "	602	Id.	13	Id.
5,000	20 3 "	12 " "	"	41 3 "	3,333	Id.	13	Id.
1,058	38 8 "	"	"	38 8 "	602	Id.	13	Id.
1,457	37 1 "	"	5 1 "	42 2 "	971	Id.	13	Id.
TOTAL. . .fr.					173,197			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1876.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des Pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
1	Ans 55	Ans 85	1 juillet 1845.	30 nov. 1875.	Ans 30 Mois 5	Décès.	Francs. 840	"
2	58	85	1 mars 1849.	Id.	26 9	Id.	555	Veuve.
3	63	64	1 avril 1875.	Id.	" 8	Id.	3,111	Id.
4	65	66	1 sept. 1874.	Id.	1 5	Id.	1,474	Id.
5	54	76	1 juin 1854.	31 déc. 1875.	21 7	Id.	645	"
6	62	75	1 mars 1865.	30 nov. 1875.	12 9	Id.	668	Veuve
7	52	61	1 mars 1867.	Id.	8 9	Id.	571	Orphelin.
8	66	71	1 nov 1870.	31 déc. 1875	5 2	Id.	492	Veuve.
9	65	69	1 janvier 1872.	30 nov. 1875.	3 11	Id.	666	Id.
10	60	67	1 juin 1860.	Id.	6 6	Id.	933	"
11	68	72	1 déc. 1871.	Id.	4 "	Id.	978	"
12	53	53	1 oct. 1875.	31 octob. 1875.	" 1	Id.	1,815	"
13	58	73	1 juin 1861.	30 nov. 1875.	14 6	Id.	792	Veuve.
14	64	66	1 sept. 1875.	31 janv. 1876.	2 5	Id.	933	Id.
15	65	79	1 nov. 1861.	Id.	14 5	Id.	2,243	Id.
16	62	70	1 août 1868.	Id.	7 6	Id.	961	"
17	76	89	1 mars 1865.	Id.	12 11	Id.	307	Veuve.
18	55	74	1 mars 1857.	Id.	18 11	Id.	725	"
19	42	67	1 juin 1851.	Id.	24 8	Id.	288	Veuve.
20	53	70	1 avril 1859.	Id.	16 10	Id.	594	"
21	64	67	1 sept. 1872.	Id.	3 5	Id.	933	"
22	53	83	1 août 1846.	Id.	29 6	Id.	514	Veuve.
23	52	74	1 février 1853.	Id.	22 "	Id.	551	Id.
24	59	80	1 sept. 1854.	Id.	21 5	Id.	206	"
25	57	76	1 juin 1856.	31 octob. 1875.	19 5	Id.	598	"
26	65	85	1 juin 1875.	Id.	20 5	Id.	1,050	Veuve.
27	65	86	1 juillet 1854.	31 déc. 1874.	20 6	Id.	247	"
28	73	79	1 juin 1870.	30 nov. 1875.	5 6	Id.	433	Veuve.
29	61	75	1 juin 1865.	31 octob. 1875.	12 5	Id.	560	"
30	67	68	1 juin 1875.	31 déc. 1875.	" 7	Id.	1,200	Veuve.
31	64	77	1 déc. 1862.	Id.	13 1	Id.	1,099	"
32	59	77	1 juillet 1858.	Id.	17 6	Id.	753	Veuve.
33	62	73	1 déc. 1864.	31 janv. 1876.	11 2	Id.	638	"
34	57	85	1 janvier 1847.	Id.	28 1	Id.	781	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

NUMÉRO D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes				
55	68	70	1 décemb. 1875.	31 déc. 1875.	2 1	Décès.	Francs. 755	Veuve
56	56	59	1 janvier 1875.	Id.	5 "	Id.	175	"
57	75	80	1 avril 1865.	29 février 1876.	12 11	Id.	198	"
58	66	85	1 décemb. 1856.	Id.	19 5	Id.	529	"
59	75	82	1 mars 1869.	Id.	7 "	Id.	110	Veuve.
40	62	68	1 mars 1870.	Id.	6 "	Id.	666	Id.
41	66	88	1 juillet 1854.	31 janvier 1876.	21 7	Id.	1,615	"
42	65	71	1 janvier 1868.	30 avril 1876.	8 4	Id.	2,144	"
43	50	78	1 janvier 1848.	29 février 1876.	28 2	Id.	542	"
44	57	81	1 juin 1852.	31 mars 1876.	23 10	Id.	664	"
45	62	64	1 décemb. 1875.	Id.	2 4	Id.	666	Veuve.
46	65	73	1 mars 1868.	Id.	8 1	Id.	988	"
47	60	65	1 janvier 1871.	Id.	5 3	Id.	911	"
48	56	65	1 janvier 1867.	31 janvier 1876.	9 1	Id.	817	"
49	56	75	1 février 1857.	31 mars 1876.	19 2	Id.	718	"
50	61	67	1 juin 1870.	29 février 1876.	5 9	Id.	710	Veuve.
51	50	70	1 mai 1865.	31 mars 1876.	10 11	Id.	541	Id.
52	71	73	1 mars 1874.	29 février 1876.	2 "	Id.	485	"
53	57	87	1 avril 1846.	31 mars 1876.	30 "	Id.	521	"
54	44	72	1 janvier 1848.	29 février 1876.	28 2	Id.	535	"
55	56	69	1 novemb. 1862.	31 mars 1876.	13 5	Id.	522	"
56	55	73	1 juillet 1855.	31 octob. 1875.	20 4	Id.	521	"
57	62	75	1 juin 1865.	31 mai 1876.	11 "	Id.	4,255	"
58	45	64	1 février 1855.	31 mars 1876.	21 2	Id.	386	"
59	72	74	1 septemb. 1874.	30 avril 1876.	1 8	Id.	406	"
60	37	41	1 mars 1872.	29 février 1876.	4 "	Id.	218	"
61	67	77	1 novemb 1866.	30 avril 1876.	9 6	Id.	3,500	Veuve.
62	58	84	1 mai 1850.	Id.	26 "	Id.	939	"
63	63	66	1 janvier 1875.	31 mars 1876.	5 3	Id.	666	Veuve.
64	65	81	1 février 1860.	30 avril 1876.	16 3	Id.	840	"
65	66	72	1 décemb. 1869.	Id.	6 5	Id.	300	Veuve.
66	62	71	1 février 1867.	31 mai 1876.	9 4	Id.	717	"
67	49	65	1 février 1860.	31 octob. 1875.	15 9	Id.	409	"
68	65	75	1 août 1860.	29 février 1876.	9 7	Id.	1,953	"
69	58	69	1 juin 1865.	30 avril 1876.	10 11	Id.	578	"
70	54	81	1 janvier 1849.	31 janvier 1876.	27 1	Id.	554	"
71	49	67	1 juin 1858.	29 février 1876.	17 9	Id.	1,121	"

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE D'ANNÉES.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
72	65	68	1 septemb. 1875.	29 février 1876.	2 0	Décès.	606	Veuve.
73	57	78	1 juillet 1855.	30 avril 1876.	20 10	Id.	1,010	"
74	54	75	1 mai 1855.	29 février 1876.	20 9	Id.	664	Veuve.
75	48	75	1 mars 1840.	31 janvier 1876.	26 11	Id.	565	"
76	66	72	1 mars 1870.	29 février 1876.	6 "	Id.	1,333	Veuve.
77	65	72	1 juin 1860.	Id.	7 1	Id.	696	Id.
78	66	70	1 avril 1872.	Id.	4 5	Id.	3,500	"
79	40	55	1 janvier 1875.	Id.	5 6	Id.	519	"
80	72	76	Id.	Id.	5 6	Id.	4,333	Veuve.
81	68	71	1 novemb. 1865.	31 juillet 1876.	2 9	Id.	550	Id.
82	45	75	1 novemb. 1848.	31 mai 1876.	27 7	Id.	338	"
83	68	77	1 mai 1867.	30 juin 1876.	0 2	Id.	1,012	Veuve.
84	70	84	1 juin 1862.	Id.	14 1	Id.	3,000	"
85	51	70	1 novemb. 1857.	Id.	18 8	Id.	499	"
86	55	59	1 avril 1872.	31 mai 1876.	4 2	Id.	781	Veuve.
87	60	78	1 février 1867.	Id.	9 4	Id.	67	Id.
88	51	52	1 mars 1875.	31 mars 1876.	1 1	Id.	379	"
89	55	80	1 janvier 1849.	31 mai 1876.	27 5	Id.	562	"
90	55	77	1 avril 1854.	Id.	22 2	Id.	413	"
91	48	69	1 mai 1845.	Id.	21 1	Id.	542	Veuve.
92	66	70	1 janvier 1872.	Id.	4 5	Id.	826	"
93	50	81	1 août 1845.	30 juin 1876.	30 11	Id.	471	"
94	64	80	1 décemb. 1860.	31 mai 1876.	15 6	Id.	658	"
95	45	68	1 septemb. 1855.	Id.	22 9	Id.	184	"
96	55	64	1 mars 1867.	30 juin 1876.	9 4	Id.	385	"
97	66	79	1 septemb. 1865.	31 mai 1876.	12 9	Id.	808	Veuve.
98	67	77	1 janvier 1866.	Id.	10 5	Id.	3,306	"
99	65	80	1 décemb. 1861.	30 juin 1876.	14 7	Id.	668	Veuve.
100	65	75	1 février 1868.	Id.	8 5	Id.	3,170	Id.
101	69	75	1 juin 1872.	31 juillet 1876.	4 2	Id.	3,032	"
102	69	70	1 avril 1875.	Id.	1 4	Id.	955	Orphelin.
103	46	63	1 mars 1859.	31 janvier 1875.	16 11	Id.	377	"
104	46	68	1 février 1855.	31 juillet 1876.	21 6	Id.	521	"
105	62	71	1 avril 1867.	Id.	9 4	Id.	720	Veuve.
106	65	69	1 septemb. 1870.	30 juin 1876.	5 10	Id.	1,200	Id.
107	50	72	1 mars 1854.	31 juillet 1876.	22 5	Id.	208	"
108	56	85	1 mars 1840.	30 juin 1876.	27 4	Id.	684	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1878.

NUMÉRO D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES niment-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
100	51	75	1 octobre 1852.	31 juillet 1876.	25 10	Décès.	595	•
110	57	72	1 mars 1861.	Id.	15 5	Id.	461	•
111	66	75	1 mai 1867.	31 août 1876.	9 4	Id.	3,422	Veuve.
112	61	68	1 mars 1860.	30 juin 1876.	7 4	Id.	718	Id.
115	58	65	1 juin 1869.	Id.	7 1	Id.	657	•
114	66	85	1 juin 1857.	31 mai 1876.	19 •	Id.	535	•
115	69	72	1 janvier 1874.	31 juillet 1876.	2 7	Id.	3,553	Veuve.
116	69	70	1 juin 1875.	30 juin 1876.	1 1	Id.	955	Id.
117	60	80	1 juillet 1847.	Id.	29 •	Id.	978	•
118	65	72	1 juin 1860.	30 avril 1876.	6 11	Id.	735	Veuve.
119	64	80	1 avril 1860.	30 nov. 1875.	15 8	Id.	1,064	•
120	58	87	1 mars 1847.	30 avril 1876.	29 2	Id.	590	•
121	65	71	1 mars 1870.	30 juin 1876.	6 4	Id.	2,854	•
122	67	69	1 novemb. 1875.	31 déc. 1875.	2 2	Id.	1,875	Veuve.
123	65	68	1 mars 1875.	30 juin 1876.	3 4	Id.	955	•
124	64	86	1 juin 1854.	31 déc. 1875.	21 6	Id.	1,302	Veuve.
125	66	85	1 juin 1859.	31 janv. 1876.	16 8	Id.	165	Id.
126	62	78	1 novemb. 1862.	30 juin 1876.	13 8	Id.	647	•
127	65	67	1 septemb. 1874.	31 août 1876.	2 •	Id.	2,345	Veuve.
128	66	79	1 septemb. 1865.	Id.	13 •	Id.	506	•
129	60	67	1 juin 1869.	Id.	7 3	Id.	1,192	•
150	61	86	1 novemb. 1851.	30 sept. 1876.	24 11	Id.	1,030	•
151	56	67	1 janvier 1866.	Id.	10 9	Id.	589	•
152	58	76	1 avril 1858.	31 août 1876.	18 5	Id.	250	Veuve.
153	70	78	1 mars 1869.	Id.	7 6	Id.	400	•
154	57	80	1 mars 1854.	30 sept. 1876.	22 7	Id.	553	•
155	61	67	1 juin 1870.	31 août 1876.	6 3	Id.	1,424	Veuve.
156	68	69	1 avril 1876.	30 sept. 1876.	• 6	Id.	2,256	Id.
157	54	75	1 septemb. 1844.	31 octob. 1875.	31 2	Id.	667	Id.
158	80	81	1 septemb. 1875.	31 octob. 1876.	1 2	Id.	76	•
139	51	74	1 août 1853.	Id.	23 3	Id.	526	•
140	55	76	1 août 1855.	31 août 1876.	21 1	Id.	981	Veuve.
141	63	74	1 août 1865.	31 octob. 1876.	11 5	Id.	725	•
142	62	66	1 juillet 1872.	30 sept. 1876.	4 3	Id.	666	•
143	63	68	1 mars 1870.	31 janv. 1875.	4 11	Id.	666	Veuve.
144	66	77	1 octobre 1865.	31 juillet 1876.	10 10	Id.	1,816	•
145	66	76	1 avril 1867.	31 octob. 1876.	9 7	Id.	900	Veuve.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1878.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
146	Ans 62	Ans. 70	1 mars 1869.	50 sept. 1876.	Ans. Mois 7 7	Décès.	francs. 556	Veuve.
147	52	67	1 septemb. 1861.	31 août 1876.	15 0	Id.	453	Id.
148	66	70	1 janvier 1875.	50 nov. 1876.	3 11	Id.	1,000	"
149	56	86	1 mars 1847.	Id.	29 9	Id.	727	"
150	69	80	1 mai 1866.	Id.	10 7	Id.	2,110	Veuve.
TOTAL . . . fr.							145,506	

Montant des extinctions constatées en 1876, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci fr. 145,506

Les extinctions constatées également en 1876, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 5,116

TOTAL des extinctions de 1876 fr. 150,422

Au 1^{er} janvier 1877, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient de fr. 1,963,881

Les pensions à accorder en 1877 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 154,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1872 à 1876, à 158,115

4,115

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1878 seront de 1,959,766

On présume que les pensions nouvelles pour 1878 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 160,000

Et les extinctions 160,000

De sorte que les pensions à servir en 1878 comporteront une somme de 1,959,766

Soit en chiffres ronds fr. 1,960,000

XI.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1878, s'élève à 4,126,000 francs. Il présente, comparativement à celui de l'exercice 1877, une augmentation de 6,000 francs. Cette différence provient des modifications suivantes, savoir :

1^o Augmentation de 40,000 francs sur les non-valeurs de la contribution personnelle ;

2^o Augmentation de 6,000 francs sur les non-valeurs des redevances des mines ;

3^o Augmentation de 40,000 francs sur les restitutions de droits perçus abusivement, etc., par l'administration de l'enregistrement.

Par contre, il y a une diminution de 50,000 francs sur les non-valeurs du droit de patente.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1878, est fixé à la somme de *un million cent vingt-six mille francs* (1,126,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	125,000	•	309,000 •
2	— — personnelle	185,000	•	
3	— sur le droit de patente	75,000	•	
4	— sur les redevances des mines	10,000	•	
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	4,000	•	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	150,000	•	727,000 •
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	540,000	•	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers	1,000	•	
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,000	•	
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Rembours ^t des droits de pilotage, de phares et fanaux.	25,000	•	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	•	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		1,126,000	•	1,126,000 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
125,000	»	125,000	125,000	»	»	
185,000	»	185,000	175,000	10,000	»	
75,000	»	75,000	125,000	»	50,000	
10,000	»	10,000	4,000	6,000	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
399,000	»	399,000	435,000	16,000	50,000	
DIMINUTION. fr.				54,000		
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
540,000	»	540,000	500,000	40,000	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
727,000	»	727,000	687,000	40,000	»	
AUGMENTATION. fr.				40,000		
399,000	»	399,000	435,000	»	34,000	
727,000	»	727,000	687,000	40,000	»	
1,126,000	»	1,126,000	1,120,000	40,000	34,000	
AUGMENTATION. fr.				6,000		

(452)

...

XII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1878.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24, de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité publique; il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers) mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'administration des finances.

Le projet présenté pour l'exercice 1878 est établi d'après les renseignements fournis par les divers Ministères. Les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, y sont évaluées à fr. 296,130,000 »

Au Budget voté pour l'exercice 1877, elles sont fixées à . 273,069,000 »

Différence en plus au projet de Budget de l'exercice 1878. 23,061,000 »

Cette différence s'explique de la manière suivante :

Par suite de la séparation des services du chemin de fer de ceux de la marine, on a rétabli au Budget de 1878 l'article :

« Recettes effectuées pour l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres) pour compte du chemin de fer de l'État » fr. 25,000 »
ce qui avait été supprimé au Budget précédent.

D'importantes augmentations résultant des faits constatés en 1876 sont proposées aux articles suivants :

1 ^o Cautionnements des comptables	1,000,000 »
2 ^o Fonds communal	700,000 »
3 ^o Encaissement des effets de commerce par la poste	5,000,000 »
4 ^o Impôts et produits au profit des communes	1,500,000 »
5 ^o Consignations de toute nature	2,000,000 »
6 ^o Articles d'argent confiés à la poste	17,400,000 »

TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . fr. 27,625,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT DES AUGMENTATIONS. . . fr. 27,625,000 »

D'autre part, des diminutions sont opérées sur quelques articles, afin de les mettre en harmonie avec les faits accomplis en 1876, savoir :

1 ^o Recettes pour compte de tiers (chemin de fer)	fr. 4,000,000	»
2 ^o Réserve du fonds communal	500,000	»
3 ^o Divers autres articles	64,000	»
<hr/>		
TOTAL DES DIMINUTIONS.	fr. 4,564,000	»
<hr/>		
RESTE : AUGMENTATION.	fr. 23,061,000	»

En vertu de la loi du 16 mai 1876 portant dissolution des caisses des veuves etc., des professeurs urbains et primaires, et leur remplacement par celle des instituteurs communaux, les articles 20 et 21 du Budget de 1877 ont été supprimés et remplacés, en 1878, par l'article 18.

FONDS COMMUNAL.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1878, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

Évaluations
du fonds communal
en 1878.

73 p. % du produit des droits d'entrée sur le café.	(3,000,000)	fr. 2,250,000	»	
33 p. % du produit des droits	d'entrée sur	les eaux-de-vie.	(1,400,000) 490,000 »	
		les bières et vinaigres	(600,000) 210,000 »	
	d'accise sur	les sucres	(1,400,000) 490,000 »	
		les vins	(4,700,000) 1,645,000 »	
		les eaux-de-vie indigènes (24,450,000) 8,557,500 »	
		les bières	(15,620,000) 5,467,000 »	
		les vinaigres	(50,000) 10,500 »	
		les sucres	(4,800,000) 1,680,000 »	
	41 p. % du produit brut des recettes de toute nature des postes (9,750,000)	3,997,500	»
	<hr/>			
TOTAL.	fr. 24,797,500	»		

D'après la situation actuelle de la réserve, qui atteint le maximum fixé par le § 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, on peut supposer que le prélèvement à opérer, à son profit, sur le produit brut du fonds communal, conformément au § 2 dudit article, n'excédera pas 100,000 francs. Le restant (24,697,500) peut dès lors représenter la somme à distribuer aux communes en 1878.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Indépendamment du prélèvement ci-dessus de 100,000 francs, le revenu de la réserve, pendant l'année 1878, comprendra les intérêts à échoir en 1878, sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1877 et en 1878. Ce revenu peut être évalué à 330,500 francs, soit ensemble 430,500 francs.

Situation
et répartition
du fonds communal
en 1876.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1890, on donne ci-après :

- 1° Les décompte des revenus du fonds communal en 1876 (annexe *A*).
- 2° La situation des réserves à la fin de ladite année (annexe *B*).
- 3° L'état indiquant les sommes attribuées aux communes qui percevaient des droits d'octroi (annexe *C*).

Le relevé qui suit présente le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création.

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.		RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 10, 11 et 12.)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal.			MONTANT DE LA QUOTE-PART			Mars le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE des communes à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1859.	Observations.
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.		Communes à octroi.	Communes sans octroi.	TOTAL.	des 79 communes à octroi.		des communes sans octroi.			
									Minimum.	Sommes allouées au delà du minimum.				
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.
1860 (164 jours)	6,721,511 48	229,470 06	"	"	6,491,840 82	9,572,595 51	7,606,887 02	16,979,482 53	5,179,059 87	17,503 73	1,295,275 22	0.58000704	0	
1861	15,255,570 57	580,637 55	"	"	14,872,052 82	9,475,462 69	7,694,848 52	17,170,511 01	11,558,145 80	49,501 97	5,265,485 05	0.424572289	11	
1862	15,795,568 82	550,940 44	"	"	15,444,428 58	9,548,093 23	7,778,757 95	17,526,851 16	11,558,145 80	66,214 27	5,820,068 51	0.49109101	15	
1865	16,557,282 51	176,727 94 (pour 201 jours.)	184,796 98	"	15,995,757 59	9,624,554 03	7,884,452 44	17,508,786 47	11,558,145 80	87,451 69	4,350,150 90	0.55175000	10	
1864	16,445,952 67	"	407,246 25	"	16,050,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	17,757,424 49	11,558,145 80	87,462 96	4,591,097 66	0.54821052	20	
1865	17,522,980 27	"	429,791 61	"	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 55	18,027,923 86	11,558,145 80	156,560 "	5,198,482 86	0.65858606	25	
1866	17,956,590 95	"	446,926 70	"	17,489,664 14	10,044,507 87	8,289,559 29	18,553,847 16	11,558,145 80	176,821 04	5,754,697 50	0.69425556	29	
1867	18,578,568 54	"	452,712 87	"	17,925,655 47	10,157,882 75	8,456,156 19	18,594,018 92	11,558,145 80	206,566 89	6,160,942 78	0.75028086	52	
1868	17,752,716 08	"	516,546 66	"	17,456,169 42	10,257,819 26	8,559,524 95	18,797,544 21	11,558,145 80	168,056 04	5,709,567 58	0.66701921	28	
1869	19,089,221 58	"	474,660 00	"	18,614,560 98	10,812,511 83	9,014,288 88	19,826,600 71	11,558,145 80	202,557 95	6,794,057 25	0.75569864	54	
1870	22,592,848 40	"	570,289 27 (c) (5,022,559 15)	"	19,000,000 "	10,981,753 96	9,229,515 82	20,211,067 78	11,558,145 80	294,925 62	7,147,650 58	0.77488762	57	
1871	18,946,640 94	"	462,239 78 (b) (c) (1,465,598 84)	"	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47	20,606,014 65	11,558,145 80	559,921 72	7,851,952 48	0.83148523	41	
1872	21,498,476 29	"	556,471 99 (d) (1 4,50450)	"	20,947,500 "	11,539,913 56	9,599,652 42	20,939,565 98	11,558,145 80	820,498 24	8,568,855 96	0.89260505	45	
1873	25,459,041 46	"	592,105 92 (b) (c)	"	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,578 55	21,684,966 77	11,558,145 80	1,564,141 75	9,944,647 99	1.000098694	58	
1874	25,485,850 01	"	601,850 22 (c) (212,618 96)	"	25,094,618 75	11,960,465 09	10,204,189 14	22,164,652 25	11,558,145 80	1,455,694 91	10,100,778 04	0.98986582	56	
1875	25,045,770 98	"	657,711 57 (b)	"	24,408,059 41	12,511,521 50	10,599,586 27	22,910,707 57	11,558,145 80	1,928,652 28	10,921,261 55	1.05056755	61	
1876	25,590,910 18	"	56,516 74 (c) (54,590 25)	"	25,461,817 17	12,615,575 12	10,950,298 98	25,565,872 10	11,558,145 80	2,552,785 55	11,550,887 84	1.05484680	61	

(a) Pour la période qui s'est écoulée, du 21 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.470276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000704. — (b) Réserve ordinaire, art. 2 de la loi du 20 décembre 1862 (*Moniteur* n° 557). — (c) Réserve extraordinaire dont parle l'art. 15 de la loi du 15 mai 1870 (*Moniteur* n° 137). — (d) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,304 30 c., lors de la répartition de 1873.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme répartie entre les communes en 1876, en exécution de l'article 3 de la loi du 18 juillet 1860, combiné avec l'article 13 de la loi du 15 mai 1870, s'élève à fr. 25,461,817 17 c^s. Il résulte de l'annexe *A* que le revenu du fonds communal ayant été de fr. 25,427,226 92 c^s, en y comprenant la somme de fr. 36,316 74 c^s formant le montant de l'excédant de la réserve ordinaire sur le maximum fixé par le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, il a fallu prélever sur la réserve extraordinaire une somme de fr. 34,590 25 c^s, pour parfaire le chiffre ci-dessus de fr. 25,461,817 17 c^s.

Le montant de cette dernière réserve s'élève encore à fr. 1,775,232 41 c^s.

Quant à la réserve ordinaire, elle atteint, comme on l'a dit ci-avant, le maximum dont parle le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 précitée, soit fr. 7,818,845 96 c^s (voir annexe *B*).

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministres des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1878 sont évaluées respectivement à la somme de *deux cent nonante-six millions cent trente mille francs* (296,130,000 fr.).

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

LÉOPOLD. ,

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.									
CHAPITRE PREMIER.												
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>												
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	5,500,000	195,947,000									
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	1,100,000										
3	Produit du fonds provenant des jeux de Spa	100,000										
4	Fonds provinciaux. <table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr> <td style="border: none;">} Versements faits directement dans la caisse de l'État.</td> <td style="border: none; text-align: right;">1,600,000</td> <td style="border: none;"></td> </tr> <tr> <td style="border: none;">} Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception</td> <td style="border: none; text-align: right;">7,200,000</td> <td style="border: none;">9,500,000</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">} Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception</td> <td style="border: none; text-align: right;">500,000</td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>	} Versements faits directement dans la caisse de l'État.		1,600,000		} Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	7,200,000	9,500,000	} Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000		
} Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,600,000											
} Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	7,200,000	9,500,000										
} Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000											
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	24,697,500										
6	Réserve du fonds communal	450,500										
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	247,000										
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000										
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	5,000,000										
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000										
11	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,100,000										
12	— — — des Travaux publics	800,000										
15	— — — de l'Intérieur	150,000										
14	— — — des Affaires Étrangères	80,000										
15	— — — de la Justice	125,000										
16	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	50,000										
17	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	70,000										
18	— — — des professeurs et instituteurs communaux	400,000										
19	— — — de l'Ordre judiciaire	260,000										
20	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000										
21	— — — des officiers de la marine	15,000										
22	— — — des pilotes.	100,000										
25	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	140,000										
24	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000										
25	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000										
26	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000										
27	Caisse tontinière pour faciliter le remplacement dans la milice.	500,000										
28	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes, télégraphes et marine, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation (y compris les annuités dues par l'État en vertu de la convention du 25 avril 1870.	15,000,000										
29	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour compte du chemin de fer de l'État	25,000										
50	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000										
51	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	10,000										
52	Encaissement des effets de commerce par la poste	125,000,000										
	A REPORTER. fr.		195,947,000									

DE L'EXERCICE 1878.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT.		193,947,000 •
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
55	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	650,000 •	
54	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	20,000 •	
55	Fonds spécial des préemptions	50,000 •	
56	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	10,000,000 •	
57	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 •	
58	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	450,000 •	
59	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 •	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
40	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	450,000 •	
41	Amendes et frais de justice en matière forestière	19,000 •	
42	Consignations de toute nature	14,000,000 •	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
43	Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises.	2,000,000 •	
44	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	500,000 •	100,823,000 •
45	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	72,400,000 •	
	Ministère de la Justice.		
46	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000 •	
	Ministère des Travaux publics.		
47	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	25,000 •	
48	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	0,000 •	
	Ministère de l'Intérieur.		
49	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	30,000 •	
50	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	35,000 •	
51	Produit du Jardin Botanique.	1,000 •	
	A REPORTER. (r.		294,770,000 •

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1878.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		294,770,000 »
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
52	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858.)	100,000 »	
53	Subsides et fonds de emploi pour des travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
54	Cautiionnements des entrepreneurs défailiants.	10,000 »	
55	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements.	50,000 »	1,560,000 »
56	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre.	20,000 »	
57	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.)	200,000 »	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		296,150,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1877.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1878.

ANNEXE A.

DÉCOMPTÉ DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1876.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1876.			PART ATTRIBUÉE au fonds communal.	
		Exercice 1876.		TOTAL.	Taux.	Montant.
		5.	4.	5.	6.	7.
	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.		Fr. C.
Café (Droit de douane).	2,250,000 »	»	3,501,137 06	3,501,137 06	75 %	2,625,852 77
Eaux-de-vie étrangères. (Droit de douane). (Régime du traité du 1 ^{er} mai 1861.)	595,000 »	»	1,191,168 36	1,191,168 36	55 %	416,908 92
Bières et vinaigres . . (Droit de douane).	105,000 »	»	585,421 37	585,421 37		204,897 47
Vins (Droit d'accise).	1,470,000 »	18 10	5,264,044 61	5,264,062 71		1,842,756 92
Eaux-de-vie indigènes. . (id.).	8,225,000 »	385,070 12	24,005,005 26	25,290,082 38		8,851,843 85
Bières et vinaigres . . . (id.).	5,582,500 »	400 90	15,034,701 86	15,935,162 76		5,577,306 94
Sucres . . (Droits de douane et d'accise).	2,170,000 »	1,024 05	6,056,070 74	6,057,094 79		2,119,983 15
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté	18,147,500 »	387,422 17	53,957,370 20	54,324,792 37		19,013,677 25
Postes	3,772,000 »	405,058 80	8,746,648 90	9,149,707 70	41 %	3,751,380 16
TOTAL	24,169,500 »	790,480 97	66,185,156 16	66,975,637 13	25,390,910 18
Le montant de la réserve ordinaire dépassant de fr. 36,316 74 c ^s , le maximum fixé par le § 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, cette somme a été ajoutée au revenu à distribuer aux communes (voir annexe B), ci.						36,316 74
TOTAL GÉNÉRAL						25,427,226 92
Somme prélevée sur l'excédant des recettes de 1870, mis en réserve, conformément à l'article 15 de la loi du 15 mai 1870, pour parfaire le minimum fixé par cet article, ci						34,500 25
SOMME RÉPARTIE						25,461,817 17

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVES DU FONDS COMMUNAL (31 décembre 1876.)

Réserve ordinaire. (Loi du 20 décembre 1862.)

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1877, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1875, un solde disponible de fr. 5,665 44

<i>Recettes.</i> — Prélèvement ordinaire (1 p. %) sur les recettes du fonds communal de 1875.	637,711 57	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1876, d'un capital nominal de 219,800 francs de la Dette publique à 2 1/2 p. %	5,495	»
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} mai 1876, d'un capital nominal de 6,267,400 francs de la Dette publique à 3 p. %	94,011	»
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} novembre 1876, d'un capital nominal de 6,474,400 francs de la même dette	97,116	»
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1876, d'un capital nominal de 2,984,600 francs de la Dette publique à 4 p. %	119,384	»
Produit de la réalisation d'un capital nominal de 985,850 francs de la Dette publique à 4 1/2 p. %	1,058,808 38	
TOTAL DES RECETTES. fr.	1,996,189 39	

<i>Dépenses.</i> — Prix d'achat d'un capital nominal de 4,000 francs de la Dette publique à 3 p. % fr.	2,974 27	} 1,996,627 55
Idem de 853,500 francs de la même dette.	637,952 20	
Idem de 1,395,700 francs	1,042,241 28	
Idem de 207,000 francs	153,685 56	
Idem de 211,000 francs	157,037 94	
Idem de 4,400 francs de la Dette publique à 2 1/2 p. %	2,736 30	

SOLDE DÉBITEUR à nouveau au 31 décembre 1876. fr. 438 16

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1878.

La réserve ordinaire du fonds communal a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital	{	1865 à 1875	fr. 6,113,330 51	}	6,113,330 51
		1876	» »		
Intérêts	{	1864 à 1875	1,465,378 48	}	1,741,832 19
		1876	(¹)278,453 71		
TOTAL.					fr. 7,855,162 70
Maximum de la réserve (§ 5 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (²))					7,818,845 96
EXCÉDANT ajouté au produit du fonds communal . fr.					<u>36,316 74</u>

Réserve extraordinaire. (Loi du 15 mai 1870.)

Suivant le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1877, la réserve extraordinaire du fonds communal présentait au 31 décembre 1875, un solde disponible de . . . fr. 72 60

<i>Recettes.</i> — Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} mai 1876, d'un capital nominal de 1,245,000 francs de la Dette publique à 3 p. %	18,675 »	
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} novembre 1876, d'un capital nominal de 1,292,000 francs de la même dette	19,380 »	
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1876, d'un capital nominal de 808,400 francs de la Dette publique à 4 p. %	32,336 »	
TOTAL DES RECETTES.		fr. 70,463 60
<i>Dépenses.</i> — Prix d'achat d'un capital nominal de 47,000 francs de la Dette publique à 3 p. % fr. 34,897 10 } Idem de 47,800 francs de la même dette . . . 33,542 92 }	70,440 02	
SOMME DISPONIBLE.		<u>fr. 23 58</u>

(¹) Déduction faite des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres (fr. 74,147 72 c¹), et y compris les intérêts courus sur des titres vendus (fr. 36,593 43 c¹).

(²) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1873	fr. 22,866,935 54	
1874	23,094,618 75	
1875	24,408,059 41	
ENSEMBLE.		fr. 70,369,615 70
MOYENNE		23,456,557 90
1/3		7,818,845 96

Le montant de la réserve ordinaire ne peut dépasser la somme de fr. 7,818,845 96 c¹ (§ 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862).

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

La réserve extraordinaire a reçu jusqu'aujourd'hui, savoir :

Capital (1870) fr. 3,022,559,13

Intérêts { 1871 à 1875 fr. 377,565 63 } 465,481 33
 { 1876 (1) 87,915 68 }

TOTAL. . . . fr. 3,488,040 46

Prélèvement au profit du fonds { 1871. . 1,465,598 84 }
 communal. { 1874. . 212,618. 96 } 1,712,808 05
 { 1876. . 54,590 23 }

RESTE. . . . fr. 1,775,232 41

(1) Y compris les sommes de fr. 1,079 85 c^s, montant des intérêts échus le 31 décembre 1876, sur les sommes versées à la caisse d'épargne, et de fr. 16,444 85 c^s, montant de la quote-part dans la répartition quinquennale effectuée en 1876, entre les participants à cette époque.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1878.

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL.

*Etat de la répartition définitive, entre les communes, de la somme de
fr. 25,461,817 17 c^s pour l'année 1876.*

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1869.	SOMMES revenant AUX COMMUNES	QUOTE-PART
		directes en 1878. (Principal.)	— Minimum de QUOTE PART des communes à octroi.	dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	14,406 96	25,576 27	»	25,576 27
2	Termonde	52,706 70	82,117 02	•	82,117 02
3	Ostende	159,725 27	180,567 21	»	180,567 21
4	Gand	1,210,966 88	1,549,051 »	»	1,549,051 »
5	Arlon	40,212 37	50,914 47	•	50,914 47
6	Lokeren	70,189 81	86,752 55	»	86,752 55
7	Hasselt	74,826 70	91,105 80	»	91,105 80
8	Hodimont	26,415 85	32,090 30	•	32,090 30
9	Malines	245,265 61	297,238 68	»	297,238 68
10	Bruges	571,895 10	445,684 61	»	445,684 61
11	Mons	268,845 81	517,815 50	•	517,815 50
12	Turnhout	55,797 09	64,906 •	»	64,906 »
13	La Bouverie	12,555 65	14,192 35	»	14,192 35
14	Tournai	260,857 90	294,761 71	»	294,761 71
15	Saint-Nicolas	127,725 06	144,157 27	»	144,157 27
16	Louvain	310,276 95	540,740 50	»	540,740 50
17	Lierre	75,161 85	82,582 34	»	82,582 34
18	Liège	1,154,473 42	1,267,362 98	»	1,267,362 98
19	Verviers	285,005 61	282,551 57	15,976 19	298,527 56
20	Ypres	114,718 74	114,011 25	6,999 47	121,010 70
21	Maseyck	14,599 30	14,180 65	1,008 41	15,189 66
22	Furnes	30,790 91	29,761 95	2,717 76	32,479 69
23	Bruxelles	2,084,278 02	2,865,166 07	284,700 05	3,147,956 12
24	Audenarde	37,076 29	34,591 32	4,518 40	39,109 81
25	Frameries	27,385 34	24,006 86	3,800 48	28,887 34
	A REPORTERfr.	8,004,957 15	8,728,589 70	310,000 85	9,048,490 64

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1875. (Prinelgat.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, ou delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT. . . fr.	8,004,957 13	8,728,589 70	510,900 85	9,048,490 64
26	Namur	255,719 48	214,715 74	55,932 20	248,647 94
27	Diest.	45,088 51	40,998 58	6,562 89	47,561 47
28	Huy	80,540 09	72,242 06	12,715 40	84,957 46
29	Poperinghe	45,488 10	40,556 65	7,646 41	47,985 04
30	Menin	47,058 94	41,662 70	7,977 27	49,659 97
31	Lessines	24,570 26	21,566 92	4,550 94	25,917 86
32	Tirlemont.	80,041 54	70,054 07	14,597 28	84,431 35
33	Alost.	109,055 40	92,492 99	22,520 54	115,015 55
34	Dinant	45,779 76	58,000 "	10,290 63	48,290 63
35	Courtrai	199,040 15	165,708 70	46,158 09	209,956 85
36	Saint-Trond.	55,671 12	44,489 "	14,255 50	58,724 50
37	Ath	56,765 76	44,795 98	15,081 09	59,877 07
38	Tongres	45,700 51	55,696 56	12,520 17	48,216 55
39	Philippeville.	8,575 56	6,242 72	2,592 21	8,854 95
40	Herenthals	15,070 97	11,118 41	4,779 16	15,897 57
41	Dixmude	27,046 54	18,500 "	10,020 75	28,529 75
42	Quaregnon	40,605 49	27,659 42	15,175 15	42,832 57
43	Spa	49,255 58	54,094 "	17,862 88	51,956 88
44	Charleroi	115,564 51	70,585 17	51,317 47	121,902 64
	Aerschot	18,978 95	11,515 51	8,504 55	20,019 86
46	Renaix	55,208 57	52,102 62	24,024 27	56,126 89
47	Nivelles.	60,561 88	56,410 "	27,475 51	65,885 51
48	Anvers	2,271,466 52	1,350,578 98	1,045,470 "	2,596,048 98
49	Stavelot	18,859 92	11,250 60	8,663 75	19,894 55
50	Grammont	45,185 57	26,725 "	20,956 65	47,661 55
51	Ninove	27,092 55	15,000 "	15,578 49	28,578 49
52	Gheel	27,085 "	14,822 54	15,745 88	28,568 42
53	Dour.	54,574 16	17,664 55	18,805 89	36,470 44
54	Peruwelz	42,709 19	21,151 96	23,899 69	45,051 65
55	Blankenberghe.	24,818 19	12,000 "	14,179 59	26,179 59
56	Herve	20,022 45	9,651 88	11,468 72	21,120 60
57	Mariembourg	5,800 15	1,790 01	2,228 06	4,018 07
58	Wavre	55,542 08	15,690 20	21,591 25	57,361 45
	A REPORTER. . . fr.	12,014,990 28	11,593,953 15	1,884,613 62	13,278,566 77

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1878.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1859.	SOMMES	QUOTE-PART
		directes en 1875. (Principal.)	— Minimum de quot part des communes à octroi.	revenant aux communes dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT. . . fr.	12,014,090 28	11,305,955 15	1,884,015 62	15,278,566 77
59	Roelx	11,954 88	4,900 "	7,620 57	12,810 57
60	Jodoigne	22,974 97	0,404 35	14,740 72	24,235 07
61	Pâturages.	50,115 56	12,170 55	19,587 95	31,767 50
62	Binche	58,616 94	14,010 "	26,124 96	40,734 96
65	Gembloux.	16,665 04	6,500 "	11,270 07	17,570 07
64	Roulers.	68,091 17	24,740 "	47,076 75	71,825 75
65	Basele	14,140 56	5,044 13	9,871 99	14,916 12
66	Beaumont.	15,766 75	4,625 "	9,808 81	14,521 81
67	Soignies	56,259 20	12,500 "	25,726 81	38,220 81
68	Leuze	36,025 55	12,137 12	26,811 55	38,048 67
69	Hornu	28,145 61	8,746 09	20,041 11	29,687 20
70	Enghien	23,855 54	7,500 "	17,840 52	25,140 52
71	Wasmès	38,005 68	10,751 57	29,538 60	40,000 17
72	Vilvorde	56,171 55	0,948 46	28,206 77	58,155 25
75	Tamise.	32,274 51	8,686 01	25,577 75	34,044 66
74	Fontaine l'Évêque	22,555 02	3,455 "	20,314 52	25,769 52
75	Bouillon	9,704 88	1,346 09	8,053 46	10,300 45
76	Bastogne	9,460 71	1,246 86	8,742 23	9,980 09
77	Chimay.	20,582 55	2,450 90	19,251 52	21,711 42
78	Jemmapes et Flénu	{ 42,056 58 10,110 64 }	{ 2,505 92	{ 53,675 87	{ 45,512 61 10,605 18 }
79	Ecloo	36,147 79	1,540 "	56,790 58	38,150 58
	Communes à octroi	12,615,575 12	11,558,145 80	2,552,785 53	15,910,920 53
	Communes sans octroi	10,950,298 98	"	11,550,887 84	11,550,887 84
	TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.	23,565,872 10	11,558,145 80	13,003,671 57	25,461,817 17

Marc le franc de la répartition en 1876. 1.05484680

Id. id. en 1875. 1.03036753

En plus en 1876. 0.02447947 ou 2 p. o/.

Le Ministère des Finances arrête, aux sommes portées dans la 6^e colonne, la répartition définitive à effectuer entre les communes pour l'année 1876.

J. MALOU.

Bruxelles, le 31 janvier 1877.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE E.

Relevé des sommes payées en 1875 aux diverses sociétés de chemins de fer mixtes et étrangers, ainsi qu'aux offices télégraphiques, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'Administration des chemins de fer de l'État.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	SOMMES	Observations.
	mandatées.	
Marine	19,615 70	
Agence continentale et anglaise.	116,138 23	
Anvers à Gand	170 19	
État de Bade	658 70	
Rhénan	369,632 02	
Braine à Gand	877,393 90	
Bruxelles à Lille	738,571 42	
Tournai-Jurbise	695,657 75	
Jonction Belge-Prussienne . . .	275,072 01	
Plateaux de Herve	164,610 56	
État Néerlandais	63,451 76	
Nord-Français	1,748,051 56	
Berg-Marche	514,256 77	
Nord-Belge	661,820 85	
Grand central Belge	84,523 58	
Chemins de fer.—Décomptes généraux des recettes. } Great-Eastern	5,519 75	
Liège-Maestricht	5,126 63	
Louis de Hesse	42,601 70	
État de Wurtemberg	3,685 58	
Alsace-Lorraine	359,157 54	
Hesbaye-Condroz	29,407 "	
Sarrebruck	2,647 55	
Goole steam shipping	1,519 27	
Manchester sheffield	9 "	
Société Autrichienne	1,157 50	
Anglo-Belge (Hull).	214 49	
Grand Duché de Luxembourg . .	98 99	
Nord-Est	1,126 51	
Luxembourg (Liquidation) . . .	122,667 52	
Hollandais	455 66	
London and North Western . . .	8 16	
Bassins Houillers	6,185,807 20	
A REPORTERfr.	15,099,542 21	

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1878.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	SOMMES mandatées.	Observations.
REPORT. . . .fr.	15,099,542 21	
Télégraphes	Office allemand 223,200 41 — anglais 57,126 13 — français 424,799 55	
Réparation au matériel 1874-1875.	Société F. De Haynin et c ^{ie} 485 89 — change des produits 255 55 — — du couchant du Flénu 46 75 Société change du midi du Flénu. . . 195 70 Rhénan. 7,674 54 Berg-Marche 1,047 91 Alsace-Lorraine 52,983 35 Grand central 2,526 29 Bassins Houillers 2,612 45 Malines-Terneuzen 8,241 50 Lierre-Turnhout 571 05 Prince Henri 64 10 Nord-Belge 10,698 81 État-Néerlandais 4,761 01 Gand à Bruges. 158 22 Est-Français. 589 48 Divers industriels 240 55	
TOTAL. . . .fr.	13,858,578 21	
Montant des sommes payées, en 1875, aux divers offices des postes, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'office de Belgique	1,015,775 08	
TOTAL GÉNÉRAL. . . .fr.	14,872,353 29	